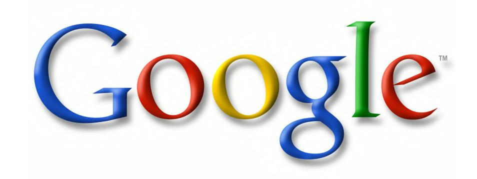
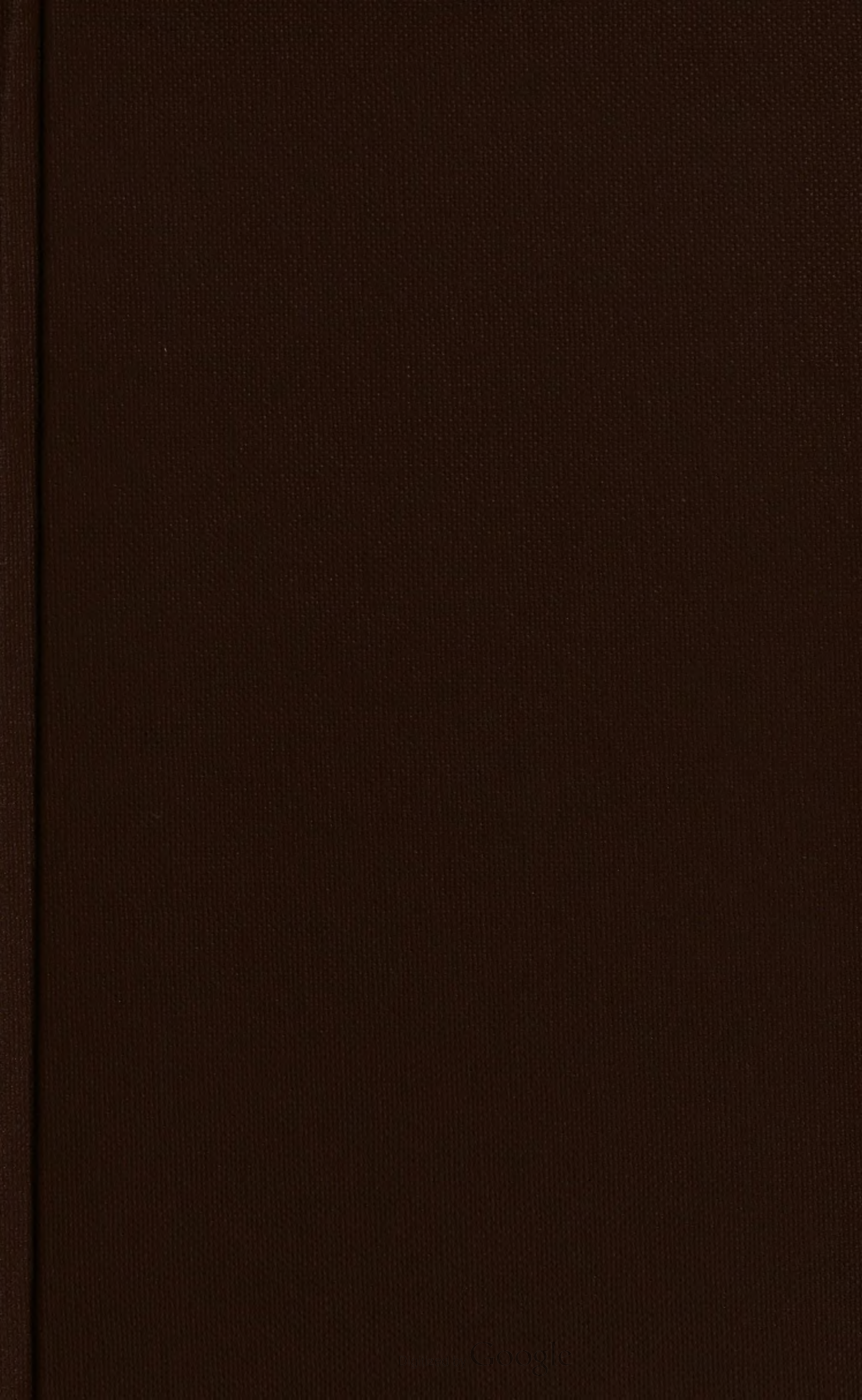
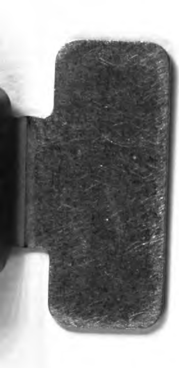
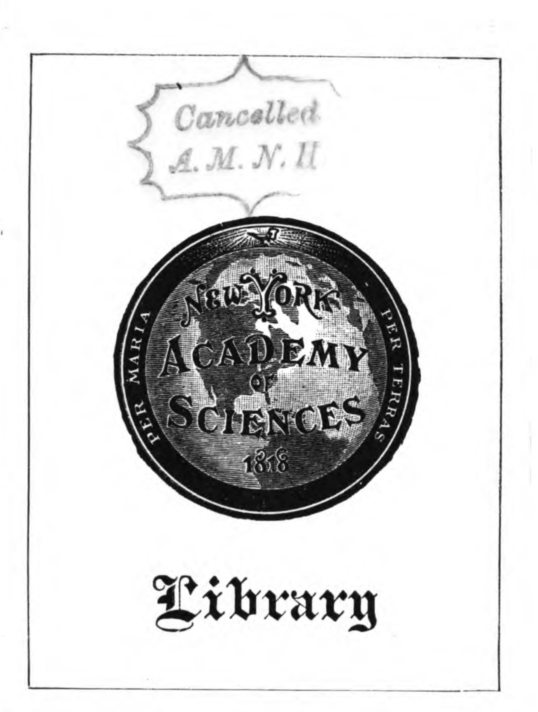

Google






Cancelled
A. M. N. H
NEW YORK
ACADEMY
OF
SCIENCES
PER MARIA
PER TERRAS
1818
Library



MÉMOIRES

DE L'ACADÉMIE NATIONALE

DE CAEN

MÉMOIRES

DE

L'ACADÉMIE NATIONALE

DES

SCIENCES, ARTS ET BELLES-LETTRES

DE CAEN

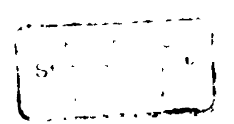




CAEN

CHEZ F. LE BLANC-HARDEL, IMPRIMEUR DE L'ACADÉMIE
RUE FROIDE, 2

1873



PRÉFACE.

Les Mémoires de l'Académie de Caen pour 1873 paraissent avant ceux de 1872 : nous devons en dire la raison.

On se rappelle le concours ouvert pour une *Étude sur la vie, les œuvres et les relations de Moisant de Brieux avec la société lettrée de son temps*. Le Rapport sur ce concours et l'ouvrage couronné commenceront le volume de 1872, qui sera tout entier consacré au fondateur de l'Académie. A la suite du Rapport et de l'Essai, seront imprimées quelques œuvres de Moisant de Brieux, et, en première ligne, ses *Origines de quelques coutumes anciennes et de plusieurs façons de parler triviales (1672)*, volume devenu rare et recherché. La Compagnie ne pouvait rendre un plus digne hommage à celui qui lui donna la naissance, dix-sept ans après celle de l'Académie française.

Cette réimpression laborieuse, par le soin que demande une exacte reproduction de l'orthographe primitive, est la cause du retard qu'éprouvera la publication du volume de 1872 ; mais ce retard ne peut être que de quelques mois, et le choix des œuvres de Moisant de Brieux sera distribué avant nos Mémoires de 1874.

Trois concours avaient été ouverts pour la fin de 1872. Aucun mémoire n'est parvenu au secrétariat sur le premier sujet : *De l'analgésie.*

Le second sujet, *De l'action physiologique et thérapeutique des alcooliques*, a produit deux dissertations.

M. Ferrand, préfet du Calvados et président de l'Académie en 1872, avait proposé à ses frais un prix de trois cents francs ; en voici le sujet :

« Faire connaître quelles étaient et quelles sont encore généralement les conditions de l'enseignement primaire en Angleterre, les lois et coutumes principales qui régissent la direction et l'entretien des écoles, le mouvement d'opinion auquel l'insuffisance de cet état de choses a donné lieu, enfin les mesures que le Gouvernement, le Parlement, les paroisses et les associations ont adoptées et adoptent encore pour l'améliorer. »

Le secrétaire a reçu, pour ce dernier concours, quatre mémoires, qui seront remis, comme les deux du second sujet, aux Commissions respectives chargées de les juger. Tout porte à croire que le travail des rapporteurs sera prêt vers le 1er mai prochain.

Le Secrétaire,

JULIEN TRAVERS.

25 janvier 1873.

ACADÉMIE NATIONALE

DES SCIENCES, ARTS ET BELLES-LETTRES DE CAEN.

CONCOURS.

I.

Prix pour lequel M. Ferrand, membre de l'Académie, préfet du Calvados, offre une médaille d'or de TROIS CENTS *francs.*

Sujet.

Rechercher quelles sont les principales associations qui existent en Angleterre, en Belgique et en Suisse, dans le but de favoriser l'amélioration intellectuelle et morale et de contribuer à la sage direction des intérêts publics. Indiquer sommairement comment ces associations se sont formées, comment elles se procurent des ressources, comment elles fonctionnent, et quels résultats elles obtiennent aux points de vue, notamment, du développement de l'initiative individuelle et de l'union des classes.

II.

PRIX LE SAUVAGE.

Sujet.

DU ROLE DES FEUILLES DANS LA VÉGÉTATION DES PLANTES.

Le prix est de QUATRE MILLE francs.

L'Académie ne demande pas seulement un exposé de l'état actuel de la science sur cette importante question, elle demande encore aux concurrents des expériences précises qui leur soient personnelles et des faits nouveaux propres à éclairer, infirmer, confirmer, modifier des points douteux dans les théories actuellement admises.

Les concurrents devront adresser leurs mémoires *franco* à M. le Secrétaire de l'Académie avant le 1er janvier 1876.

DISPOSITIONS APPLICABLES AUX CONCOURS.

Les membres titulaires de la Compagnie sont exclus de tous les concours.

Chaque mémoire devra porter une devise ou épigraphe, répétée sur un billet cacheté contenant le nom et l'adresse de l'auteur.

MÉMOIRES.

CINÉMATIQUE.

DE LA

TRANSMISSION DE L'ACCÉLÉRATION

PAR CONTACT IMMÉDIAT ENTRE CORPS SOLIDES

MOBILES AUTOUR D'AXES CONCOURANTS OU PARALLÈLES,

Par M. Ch. GIRAULT,
Membre titulaire.



§ 1er.— DE L'ACCÉLÉRATION TRANSMISE, QUAND LES DEUX CORPS SONT MOBILES AUTOUR D'AXES CONCOURANTS.

ARTICLE 1er. — Cas où les corps sont limités par des surfaces coniques S et S', ayant pour sommet commun le point de concours des axes.

1. Lemme. — *Lorsqu'un arc de grand cercle se déplace infiniment peu sur une sphère, les projections, sur les tangentes extrêmes, des vitesses de ses extrémités sont égales et de même sens.*

Soit CC' (fig. 1) cet arc de grand cercle, qui passe à la position infiniment voisine DD'; soient CE et C'E' ses tangentes extrêmes, menées dans le même sens; H et H' les milieux des éléments CD et C'D'; P l'une des intersections des arcs de grand cercle

menés par ces points, perpendiculairement aux éléments.

Si l'on achève de construire les triangles sphériques PCC′ et PDD′, on aperçoit qu'il suffit, pour qu'ils arrivent à coïncider, de faire tourner l'un d'eux autour du pôle P, dans un sens convenable, d'une quantité angulaire exprimée, indifféremment, par le rapport $\frac{CD}{\sin CP}$, ou par le rapport $\frac{C'D'}{\sin C'P}$; en sorte que l'on a la relation

$$\frac{CD}{C'D'} = \frac{\sin CP}{\sin C'P}.$$

Mais le triangle PCC′ donne

$$\frac{\sin CP}{\sin C'P} = \frac{\sin CC'P}{\sin C'CP} = \frac{\cos D'C'E'}{\cos DCE}.$$

Il en résulte la relation

$$\frac{CD}{C'D'} = \frac{\cos D'C'E'}{\cos DCE},$$

qui peut s'écrire encore sous la forme

$$CD \,.\, \cos DCE = C'D' \,.\, \cos D'C'E'$$

et justifie la propriété énoncée.

2. *Vitesses angulaires simultanées.*

On prend le point de concours des axes pour centre d'une sphère dont le rayon est égal à l'unité. Cette sphère rencontre les axes en des points A et

A′ (fig. 2), et les surfaces S et S′ suivant les lignes ME et M′ E′, se touchant en un point T qui se déplace constamment sur ces lignes et sur la sphère. Soient C et C′ les pôles des cercles osculateurs, en T, des lignes ME et M′E′. L'arc de grand cercle CC′ coupe normalement ces lignes au point T et rencontre l'arc de grand cercle AA′ en un point que nous appellerons B ou B′, selon que nous le considérerons comme le sommet du triangle ABC ou comme celui du triangle A′B′C′. Nous poserons :

$$\begin{gathered} CAB = A, \quad ABC = B, \quad BCA = C, \\ C'A'B' = A', \quad A'B'C' = B', \quad B'C'A' = C', \\ BC = \alpha, \quad CA = \beta, \quad AB = \gamma, \\ B'C' = \alpha', \quad C'A' = \beta', \quad A'B' = \gamma', \\ CT = \rho, \quad C'T = \rho', \quad \alpha - \rho = \alpha' + \rho' = \delta; \end{gathered}$$

et nous remarquerons que $\gamma + \gamma'$ et $B + B'$ sont constants pendant toute la durée du mouvement, la dernière somme étant égale à π.

La figure représentant la position du système à l'origine du temps dt, soient M et M′ les points par lesquels se toucheront les surfaces S et S′ au bout de ce temps dt. Les points M et M′ sont infiniment voisins du point T : en sorte que les arcs de grand cercle CM et C′M′ sont respectivement égaux aux arcs CT et C′T, et normaux, comme eux, aux lignes respectives ME et M′E′. Donc, au bout du temps dt, les arcs CM et M′C′ seront situés sur le prolongement l'un de l'autre, et la distance des points C et C′ sera la même qu'à l'origine du temps dt. Les vitesses angulaires a et a' de rotation des

surfaces S et S′ autour de leurs axes respectifs, varieront donc comme varient celles des points C et C′ tournant autour des pôles respectifs A et A′, sans variation de longueur de l'arc de grand cercle CC′.

Or, la vitesse du point C est égale à $a \sin \beta$, et sa direction forme, avec le premier élément de l'arc CC′, un angle égal au complément de C; elle a donc le produit $a \sin \beta \sin C$ pour expression de sa projection sur ce premier élément, prolongé dans le sens CC′. De même, le produit $a' \sin \beta' \sin C'$ représente la projection de la vitesse du point C′ sur le dernier élément de l'arc CC′, prolongé au-delà du point C′. On a donc, en vertu du lemme précédent, l'égalité

$$(1) \qquad a' \sin \alpha' \sin C' = a \sin \alpha \sin C.$$

Mais, les triangles ABC, A′B′C′ donnent les relations

$$\sin \alpha \ \sin C = \sin \gamma \ \sin B,$$
$$\sin \alpha' \sin C' = \sin \gamma' \sin B'.$$

Substituant dans la formule (1), on obtient, après suppression des facteurs égaux sin B et sin B′, la formule

$$(2) \qquad a' \sin \gamma' - a \sin \gamma = o,$$

qui détermine d'une manière simple le rapport des vitesses angulaires.

3. *Accélérations angulaires simultanées.*

Que l'on dérive par rapport au temps les deux

membres de la formule (2), en remarquant que la somme $\frac{d\gamma}{dt} + \frac{d\gamma'}{dt}$ est nulle, on obtiendra l'égalité

$$(3) \quad \frac{da'}{dt}\sin\gamma' - \frac{da}{dt}\sin\gamma = (a'\cos\gamma' + a\cos\gamma)\frac{d\gamma}{dt},$$

qui relie les accélérations angulaires $\frac{da}{dt}$ et $\frac{da'}{dt}$, mais où il reste à remplacer $\frac{d\gamma}{dt}$ par sa valeur.

Or, le triangle ABC donne

$$\cot\beta\sin\gamma = \cos\gamma\cos A + \sin A\cot B,$$

ou

$$\cot\beta = \cot\gamma\cos A + \frac{\sin A\cot B}{\sin\gamma}.$$

Différentiant, ce qui élimine l'angle constant β, on a

$$\frac{dB}{\sin^2 B} = (\cot A\cot B - \cos\gamma)\,dA - (\cot A + \cot B\cos\gamma)\frac{d\gamma}{\sin\gamma}.$$

Substituant

$$dA = a\,dt,\quad \cot A = \frac{\sin\gamma\cot\alpha}{\sin B} - \cot B\cos\gamma,$$

il vient, après simplification et division par dt,

$$\frac{dB}{dt} = (\cot\alpha\cos B\sin\gamma - \cos\gamma)\,a - \cot\alpha\sin B\frac{d\gamma}{dt}.$$

Le triangle A′B′C′ donne, de même,

$$\frac{dB'}{dt} = (\cot\alpha'\cos B'\sin\gamma' - \cos\gamma')\,a' - \cot\alpha'\sin B'\frac{d\gamma'}{dt}.$$

On ajoute les deux dernières égalités, en remplaçant, dans la seconde, B' par $\pi - B$, $\frac{dB'}{dt}$ par $-\frac{dB}{dt}$, et $\frac{d\gamma'}{dt}$ par $-\frac{d\gamma}{dt}$; on obtient

$$\frac{\gamma}{dt}\sin B = \frac{a'\sin\gamma'\cot\alpha' - a\sin\gamma\cot\alpha}{\cot\alpha' - \cot\alpha}\cos B + \frac{a'\cos\gamma' + a\cos\gamma}{\cot\alpha' - \cot\alpha},$$

ou

$$\frac{d\gamma}{dt}\sin B = a\sin\gamma\cos B + \frac{a'\cos\gamma' + a\cos\gamma}{\cot\alpha' - \cot\alpha},$$

en vertu de la formule (2).

La valeur de $\frac{d\gamma}{dt}$ ainsi obtenue, on la substitue dans la relation (3); on remarque que le produit $a\sin\gamma\,(a'\cos\gamma' + a\cos\gamma)$ est égal au produit $aa'\sin(\gamma + \gamma')$, en vertu de la formule (2) déjà invoquée, et l'on arrive alors à la relation définitive

$$(4)\quad \left\{\begin{array}{l} \left(\frac{da'}{dt}\sin\gamma' - \frac{da}{dt}\sin\gamma\right)\sin B = \\ aa'\sin(\gamma + \gamma')\cos B + \frac{(a'\cos\gamma' + a\cos\gamma)^2}{\cot\alpha' - \cot\alpha}, \end{array}\right.$$

à laquelle nous joindrons les suivantes :

$$(5)\qquad \alpha = \delta + \rho,\quad \alpha' = \delta - \rho'.$$

On voit donc qu'il suffit, pour comparer à chaque instant les accélérations angulaires des surfaces S et S', de connaître à chaque instant la position des pôles C et C' des cercles osculateurs, en T, aux lignes ME et M'E'.

4. *Vitesse de glissement.* — On peut remarquer que, dans le second membre de la formule (4), le dernier terme est proportionnel au carré de la vitesse u de glissement de la ligne ME contre la ligne M′E′. Cela résulte de la formule

$$(6) \qquad u = \sin\delta . \, [a' \cos\gamma' + a \cos\gamma],$$

qui trouve sa justification dans un autre mémoire, mais que l'on peut démontrer ici d'une manière plus simple, en partant de l'égalité

$$u\,dt = \mathrm{MT} + \mathrm{M'T},$$

qui détermine l'arc élémentaire de glissement.

Soit I (fig. 3) le point de la sphère dans lequel viennent se confondre, au bout du temps dt, les points M et M′, après avoir décrit les arcs MI et M′I en tournant autour des pôles A et A′ avec les vitesses a et a'.

La figure TMIM′T peut être assimilée à un triangle élémentaire de côtés MM′, IM et IM′ respectivement perpendiculaires aux tangentes qui prolongent en T les arcs de grand cercle BT, AT et A′T. Dans ce triangle, on a

$$\mathrm{MM'} = \mathrm{IM} \cos \mathrm{M} + \mathrm{IM'} \cos \mathrm{M'},$$

ou

$$u\,dt = \mathrm{IM} \cos \mathrm{ATB} + \mathrm{IM'} \cos \mathrm{A'TB'}.$$

Substituant à IM et IM′ leurs valeurs tirées des formules

$$\mathrm{IM} = a\,dt \sin \mathrm{AT}, \quad \mathrm{IM'} = a'\,dt \sin \mathrm{A'T},$$

et supprimant, après substitution, le facteur dt, on obtient

$$u = a \sin \mathrm{AT} \cos \mathrm{ATB} + a' \sin \mathrm{A'T} \cos \mathrm{A'TB'}.$$

Dans cette relation, nous exprimerons a et a' au moyen de la quantité auxiliaire b satisfaisant aux conditions

$$a \sin \mathrm{AB} = a' \sin \mathrm{A'B'} = b,$$

qui impliquent la formule (2). Il viendra

$$u = b\left[\frac{\sin \mathrm{AT}}{\sin \mathrm{AB}} \cos \mathrm{ATB} + \frac{\sin \mathrm{A'T}}{\sin \mathrm{A'B'}} \cos \mathrm{A'TB'}\right],$$

ou

$$u = b \sin \mathrm{B}\,[\cot \mathrm{ATB} + \cot \mathrm{A'TB'}],$$

ou

$$u = b \sin \delta\,[\cot \gamma + \cot \gamma'],$$

en vertu de formules trigonométriques connues. Or on déduit aisément de la dernière relation la formule (6), par l'élimination de l'auxiliaire b.

8. *Scolie.* — Au lieu de donner l'unité pour rayon à la sphère qui a son centre au point de concours des axes, on peut supposer à ce rayon une valeur R quelconque, et désigner par les mêmes lettres δ, ρ, ρ', α, α', β..., les mêmes arcs que ceux définis précédemment, mais considérés ici sur la sphère nouvelle. Les formules (2), (6) et (4) se changent alors évidemment dans les suivantes :

$$
(7)\left\{
\begin{array}{l}
a' \sin \frac{\gamma'}{R} - a \sin \frac{\gamma}{R} = o, \quad \frac{u}{R} = \sin \frac{\delta}{R} \cdot \left[a' \cos \frac{\gamma'}{R} + a \cos \frac{\gamma}{R} \right], \\
\left(\frac{da'}{dt} \sin \frac{\gamma'}{R} - \frac{da}{dt} \sin \frac{\gamma}{R} \right) \sin B = \\
a a' \sin \frac{\gamma + \gamma'}{R} \cos B + \frac{\left(a' \cos \frac{\gamma'}{R} + a \cos \frac{\gamma}{R} \right)^2}{\cot \frac{\alpha'}{R} - \cot \frac{\alpha}{R}},
\end{array}
\right.
$$

où l'on a

$$
(8) \quad \frac{1}{\cot \frac{\alpha'}{R} - \cot \frac{\alpha}{R}} = \frac{\sin \frac{\delta + \rho}{R} \sin \frac{\delta - \rho'}{R}}{\sin \frac{\rho + \rho'}{R}}.
$$

ARTICLE 2. — Cas où les deux corps, mobiles autour d'axes concourants, sont limités par des surfaces S et S' quelconques.

6. Soit O le point de concours des axes, et M un point de la surface S ; on conviendra, pour abréger le langage, d'appeler *plan normal* [O M] le plan qui passe par le point O et par la normale à la surface S au point M ; de même, on appellera *plan normal* [O M'] le plan qui renferme le point O et la normale à S' menée par le point M' de S'.

Les deux surfaces S et S' étant toujours en contact pendant que le mouvement se transmet de l'une à l'autre, nous supposerons que l'on connaît, sur chacune d'elles, le lieu géométrique des points de contact. Si, sur l'un de ces lieux géométriques, on

considère deux points A et B infiniment voisins, les deux plans normaux consécutifs [O A] et [O B], qui leur correspondent, se coupent suivant une droite O C, dont nous supposerons aussi la direction connue, sauf à nous occuper plus loin de cette recherche particulière.

7. Soit T (fig. 4) le point de contact des deux surfaces S et S′ à un certain instant, TE le lieu géométrique des points de contact sur la surface S, TE′ le même lieu géométrique pour la surface S′, M et M′ les points de TE et TE′, par lesquels se toucheront les surfaces S et S′ après un déplacement élémentaire du système. Ces deux points, M et M′, sont nécessairement à égale distance du point O de concours des axes : en sorte que l'élément MM′ est perpendiculaire à la droite OM, et, par conséquent, à la droite OT, infiniment voisine de la première; d'une autre part, l'élément MM′, joignant les extrémités de deux éléments TM et TM′, situés dans le plan tangent commun, est perpendiculaire à la normale commune issue du point T; l'élément MM′ est donc perpendiculaire au plan normal commun [O T].

Soit OC l'intersection des deux plans normaux consécutifs [OT] et [OM] pour la surface S; OC′ l'intersection des deux plans normaux consécutifs [OT] et [OM′] pour la surface S′; C et C′ les points de rencontre de ces intersections avec une sphère de centre O et d'un rayon égal à l'unité; t le point de rencontre de la droite OT avec la sphère, situé, avec C et C′, sur un même arc de grand cercle;

m et **m′** les points où les droites OM et OM′ percent la sphère ; C**m**, **mm′**, **m′**C′ et CC′ les arcs de grand cercle qui joignent deux à deux les points C, **m**, **m′**, C′. L'élément **mm′**, étant parallèle à MM′, est perpendiculaire au plan normal [OT], et, par suite, à la trace CC′ de ce plan sur la sphère. On conclut aisément de là que la somme des deux arcs C**m** et C′**m′** est égale à l'arc CC′.

Ainsi, après le déplacement élémentaire du système, lorsque les deux points M et M′ seront confondus, aussi bien que les points **m** et **m′**, et que les plans normaux [OM] et [OM′], lesquels ont pour traces sur la sphère les deux arcs C**m** et **m′**C′, on reconnaîtra que ces deux arcs C**m** et **m′**C′ viennent se placer sur le prolongement l'un de l'autre, et que la distance des points C et C′ demeure invariable.

Si donc on veut étudier, à un certain instant, les conditions de la transmission du mouvement d'un corps à l'autre, on devra préalablement déterminer, sur la sphère (fig. 5), la position des points **t**, C et C′, précédemment définis, ainsi que celle des pôles A et A′ de rotation, et faire tourner les points C et C′ autour de leurs pôles respectifs A et A′, sans altérer la grandeur de l'arc CC′ : ce qui ramènera la présente question à celle traitée dans le premier article. En conséquence, on pourra conserver les notations employées dans ce premier article, sauf à substituer le point **t** de la figure 5 au point T de la figure 2 : auquel cas les formules

$$a' \sin \gamma' - a \sin \gamma = o, \tag{2}$$

$$(4)\left\{\begin{array}{c}\left(\dfrac{da'}{dt}\sin\gamma'-\dfrac{da}{dt}\sin\gamma\right)\sin B=\\ aa'\sin(\gamma+\gamma')\cos B+\dfrac{(a'\cos\gamma'+a\cos\gamma)^2}{\cot\alpha'-\cot\alpha},\end{array}\right.$$

encore applicables, fourniront, pour des valeurs données de a et $\frac{da}{dt}$, les valeurs correspondantes de a' et $\frac{da'}{dt}$. De même, la formule

$$(6)\qquad u=\sin\delta.[a'\cos\gamma'+a\cos\gamma]$$

déterminera la vitesse angulaire du glissement des deux surfaces S et S′ l'une contre l'autre, vitesse qu'il faudra multiplier ensuite par la distance du point de contact au point O, pour obtenir la vitesse linéaire.

8. *Recherche des points* C *et* C′. — Il suffira évidemment de s'occuper de l'un de ces points, du point C, par exemple, de la figure 4. Sa position sera connue, si l'on connaît l'angle ρ, que forme la droite OC avec la droite OT, dans le plan normal commun [OT].

Soient MN et TU (fig. 6) les normales à la surface S, menées par les points M et T; elles rencontrent nécessairement la droite OC, intersection des deux plans normaux [OM] et [OT]; soient N et U les points de rencontre. Avec M. Gilbert, nous appellerons courbure de la surface S, en T, suivant TM, le rapport, à l'élément TM, de l'angle aigu i des normales MN et TU; le rapport inverse r, égal

à $\frac{TM}{i}$, sera dit le rayon de la courbure ; enfin, la direction de l'élément TM et celle de la trace du plan tangent en M sur le plan tangent en T, c'est-à-dire la direction de la perpendiculaire commune aux deux normales MN et TU, prendront le nom de directions conjuguées. Ce géomètre a fait voir (1) comment, lorsque la direction TM est donnée, l'autre peut s'en déduire, ainsi que la courbure, pourvu que l'on connaisse les courbures principales de la surface au point T.

Menons par le point N la droite NQ parallèle à UT et prolongée jusqu'à la rencontre en Q du plan tangent en T ; traçons ensuite, dans ce plan, les éléments QM et QT. On peut regarder comme connues les directions de ces éléments : en effet, d'une part, QT est la trace du plan normal commun [OT] sur le plan tangent ; de l'autre, QM, situé dans le plan MNQ, est, comme MN et NQ, perpendiculaire à la direction conjuguée de la direction TM. Ainsi, tous les angles du triangle MQT sont connus ; et, si l'on pose $\frac{QM}{TM} = k$, on peut, dans cette égalité, considérer comme connu le second membre, qui n'est autre qu'un rapport de sinus.

Cela posé, considérons le triangle MNQ, sensiblement isocèle, et dont l'angle en N est égal à i ; il donne $QM = i \, . \, QN$.

D'ailleurs on a, par définition de r, l'égalité

$$TM = ir.$$

(1) *Société Philomathique de Paris*, communication faite en octobre 1867.

Il en résulte

$$\frac{QM}{TM} = \frac{QN}{r},$$

et, par suite,

$$QN = kr.$$

Soit considéré maintenant le triangle OTU, dans lequel le côté OT et l'angle OTU sont connus, dont le côté TU diffère infiniment peu de QN, et dont l'angle UOT est précisément égal à ρ. On a, dans ce triangle, la relation

$$\frac{\sin \rho}{\sin(\rho + OTU)} = \frac{kr}{OT},$$

où tout est connu, excepté ρ, et qui détermine cet angle par sa tangente.

§ 2. — DE L'ACCÉLÉRATION TRANSMISE, QUAND LES DEUX CORPS SONT MOBILES AUTOUR D'AXES PARALLÈLES.

9. Supposons d'abord les corps limités par des surfaces cylindriques S et S', parallèles aux axes de rotation. Les formules relatives à ce cas peuvent être déduites des formules (7), obtenues dans l'article premier du premier paragraphe. Il suffit d'y supposer le rayon R infini, ce qui transporte à l'infini le point de concours des axes.

Comme il vient alors, quel que soit l'arc $\mathbf{a}$, pris sur la surface de rayon R,

$$\lim R \sin \frac{\mathbf{a}}{R} = \mathbf{a}, \quad \lim \cos \frac{\mathbf{a}}{R} = 1;$$

comme la relation (8) donne

$$\lim. \frac{R}{\cot\frac{a'}{R} - \cot\frac{a}{R}} = \frac{(\delta+\rho)(\delta-\rho')}{\rho+\rho'},$$

on en conclut que les formules (7), après multiplication par R, et pour R infini, se transformeront dans les suivantes :

$$(9)\left\{\begin{array}{l} \gamma' a' - \gamma a = o, \quad u = \delta(a + a'), \\ \left(\gamma' \frac{da'}{dt} - \gamma \frac{da}{dt}\right) \sin B = \\ (\gamma+\gamma') a a' \cos B + \frac{(\delta+\rho)(\delta-\rho')}{\rho+\rho'} (a+a')^2, \end{array}\right.$$

où ρ et ρ' sont les rayons de courbure TC et TC' (fig. 7), répondant au point T de contact des sections ME et M' E', faites dans les surfaces S et S' par le plan de la figure, supposé perpendiculaire aux axes qui le percent aux points A et A'; où δ est la longueur TB de la normale commune interceptée entre le point de contact et la droite A A'; où γ et γ' sont les longueurs des segments que cette normale détermine sur A A'; B l'angle de TB avec A A'; a et a' les vitesses angulaires de rotation autour des centres respectifs A et A'; u la vitesse linéaire de glissement des deux lignes M E et M' E' l'une contre l'autre.

10. Considérons maintenant le cas où les deux corps, mobiles autour de deux axes parallèles, sont limités par des surfaces S et S' quelconques. C'est

le cas traité dans le second article du premier paragraphe, et où l'on supposerait le centre O transporté à l'infini. Les formules (2), (4) et (6) sont donc applicables, aussi bien que les formules (7), qui en découlent, et où l'on peut supposer le rayon R égal à la distance du point O de concours des axes au point de contact T des surfaces S et S' ; de telle sorte que, si le point O s'éloigne à l'infini, la sphère se transforme en un plan mené par le point T perpendiculairement à la direction commune aux deux axes, en même temps que les formules (7) se transforment dans les formules (9).

Pour définir les quantités B, γ, γ', δ, ρ, ρ', qui entrent dans ces dernières formules, il faut imaginer que l'on mène le plan des deux axes A et A', et, suivant la normale commune aux deux surfaces, un plan parallèle à ces axes ; B est l'angle des deux plans, que l'on ne pourra confondre avec son supplément, si l'on remarque que l'axe A est situé sur l'une de ses faces et le point T sur l'autre ; δ est la distance de ce point à l'intersection des deux plans ; γ et γ' sont les distances respectives de cette intersection aux axes A et A'.

11. Il reste à définir et à déterminer ρ et ρ'. Pour cela, il faut d'abord considérer, sur les surfaces S et S', qui se touchent au point T (fig. 8), les lignes TE et TE', lieux géométriques des points successifs de contact, et, sur ces lignes, les points M et M' par lesquels doivent se toucher les surfaces au bout du temps dt, l'élément MM' étant ainsi perpendiculaire aux axes. On mène par le point T la normale com-

mune, et, suivant cette normale, un plan parallèle aux axes ; on mène par les points M et M' les normales respectives des surfaces S et S', et, suivant ces normales, des plans parallèles aux axes ; les intersections de ces deux derniers plans avec le précédent sont des droites parallèles aux axes et situées respectivement aux distances ρ et ρ' du point T. C'est ce qui résulte des développements donnés dans le n° 7 et de l'hypothèse qui transporte le point O à l'infini.

Cela posé, soit XX' (fig. 9) le plan perpendiculaire aux axes, mené par le point T de contact des deux surfaces S et S' ; soit TE le lieu géométrique, sur S, des points de contact successifs ; M le point de TE par lequel se toucheront les surfaces au bout du temps dt; MN et TU les normales à S répondant aux points M et T; CO la perpendiculaire à XX', suivant laquelle se coupent les plans menés, parallèlement aux axes, par les normales MN et TU, cette droite CO perçant au point C le plan XX' et rencontrant aux points N et U les deux normales. La droite TC n'est autre que ρ, et sa longueur est égale à TU sin CUT.

Soit la droite NQ parallèle à UT, et rencontrant en Q le plan tangent commun. La longueur TU ne diffère pas sensiblement de QN.

Si l'on joint le point Q aux points M et T, on forme ainsi un triangle élémentaire MQT, dans lequel tous les angles sont connus, puisque ses trois côtés ont des directions connues. En effet, TM est dirigé suivant la tangente en T de l'arc TE; TQ appartient à la trace du plan CUT sur le plan tangent commun ;

enfin QM est situé sur l'intersection de ce même plan tangent, commun avec le plan MQN perpendiculaire à la direction conjuguée de TM sur la surface S, direction conjuguée que l'on sait déterminer si l'on connaît les courbures principales de la surface au point T.

Ces mêmes courbures principales font aussi connaître le rayon r de la courbure de S suivant TM, c'est-à-dire le rapport de l'élément TM à l'angle aigu i des deux normales MN et TU, ou à l'angle MNQ.

Si maintenant on rapproche la relation $TM = ir$, qui définit r, de la formule $QM = i . QN$ fournie par la considération du triangle MNQ sensiblement isocèle, on en déduira l'égalité

$$\frac{QM}{TM} = \frac{QN}{r},$$

dans laquelle le second membre, égal au rapport des sinus de deux angles connus, a une valeur déterminée k : ce qui permet encore d'écrire

$$QN = kr,$$

et conduit à la formule

$$\rho = kr \sin CUT,$$

où CUT représente l'angle de la normale commune avec les axes.

En procédant de la même manière, on obtiendrait pour ρ' une expression de même forme.

Nota. — On peut remarquer que le point C est la

rencontre des projections des normales MN et TU sur le plan XX' : ce qui conduit à présenter la définition de ρ sous une forme un peu différente. De même pour ρ'.

§ 3. — DE L'ACCÉLÉRATION TRANSMISE, QUAND LA SURFACE S EST MOBILE AUTOUR D'UN AXE, ET LA SURFACE S' SUIVANT UNE DIRECTION PERPENDICULAIRE A CET AXE.

12. Ce cas est renfermé implicitement dans celui qui fait l'objet du second paragraphe. Si, en effet, on conçoit l'axe A' (fig. 7) transporté à l'infini, le mouvement de rotation de S' autour de A' devient, à la limite, un mouvement de translation rectiligne, perpendiculaire au plan des deux axes A et A', et par conséquent perpendiculaire à l'axe A, qui n'a pas bougé. Les formules (9) sont donc applicables, pourvu qu'on y suppose a' nul et γ' infini.

Pour le prouver, revenons au second paragraphe, et considérons-y un point L' quelconque participant au mouvement de la figure S' autour de l'axe A'. Si v' est la vitesse linéaire de L', si λ' est sa distance à l'axe A', on a $a' = \frac{v'}{\lambda'}$; d'où

$$\gamma' a' = \frac{\gamma'}{\lambda'} v', \quad \gamma' \frac{da'}{dt} = \frac{\gamma'}{\lambda'} \frac{dv'}{dt}.$$

Si l'axe A' se transporte à l'infini, ces formules deviennent les suivantes :

$$\gamma' a' = v', \quad \gamma' \frac{da'}{dt} = \frac{dv'}{dt},$$

où v' est la vitesse de translation de S'.

D'une autre part, le produit $(\gamma + \gamma')\, aa'$, ou son équivalent $\gamma a\,(a + a')$, se réduit à γa^2, puisque a' est nul. Les formules (9) donnent alors

$$(10) \left\{ \begin{array}{l} v' = \gamma . a, \quad u = \delta . a, \\ \left(\frac{dv'}{dt} - \gamma \frac{da}{dt}\right) \sin B = \left[\gamma \cos B + \frac{(\delta + \rho)(\delta - \rho')}{\rho + \rho'}\right] a^2. \end{array} \right.$$

Dans ces dernières formules, on sait ce que représentent a, v' et u; d'une autre part, B est l'angle de deux plans, dont l'un renferme l'axe A de rotation et est perpendiculaire à la direction de la translation, dont l'autre est mené suivant la normale commune et parallèlement à l'axe, cet angle B ne pouvant d'ailleurs être confondu avec son supplément, si l'on remarque que l'axe A et le point T de contact sont situés sur ses faces; δ est la distance du point T à l'intersection des deux plans, et γ la distance de cette intersection à l'axe.

Quant aux quantités ρ et ρ', leur définition exige que l'on distingue le cas où les surfaces S et S' sont des cylindres parallèles à l'axe A, et celui où ces surfaces sont quelconques. Dans le premier cas, ρ et ρ' sont, comme au n° 9, des rayons de courbure; dans le second, ρ et ρ' se définissent et se déterminent comme au n° 10, l'axe A' transporté à l'infini ayant toujours même direction que l'axe A.

§ 4. — DE L'ACCÉLÉRATION TRANSMISE, DANS LE CAS DE DEUX MOUVEMENTS RECTILIGNES.

13. C'est encore là un cas particulier du cas traité au second paragraphe, et les formules (9) y répondent encore. Pour en faire ici l'application, imaginons que les deux axes parallèles, autour desquels tournent les surfaces S et S', soient perpendiculaires au plan de la figure 10, et le percent aux points A et A'; supposons que le point de contact T des deux surfaces soit situé dans ce plan, sur lequel la normale commune se projettera suivant la droite TB, rencontrant en B la droite AA': on va transporter à l'infini les points A et A' sur les droites OZ et OZ', que la droite TB rencontre en L et L'; le point B s'en ira lui-même à l'infini, et l'angle B tendra vers une certaine limite indéterminée.

Soient v et v' les vitesses respectives des points L et L', quand on les suppose liés d'une manière invariable, le premier avec la surface S, le second avec la surface S'; les valeurs limites que prendront v et v' sont les vitesses des translations rectilignes dans lesquelles dégénèrent les rotations.

Cela posé, on a

$$a = \frac{v}{\mathrm{AL}}, \quad \gamma a = \frac{\mathrm{AB}}{\mathrm{AL}} \quad v = \frac{\sin \mathrm{L}}{\sin \mathrm{B}}\, v,$$

$$a' = \frac{v'}{\mathrm{A'L'}}, \quad \gamma' a' = \frac{\mathrm{A'B}}{\mathrm{A'L'}} \quad v' = \frac{\sin \mathrm{L'}}{\sin \mathrm{B}}\, v';$$

d'où, à la limite,

$$(\gamma' a' - \gamma a) \sin B = v' \sin L' - v \sin L,$$
$$\left(\gamma' \frac{da'}{dt} - \gamma \frac{da}{dt}\right) \sin B = \frac{dv'}{dt} \sin L' - \frac{dv}{dt} \sin L,$$
$$(\gamma + \gamma')\, a a' = o;$$

en sorte que la première formule (9) entraîne la condition

$$(11) \qquad v' \sin L' = v \sin L.$$

D'une autre part, on a

$$\delta . a = \frac{BL - TL}{AL} v, \quad \delta . a' = \frac{BL' - TL'}{AL'} v',$$

et, à la limite,

$$\delta . a = \frac{\sin ABL}{\sin LAB} v, \quad \delta . a' = \frac{\sin A'BL'}{\sin L'A'B} v',$$

d'où les égalités

$$\delta . a = v (\cos L + \sin L . \cot B),$$
$$\delta . a' = v' (\cos L' - \sin L' . \cot B),$$

dans lesquelles L, L' et B représentent les angles OLL', OL'L et ABL.

De là on déduit, en tenant compte de la condition (11), la formule

$$\delta . (a + a') = v \cos L + v' \cos L'.$$

Si l'on remarque, enfin, qu'à la limite on peut

remplacer $(\delta+\rho)(\delta-\rho')(a+a')^2$ par $\delta^2.(a+a')^2$, on en conclura que les formules (9) deviennent, après toute substitution,

$$(12)\left\{\begin{aligned} &v'\sin L' - v\sin L = o,\\ &u = v\cos L + v'\cos L',\\ &\frac{dv'}{dt}\sin L' - \frac{dv}{dt}\sin L = \frac{(v\cos L + v'\cos L')^2}{\rho+\rho'}. \end{aligned}\right.$$

14. Pour définir les quantités L, L′, ρ, ρ' qui entrent dans ces dernières formules, imaginons que l'on mène, par le point T de contact des surfaces S et S′, un plan P parallèle aux directions des vitesses v et v', et, dans ce plan, par un point O quelconque, des droites OZ et OZ′ perpendiculaires à ces directions.

Si les surfaces S et S′, qui limitent les deux corps, sont des cylindres perpendiculaires au plan P, la normale commune répondant au point T est dans le plan P et détermine, avec les droites OZ et OZ′, le triangle OLL′, auquel appartiennent les angles L et L′ ci-dessus considérés. En même temps, ρ et ρ' désignent, pour le point T, les rayons de courbure des sections faites par le plan P dans les surfaces S et S′.

Si les surfaces S et S′ sont quelconques, on projette sur le plan P la normale commune, et l'on considère les angles du triangle OLL′ que cette projection forme avec OZ et OZ′. Il faut ensuite recourir aux points M et M′, par lesquels se toucheront les surfaces S et S′ au bout du temps dt,

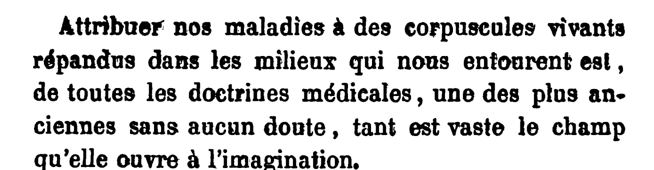
mener les normales qui répondent à ces points, projeter ces normales sur le plan P, déterminer les points C et C', par lesquels leurs projections rencontrent la projection de la normale commune, mesurer enfin les distances des points C et C' au point T, lesquelles ne sont autres que ρ et ρ', et peuvent être calculées comme on l'a vu au n° 11, à cette seule condition que l'on substitue le plan P au plan XX' de la figure 9.

LES

INFUSOIRES EN MÉDECINE (1),

Par M. le docteur WIART,

Membre associé résidant.



Attribuer nos maladies à des corpuscules vivants répandus dans les milieux qui nous entourent est, de toutes les doctrines médicales, une des plus anciennes sans aucun doute, tant est vaste le champ qu'elle ouvre à l'imagination.

Grâce à l'école expérimentale, cette doctrine a, de nos jours, pris, avec le nom de PATHOGÉNIE ANIMÉE, un développement nouveau. Aux vers, aux insectes qui pullulaient dans l'air et dont l'existence, bien qu'improuvée, servait de base aux systèmes du Père Kircher, de Nysander, et, plus près de nous, de Raspail, ont succédé, avec les recherches microscopiques, les *microphytes* et les *microzoaires,* qui peuvent, en pénétrant dans nos organes, détruire l'harmonie de nos fonctions vitales. L'analyse des travaux auxquels ont donné lieu ces recherches, les conclusions que les différents auteurs ont cru pouvoir en tirer : tel est l'objet de ce mémoire.

C'est de l'année 1860, époque à laquelle Pasteur communiqua à l'Académie des Sciences ses conclusions sur le rôle des infiniment petits dans les fer-

(1) Mémoire lu à l'Académie des sciences, le 22 décembre 1871.

mentations, que datent les travaux les plus anciens dont nous ayons à nous occuper; encore faut-il attendre deux ou trois années pour que ces travaux prennent quelque importance. Mais, à partir de là, se multiplient les expériences d'où découlent des théories nombreuses; de celles-ci, pour la plupart exposées à l'Académie des Sciences, quelques-unes seulement furent l'objet d'une seule communication; elles gagnèrent pas à pas, presque toutes, le terrain sur lequel elles marchent aujourd'hui : aussi, à l'ordre chronologique, réseau inextricable de dates inutiles, me paraît devoir être préférée l'étude successive des divers rôles que l'on a fait jouer aux microscopiques dans les maladies. — J'aurai donc, après avoir éliminé les affections parasitaires, qui, bien que du domaine de la pathogénie animée, ne rentrent point dans le cadre que je me suis tracé, à parler des microscopiques, suivant qu'ils sont effet ou cause, suivant aussi qu'ils agissent, en tant que cause, par des propriétés toxiques inhérentes à leur nature, ou par des propriétés vitales qui en font des infusoires-ferments.

Ces microscopiques, d'ailleurs, sont les plus petits des infusoires visibles à nos yeux armés des meilleurs instruments, sans distinction de règne animal ou végétal, la faculté de locomotion ne pouvant trancher, dans ce cas, la question affirmative ou négative d'animalité.

Cette étude me conduira à une théorie dite des *microzymas*, théorie audacieuse qui ne tend à rien moins qu'à renverser les opinions les plus universellement répandues sur la genèse des infiniment petits.

Ceci dit, j'entre en matière :

A. Nombre d'auteurs ont signalé la présence d'infusoires dans l'organisme sain ou malade. Les uns n'en ont déduit aucune conséquence : ainsi Leuwenhoeck, découvrant des vibrions dans les matières diarrhéiques ; Lebert, dans la dyssenterie ; Raincy, Hassall, dans le choléra ; Christot et Kiener, dans les affections farcino-morveuses ; Trasbot, dans l'infection putride chez le cheval, etc. ; d'autres en ont conclu à une modification du milieu, d'où résulterait la présence de ces infusoires; Pouchet, par exemple, trouvant des vibrions dans le produit de l'expectoration de malades atteints de phlegmasie des bronches ou dans le mucus des fosses nasales enflammées, explique ainsi ce fait : dans les sécrétions normales des bronches, des fosses nasales, on ne rencontre pas d'animalcules ; leur apparition coïncide avec l'altération morbide de ces sécrétions, quand la température est élevée et que celles-ci restent à la surface des membranes et s'y altèrent rapidement sous l'influence des causes les plus propres à déterminer la putréfaction : chaleur, air, humidité. Il donne la même origine à tout un monde de *bacterium termo* et de *monas termo,* qu'il découvre dans l'air expiré par les malades atteints de coqueluche, et il n'est pas éloigné d'attribuer aux mouvements rapides de ces animalcules la sensation de démangeaison qui détermine le besoin de tousser dans la bronchite.

Leplat et Jaillard professent une opinion analogue à l'égard des *bactéridies* des maladies charbonneuses, *bactéridies* qui sont, d'après Davaine, à la fois le

symptôme pathognomonique et le germe de ces affections. Ces *bactéridies*, filaments droits, roides, cylindriques, composés de trois ou quatre segments qui offrent des inflexions à angles obtus, longs de 1 à 12 centièmes de millimètre, occupent une large place, comme nous le verrons plus tard dans la pathologie animée. Inoculées par Leplat et Jaillard, elles n'ont donné lieu à aucun syptôme morbide, et, qui plus est, suivant eux, privé de *bactéridies*, le virus charbonneux manifeste ses effets d'une façon plus certaine et plus prompte, agissant en cela comme les virus vaccin et varioleux, vierges encore de globules purulents. Ces bactéridies sont un épiphénomène du charbon et ne se manifestent que quelques heures avant la mort.

Coze et Feltz, qui ont fait de nombreuses recherches expérimentales sur la présence des infusoires et l'état du sang dans les maladies infectieuses, différencient les *bactéries* de la fièvre typhoïde, de la variole et de l'infection putride. Ils ne se prononcent pas sur le rôle de ces infusoires dans la maladie; cependant, d'après eux, une diminution notable d'oxygène, dénotée par l'analyse chimique du sang, pourrait être due aux *bactéries*, dont une des propriétés est d'absorber l'oxygène.

Ceci nous ramènerait, avec Pasteur, à la division des infusoires en *aérobies* et *anaérobies*, les premiers se développant d'abord et ayant pour rôle d'absorber l'oxygène pour en priver complètement le milieu dans lequel leur succèdent les *anaérobies*. Ces derniers sont les véritables ferments de la putréfaction, tandis que les premiers, associés à des *mucors* qui

consomment l'oxygène libre, remplissent le double rôle d'agents de combustion pour la matière organique, et d'agents préservateurs de l'action directe de l'oxygène de l'air pour les *infusoires-ferments*.

B. Y a-t-il des maladies dans lesquelles à la présence d'infusoires ont paru se rattacher des phénomènes qu'expliqueraient les propriétés toxiques de ceux-ci? Et d'abord, les infusoires possèdent-ils des propriétés toxiques? Cette question est loin d'être vidée; mais une autre doit la précéder, également en litige: celle des modes de pénétration des *microscopiques* dans notre organisme.

Pour certains, en effet, les voies respiratoires et digestives seraient fermées aux infusoires, qui trouveraient, d'une part, dans l'épithélium des cellules pulmonaires une barrière infranchissable, et, d'autre part, dans les sécrétions gastriques et intestinales des agents de désorganisation analogues à ceux que l'expérimentateur possède pour amener sous le champ du microscope la *diffluence* de ces petits êtres, si bien décrite par Müller et Dujardin. Pour ceux-là, les corpuscules vivants pénètrent, grâce à leurs mouvements browniens, à travers les pores de nos organes, comme les leucocytes ou globules blancs du sang se frayent une voie à travers les parois vasculaires par des mouvements d'expansions sarcodiques ou amiboïdes. Ce mode de migration des globules blancs, base de la théorie de Cohneim sur la suppuration, n'est point applicable à la pénétration des infusoires, ou, du moins, ce moyen ne serait-il

qu'auxiliaire, si l'on s'en rapporte aux expériences de Richardson.

Celui-ci boit de l'eau dans laquelle ont macéré des fragments de bœuf, et qui est plus ou moins riche en infusoires, et il examine une goutte de son sang à une, deux, trois heures d'intervalle. Il y trouve des infusoires du genre *vibrio*, en nombre qui va diminuant suivant que le travail d'élimination se fait dans l'organisme. Ajoutons qu'il n'en ressent aucune incommodité.

Cette expérience répond donc en même temps à la question de toxicologie. Les résultats qu'elle donne s'accordent, sous ce rapport, avec l'innocuité des inoculations faites par Leplat de *bactéries*, de *vibrions* provenant de diverses sources, ce qui permit de contester la valeur de ces expériences, dans la question des maladies charbonneuses, à Davaine, pour lequel les *bactéridies* sont spécifiques et essentiellement propres à ces affections. J'ai déjà parlé de ces *bactéridies* du charbon : j'y reviendrai plus loin encore ; mais, si nous admettons, d'une part, l'expérience précitée, d'autre part, la multiplication dans le sang des *bactéridies*, il faut bien reconnaître que, parmi les infusoires, les uns ne trouvent dans l'organisme que des conditions de réceptivité simple et sont bientôt éliminés, tandis que d'autres y font, pour ainsi dire, élection de domicile et y amènent par leur pullulation des troubles plus ou moins graves, suivant leurs propriétés plus ou moins délétères.

Passons aux données fournies par la pathologie.

Werthein (de Vienne) découvre dans l'urine de

malades atteints de psoriasis une abondante végétation cryptogamique, composée en grande partie de *penicillium glaucum*. Il se demande si ce végétal n'est point la cause du psoriasis et injecte dans la jugulaire de plusieurs chiens 8 ou 10 centimètres cubes d'eau distillée tenant en suspension des débris de *penicillium glaucum*. Vingt-quatre heures après l'opération, il constate sur les jambes de ces animaux de petites tumeurs rouges, phlegmasiques, dont les caractères objectifs rappellent ceux d'une éruption psoriasique ; bien plus, il trouve les éléments du champignon dans les parties malades et constate l'obstruction des capillaires; le médecin de Vienne en conclut que les spores du *penicillium glaucum* introduites dans le sang donnent lieu au psoriasis.

Jaillard et Leplat reproduisent ces expériences et arrivent à une conclusion diamétralement opposée : les spores du *penicillium glaucum* non-seulement ne sont pas capables de produire une dermatose caractéristique, mais encore elles disparaissent du torrent circulatoire en moins de vingt-quatre heures et, en tout cas, ne sauraient produire d'obstructions capillaires, leur diamètre étant à peine le tiers de celui des globules sanguins.

Dans le même ordre d'idées, Colin, inspecteur de l'établissement thermal de St-Honoré, rapporte un certain nombre de faits dans lesquels il s'agit de personnes qui, en coupant leurs vignes couvertes d'*oïdium*, se sont blessées et ont été consécutivement atteintes d'accidents graves, éruptions vésiculeuses, puis inflammation phlegmoneuse et gangréneuse, état général alarmant, enfin apparition d'*oïdium albi-*

cans sur la muqueuse buccale.— Letellier et Speneux de Saint-Leu-Taverny font des expériences dont les résultats sont absolument négatifs. — Leplat récolte, au moyen d'un pinceau, des spores d'*oïdium Tuckerii* sur les différentes parties d'un cep malade, et l'introduction de ces spores dans le tissu cellulaire ou dans les veines n'est marquée par aucun symptôme.

Il y a quelques mois, à Paris, l'apparition sur du pain de munition de taches d'une couleur orangée fit reconnaître la présence de l'*oïdium aurentiacum*, dû sans doute à la mauvaise qualité de la farine employée et aussi aux chaleurs humides qui régnaient à cette époque. Decaisne rapporta un cas d'empoisonnement par ce cryptogame, observé par lui, en Italie, il y a quelques années. D'après Poggiale, l'effet toxique, douteux, serait d'autant moins à craindre que l'odeur fétide dont s'imprègne le pain attaqué par ces moisissures empêche généralement d'en faire usage.

Bien plus concluantes paraîtraient les recherches auxquelles ont donné lieu les fièvres paludéennes et les effluves qui les engendrent.

Ces effluves étaient, de toute antiquité, considérées comme de la vapeur d'eau tenant en suspension des animalcules imperceptibles, quand les chimistes y voulurent trouver un principe spécial, ayant pour caractère propre de précipiter en rouge foncé en présence du nitrate d'argent. D'après Boudin, l'effluve n'est que l'émanation d'une végétation particulière, qu'il appelle végétation paludéenne; de cette façon, la pathogénésie des fièvres de marais serait réduite au développement d'une flore, dont les

émanations seraient les causes réelles et directes de l'intoxication des marais.

Depuis, Gigot-Suard et Lemaire trouvent, dans la vapeur d'eau recueillie au-dessus des marais, tout un monde de *microphytes* et de *microzoaires.*

Le docteur Salisbury, de Newmarck (Ohio), est beaucoup plus précis et plus exclusif. Il examine au microscope les produits de l'expectoration, de la transpiration et les urines chez un grand nombre de fébricitants. Il trouve dans tous des cellules qui lui paraissent appartenir au *type algoïde* et présenter les caractères du genre *palmella.* Ces mêmes cellules, il les retrouve en grande quantité dans la vapeur d'eau recueillie au-dessus des marais des environs de Lancastre. Il détermine la hauteur où peuvent s'élever ces petits corps, hauteur plus considérable pendant la nuit, et ses résultats concordent avec les données de l'expérience pratique. Bien plus, Salisbury recueille, dans des caisses, de la terre prise sur un sol marécageux et recouvert de *palmellées :* avec elles, il peut transporter la fièvre intermittente là où elle est inconnue.

Balestra répète, dans les marais Pontins, les expériences de Salisbury et trouve, dans la vapeur d'eau, de petites spores qui, au contact de l'air, se développent rapidement. Mais, si l'on ajoute à ces vapeurs de l'eau contenant quelques gouttes d'une solution d'acide arsénieux, de sulfite de soude ou mieux de sulfate neutre de quinine, toute végétation cesse et celle qui s'est déjà développée s'altère.

Lediberder, de Lorient, formule d'une autre façon la théorie parasitaire des fièvres intermittentes.

D'après lui, des animalcules pénètrent dans nos organes; ils s'y multiplient par ponte, après laquelle ils succombent. Après un nombre suffisant d'éclosions, dont chacune est la cause déterminante du frisson de l'accès, ils deviennent assez nombreux pour troubler l'économie, se repaissent des globules du sang, puis meurent, au début de la réaction, en déposant leurs ovules. Au moment d'une éclosion nouvelle, commence un nouvel accès. Cette théorie, on le comprend sans peine, n'est appuyée d'aucune démonstration expérimentale.

C. Nous avons, jusqu'ici, étudié les infusoires sans considérer dans leur action sur nos organes autre chose qu'une influence commune à tout corps étranger, ou bien une sorte d'intoxication due à leurs propriétés délétères. En ce faisant, nous n'avons qu'effleuré la doctrine de la pathogénie animée. Pour celle-ci, en effet, toute ou presque toute la nature est réductible à l'infusoire, et cet être, qui, dans la série biologique, accomplit un cycle perpétuel, devient, dans notre organisme, la cause de modifications intimes, de transformations moléculaires, d'où résulte la fermentation. Voici d'ailleurs, en quelques mots, les principes fondamentaux de cette doctrine, dite des maladies *zymotiques* :

Les ferments sont des êtres vivants ;

La fermentation est le résultat de l'évolution et de la reproduction de ces êtres ;

Les miasmes et les virus sont des ferments : en pénétrant dans notre organisme, ces êtres s'y développent, s'y reproduisent, s'y multiplient et deviennent l'origine

de phénomènes analogues à ceux de la fermentation, d'où résulte la maladie.

Ceci nous conduit fatalement à quelques généralités sur la fermentation, généralités dans lesquelles nous n'entrerons que dans les limites les plus indispensables pour aider à l'intelligence de ce qui nous reste à étudier. Pour Van-Helmont, le ferment est un corps qui transforme les autres corps en sa propre nature. Pour Berzelius et, depuis, Robin, la fermentation est un phénomène de *catalyse*, de dédoublement moléculaire, dû à la seule présence du ferment, dont l'influence sur les corps fermentescibles est, selon Liebig, la résultante d'une sorte de mouvement intérieur. Cagniard-Latour découvre dans la levûre de bière des corps organisés ; Schwan et Pasteur poursuivent les recherches, d'où la nouvelle théorie : la fermentation résulte de l'évolution et de la reproduction d'êtres microscopiques. Ces êtres empruntent au corps fermentescible une partie de ses éléments nécessaire à leur nutrition : de là rupture d'équilibre dans les molécules de ce dernier corps qui sont en contact avec celles du ferment. — Mais une objection se présente : il peut y avoir fermentation sans organismes-ferments ; les ferments solubles, *diastase*, *pectase*, etc., sous le rapport de leur action, sont tout à fait analogues à la levûre de bière. A cela, Berthelot oppose l'opinion suivante : les *microzoaires* ou *microphytes* sécrètent le ferment comme l'orge germée sécrète la diastase ; ce ferment agit ensuite par sa seule présence et indépendamment de toute action vitale ultérieure.

Comment maintenant évoluent ces microscopiques,

ces infusoires appelés à un rôle si important ? Pour Jules Lemaire, l'un des plus fervents apôtres de la doctrine, les infusoires existent partout ; par eux se fait la fermentation, la germination, la fécondation ; par eux se perpétue la vie ; un échange continuel d'infusoires a lieu entre l'air qui prête et les fermentations qui rendent ; tandis que, chez l'homme, ces produits de la fermentation, de la vie, sont excrétés par la peau, ces mêmes produits répandus dans l'air et introduits dans notre organisme y sont assimilés ou détruits, du moins à l'état normal. La pullulation de ces infusoires dans l'air est arrêtée, grâce aux acides faibles que contiennent les plantes, dont le rôle est de détruire ces petits êtres comme elles absorbent l'acide carbonique ; que cette action physiologique des végétaux ne s'exerce plus, surgissent les épidémies.

Étant posées ces considérations générales, voyons quelles applications en ont été faites à la pathogénie des maladies miasmatiques.

Les *miasmes* émanent d'animaux morts ou vivants : d'animaux morts, par le fait même de la fermentation putride ; d'animaux vivants, par le fait de ces transformations successives qui aboutissent à la destruction moléculaire des tissus, à leur putréfaction vivante, suivant une expression hardie que j'emprunte à Pasteur.

Ces *miasmes* ont des propriétés spécifiques : tantôt ils engendrent la fièvre jaune, tantôt le typhus, ou la peste, ou la dyssenterie, ou le choléra.

On sait que ces affections se déclarent presque toujours là où il existe un encombrement d'hommes malades ou tout au moins soumis aux conditions

hygiéniques les plus défavorables; d'autre part, on attribue généralement aux détritus d'animaux et de végétaux, que laissent dans l'Inde les inondations des grands fleuves, l'explosion des épidémies cholériques qui étendent au loin leurs ravages.

Mais le mode d'extension de ces maladies est loin d'être élucidé.

S'il est très-probable que la propagation du choléra peut se faire par les sécrétions des cholériques, il existe parmi les expérimentateurs des dissentiments très-prononcés, tant sur la nature du *miasme* qu'elles contiennent que sur l'instant où ce *miasme* possède son maximum d'activité. Pour Thiersh et Pettenkofer, les matières intestinales fraîches, ou le sérum du sang, ingérées, ou injectées dans le tissu cellulaire, ou absorbées par les poumons, ne donnent lieu à aucun symptôme, tandis qu'après une décomposition de quelques jours ces mêmes matières reproduisent la maladie. Legros et Goujon sont d'avis contraire : pour eux, le sang ou la sueur, ou la vapeur recueillie dans une salle de cholériques peuvent, à l'état frais, reproduire le choléra, tandis qu'après décomposition ces mêmes produits ne donnent lieu qu'à l'infection putride. Ces derniers expérimentateurs ont provoqué des symptômes cholériformes en injectant de la *diastase végétale* dans le sang d'un animal et en ont conclu que le choléra est dû à la présence de la *diastase* dans le sang. Cette induction a trouvé quelque créance dans des analyses chimiques du sang de cholériques, analyses faites par Baudrimont, qui y découvrit une certaine quantité de *diastase*.

En opposition à la présence de ce ferment soluble, des recherches d'un autre ordre ont semblé aboutir à la confirmation de l'existence d'un principe organisé. Dès 1849, la Société médicale de Bristol s'occupa de cette question, et on découvrit, dans l'air de salles occupées par des malades atteints de choléra, des corpuscules arrondis, très-réfringents, ayant l'apparence d'un anneau et offrant des dimensions très-inégales, les plus petits étant gros comme des globules sanguins, les plus gros colorés souvent en gris-jaune, renfermant des granulations plus petites. Brittan les appela *corps annulaires ;* Swayne, *cholera-cells, cellules du choléra ;* Budd, *cholera-fungi, champignons du choléra*. Buck, président de la Société des microscopiques de Londres, considéra ces corpuscules comme une variété d'*uredo.*

Pour Williams, le mucus des matières cholériques est un ferment composé de cellules et de corpuscules discoïdes ; les cellules se gonflent par endosmose et émettent les corpuscules ou granules qui forment les flocons riziformes.

Ce sont ces corpuscules, granules ou spores, auxquels Hallier, professeur à l'Université d'Iéna, a donné le nom de *micrococcus*, qui appartiennent à un *microphyte* décrit par Thomé sous le nom de *cylindrothenium,* que Pacini, Klob, etc., regardent comme le véritable ferment cholérique. Pour que nulle preuve, enfin, ne manque à l'appui de leur spécificité, Hallier, qui admet qu'une espèce de *microphyte* comprend différentes sortes de variétés qui peuvent procéder les unes des autres et présenter des générations régulièrement ou irrégulière-

ment alternantes, tente de cultiver ces cellules de *micrococcus.*

Partant de cette idée, émise en 1833, que la cause du choléra dans l'Inde réside dans la consommation du riz vicié par une maladie due à la présence d'un *microphyte, l'urocystis occulta,* il sème du riz, qu'il arrose avec du liquide contenant en suspension des sporules de *micrococcus,* et sur les plantes dont le développement est pénible apparaissent de nouvelles spores qui, dans un sol très-azoté, donnent à leur tour naissance à des *penicillium* et à des *mucors.*

Pour le professeur d'Iéna, et dans cet ordre d'idées, de même que les spores de l'*urocystis occulta* seraient le miasme d'origine du choléra, de même le typhus serait dû aux spores du *rhizòpus nigricans* et du *penicillium crustaceum,* microphytes dont le premier se trouve sur les pommes de terre pourries, et le second à l'état de moisissures sur les fruits confits, le pain humide, et en général toutes les substances végétales dans des conditions particulières d'humidité ; de même aussi à chaque miasme correspondrait un microphyte ou un microzoaire, dans les spores ou les cellules desquels résiderait l'influence morbigène.

Si ingénieux que soient ces aperçus, ils doivent rester à l'état d'hypothèses tant que les résultats obtenus ou seront discordants ou manqueront de la précision indispensable à une théorie qui veut expliquer, par des actions physiques ou chimiques, les phénomènes de la vie.

Ce que je viens de dire des miasmes s'applique en tout point aux virus. Pour les partisans de la pathologie animée, à chaque maladie virulente ap-

partient un *microzoaire* ou un *microphyte,* et, comme les premiers, ces *microphytes* peuvent, suivant Hallier, être cultivés et donner lieu à des générations successives allotropiques.

Ainsi, le pus variolique contient le *micrococcus* de l'*eurotium herbarum* ou de la *torula rufuscens :* la clavelée, celui de la *pleospora herbarum,* champignon analogue à la nielle et que l'on rencontre de préférence sur le bois de la vigne, les pommes, les poires, etc., la syphilis et la morve, un champignon qui leur est commun et que l'auteur désigne sous le nom de *coniothecium syphiliticum*, la rougeole de l'homme et la peripneumonie contagieuse des bêtes bovines, un *mucor mucedo* qui leur est également commun.

Ces rapprochements sont loin d'être en faveur de la doctrine, aux yeux des praticiens, et cependant Hallier est tellement sûr de sa découverte et de ses moyens, dit Zundel, son traducteur, qu'avec le virus du règne animal il reconstruit un parasite du règne végétal, qu'il n'a pas encore vu, mais qu'il est certain de trouver un jour.

J'ai déjà parlé des infusoires du sang dans la variole et des *bactéridies*, qui, pour Davaine, appartiennent en propre aux affections charbonneuses, dont elles relient les différentes formes; introduites dans le sang, elles s'y multiplient et déterminent, soit en absorbant l'oxygène des globules, soit de toute autre façon encore inconnue, des troubles qui peuvent amener la mort et sont toujours proportionnels à la pullulation de ces petits êtres. Je ne m'arrêterai pas aux expériences de cet auteur, ex-

périences qu'il a étendues aux plantes grasses, dans le tissu desquelles il a vu se développer d'innombrables *vibrions*, après l'inoculation de la matière charbonneuse.

Mais cette étude des virus serait incomplète si je ne disais quelques mots de la détermination expérimentale de leurs parties actives. Sur cette question même, l'accord est loin d'être établi.

Ces virus contiennent, à l'état normal, des *leucocytes* ou globules blancs facilement isolables; privés entièrement de ces *leucocytes*, les virus ont conservé toute leur activité. Restaient le plasma, les matières qu'il tient dissoutes et les corpuscules solides qui s'y trouvent en suspension.

Pour Mialhe, il existe dans le plasma un ferment soluble, qu'il a isolé dans le virus-vaccin et qu'il a nommé *vaccinase*. Ce ferment est le principe actif du virus. Colin, dans une discussion toute récente sur le contenu des pustules de la variole, soutient aussi l'existence de l'élément inoculable dans la sérosité virulente entièrement privée de corpuscules.

Tout autre est l'opinion de Chauveau, pour lequel l'inoculation des corps figurés peut seule engendrer la maladie. D'après ce principe que ces corpuscules figurés, qui existent dans tous les virus, sont les seuls agents de transmission, il mesure la transmissibilité des maladies à leur richesse en éléments figurés; et pour lui la vaccine serait contagieuse comme la clavelée, par exemple, si l'on réunissait dans un même lieu une quantité de boutons vaccinaux capables de dégager autant de corpuscules qu'en développe sur un animal l'éruption de la clavelée;

l'influence épidémique est devenue, il le dit lui-même, une question de poids et de mesures.

D. Bien que divergentes sur un grand nombre de points, les théories dont j'ai parlé jusqu'ici reposent sur une base commune, la pénétration dans nos organes d'êtres infiniment petits, charriés soit par l'air, soit par les aliments, ou bien s'insinuant à travers les pores de la peau.

De l'origine de ces infiniment petits j'ai cru ne devoir rien dire, cela m'entraînant sans but dans les discussions des pauspermistes et des hétérogénistes.

D'ailleurs pauspermie, génération spontanée, pénétration des infusoires dans l'organisme, tout cela est laissé bien loin par la théorie dite des *microzymas,* qu'il me reste à développer et qui appartient à Bechamp et Estor, de Montpellier.

Quelle est cette théorie, et d'abord qu'appelle-t-on *microzyma ?*

Lorsqu'on examine à un fort grossissement une parcelle de tissu organisé ou de substance organique, on voit une infinité de petits corps agités d'un mouvement continuel, auquel on a donné le nom de mouvement *brownien*, et que l'on regarde généralement comme un phénomène d'ordre purement physique. Ce sont ces petits corps que Bechamp et Estor ont appelés *granulations moléculaires* ou *microzymas*, granulations imputrescibles, insolubles dans l'acide acétique ou la potasse caustique, ce qui montre qu'elles ne sont formées ni de graisse, ni d'albumine, et dont le rôle est de sécréter un ferment ou *zymase,*

qui procède aux phénomènes physiologiques ou morbides de l'être vivant.

Non-seulement le règne végétal, mais encore le règne minéral en renferment une grande quantité, et il suffit pour s'en convaincre d'examiner la craie ou le bicarbonate de soude du commerce.

Que l'on prenne, avec Le Ricque de Monchy, le cambium ou la sève des végétaux, les fruits, les graines féculentes, les granules de l'utricule pollénique, les œufs de papillon, les liquides organiques des animaux, leurs tissus, les cellules pigmentaires de la choroïde, constamment on trouvera des granulations moléculaires douées d'un mouvement oscillatoire et agissant, à la manière des ferments, sur une solution de sucre de canne.

Il n'est donc plus besoin de recourir à des *microphytes* ou à des *microzoaires* pour expliquer les phénomènes de la fermentation, de la vie physiologique ou morbide ; l'être vivant contient en lui-même des cellules qui agissent, à la manière des ferments, sur la matière qui les environne pour la ramener à des composés plus simples.

Ce qu'on appelle la fibrine du sang n'est qu'une fausse membrane formée par les *microzymas* associés par une membrane qu'ils sécrètent à l'aide des éléments albuminoïdes de ce liquide.

Que les *microzymas*, dont l'ensemble compose l'organisme, agissent harmoniquement, nous sommes en santé, notre vie est une fermentation régulière ; dans l'état de maladie, la fermentation est régulièrement troublée : les microzymas ont changé de fonctions ou bien sont placés dans une situation

anormale par une modification quelconque du milieu dans lequel ils sont plongés.

Dans cet état de maladie, le microzyma est apte à se métamorphoser en *bactéries* ou en *cellules ;* ces *cellules* ou ces *bactéries* deviennent elles-mêmes *ferments*, et alors le *microzyma* malade transplanté sur un nouvel organisme communique sa maladie aux *microzymas* de ce nouvel organisme, non pas comme l'ont cru certains auteurs, que les *bactéries* ainsi inoculées prolifèrent et, par cette prolifération dans le sang et les tissus, deviennent cause de maladie, mais parce que ces *bactéries* inoculées provoquent un changement de milieu favorable à l'évolution des *microzymas* normaux de l'animal en *bactéries*.

Ainsi agissent les miasmes ou les virus par les *microzymas* malades dont ils sont le véhicule.

L'être vivant, rempli de *microzymas*, possède donc les éléments essentiels de la vie, de la maladie, de la mort et de la totale destruction.

Comme on le voit, cette doctrine, sur laquelle je crois inutile de m'étendre davantage, est, au point de vue pathogénique, la négation de toutes celles qui l'ont précédée. Elle prend place parmi les doctrines qui proclament l'autonomie de la cellule ou de l'élément anatomique, considère tout être vivant comme une colonie, un agrégat de petits organismes jouissant d'une indépendance relative et unis les uns aux autres par un lien fédératif. Chacun de ces petits organismes a sa vie propre, son individualité et sa fonction, par laquelle il concourt à l'entretien de la vie de l'organisme dont il fait partie.

Quels que soient les noms qui s'attachent à ces

doctrines, quelques conclusions que l'on ait cru pouvoir tirer d'inoculations épithéliales ou de greffes épidermiques, il ne me paraît pas que l'unité de la vie puisse être mise en doute par le fait de la multiplicité des phénomènes biologiques.

Ici se termine, d'ailleurs, cette étude déjà trop longue ; je n'essaierai pas d'en tirer de conclusions, la diversité des théories passées en revue suffisant pour montrer combien le sujet exige encore que de nouveaux faits viennent dissiper la profonde obscurité qui l'environne.

RAPPORT

SUR

L'ÉCOLE LIBRE DES SCIENCES POLITIQUES,

PAR M. F.-G. BERTRAND,

Membre titulaire.



MESSIEURS,

Dans votre dernière séance, vous m'avez fait l'honneur de renvoyer à mon examen, en vue d'un rapport, les documents qui avaient été adressés à la Compagnie par MM. Émile Boutmy et Ernest Vinet, relativement à l'École libre des Sciences politiques dont ils étaient les fondateurs.

Déjà cette institution n'était plus seulement un projet : les cours venaient d'être ouverts, et tout annonçait que les conditions financières nécessaires au fonctionnement de l'œuvre étaient assurées.

Je n'avais donc plus à rechercher, pour vous soumettre des propositions, jusqu'à quel point les ressources et les usages de notre Académie lui permettraient de prendre part à la fondation de l'école nouvelle : la tâche qui me restait à remplir, c'était de vous rendre compte de l'objet de l'œuvre, des motifs qui ont inspiré et soutenu, pour la réalisation

de cette idée, quelques hommes de talent et de chaleureuse initiative, et des espérances que peuvent concevoir de leur entreprise les amis de la science et du pays.

Par École libre des Sciences politiques, les fondateurs entendent un établissement créé et entretenu, sans aucune attache gouvernementale, au moyen de souscriptions privées, et destiné à combler la lacune qui se fait sentir dans notre enseignement supérieur, quant aux études qui sont particulièrement utiles aux hommes d'État. De même que les Facultés de Droit préparent les jeunes gens qui ont pour but le barreau ou la magistrature, et les Facultés de Médecine ceux qui veulent exercer l'art de guérir, l'École libre des Sciences politiques offrirait à des auditeurs inscrits, dans des cours réguliers et coordonnés, les connaissances que réclament les hautes fonctions de l'administration et la participation aux affaires du pays.

Le système d'enseignement, nettement indiqué par les fondateurs et les professeurs de l'École, c'est d'exposer aux élèves l'état actuel de la science, relativement aux grandes questions traitées dans les assemblées politiques, et les solutions qui ont été données, chez les différents peuples, aux problèmes d'économie politique ou sociale qui préoccupent les esprits, — en procédant toujours historiquement, en produisant les documents essentiels, en faisant connaître les opinions diverses avec précision et fidélité, sans aucun esprit de parti ou de secte, et en évitant avec le plus grand soin de se faire les apôtres d'aucune théorie exclusive.

On n'a pas la prétention de transformer les élèves, par un cours de deux années, en des hommes capables de parler avec autorité sur toutes les questions commerciales, financières, militaires et autres, qui s'agitent dans les assemblées; mais on veut les mettre à même de se former des opinions raisonnées, non-seulement au moyen des connaissances qui résulteront directement des leçons, mais encore en leur indiquant les sources, en leur enseignant l'art de travailler, de rechercher et de trouver eux-mêmes, dans leurs études ultérieures.

Ce programme général suffirait déjà pour faire pressentir les services que l'on peut attendre de l'enseignement dont il s'agit: on comprend encore mieux le genre d'utilité et d'intérêt que devront y trouver les élèves, en voyant, en rapprochant les programmes particuliers des différents cours qui le composent, et surtout en pensant que les hommes véritablement distingués qui se donnent à l'œuvre sont pénétrés d'une idée commune; qu'ils se proposent de coordonner constamment leurs leçons et de les diriger avec ensemble vers le but indiqué.

C'est, en effet, cette coordination entre les cours qui constitue véritablement une école, un ordre d'enseignement. Il existe déjà, dans quelques grands établissements publics, où ils ont été successivement introduits, des cours dont les titres sont en parfaite harmonie avec le programme d'une École des Sciences politiques; mais les uns sont subordonnés à l'objet spécial des établissements où ils sont placés; les autres, tels qu'ils sont conçus par les professeurs, ne semblent pas avoir pour but autre

chose que la science pure. Ils n'ont entre eux aucune corrélation et ne sont en rien les parties d'un même tout; de sorte que, malgré tout le mérite des professeurs et l'intérêt particulier qui peut s'attacher à chacun des cours pris isolément, ils n'offrent ni le caractère ni les avantages de l'Enseignement spécial des Sciences politiques.

Les cours de l'École libre sont au nombre de dix, répartis sur deux années.

Le premier inscrit au programme a pour titre : *Esquisse géographique et ethnographique du monde civilisé.* La connaissance des limites et des communications naturelles, de la filiation et de la distribution des races, des langues et des religions, dans les principaux États, constitue l'élément indispensable pour l'explication des rapports internationaux de toute nature, et, en particulier, pour l'appréciation des traités d'alliance et de commerce qui unissent les peuples. C'est là que se trouvent les principes essentiels de la discussion dans toutes les questions relatives aux nationalités, qui, de notre temps, tiennent une si grande place dans l'organisation politique des États et dans les préoccupations de la diplomatie.

Ce cours servira tout naturellement d'introduction et de fondement à celui qui suit : *Histoire diplomatique de l'Europe depuis le traité de Westphalie.*

On sait que ce traité, qui termina, en 1648, la Guerre de Trente ans, fonda en Europe un nouveau système politique. C'est donc un point de départ bien justifié pour l'histoire des faits diplomatiques qui intéressent notre époque.

Dans ce second cours, seront exposés les antécédents et les conditions principales des traités qui existent actuellement entre les puissances. Le professeur y trouvera l'occasion d'aborder les questions de cet ordre qui touchent plus particulièrement la France, et de donner aux auditeurs des notions que chercheraient vainement ailleurs, dans un établissement d'instruction publique, les jeunes hommes qui se destinent à la diplomatie.

Le cours inscrit le 3e au programme n'a pas une moindre importance. Il a pour titre : *Histoire militaire de l'Europe depuis Frédéric II,* et doit présenter l'étude comparée du progrès des institutions militaires chez tous les grands peuples.

Ce n'est pas un enseignement sur l'art militaire propre à former des officiers de combat : il s'agit ici des divers systèmes qui ont été appliqués pour la création et l'organisation des armées, des différents modes de recrutement et de mobilisation, de la durée du service, de l'avancement, de la discipline, en un mot, de toutes ces questions militaires qui sont de nature à être soumises aux délibérations législatives. Il n'est pas besoin de faire remarquer que l'objet de ce cours acquiert pour nous, dans les circonstances où nous sommes placés, un grave intérêt. Si la loi impose aux Français, pour la défense de la patrie, de nouveaux devoirs, de plus grands sacrifices, il faut qu'ils en apprécient la nécessité, en apprenant quelles sont les institutions militaires qui rendent leurs ennemis redoutables.

Dans un Enseignement des Sciences politiques, il y avait une place assignée d'avance à l'Économie

politique, à cette science qui, fondée sur l'observation des faits relatifs à la production et au mouvement de la richesse dans les Sociétés, enseigne l'art de la produire et de l'administrer : aussi deux cours y sont-ils consacrés. Dans le premier, *Histoire des doctrines économiques depuis Adam Smith*, le professeur s'occupera du développement de ces doctrines dans les écrits des économistes et dans les lois. Le second, *Histoire des progrès agricoles, industriels et commerciaux de l'Europe et du Nouveau-Monde, depuis le dernier siècle*, offrira *l'interprétation des documents statistiques concernant la production, la circulation, la distribution et la consommation de la richesse.* Tandis que le premier fera connaître le développement des théories, celui-ci en montrera les applications à l'agriculture, à l'industrie, au commerce, et servira, soit à vérifier les doctrines économiques, soit à les faire mieux comprendre.

Après ces deux cours, qui ont pour objet ce qui constitue les divers éléments de la richesse pour les nations, nous voyons au programme celui qui montrera la situation financière des États, dont les ressources se lient si intimement à la richesse des nations elles-mêmes et ne doivent jamais être créées par des impôts capables d'y porter atteinte. Ce cours a pour titre : *Histoire financière de l'Europe depuis la Révolution française,* avec cette indication : *Mouvement des budgets dans les différents États. — Organisation financière. — Dettes. — Impôts. — Emprunts. — Crédit.*

Le 7e cours, *Histoire constitutionnelle de l'Europe et du Nouveau-Monde depuis* 1776, présentera l'étude

comparée des constitutions en vigueur chez les principales nations.

Le professeur ne s'occupera pas seulement, sans doute, des constitutions qui sont actuellement debout; il parlera aussi de celles qui sont tombées. Il dira les causes de ces renversements : les unes, profondes, inévitables, résultat du désaccord entre les institutions et l'état des idées chez un peuple; les autres, accidentelles, factices, extrinsèques, telles que les intrigues des partis, l'égarement des masses, les grandes calamités nationales. Et, en présence des ruines de toute sorte, de toute provenance, qui jonchent le sol politique, sa voix, évoquant les enseignements de l'expérience, viendra au secours de la raison publique, contre la violence des passions et les prétentions exclusives de l'esprit de système et des opinions préconçues.

Les trois cours qui restent ne figurent pas moins convenablement que ceux qui précèdent dans le programme d'une École des Sciences politiques.

L'un, *Histoire législative de l'Europe et du Nouveau-Monde depuis le Code civil*, en faisant connaître *l'esprit et les progrès du Droit civil et criminel chez les peuples civilisés*, fera aussi mieux comprendre et apprécier aux auditeurs les lois de leur propre pays.

L'autre, *Histoire administrative de l'Europe depuis le XVIIe siècle*, offrira le tableau des systèmes d'administration centrale et locale appliqués dans les différents États. On y trouvera ainsi des points de comparaison nombreux et variés dans leurs combinaisons, et les éléments de discussion les plus pré-

cieux, dans les questions de réformes administratives qui préoccupent les esprits.

Le dernier cours, *Histoire morale et sociale de l'Europe depuis* 1789, aura pour objet l'étude des théories contemporaines relatives à l'organisation des Sociétés et de leur influence sur la Société moderne.

Dans ce cours, le professeur n'aura plus, comme matière habituelle de ses leçons, des faits positifs à constater. Il s'occupera surtout de projets de réformes, de systèmes de gouvernement et d'organisation sociale. Il se trouvera donc souvent au milieu des utopies ; mais sa tâche ne sera pas pour cela stérile. Tout n'est pas faux d'ordinaire dans les utopies : ce n'est pas par ce qu'elles ont d'erroné qu'elles séduisent ; il y a des vérités qu'il faut savoir en dégager, afin de leur donner satisfaction avec des combinaisons meilleures. D'un autre côté, parmi les systèmes qui ont semblé, à leur apparition, des paradoxes d'une réalisation impossible, il y en a dont les développements sont devenus assez redoutables pour appeler toute l'attention des hommes d'État. De même qu'il faut faire la part du vrai et du faux, il faut connaître ce qu'il y a de dangereux pour le combattre.

Ce cours, confié à un esprit judicieux, ne sera certes ni le moins intéressant ni le moins utile. Il complétera un ensemble de leçons, qui m'a paru constituer une véritable École des Sciences politiques.

De semblables études, surtout lorsqu'elles auront pour base, chez un jeune homme, une bonne instruction littéraire et les notions puisées aux cours d'une Faculté de Droit, seront bien, pour l'entrée

dans les diverses carrières politiques, la préparation la plus sérieuse et la plus féconde, et devront être, aux yeux d'un gouvernement régulier, des titres incontestables à la préférence.

La faveur avec laquelle des hommes éminents ont accueilli le projet de l'École nouvelle, les motifs qu'ils ont exprimés dans leur approbation, prouvent qu'ils ont vu, dans cette institution, quelque chose qui répond à un besoin vivement senti de notre époque.

Après les déplorables résultats qu'ont produits l'esprit d'utopie et les erreurs de toute sorte répandues au sein des populations, n'est-il pas urgent de revenir à l'examen sérieux des théories, à la constatation vraie des faits politiques et sociaux qui ont justifié les unes et condamné les autres ? Si l'erreur est toujours un mal, si l'ignorance de ce qu'il y a de réel dans les effets et dans les causes peut enfanter, pour une nation, les plus terribles désastres, n'est-ce pas un moyen de prévenir d'autres catastrophes que de faire ressortir ce qu'il y a souvent de faux, associé à ce qui la passionne d'amour ou de haine, à ce qui l'irrite ou la glorifie ? Et, s'il est vrai que, dans les Sociétés, les idées se propagent d'ordinaire de haut en bas, et que le mauvais socialisme, dont les masses sont maintenant infectées, est le fruit des systèmes qui ont germé et se sont développés auparavant dans les classes supérieures, n'est-ce pas aussi à ces mêmes classes qu'il faut s'adresser pour arriver plus sûrement au redressement des idées, en conviant les jeunes gens de nos hautes écoles à étudier, sur le terrain des faits et de la science, ce qui avait séduit

et égaré leurs pères dans la sphère de l'imagination ?

L'École des Sciences politiques n'est donc pas seulement une œuvre scientifique ; elle est encore un élément d'ordre politique et social; aussi, l'on ne doit pas être surpris que ses fondateurs soient arrivés avec autant de facilité et de promptitude à la réalisation de leur entreprise.

Ce qui pourrait étonner davantage, c'est que notre enseignement public, d'ailleurs si largement conçu, offre une semblable lacune. Pour se l'expliquer, il faut tenir compte des régimes politiques qui se sont succédé en France depuis la réorganisation de l'instruction nationale, de la préoccupation des gouvernants à l'endroit de l'opinion, de leurs précautions défiantes, qui ont été parfois si différentes de la véritable prévoyance. On verra alors comment les pouvoirs établis ont écarté comme dangereux un enseignement qui, compris ainsi que nous l'entendons, aurait pu prévenir les égarements de l'opinion en faisant connaître, dans leurs principes erronés et par leurs conséquences nécessaires, des théories contraires à la saine raison et subversives de toute société humaine.

Lorsque la loi du 3 brumaire an IV (25 octobre 1795), sur l'instruction publique, organisa l'Institut National, qui offrait, dans les objets répartis entre ses classes, une sorte de programme de l'enseignement qui serait donné au nom de l'État, les sciences morales et politiques formaient une des trois sections de ce grand corps.

L'Institut fonctionna avec son organisation pre-

mière jusqu'en 1803, époque où le Premier Consul en supprima la seconde classe, celle des Sciences morales et politiques, par la même raison qui lui avait fait réduire de moitié le nombre des membres du Tribunat, c'est-à-dire parce qu'il y rencontrait des opinions qui s'opposaient à ses desseins.

Dans la constitution de l'Université, l'Empereur, fidèle aux idées qu'avait suivies le Premier Consul, évita d'introduire dans le système d'enseignement quelque chaire dont le titre eût permis d'exposer en politique d'autres idées que les siennes.

Sous la Restauration, encore bien qu'il y eût une plus forte dose de liberté, les défiances du Gouvernement n'étaient pas moindres. Il ne pouvait guère songer à étendre, surtout au profit des sciences politiques, l'enseignement supérieur qu'avait organisé l'Empire.

Après la Révolution de Juillet, les principes sur lesquels reposaient les institutions nouvelles et le mouvement libéral, qui, particulièrement dans les premières années, entraînait à la fois le Gouvernement et l'opinion publique, se firent grandement sentir dans le régime de l'instruction publique à tous les degrés. En même temps que se préparait la loi sur l'instruction primaire, qui devait honorer cette époque, l'homme d'État qui occupait le ministère de l'Instruction publique et qui, dernièrement, était l'un des premiers à encourager le projet de l'École nouvelle, proposa au Roi, par des motifs d'un ordre élevé et dans un noble langage, le rétablissement, dans l'Institut, de la classe des Sciences morales et politiques, supprimée par l'arrêté du 3 pluviôse

an XI. L'Ordonnance du 26 octobre 1832 sanctionna cette proposition, et l'ancienne classe de l'Institut reparut sous le titre d'*Académie des Sciences morales et politiques*, le nom d'*académie* ayant été substitué à celui de *classe* dans la réorganisation de l'Institut en 1816.

Il est bien regrettable que le Gouvernement n'ait pas fait un pas de plus alors, en plaçant au nombre des objets de notre enseignement supérieur les sciences politiques restaurées au sein de l'Institut. Ce corps, chargé, par les termes de la loi qui l'a créé, de recueillir les découvertes, de perfectionner les sciences et les arts, n'a pas pour mission d'enseigner. Les Mémoires de ses Académies sont bien les plus précieuses archives de la science et renferment des documents indispensables à ceux qui veulent en suivre les progrès; mais ce n'est pas là que les jeunes gens peuvent l'étudier. Il leur faut des initiateurs qui les préparent par des notions générales et méthodiques, qui leur présentent sous une forme appropriée l'état actuel de la science, qui ouvrent dans leur esprit les cadres où se classeront les idées, lorsqu'ils iront eux-mêmes puiser aux sources.

Dans une nation où tous les citoyens sont appelés à prendre part aux affaires du Gouvernement, ne serait-il pas rationnel que le système de l'instruction publique fût conçu de manière à les mettre en état, non-seulement d'exercer leurs droits, mais encore de remplir leurs devoirs et de servir leur pays? On se préoccupe beaucoup des moyens d'étendre le bienfait de l'instruction primaire à tous les élec-

teurs ; mais n'y a-t-il pas aussi quelque chose à faire pour ceux qui doivent élaborer et voter les lois, établir les impôts, discuter les traités d'alliance et de commerce, et toutes les questions d'organisation civile, militaire et sociale ? Dès l'année 1832, le besoin d'avoir des législateurs éclairés ne se faisait-il pas sentir comme aujourd'hui ? Comment ne pas admettre que, si, depuis cette époque, un essaim de jeunes hommes étaient entrés, chaque année, dans le monde, préparés à la vie politique par des études sérieuses et spéciales, il y aurait maintenant dans les Assemblées délibérantes, dans l'administration, dans la presse, un plus grand nombre d'hommes capables de répandre la lumière sur les objets de la discussion; qu'il y en aurait moins, dans les conseils publics, qui fussent incapables de faire justice des déclamations, des assertions erronées, du ton d'assurance, et de reconnaître la voix de la vérité ?

Il ne faut pas oublier que, dans les pays comme le nôtre, où les institutions permettent à tous de prétendre aux emplois et aux situations politiques, les hommes de mérite étant, comme partout, en faible minorité, tandis que la foule de ceux dont les prétentions ne sont pas justifiées est immense, il y a, plus qu'ailleurs, le danger que les positions ne soient envahies par des médiocrités compromettantes, si des précautions ne sont pas prises, plus qu'ailleurs aussi, pour former des citoyens instruits et capables d'administrer la chose publique.

Ce qui se passe chez d'autres peuples, même là où les applications du principe démocratique sont moins étendues, serait propre à nous éclairer sur ce qui nous

manque, pour l'appréciation judicieuse des intérêts publics. L'Angleterre est bien, certes, la nation où l'opinion commune juge le mieux tout ce qui tient aux questions de finances, d'impôts, de commerce, de colonisation, et contrôle avec le plus de discernement les actes de ceux qui dirigent le pays. Mais aussi, nulle part les hommes d'État ne se préparent aux affaires par des études plus approfondies; nulle part il n'y a plus d'écoles où les éléments de l'économie politique soient enseignés.

En réfléchissant à l'état d'infériorité où nous sommes à cet égard, malgré nos prétentions politiques, n'y a-t-il pas lieu d'être profondément surpris de ce qui existe chez nous? En France, les lois prescrivent des mesures pour empêcher certaines professions d'être exploitées par l'ignorance et le charlatanisme; et, lorsqu'il s'agit du soin et de la direction des affaires publiques, même dans les postes les plus importants, aucune garantie de capacité n'est exigée; il n'y a même rien de préparé à l'usage de ceux qui, comprenant ce qui leur manque, voudraient acquérir les aptitudes nécessaires. On compte, sans doute, sur des intelligences supérieures et sur la pratique des affaires; comme si partout de semblables intelligences n'étaient pas chose rare et pouvaient se passer de connaissances acquises pour produire tous leurs fruits! comme si la pratique des affaires, lorsqu'elle n'a pas été précédée d'études spéciales, était autre chose que l'expérience, qui, chez l'homme politique, ne s'acquiert souvent qu'aux dépens de la chose publique!

Il y a une autre considération, que j'exprimerai

en finissant, pour justifier le regret que la création d'un enseignement des Sciences politiques n'ait pas accompagné le rétablissement de la seconde classe de l'Institut.

On sait que, dans les dernières années de la Restauration et sous le Gouvernement de Juillet, il y eut une époque remarquable par le réveil de l'esprit public et par la disposition des esprits, surtout chez les jeunes hommes, à s'occuper de toutes les questions qui touchaient à la politique et à l'organisation sociale. On sait aussi que, dans ce temps, reparurent ou se produisirent, pour la première fois chez nous avec quelque éclat, les divers systèmes communistes et socialistes et qu'ils firent de nombreux adeptes parmi les étudiants de nos hautes écoles. En se reportant par la pensée au milieu de cette jeune génération, dépourvue d'expérience, séduite par des nouveautés et parfois même entraînée par des aspirations généreuses, n'est-il pas permis de penser que, si des cours tels que ceux dont nous nous occupons eussent existé à sa portée, professés par des hommes de science et de talent qui auraient opposé aux théories nouvelles le langage de la raison et la réalité des faits, les idées fausses auraient obtenu un succès moins facile? que l'on n'aurait pas vu une foule de jeunes gens appartenant aux classes élevées, et dont beaucoup ont révélé depuis des hommes d'un vrai mérite, se faire les auxiliaires zélés des novateurs et répandre eux-mêmes ces idées, qui, une fois descendues dans les masses et associées aux mauvais instincts, sont devenues l'élément de désorganisation le plus redoutable?

Le succès immense qu'obtint l'illustre Rossi dans la chaire de Droit Constitutionnel, que fit créer, à l'École de Droit de Paris, le même ministre qui avait fait rétablir la deuxième classe de l'Institut, montre ce que l'on aurait pu attendre alors d'un ensemble d'enseignements politiques confiés à des maîtres compétents.

Maintenant, Messieurs, s'il est vrai que la fondation de l'École libre des Sciences politiques répond à un besoin réel de notre époque, qu'elle est le premier pas, toujours le plus difficile à faire, pour combler une lacune fâcheuse qui existe encore dans l'enseignement supérieur donné par l'État, et que des avantages d'un ordre élevé doivent en être vraisemblablement les heureux fruits, vous penserez sans doute que notre Société restera fidèle à ses dispositions habituelles, à son amour de la science et du progrès et à son patriotisme éclairé, en invitant M. le Président à transmettre aux fondateurs, MM. Émile Boutmy et Ernest Vinet, l'expression de ses sympathies pour leur intelligente initiative, de ses félicitations pour les résultats déjà obtenus, et de ses espérances quant à l'avenir de la nouvelle école.

C'est la proposition que j'ai l'honneur de vous adresser, Messieurs, comme la conclusion de ce rapport.

NOTICE BIOGRAPHIQUE

SUR

EDMOND LEGRAIN,

DE VIRE,

MEMBRE CORRESPONDANT DE L'ACADÉMIE,

Par A. JOLY,

Membre résidant.

La province ne sait pas assez tout ce qu'elle possède; elle ne lui rend pas assez justice. Étourdie par la grande voix de Paris, trop souvent, pour estimer le mérite, elle attend qu'elle en ait reçu de là-bas le signal. Elle n'a surtout pas assez d'éloges pour ceux de ses enfants qui en tout temps ont voulu lui rester fidèles. Tandis que quelques-uns de ses fils, avides de bruit, de succès et de fortune, les vont chercher sur un plus grand théâtre, il en est qui restent attachés à la petite patrie. C'est l'amour irrésistible et jaloux du coin de terre où ils sont nés, de ses aspects familiers, de mille détails attachants; c'est une femme aimée, dont la tendresse délicate et un peu craintive redoute l'éclat et le bruit d'une grande ville; c'est une vieille mère qui ne peut s'arracher aux habitudes de toute une vie : ce sont tous ces liens puissants et chers qui les ont retenus. Ceux-

là sont vraiment les amants de l'art, ses amants désintéressés. Ils l'adorent pour lui-même, pour les jouissances profondes qu'il donne, plutôt que pour les succès qu'il procure et le prix dont il est payé. Leur talent y prend quelque chose de plus doux, de plus intéressant, de plus aimable, un accent d'honnêteté et de réserve, un parfum de campagne et de foyer domestique; mais, en revanche, il lui a manqué quelque chose; il n'a pas toujours acquis tout son développement et tout son éclat. Ils n'avaient pas autour d'eux assez de juges, ils n'avaient pas cette excitation que produit le voisinage de nombreux émules, ni cet échange familier d'idées avec des hommes épris des mêmes goûts, qui est un aiguillon et un soutien de tous les jours. Leur conviction et leur persévérance sont donc plus méritoires et plus patientes; leur patrie leur doit une double part d'estime, l'une pour le talent qu'ils ont eu, l'autre pour celui qu'ils devaient avoir et que leur attachement au pays leur a fait perdre.

Telle a été la destinée et telle doit être la récompense de notre regretté confrère, Edmond Legrain (1). Il est resté toujours l'homme de son pays. Il était né (2) dans cette pittoresque petite ville de Vire, la plus accidentée qui soit en Normandie, le pays le

(1) Membre correspondant de notre Académie des Sciences, Arts et Belles-Lettres de Caen; membre de la Société des Antiquaires de Normandie, de l'Institut des Provinces, de l'Association Normande, de la Société Linnéenne; premier secrétaire élu et ensuite président de la Société Viroise d'Émulation, qu'il avait puissamment contribué à fonder.

(2) Le 30 avril 1820.

mieux fait, par la richesse et l'originalité de ses sites, par ses mille aspects variés dans un petit espace, pour inspirer à ses enfants un attachement passionné. Le voyageur même qui ne l'a vue qu'en passant oublie difficilement l'originale cité, avec ses vieilles tours crénelées, son antique et dévot beffroi, ses solides et sombres maisons de granit, entassées sur ses *monts* et dans ses *vaux*, son vaste horizon d'un côté, de l'autre ses vallées profondes, sa rivière torrentueuse et encaissée, qui se coude et se tord brusquement, comme irritée de ne pouvoir se frayer un passage, son promontoire de verdure, où se dresse son vieux château, ses hautes collines si merveilleusement accidentées, couvertes jusqu'au sommet de prairies toujours vertes et d'ombrages, et qui se pressent et s'étagent jusqu'au fond de l'horizon. Dans cette contrée si bien traitée par la nature, où ces conditions mêmes du pays avaient appelé de bonne heure une industrie, alors prospère et féconde, comme sous la double influence de son légendaire chansonnier, le foulon-poète, Olivier Basselin, il y avait toujours eu un vif mouvement d'esprit qui, tantôt se portant vers les lettres, tantôt vers les sciences, n'avait pas laissé la tradition s'interrompre depuis cinq cents ans. Après Basselin, ç'avait été Jean Le Houx, son éditeur et peut-être davantage, de plus, très-authentique auteur des *Noëls virois;* Sonnet de Courval, le médecin-poète, satirique original et énergique; L. de La Renaudière, loué par Châteaubriand; le génie élevé et mélancolique de Chênedollé, le talent classique de Castel. Comme pour récompenser le poète des fleurs et pour constater le succès

de ses chants, quand la poésie s'était un instant ralentie, la science, prenant sa place, avait enfanté toute une légion de botanistes, les Dubourg d'Isigny, les Chauvin, les Lenormand.

Au temps de la jeunesse d'Edmond Legrain, cette ardeur d'intelligence ne s'était pas ralentie. On était alors dans ces années heureuses où le triomphe des idées libérales semblait définitivement assuré, où elles semblaient prêtes à porter tous leurs fruits, où le gouvernement constitutionnel s'établissait et semblait promis à un long avenir. L'humanité était toute confiante. La guerre ne semblait plus possible!... La grande famille européenne, unie par mille liens divers, ne comprenait plus comment, si peu d'années auparavant, elle avait pu être divisée. Elle était tout entière au progrès pacifique; ces beaux mots de progrès, d'amélioration, étaient dans toutes les bouches, comme ces nobles préoccupations dans tous les esprits.

C'était sur le terrain de l'art que se livraient les seules batailles. Et quelle ardeur de création, quel enthousiasme, quelle passion! Le monde entier était attentif à la naissance d'un beau poème, d'une harmonieuse partition, d'un drame hardi, d'une statue, d'une belle toile.

L'éducation d'esprit qu'avait pu trouver Edmond Legrain dans sa petite ville agreste et manufacturière nous montre comme cette contagion féconde était universelle, comme ces généreux enthousiasmes avaient pénétré partout. Il avait trouvé là une seconde famille dans une maison généreuse, hospitalière, toute éprise d'idées libérales, de poésie, de

musique, où l'on connaissait aussitôt qu'à Paris le drame nouveau, la dernière merveille éclose sous le ciseau de Pradier, sous le pinceau d'Ingres ou de Delacroix, ou de Scheffer; où, dans de libres causeries, en pleine liberté d'opinions, on abordait tous les sujets.

Mais, si ce sont là de nobles délassements, ce ne peut guère être, sinon chez quelques privilégiés de la fortune, l'occupation de toute une vie. A l'âge surtout qu'avait alors Edmond Legrain, on ne pouvait se donner tout entier à ce dilettantisme intellectuel.

Il fallait se choisir une carrière; fils d'un magistrat, il semblait naturellement appelé à suivre celle qu'avait suivie son père. Il était venu à Caen prendre les degrés nécessaires. Mais déjà le démon du dessin s'était emparé de lui. Pendant que ses camarades recueillaient pieusement les leçons de leurs professeurs, lui se contentait de noter leur figure; il se complétait une galerie juridique en dessinant avocats et magistrats; c'était sa façon de suivre les audiences, un stage d'espèce nouvelle. Il avait, en effet, de bonne heure révélé pour ce genre d'études un talent tout particulier, qui avait fait tout de suite la joie de l'école, mais qui n'avait pas aidé aux succès professionnels du jeune étudiant. Edmond Legrain était né caricaturiste. « Il dut ses premiers succès à la *charge*, et c'était pour moi son véritable genre, celui pour lequel il était le mieux doué, me dit un bon juge, son beau-frère, M. Couraye Du Parc, un artiste des plus distingués lui-même et dont le fusain magistral a dessiné largement de beaux

et poétiques paysages. Du premier coup-d'œil, il saisissait le trait caractéristique d'une physionomie, et ce coup-d'œil si fin pénétrait plus profondément que la surface. Aussi ses charges étaient-elles souvent plus qu'une caricature; d'une ressemblance frappante, par leur composition, par leurs détails si spirituels, elles indiquaient aussi le côté saillant du caractère de ses modèles. C'est à dessein que je n'écris pas de ses *victimes;* car les charges qu'il faisait n'étaient pas une injure : il raillait, mais ne diffamait jamais, et, s'il apercevait parfois le trop vilain côté d'un caractère, son bon cœur arrêtait sa main. » Et M. Couraye Du Parc ajoute qu'il est convaincu que, si Legrain eût habité Paris, si sa verve eût pu s'exercer sur des généralités, il eût bientôt pris rang au-dessus des Cham et des Bertall, parmi les Daumier et les Gavarni, les Grandville et les Charlet.

Mais les professeurs de l'École de Droit, qui, du reste, n'avaient pas mission pour cela, n'avaient pas apprécié ce talent à toute sa valeur et avaient été peu sensibles à ce qu'il révélait de remarquables aptitudes. Les notes de l'étudiant s'en étaient souvent ressenties. Il apportait cependant à ses études bien de la bonne volonté. Pour leur appartenir plus complètement, il était même allé, à un certain moment, avec un de ses amis intimes, chercher, au fond des carrières Saint-Julien, une Thébaïde dans une toute petite maison au milieu d'un grand jardin. Il voulait là consacrer sa solitude au Droit; ce fut l'art qui en profita. Il tapissait les murs de sa chambrette de croquis de toutes sortes.

Cependant l'heure décisive approchait où il fallait conquérir le grade qui consacre toute la série des études. Legrain se dit que le talent qui avait tant de fois compromis son succès l'assurerait cette fois. Il voulut qu'il lui rendît présente sans cesse la grave épreuve qui l'attendait, qu'il lui en marquât bien toute l'importance. Sur le mur, en face de sa table de travail, là où ses yeux devaient se porter sans cesse, presque sur sa tête, il peignit une magnifique épée de Damoclès. La lame était étincelante, menaçante, toute prête à tomber, et sur le pommeau, ne possédant pas l'image authentique de Damoclès, dont on a beaucoup parlé, mais dont on n'a pas gardé le portrait, il avait représenté son professeur ordinaire..... sans le flatter. Mais Legrain mit tant de conscience à tracer sur le mur cette salutaire menace, il y dépensa si bien son temps, qu'il ne lui en resta plus pour préparer son examen.

Il fallait décidément n'avoir pas la vocation du juriste pour ne pas trouver moyen de le devenir dans cette grande École de Caen qui a fait tant de brillants élèves ; Legrain se le tint pour dit.

La voie des honneurs juridiques se fermait devant lui, il s'y résigna volontiers. Il lui eût été facile de réparer son échec ; il s'en garda bien, trop heureux d'avoir une si bonne raison de n'être rien. Doué d'un esprit des plus vifs et des plus fins, uni à une certaine paresse de corps, ce qui lui donnait parfois, pour un observateur superficiel, une apparence de timidité et de sauvagerie, son esprit lui montrait surtout les difficultés et les mauvais côtés des choses humaines, le peu qu'elles valent souvent pour tous

les efforts qu'elles ont coûtés, et servait surtout à l'empêcher d'entrer dans l'action. Il était de ceux qui aiment mieux être spectateurs qu'acteurs dans le grand drame ou la comédie de la vie humaine, et qui trouvent que savoir bien regarder vous fait une existence assez remplie. Et comme, grâce à une fortune indépendante, sa place était payée à l'avance, il se décida à ne prendre pour toute carrière qu'un loisir occupé.

Si Caen n'avait pu faire de Legrain un jurisconsulte, en échange son esprit et le talent dont il portait en lui déjà le germe et la vocation y avaient reçu une large et abondante culture. Il y avait retrouvé un ami de sa famille, un enfant de Vire, qui, voué à l'enseignement des sciences, mais passionné pour toutes les hautes questions, pour tous les développements de l'esprit, ouvrait largement sa maison à tous ses jeunes compatriotes appelés à Caen comme lui, et en toute liberté, avec une noble et juvénile passion, agitait devant eux et avec eux tous ces grands sujets de la philosophie, de la politique et de l'art.

Si Legrain prenait quelque peu à contre-cœur le chemin de l'École de Droit, il en était un autre qu'il fréquentait volontiers. Déjà, au collége de Vire, il avait pris des leçons de dessin d'un élève de Guérin, M. Guernier. A Caen, il retrouva en M. Guillard un élève de Gros, tout nourri de l'enseignement puissant du peintre d'*Aboukir*, des *Pestiférés de Jaffa*, de la *Bataille d'Eylau*, et qui en transmettait vaillamment la tradition. Formé par ses conseils et ses exemples, Legrain annonçait un peintre.

M. Guillard a gardé de lui une tête d'étude au crayon, qui date de ce temps. Il y a de la *main;* on y sent l'homme déjà maître de son instrument, qui sait voir la nature et l'interpréter avec largeur et énergie.

Ces goûts élevés, cet amour de l'art, cette application passionnée à un travail aimé, avaient préservé Legrain des entraînements ordinaires de la jeunesse; mais qu'allait-il faire de ce talent désormais constaté? Donner carrière à sa verve caustique, faire de la caricature, il n'y fallait pas songer: c'est rarement là un métier, surtout dans une petite ville, et Edmond Legrain ne voulait pas quitter la sienne. Ce n'est pas que le talent de caricaturiste soit à dédaigner; il peut être autre chose qu'un amuseur public; son joyeux dessin mérite mieux que le rire d'un moment qui l'accueille. Il peut, dans certaines conditions, devenir un véritable moraliste, un vrai poète comique, le Molière du crayon. Mais, pour arriver à ce but, il faut qu'il ne se contente pas de nous donner des portraits chargés, qu'il ne s'attache pas à ridiculiser des individus; qu'il sache, comme le vrai poète comique, s'élever aux généralités, traduire en images durables les travers et les ridicules de l'humanité tout entière. Mais, pour cela, il faut à l'artiste un grand théâtre, il faut qu'il voie, non pas quelques individus, mais l'humanité même penser et agir. Dans une petite ville, au contraire, les points nombreux de comparaison manquant, la caricature ne peut s'élever aux généralités, elle reste fatalement personnelle, et elle n'est pas la comédie, elle n'est que la moquerie. Quelque bonne volonté qu'y mette

l'artiste, quelque désarmé que soit son crayon, quelque exempt de fiel qu'il soit lui-même, quoiqu'il veuille rire et non blesser, son dessin devient fatalement injurieux. A Paris, d'ailleurs, la caricature porte avec elle sa compensation et son baume : elle constate le plus souvent, elle donne parfois la célébrité, tout au moins la notoriété. Aussi, non-seulement ses victimes l'excusent et la tolèrent, non-seulement on a pu voir un recueil satirique publier chaque jour un portrait accompagné d'un autographe, où le patient acceptait de bonne grâce le pilori, faisant spirituellement les honneurs de sa personne et devançant le crayon; mais souvent on la sollicitait. On demandait à voir son portrait placé dans la galerie, dût l'artiste y faire des verrues autant de bosses; c'était un moyen d'être compté parmi les *Illustres.*

Mais, dans une petite ville, la caricature n'a pas de ces indemnités; elle ne donne que le ridicule. Edmond Legrain l'eut bientôt senti. Une aventure fâcheuse, dont on voulut lui faire les honneurs, ne lui aurait pas permis d'en ignorer les inconvénients et les dangers. Une caricature contre un personnage important et bien connu avait couru la ville et y avait obtenu le plus éclatant succès. Des amitiés trop enthousiastes, des rancunes non satisfaites, prétendirent y reconnaître la main d'Edmond Legrain. Plus la satire était piquante, plus il lui était difficile d'en décliner la paternité ; lui seul avait ce vif crayon, lui seul pouvait donner cette ressemblance, réunir tous ces détails spirituels qui faisaient du petit dessin toute une comédie.

Legrain comprit qu'il fallait désarmerla cal omnie

pour l'avenir, en s'abstenant de lui donner aucun aliment (1).

Mais son talent ne devait pas pour cela demeurer stérile. Ce don de saisir dans une figure le trait caractéristique, ce talent à l'accuser et à lui donner tout son relief, n'est-ce pas la qualité maîtresse du peintre de portraits, l'élément essentiel, constitutif, de son talent? Legrain comprit ce qu'il fallait conserver et ce qu'il fallait sacrifier de ses qualités naturelles; son ironie disparut, il ne resta plus que la claire vision, la facilité de lire une âme et un caractère dans une physionomie. Il avait trouvé sa voie, il peignit des portraits, il en peignit beaucoup.

Ses amis ont gardé le souvenir d'un de ses essais en ce genre : une tête d'étude admirablement peinte et qui promettait beaucoup. C'était une grande figure, la tête appuyée dans une main, ayant devant elle, sur une table, un livre et une tête de mort. Il y a là comme une profession de foi, comme si l'auteur avait voulu dire comment il entendrait son art, quel sérieux il y voulait porter. On nous dit qu'il admirait beaucoup alors les empâtements, les touches franches, la couleur brillante d'un artiste de talent,

(1) Il est bien difficile d'étouffer le naturel! Le renoncement d'Edmond Legrain n'avait pas été si absolu que, de retour à Vire, il n'ait encore quelquefois cédé à la tentation. Il signait alors ses dessins EL peintre ordinaire des sous-préfets de Vire. Ce ne fut qu'en 1848 qu'il renonça tout à fait à ces fonctions pour lesquelles il n'y avait pas d'émargement au budget. Un de ses amis ayant été appelé à la sous-préfecture de Vire, E. Legrain, dans une lettre très-spirituelle, lui envoya sa *démission*.

son contemporain, le normand Debon, récemment enlevé à l'art, et dont les premiers essais, dans leur fougue un peu incorrecte, dans leurs proportions hardies, dans leur témérité même, semblaient promettre un maître. Legrain avait porté une certaine témérité dans cet essai, mais cette audace avait été heureuse. Plus tard, il gagnera en science, il dessinera plus correctement, il saura mieux modeler ses figures; mais sa brosse ne devait jamais retrouver plus de fougue, de facilité et de brillant.

C'est, du reste, peut-être, avec le don particulier de saisir les ressemblances, le trait caractéristique de la physionomie de peintre de Legrain. Il avait la touche énergique, franche, parfois presque un peu heurtée; c'était un talent vraiment viril et franc. Il le sentait bien lui-même et ne se hasardait qu'en tremblant à se faire le peintre des délicatesses et des élégances féminines. « Me voyez-vous, écrivait-il à un ami, moi, rude....., obligé de peindre une robe couleur de glycine? J'ai eu bien du mal et je crains de m'être fourvoyé. » C'était surtout un talent d'une grande loyauté. Malgré sa facilité à saisir les traits essentiels, il travaillait beaucoup ses portraits et fouillait, pour ainsi dire, le modèle. Aussi multipliait-il les séances quand il en rencontrait un pour lequel poser dans son atelier en causant avec lui pût être un plaisir. Legrain, alors, était complètement heureux; l'esprit et la main couraient du même train; car, chez lui, le sentiment et les besoins du cœur n'étaient pas moins vifs que l'amour de l'art. Sous des formes physiques énergiques et peut-être même un peu lourdes, il cachait

une grande finesse d'esprit, une grande délicatesse de cœur, une chaleur d'âme et une sensibilité extraordinaires. Alors il peignait vraiment avec amour; le contentement du peintre se marquait dans sa peinture. C'est ainsi qu'il a fait le portrait de sa mère, si ferme, si bien modelé, si vivant, et qui n'est pas seulement un bon tableau, mais une véritable profession de piété filiale. C'est ainsi qu'il a peint sa femme, sa fille, tous ceux qu'il a aimés. Son pinceau désintéressé était tout à leur service. Chacun des portraits qu'il a laissés est le témoignage d'une affection; ce sont tous portraits d'amis : le cœur et la main y avaient une part égale. C'est ainsi qu'il a peint M. Chauvin, à qui il avait gardé une vénération presque filiale, M. Couraye Du Parc, Georges Mancel, M. de La Ferrière-Percy, M. Hervieu, M. du Clésieux, dont le portrait, exposé à Flers en 1868, lui valut les éloges de Schnetz. Il faudrait y joindre celui de Mme de Chênedollé, de Mme Octave Feuillet et de tant d'autres encore; on en ferait tout un catalogue.

L'un des plus saisissants est celui qu'il a fait de lui-même et qu'il a peint lorsqu'il avait reçu une première et terrible atteinte du mal qui devait le ravir aux siens quelques années plus tard. Il porte d'une façon frappante l'empreinte des terribles circonstances dans lesquelles il a été exécuté. Sa franchise et sa réalité même devaient nuire à son succès. Ces tons de bronze, ces couleurs heurtées qu'il a reproduites, un peu brutalement peut-être, sa terrible maladie ne les avait que trop réellement mises sur sa figure; mais il était lumineux, enlevé en pleine vigueur.

Pour lui, il sentait tout ce qu'il y avait là de mélancolique réalité. Tout à fait revenu à la santé, il n'osa pas le retoucher, craignant de lui faire perdre ces frappantes qualités que la main de la maladie y avait mises. D'ailleurs, cette œuvre inachevée, mais déjà si forte, est une dramatique image de la destinée même d'Edmond Legrain, de ce talent chaque jour plus complet et plus énergique, mais qui, au moment même où il allait atteindre son plein développement, devait être si prématurément moissonné.

Du reste, Legrain comprenait admirablement combien de qualités réclame le portrait et comme cela touche au grand art. En effet, en dépit des quelques milliers d'artisans en peinture qui, chaque jour, reproduisent tous ces traits sans caractères, ces plates ou niaises ou grotesques physionomies, et essaient de perpétuer, pour la satisfaction des familles, toutes les vulgarités humaines, on ne peut pas être un véritable peintre de portraits sans être quelque peu peintre d'histoire. Les maîtres du genre l'ont bien prouvé. Dans une seule figure, dans l'expression d'un seul moment, ils savent faire tenir toute une vie, toute une époque. Les merveilleuses images que nous ont laissés les Titien, les Raphaël, les Rembrandt, les Rubens, les Van Dyck sont là pour l'attester.

Legrain avait un moment, cependant, rêvé de les imiter tout entiers; il avait senti, lui aussi, les hautes ambitions. A ses débuts, à cet âge où l'on croit pouvoir accomplir les plus grandes choses, parce qu'on se sent le courage de les entreprendre, il avait voulu s'attaquer à la grande peinture. Il rapportait de Caen une foule de projets de tableaux, déjà traduits

en de vigoureuses esquisses, qui font regretter qu'il ne les ait pas réalisés.

Legrain, du reste, était mieux préparé que personne à traduire ainsi le passé sur la toile ; le peintre chez lui se doublait d'un érudit. De très-bonne heure membre de la Société des Antiquaires de Normandie, il était antiquaire de goût et de fait, non pas seulement de nom, antiquaire zélé, convaincu, et en pleine connaissance de cause. Avec son vif sentiment du pittoresque, il avait vite compris tout le mérite de notre vieil art français, trop longtemps dédaigné ; il avait accueilli avec enthousiasme cette réhabilitation patriotique, dont la Normandie, si riche en monuments de cette date, avait si vaillamment donné l'exemple.

Mais il devait se trouver arrêté dès les premiers pas. Les premiers éléments de ces grandes compositions allaient lui manquer. Il ne pouvait trouver à Vire les modèles indispensables pour donner à l'expression de sa pensée les proportions convenables. Il dut bientôt le comprendre, et, refoulant les nobles idées qu'il avait pendant longtemps nourries avec amour, renoncer à la grande peinture pour n'être que peintre de portraits et peintre de genre, peintre des scènes familières. Ce fut un grand sacrifice, qu'il accomplit pourtant sans réserve ; mais, ce jour-là, la tendresse filiale et l'amour du pays natal eurent vraiment leur martyr.

Parfois, en effet, dans sa correspondance, on croit surprendre comme un vague regret de n'avoir pu donner tout son développement à ce sentiment de l'art qu'il portait en lui. Un jour qu'il applaudissait

au succès d'un de ses amis à l'Exposition : « J'en ai joui, lui écrivait-il, avec bonheur et avec envie, mais sans jalousie. Expliqué-je bien ma pensée ? il est bien entendu que je ne puis être jaloux de vous, mais je pourrais peut-être éprouver je ne sais quel mauvais sentiment à l'endroit de ceux que la muse des arts a plus favorisés que moi. Il n'en est rien, je vous assure. »

Ailleurs, comme ce même ami l'avait félicité du bon esprit qu'il avait eu de choisir les roses de son métier : « Il ne faut m'en louer que modérément, lui répondait-il non sans regret. Si je n'en ai pas senti les épines, c'est que je suis trop petit pour qu'elles daignent m'atteindre, et que mes roses ne sont que de pauvres fleurs bien pâles et sans parfum. Troqueriez-vous votre bouquet contre le mien ? Non, et vous auriez raison, mon cher maître. Vous êtes un homme, et moi !.... »

A Vire, il lui fallait travailler seul, sans conseil, sans encouragement, sans confident. C'est là le grand malheur de la vie de petite ville, le grand chagrin de ceux qui s'y sont voués au culte de l'idéal dans les lettres et dans les arts. L'homme a besoin de parler de ce qu'il aime ; c'est là ce qui excuse l'existence des confidents de tragédie. Ces libres épanchements sont nécessaires à la santé de l'âme et à celle de l'esprit ; ils l'aident à mieux s'expliquer ses impressions à lui-même, ils le fécondent, lui ouvrent des voies nouvelles, le soutiennent dans les moments de découragement et de stérilité. Legrain devait sentir cette privation plus amèrement que tout autre, car c'était pour lui un des plus vifs bonheurs que de

causer de son art. Avec quel enthousiasme il le faisait quand il rencontrait un interlocuteur digne de lui !

En outre, il était des plus prompts au découragement. Comme tous les talents sérieux et vraiment épris de l'idéal, il n'était jamais satisfait de son œuvre, il entrevoyait toujours quelque chose de supérieur, qu'il lui semblait qu'il ne pourrait jamais atteindre. Modeste autant que sérieux travailleur, il était toujours prêt à douter de lui, même en présence de ses œuvres les meilleures; il fut longtemps sans oser les produire. Quand enfin il aborda les Expositions, il ne s'y présentait qu'après avoir eu l'avis et comme le congé d'un peintre illustre de ses amis. « C'est pour moi, lui écrivait-il, l'autorisation d'entrer dans la lice. » Cette défiance de ses forces allait parfois jusqu'au découragement le plus profond. J'en trouve la marque saisissante dans une de ses lettres, écrite en 1866, à ce moment où son talent avait acquis toute sa maturité. « Le temps m'a manqué. J'avais entrepris un tableau assez grand en vue du salon et je travaillais avec acharnement; travail inutile : au moment de terminer, je me suis senti pris d'un dégoût profond de mon sujet et convaincu que ma toile ne valait rien au point de vue de la pensée et de l'exécution, j'ai dû renoncer à l'Exposition de cette année. — Je suis démonté et je crois par instants qu'il ne me reste plus qu'à me faire photographe » (1).

(1) C'était bien la supposition la plus désobligeante à laquelle il pût se livrer pour lui-même. Legrain, en effet, n'était pas du tout partisan de la photographie; il voyait en elle une ennemie de la

A défaut de ce soutien, il entretenait soigneusement en lui l'idée du beau. Chaque année, il faisait à Paris un pèlerinage d'art; il suivait exactement les Expositions, pour y chercher des conseils, y étudier les procédés, suppléer à ce travail d'atelier qui lui manquait; il allait surtout revoir avec bonheur les éternels modèles. Le musée du Louvre n'avait pas de visiteur plus assidu. Il disait n'y être jamais entré sans avoir découvert quelque chose de nouveau, sans y avoir appris, sans y avoir éprouvé de ces émotions qui le rendaient heureux.

En effet, il sentait avec enthousiasme. Il eût volontiers dit pour son compte le beau mot d'Ingres : « Il ne faut parler de l'art qu'à genoux ! » Il avait vraiment le *culte* de son art, et ce terme, dont on a tant abusé, avec lui n'était que la stricte expression de la réalité. Il était passionné pour la peinture; peindre était pour lui un besoin, *une fonction vitale*, une part nécessaire de son existence, une source d'ineffables et pures jouissances.

peinture, il lui reprochait de conduire à un réalisme souvent grossier. — « On vante, écrivait-il, la fidélité de l'image photographique, et je l'admire aussi, mais en faisant mes réserves : que gagne l'image à cette fidélité tant vantée, et quelle opinion nos petits-fils auront-ils de la figure et de la tournure de leurs grands-pères, quand ils découvriront, au fond d'un vieux meuble, un album de photographie ? Mieux valait être peint par Le Titien ou Van Dyck. Si laid qu'on fût, on n'arrivait pas ridicule à la postérité. Mais les grands portraitistes sont rares ! » — Il assurait plaisamment que c'était pour se venger de l'opinion qu'il avait d'elle que la photographie n'avait jamais voulu lui donner un portrait ressemblant de lui ni des siens.

Dans les derniers jours de sa vie, quand il sentait la mort déjà l'envahir, le regret de l'art seul a pu, dans de rares moments, troubler la sérénité avec laquelle il l'attendait, ne regrettant pas la vie, mais regrettant les œuvres qu'il aurait pu faire, qu'il voyait en son âme. Plusieurs fois, il redit à la chère confidente de toute sa vie et de toutes ses pensées : « Est-ce que c'est déjà fini pour moi ? Oh ! la peinture, mon Dieu ! que je l'aime ! » Et, répétant, sans y songer, le mot d'André Chénier, le mot de toutes les destinées trop tôt moissonnées : « Qu'il y a encore de choses là ! je le sens, disait-il en se touchant le front ; c'est à peine si j'ai commencé, il faut déjà finir ! »

Une autre fois, et d'une façon moins tragique, il écrivait : « C'est à moi plus qu'à vous, cher grand maître, de dire que j'aime la peinture plus qu'elle ne m'aime.—Eh bien ! oui, je l'aime pour elle-même et pour l'excitation morale qu'elle me donne. Elle est la seule gymnastique qui me soit permise, et, sans ce vieil et fidèle amour, je m'affaisserais plus tôt sous mon propre poids. — Une excellente et douce femme, une gentille enfant qui se développe bien, quelques bons amis, un atelier et le goût du travail, tout cela me fait une vie heureuse, bien que j'aie à traîner une incommode carapace. »

Nature vraiment et foncièrement artiste, il n'a eu d'activité que pour l'art. Les soins de la vie ordinaire étaient pour lui un objet d'épouvante et un supplice. Il avait l'horreur et l'ignorance absolue des affaires : « Les affaires me font peur ! Je voudrais, écrivait-il à un de ses amis atteint par la dépréciation de certaines valeurs, trouver quelques consolations à vous

donner; mais, moins que personne, je puis causer de ces choses, auxquelles je n'entends rien de rien. » Un des bienfaits pour lesquels il bénissait sa mère, c'était de « l'avoir toujours, avec son bon sens, sauvé de la qualité d'actionnaire. » Il n'a jamais eu qu'un procès, ou même un procillon en sa vie; et longtemps après il ne s'en souvenait encore qu'avec terreur. La pensée d'un déménagement l'épouvantait : « Un délogement, c'est presque une maladie pour moi et pour les miens. » Le jour où il est devenu propriétaire, et « cela ne s'est pas fait sans préoccupation et sans des nuits d'insomnie », il pousse un cri de joie : « Encore un coup de collier, et ce sera fait pour toujours. Je me complais dans cette idée que je ne délogerai plus, et elle me fait envisager sans terreur les ennuis du déménagement prochain. »

Combien de gens, dans sa petite ville, n'ont jamais vu en lui qu'un oisif ! mais cet oisif était le plus laborieux des hommes, se préparant à la pratique de son art avec une application, un recueillement, un dévouement de tous les instants. C'était un travailleur passionné, et cette ardeur n'a pas peu contribué à sa fin prématurée; mais il y avait là un besoin irrésistible pour son intelligente nature. Ses journées tout entières s'écoulaient dans son atelier. Et cela ne lui suffisait pas encore. Le soir, et dans des veilles prolongées bien tard, il lisait, il réfléchissait, il écrivait. Il eût fait un excellent historien de l'art. Il avait lu tous les ouvrages anciens, tous les livres classiques sur la peinture et la sculpture; il tâchait de n'ignorer aucune des publications nouvelles, livres,

revues, biographies, où étaient touchées ces questions; de se tenir au courant de la chronique artistique (c'est en cela seulement qu'il a témoigné jamais impatience et fièvre); il se plaignait amèrement de voir les journaux faire à ces objets de sa prédilection une si petite place, quand ils en donnaient une si large aux Courses de la Marche ou aux plus misérables commérages. Sa mémoire, très-ordinaire pour tout le reste, était surprenante dès qu'il s'agissait de ces chers sujets. Il eût fait un guide admirable dans tous les musées de l'Europe, que pourtant il n'avait pas visités, sauf ceux de Paris et de Belgique; il les savait tous par cœur, grâce à la lecture et aux reproductions gravées ou photographiques. Il connaissait à merveille tous les artistes et toutes leurs œuvres, sans les avoir vues.

Un jour pourtant, sans sortir de Vire, il lui fut donné de réaliser son rêve, de jouir de cette familiarité de tous les instants avec un véritable artiste, de ces libres entretiens sur ce qui était la passion de toute sa vie. Le grand paysagiste P. Huet était venu se fixer à Vire pendant quelques mois pour peindre le salon d'un grand industriel qui pensait que l'art devait être la décoration de la richesse. Entre deux êtres également passionnés pour la peinture, également désireux d'en parler, et ne trouvant pas autour d'eux d'autres interlocuteurs, la liaison devait être bientôt faite. Le talent élevé et convaincu de P. Huet avait conquis tout d'abord E. Legrain. Son âme excellente, et qui ne se donnait jamais à demi, s'éprit tout de suite pour lui d'une tendresse et d'une vénération profondes, de cette

tendresse mêlée de respect, tendresse filiale de disciple que ne connaît plus guère notre temps. Il n'appelle Huet que son cher maître, son vénéré maître maître aimé, prenant au grand sérieux ce terme trop prodigué aujourd'hui.

J'en trouve l'expression saisissante, et qu'on me pardonnera de citer, dans quelques lignes écrites au mois de janvier 1870, en réponse à un désir exprimé par Mme Huet :

« Je viens de rechercher les lettres de mon vénéré maître. — Pour retrouver ces précieuses reliques...., j'ai dû visiter plusieurs tiroirs, où j'ai la mauvaise habitude de jeter sans ordre mes lettres après les avoir lues. — Il me semblait visiter une nécropole et remuer les cendres de ma vie. Que de chères affections brisées ! Que d'amis absents et des plus aimés ! Aussi ai-je le cœur tout meurtri. Je puis donc, en ces jours de triste anniversaire, entrer en communion de regrets avec vous et avec vos enfants. Je revois par la pensée celui que vous pleurez, je me rappelle l'affection de père et d'ami qu'il me témoignait si bien, et je me demande en quoi j'avais pu la mériter autrement que par mon attachement sincère, plein de respect et d'admiration. Son souvenir, croyez-le bien, ne me quittera pas. »

Avec quels transports de joie ne salue-t-il pas l'apparition de chacune de ses œuvres ! avec quel recueillement il les contemple ! Quel sentiment exquis et profond de leurs beautés ! Quelle indignation, quand les critiques de profession ne lui ont pas rendu toute justice ! Comme il les remplace, et que cette chaude admiration, si bien motivée, devait aller au cœur de

celui qui s'est vu souvent discuté et panser ses blessures !

P. Huet et E. Legrain étaient bientôt devenus amis intimes, en échange continuel d'idées, et, lorsque l'artiste eut quitté Vire, la liaison n'en fut pas interrompue. Il en résulta une correspondance suivie, qui fut l'encouragement et le soutien de Legrain. « Vos lettres, écrivait-il, sont bien bonnes, cher maître, et me font grand bien; elles viennent tromper mon isolement. » Il attachait à leur possession un prix infini. Plus tard, les envoyant au fils de P. Huet, il le priait instamment de les lui conserver, disant qu'il considérait cette collection comme un de ses trésors.

Cet enthousiasme pour P. Huet faillit devenir fatal à Legrain, et, par entraînement d'amitié, il s'engageait peu à peu dans une voie qui n'était pas la sienne; ce n'était pas là, à ce qu'il semble, que le portait vraiment la nature de son talent. Les études de ce genre qu'il a laissées sont toujours habilement peintes; « mais elles n'ont pas, nous dit M. Couraye Du Parc, ce sentiment de la nature qui est inné chez le véritable paysagiste, ce je ne sais quoi qui fait partie de l'individualité du peintre et met dans son tableau autre chose que la reproduction plus ou moins habile d'un site. Peut-être ce sentiment du paysage eût-il pu se développer chez Edmond Legrain, s'il eût étudié davantage la nature. Quelques études faites aux environs de Paris et du Tréport, en compagnie de Paul Huet, et que le maître eût pu signer, porteraient à le croire; mais la santé de Legrain lui interdisait déjà les courses dans la

campagne et les études d'après nature. Aussi cette liaison avec P. Huet, précieuse à tant de titres, fut-elle peut-être pour son ami un obstacle à de plus rapides progrès. Elle lui fit perdre près de deux années dans des essais qui ne répondaient pas à la nature de son talent. Il le sentit lui-même et revint dans sa vraie voie. »

Il allait y marcher d'un pas d'autant plus ferme qu'il se sentait plus heureux. Nous touchons ici à des secrets de la vie intérieure qu'on ne saurait qu'effleurer d'une main discrète ; mais on ne saurait se flatter de faire connaître E. Legrain, sans parler de son bonheur domestique. Avec son culte pour l'art, ce fut sa vie tout entière. Les liens qui le retenaient à Vire venaient de se resserrer encore. Réalisant un rêve depuis longtemps caressé, il venait d'épouser une aimable femme, qui à un esprit distingué unissait toutes les délicatesses du cœur. Jamais union ne fut plus complète et plus également heureuse, assez heureuse pour être la consolation de celle qui survit et qui ne semble exister que pour cette chère mémoire. La naissance d'une jolie enfant, que son père idolâtrait, était venue encore resserrer ces liens. Legrain aimait à parler de son bonheur, de sa femme et de son enfant, « ces deux bonnes créatures du bon Dieu qui le rendent si heureux. » Toutes ses lettres sont pleines de ses confidences à cet égard. Jamais, en effet, cœur ne fut plus passionnément reconnaissant du bonheur donné. Entre ces êtres chéris et ses pinceaux, dans son cher et pittoresque pays, Edmond Legrain ne croyait pas qu'on pût former d'autres désirs. « Notre hiver virois

est triste pour beaucoup, écrivait-il.....; je trouve cela superbe, et je me dis que les meilleures réunions sont au coin du feu, entre ma femme et le berceau de Bettina. » Sa femme comprenait sa passion pour l'art; loin d'en être étroitement jalouse, elle l'encourageait, elle la partageait, elle était l'intelligente confidente de tous ses projets. Ainsi soutenu, encouragé, compris, dans cette harmonie de tous ses rêves, il reprit ses pinceaux avec une ardeur nouvelle, et les tableaux se succédaient rapidement.

Entre les divers sujets qu'il a traités, il en est qu'il a surtout affectionnés, auquel il est revenu plusieurs fois avec amour. Le caractère sérieux de sa vie tout entière, remplie par son attachement pour sa mère et la pratique de son art, sa passion bien connue pour s'occuper des autres et rendre service, l'avaient désigné de bonne heure pour ces fonctions municipales qui réclament un dévouement modeste et constituent presque une vertu. Il avait été nommé membre du conseil municipal, administrateur des hospices, etc. Là, en rapports continuels avec les Sœurs de Charité, il avait pu s'initier à toutes leurs habitudes; il avait pu étudier de près leur vie unie, leur dévouement paisible et modeste, ce sacrifice de toute une existence qui se renouvelle à chaque instant, sans emphase, sans bruit, sans rien pour attirer le regard.

Il en comprit la poésie tranquille. Épris du beau moral autant que du beau physique, il avait été frappé de la transformation singulière que la vie religieuse fait subir à certaines natures, de la beauté

particulière qu'elle peut imprimer à des figures, qui seraient sans cela des plus vulgaires, de la sérénité que met sur le visage la pureté de la conscience, la régularité et le calme d'une existence saintement occupée.

Il les avait aussi regardées en artiste. Ce costume sévère, uniforme, un peu raide, qui se prête peu aux hardiesses et aux témérités brillantes du pinceau, qui ne réclame pas une riche palette, qui aurait désespéré un peintre ordinaire, avait séduit Edmond Legrain. Il avait été charmé de ses harmonies tranquilles et sévères.

Un des grands maîtres de notre école française a montré tout le parti qu'on en pouvait tirer, avec quelle variété et quelle richesse on pouvait traiter ces sujets en apparence si monotones. La longue suite des tableaux de la vie de saint Bruno figure au premier rang des chefs-d'œuvre de la peinture française. Legrain voulut être le Lesueur des Sœurs de Charité. Dans une série de tableaux d'une dimension presque uniforme, il a raconté tout le poëme de leur vie. C'est la *Prise de voile*, l'*Intérieur d'hospice*, le *Réfectoire*, l'*Inhumation d'une religieuse*. Ils figurèrent avec honneur aux Expositions de Paris de 1861, 1863, 1864 et 1865. Des quatre tableaux, les deux derniers sont les meilleurs. Il semble que Legrain y est en pleine possession de son sujet; il a compris tout le parti qu'on en peut tirer. Il a déterminé pour lui-même le caractère de la poésie intime qu'il renferme, et il le traduit avec une parfaite et saisissante exactitude.

C'est ce que l'on peut constater dans le tableau qui

a pour titre : *Réfectoire du couvent.* Le sujet, au premier abord, semble peu favorable. Une longue et vaste salle, pauvre et nue, qui semble un désert, avec ses fenêtres antiques à volets intérieurs, sa grande cheminée de pierre dans le fond, son plafond voûté recouvert d'un lambris rattaché par de longues poutres transversales, cette grande table qui s'allonge le long du mur, ces deux files de religieuses régulièrement alignées, dans leur sombre et froid costume ; ces tourières qui s'approchent, portant sur une civière le plat où chacune va puiser à son tour : quoi de plus insignifiant ! quelle absence de tout motif pittoresque ! Il était facile de faire de cela quelque chose de sec et d'aussi rebutant pour les yeux que pour l'esprit. Et pourtant, de cette froideur et de cette austère nudité Legrain a su tirer le tableau le plus doux, le plus harmonieusement paisible, le plus discrètement lumineux, d'une lumière blanche, égale et tranquille. Avec ces blancs et ces noirs et ces ombres grises, il a su faire quelque chose de coloré et d'harmonique. Il a répandu sur le tout une remarquable finesse de ton. Il l'a surtout rempli et comme doucement animé de la vie de l'esprit, il y a mis une âme. La plupart de ces sœurs songent peu à leur modeste repas ; attentives à la voix de la religieuse qui lit assise dans une haute chaire, recueillies, les yeux au ciel, elles pensent à la nourriture de l'âme plus qu'à celle du corps qui les attend. Dans ce vieux et pauvre réfectoire, en présence de cette scène, qui pouvait être si aisément vulgaire, on se sent transporté loin du monde et des choses matérielles. Il se dégage de tout cela une

impression de sérénité, quelque chose de parfaitement calme et reposé, un sentiment parfait de quiétude religieuse.

L'*Inhumation d'une religieuse* frappa peut-être plus encore l'attention. Legrain, dans ces visites à l'Exposition, auxquelles ne saurait manquer la paternelle sollicitude d'un artiste, avait remarqué avec plaisir que le public s'arrêtait volontiers devant ce tableau. C'était celui aussi dont il était le plus satisfait et qui lui donna le plus de joie. Il y avait rencontré l'émotion, sans chercher le drame. Composé simplement, le tableau est plein de poésie et de sentiment. Un long cortége de religieuses, portant au tombeau une de leurs sœurs, le visage découvert, sort d'une antique église gothique, dont la masse austère occupe tout un côté de la toile, et descend lentement la colline. Le paysage, vu par un soleil couchant, est bien en harmonie avec le caractère de la scène ; l'air circule bien, la lumière est vraie et juste et doucement mélancolique ; la mer, entrevue dans le lointain et formant le fond du tableau, lui donne de l'infini. Le peintre a heureusement échappé au défaut de monotonie, si à redouter en un pareil sujet. Les attitudes sont variées, quoique les lignes générales restent harmonieuses et sévères ; elles ont de la grâce et de l'onction, et un mouvement agréable. Une seule est un peu contrainte et maniérée et laisse le spectateur en doute de l'intention de l'auteur. En échange, les deux figures placées en tête du cortége et dont une est tout entière vue de dos, largement et abondamment drapées dans leurs sombres vêtements et leurs voiles épais, ont une ampleur magistrale et

une vraie majesté de deuil ; elles sont vraiment belles : on dirait deux statues de la douleur : « Beau comme une statue », disaient les Grecs, si naturellement artistes. Le tableau a quelque chose « d'onctueux et de tendre. » L'impression générale en est triste et douce en même temps, d'une tristesse religieuse, d'une tristesse paisible, comme il convient à ceux qui savent que la séparation qui les afflige ne sera que passagère, à toutes ces saintes filles dont l'immuable espérance est fondée sur le roc.

Il y a bien du sentiment aussi dans ce *Concert religieux*, et cette Dominicaine au centre du tableau, qui chante les yeux et l'âme au ciel.

Dans le même ordre d'idées, on pourrait citer encore une de ses dernières toiles (1867), la *Malade*, une religieuse près d'un lit de douleur. Dans cette prédilection pour les émotions tristes, il semble qu'il y avait comme un pressentiment de la mélancolie de sa propre destinée.

Ces sujets, empruntés à la vie religieuse, exerçaient sur Legrain un invincible attrait. Parmi les études qu'il a laissées inachevées, il en est une, plus avancée que les autres, qui m'a frappé, et où ce sentiment se traduit d'une façon réellement pittoresque. Évidemment, il y avait mis de son âme. Il l'a longuement et fortement méditée, et reprise à plusieurs fois. On en a la preuve évidente dans la série d'ébauches et de refontes qu'il a faites de la tête principale. La toile représente le *Saint-Viatique porté à un malade à travers la campagne.* Dans un paysage un peu morne, au fond duquel on aperçoit une modeste église de village avec son toit en bâtière,

souvenir des environs de Vire, sous un ciel triste, toutes circonstances extérieures qui s'accordent bien avec les pensées de mort que doit avoir le spectateur, un vieux prêtre, précédé d'un enfant de chœur et suivi de quelques paysans rencontrés en route et qui lui font pieusement cortége, va remplir sa mission. Toute l'attitude du vieillard, ses mains qui étreignent pieusement le vase sacré, mais surtout l'expression de la tête, des traits pâles et ascétiques, rendent admirablement l'extase intérieure, l'ardeur de la foi et de l'adoration chrétienne.

Il ne faudrait pourtant pas croire que ce soit là la forme unique sous laquelle se soit produit son talent, ni mettre à l'écart toute une série de toiles où il y a bien de l'éclat, bien de la délicatesse et de la grâce : par exemple le *Livre d'heures*, joli portrait de Mlle Bébette, qui, sans souci de ce que se doit une fille d'antiquaire, avec un grand sérieux, convaincue de sa malice, pille en conscience un beau manuscrit moyen âge, tout plein d'enluminures. La jolie enfant blonde et rose, dans son gentil costume de bébé, petite robe blanche et petit béguin blanc, se détache à merveille sur les épaisses tentures rouges, les tons sévères et brillants, chauds et fermes du vieux chêne, les tapis d'Orient aux teintes éclatantes. Les splendides miniatures du manuscrit ne sont pas plus riches, plus éclatantes de couleur que le tableau.

On ne saurait pas l'adoration qu'il avait pour sa fille, qu'on le pourrait deviner à voir avec quel bonheur il peignait les enfants. On sent qu'il était initié à tous les secrets de leur vie ; il rendait à merveille leur naïveté, leurs fraîches couleurs, leur jolie mine

espiègle ou riante. C'est tantôt une gentille procession d'enfants sous les bois, tantôt la *Messe du Saint-Esprit* ou l'*École de village à l'église*. La variété des expressions et des attitudes, la vérité des types, le profil distingué, tout en demeurant rustique, de cette grande fillette toute attentive et recueillie, l'espèce d'admiration avec laquelle cette autre, toute jeune, la contemple, les figures fraîches et roses des petites, la pose si naïvement vraie de ce délicieux bébé, qui, pelotonné dans le banc, et sans souci du saint lieu, dort à poings fermés; la couleur toute rose et riante de l'ensemble, donnent un grand charme à toute cette composition, quelque médiocre intérêt que présente le sujet.

Il faudrait signaler encore, dans un autre genre, cette petite toile qui fait penser à Granet, ce confessionnal dans la vieille église, où il a bien rendu ces effets et ces contrastes de la lumière qui s'éteint dans le dédale des colonnes et sous les voûtes profondes, qui bleuit encore à la haute fenêtre et lutte contre la rouge lueur de la lampe; et toute une série d'études, faites pour réjouir l'œil de l'antiquaire comme celui de l'artiste, des souvenirs de ce vieux Vire qui disparaît tous les jours, admirablement comprises, très-exactes de ton et de rendu, et très-pittoresques.

Parfois même la note devenait tout à fait joyeuse, et on reconnaissait dans ses toiles la gaîté d'autrefois, ce qui avait été la révélation de son talent; la verve comique se retrouvait avec une puissance, une fermeté, une sûreté d'exécution toutes nouvelles. Il exposait en 1869 la *Buvette des tribunaux*. C'est l'enseigne assez énigmatique, que, sur une modeste plan-

chette peinte en gris, présente à la curiosité du voyageur intrigué une maison de la paisible place du Palais-de-Justice de Vire, sorte d'annexe judiciaire d'un caractère tout spécial, dont Legrain nous donne une vue d'intérieur comiquement arrangée pour une plus grande satisfaction pittoresque. C'est là, dit-on, qu'entre la bière, le café et le journal du matin, avocats et avoués, dans le plus parfait accord, viennent passer les loisirs de la suspension d'audience. On retrouve là toute la verve caustique et toute la finesse d'observation du peintre. Chaque détail est un trait d'esprit, chaque physionomie fait sourire, chaque personnage est un type grotesque qu'on retrouve dans presque tous les barreaux de petite ville. Accoudé sur la table, devant son verre, où joue la lumière, sa tête chauve dans les mains, un avocat est tout enfoncé dans la lecture d'un dossier; derrière lui, un vieux et robuste praticien, l'œil animé, à grand renfort de gestes et de voix, fait à un jeune confrère quelque facétieuse confidence. Plus loin, et dans une encoignure, un avoué replet offre avec une condescendance paterne sa tabatière à son compère l'huissier du tribunal, qui, arrondissant le dos, une main profondément enfoncée dans ses poches, les jambes écartées, porte un étonnant costume judiciaire avec des airs de personnage. Mais la plus amusante figure, la plus pittoresquement vraie, c'est celle qui, vue de profil et assise, occupe le milieu du tableau. La toque rejetée en arrière, et posant sur les restes d'une chevelure roussâtre et grisonnante, le masque blafard, les joues creusées, les traits aigus, étirés, plissés par l'habitude de la

dispute, la bouche mince, l'œil à demi éteint, qui garde ses éclairs pour l'audience, la robe fatiguée, qui pend et traîne derrière la chaise, avec des airs lamentables, le pantalon, de couleur aventurée et médiocrement judiciaire, laissant voir largement des bottes sans élégance : tout cela, figure, costume, accessoires, est pris sur le vif. Me X. lit *Le Figaro;* il vient d'y trouver, sans doute, le trait d'esprit qui lui manquait pour sa réplique. Il est tout absorbé par sa lecture ; sa main levée, qui portait sa pipe à la bouche, est restée suspendue avec une saisissante exactitude de geste. Il a complètement oublié son client, pauvre diable de paysan, plaideur endurci, qui, l'air hébété, piteusement assis sur un banc, à la remorque de son avocat, attend que l'on veuille bien songer à lui. Au bas du tableau, une pie familière, oiseau héraldique, armes parlantes de la profession, reconnaissant des confrères, les regarde avec intérêt et semble s'apprêter à leur donner le *la*.

La Normandie n'avait pas été ingrate pour ce labeur persévérant, dont elle avait la meilleure part. Dans les diverses Expositions de la province, E. Legrain avait obtenu de légitimes distinctions (1). Son nom avait pénétré jusqu'à Paris. Après avoir, avec

(1) En 1850, à Lisieux, une médaille d'or de 1re classe ; en 1854, à Rouen, une médaille de bronze ; en 1854, à Avranches, une médaille d'or de 1re classe ; en 1855, à Caen, une médaille d'argent ; en 1859, à St-Lo, une médaille d'argent ; en 1861, à Caen, une médaille d'argent ; en 1866, à St-Lo, une médaille d'or de 1re classe.

sa modestie ordinaire, hésité longtemps à y paraître, il avait enfin osé, en 1861, aborder l'Exposition, et ses œuvres y avaient tout de suite forcé les regards de la critique. Je dis *forcé*; il faut, en effet, qu'un mérite s'impose pour fixer l'attention du public et des journalistes, quelque peu flottante entre les cinq ou six mille numéros qui, pendant les dernières années de l'Empire, encombraient ces grandes foires aux tableaux qui avaient remplacé les Expositions d'autrefois. On sait ce que vaut un éloge de journal, cette menue monnaie de la gloire, ou plutôt on sait qu'il ne vaut pas exactement tout ce qu'il paraît représenter pour quelques âmes naïves, s'il en est encore qui le soient assez pour croire à leur journal. De ces panégyriques qui chaque jour emplissent tant de feuilles légères, quelques-uns sont l'œuvre des intéressés eux-mêmes : ce n'est pas amour-propre de leur part, c'est attention pour le public ; ils sont convaincus que nul mieux qu'eux-mêmes ne connaissait leurs intentions, que nul ne pourrait les mieux expliquer. D'autres n'ont pas voulu faire eux-mêmes leur éloge, ils se sont contentés de le payer ; ceux-ci l'ont fait faire par un ami, ceux-là l'ont laissé faire, mais ils ont consenti à revoir les épreuves : le public a le droit de n'accepter le tout que sous bénéfice d'inventaire. Mais il en est autrement quand l'écrivain ou l'artiste est absolument inconnu, quand il n'appartient à aucune école, qu'il ne figure dans aucune coterie, qu'il ne peut compter sur aucune camaraderie; quand il arrive du fond de sa province et de son village, n'ayant que son livre ou sa toile pour enseigne ou pour prôneur ; quand, ne sacri-

fiant à aucun préjugé à la mode, il ne fait pas tapage pour attirer l'attention ; quand, enfin, il n'a pas choisi un sujet qui doit charmer à coup sûr le feuilletoniste, parce que, sous prétexte de vanter le mérite d'un autre, il lui permettra d'étaler le sien, de faire faire la roue à son talent et scintiller aux yeux du naïf public toutes les facettes de son style. Dans ces conditions malheureuses, si le critique, qui a déjà dépensé sa prose la plus étincelante pour les talents en vogue, qui a dû satisfaire tous ses amis, qui, sous ombre de parler des portraitistes, a fait l'éloge de tous les personnages importants dont il peut attendre quelque chose, qui est las et irrité d'avoir vu tant de choses, contemplé tant de couleurs, mesuré tant de kilomètres de peinture, dans quelqu'un des coins perdus réservés avec soin au provincial que son œuvre seule recommande, s'arrête ému devant une toile, la remarque au milieu de tant de milliers d'autres toiles, est forcé de la remarquer, alors l'éloge mérite toute attention, alors la moindre mention, alors le plus mince éloge, pour les gens qui savent lire, est vraiment considérable. A plus forte raison, si l'éloge est ce qu'il doit être, et si le critique équitable a daigné dire toute sa pensée, exprimer toute son émotion ! E. Legrain avait pu lire son éloge dans *le Constitutionnel*, *le Siècle*, *le Petit Journal*, *le Correspondant*, etc.; ses concitoyens avaient pu voir, signalées dans des grands journaux parisiens, la grâce et la distinction de son talent.

Du reste, il était peu exigeant en fait de gloire. Une bonne place à l'Exposition suffisait à le payer de toute une année de travail. Il en témoignait un ra-

vissement naïf, qui suffisait à montrer toute l'ingénuité de son âme. Une année, où il croyait devoir à P. Huet un bonheur de ce genre : « Vous êtes, s'écriait-il, le meilleur des amis ! » Un jour, en revanche, que, trop défiant de lui-même, il s'était volontairement exilé de l'Exposition, il nous dit quelle tristesse lui a laissée cette pensée qu'il n'y figurera pas : « Depuis cinq ans seulement, j'avais osé me présenter devant le jury ; il ne m'était pas arrivé de malheur ; mes tableaux, tous reçus, avaient été souvent très-bien placés, et il y *avait là pour moi une source d'émotions vives et saines, qui vont me faire défaut.* »

Mais la peinture, de quelque passion qu'il s'y adonnât, n'absorbait pas toute l'activité intellectuelle d'Edmond Legrain. Il n'était pas de ceux qui, entendant étrangement les progrès de l'art, prétendent le réduire à n'être que la science des procédés, l'exactitude du rendu, la fidélité matérielle, et voudraient que l'éducation de l'œil et de la main fût la seule donnée à l'artiste. Il pensait avec raison qu'elle demande toutes les ressources de la plus haute culture de l'intelligence. Lui-même, du reste, adorait les lettres et avait toutes les ardeurs d'esprit et les curiosités d'un lettré de profession. N'ayant aucune prétention à être un juge littéraire, n'étant pas obligé de se faire une doctrine ni de choisir entre ses admirations, ayant toute la liberté d'un dilettante littéraire qui peut se laisser aller à toutes ses impressions, il goûtait et admirait nos classiques autant que personne, mais se laissait aussi ravir par la poésie de ses contemporains, et retrouvait aisément, en les relisant, les chauds enthousiasmes et

les belles espérances qui avaient marqué les temps de sa jeunesse ; et, sans se faire illusion sur les défauts, il sentait vivement les grandeurs de l'école romantique, et traduisait avec bonheur une impression assez juste. « Votre enthousiasme après la représentation d'*Hernani*, écrivait-il à P. Huet, en 1869, m'a remis aux mains le théâtre de Victor Hugo, que je connaissais bien pourtant. Parfois il me fait peur, il me crispe, je me demande si c'est bien ; mais que de force, de grandeur, de génie ! Lorsque ces choses inouïes apparaissaient, on pouvait espérer une grande période, — mieux que la belle Hélène et Thérésa ! »

Ainsi préparé, toute activité intellectuelle trouvait en lui un témoin attentif, un coopérateur empressé. Une réunion tendait à se former à Vire, où quelques esprits délicats, amis des nobles délassements, voulaient mettre en commun leurs efforts, leurs goûts, leurs recherches, causer de lettres, d'arts, de progrès scientifiques, d'érudition dans tous les genres. En dépit de quelques résistances, la Société d'Émulation de Vire s'était fondée. Legrain, qui, par ses goûts élevés, par la distinction et la finesse de son esprit, par sa haute culture intellectuelle, était des premiers appelés à y figurer ; lui, qui avait applaudi aux efforts tentés et avait aidé de toutes ses forces les faire aboutir, fut le premier secrétaire élu de la nouvelle Académie. On sait quelle tâche incombe au secrétaire d'une Société savante : il en est l'âme, il est la Société elle-même. S'il est ardent, elle vit et prospère ; elle languit et meurt avec un secrétaire indolent ou sans autorité. La valeur du secrétaire est bien plus décisive encore, quand il

s'agit de faire vivre une Société toute nouvelle, de faire éclore la jeune plante, menacée de tant de côtés, et l'ardeur ne suffit pas. Il y faut encore une grande souplesse de talent, sachant se plier en cent façons, se faire à tous les sujets ; il y faut un grand tact, une grande légèreté de main.

Edmond Legrain sut remplir sa tâche. Au mois de février 1868, faisant le compte-rendu des travaux de la jeune Société pendant les années 1866 et 1867, il donnait un modèle de ce que doit être un pareil travail.

Travaux historiques de la grande histoire ou de l'histoire locale, recherches d'érudition, biographies consacrées aux hommes qui ont honoré le pays, œuvres poétiques, œuvres d'art, découvertes ou vulgarisation, il analysait tout, résumait tout, caractérisant chaque œuvre, saisissant avec une merveilleuse facilité le ton qui convenait à chacun et à chaque chose, les caractérisant toutes, au passage, d'un trait rapide. Il ne se contentait pas de signaler les productions des autres, il consacrait lui-même une notice à un de ses confrères, M. A.-J. Fédérique, professeur émérite, poète ingénieux, homme de bien. Il enrichissait l'Annuaire virois de recherches intéressantes et neuves sur l'art et les artistes à Vire, sur les sculpteurs et les peintres : les De la Vente, toute une dynastie ; les plus fameux, François et Vincent, élèves de Restout, le peintre prémontré de Mondaye, qui, « d'une brosse violente, avec puissance et éclat, ont traduit en de gigantesques figures les compositions de Poussin, de Lesueur, de Lebrun et des Carrache » ; les Duhamel, « qui enrichissaient les églises de bonnes sculptures, de rétables, de statues

peut-être maniérées et théâtrales, mais d'un élan superbe et vaillamment conçues »; les frères Desgranges, qui, doués d'ambitions moins hautes, « prodiguaient, dans les hôtels de la ville et les châteaux des environs, de délicates sculptures, des arabesques, des trophées de chasse, de pêche, de jardinage, d'un goût charmant, et tous les caprices d'un ciseau élégant et facile, etc. »

Quand la ville de Vire, aidée par la généreuse initiative d'un grand seigneur ami des lettres et des lettrés, voulut rendre un hommage mérité à deux de ses plus illustres poètes, Castel et Chênedollé, et élever sur ses places le buste de l'un et la statue de l'autre, ce fut E. Legrain qui fut naturellement désigné pour être l'interprète de la commission chargée de choisir les emplacements les plus convenables, ceux où les deux monuments auraient toute leur valeur et concourraient le mieux à l'embellissement de la cité. Son rapport témoigne d'une profonde connaissance des choses de l'art, de la mise en œuvre qu'elles réclament, des conditions pittoresques les plus propres à faire valoir leurs mérites divers. Le jour où les deux monuments furent enfin livrés aux regards de la foule, c'était à lui encore qu'on s'adressait pour en expliquer les mérites. Dans une analyse pénétrante, il signalait en ces deux œuvres de deux talents différemment éminents deux voies différentes de l'art, deux systèmes d'interprétation de la figure humaine, l'un se préoccupant avant tout d'être exact, essayant de reproduire naïvement l'individu qu'elle a sous les yeux, sans y rien ajouter, avec toute l'intensité possible de vérité; l'autre, au con-

traire, essayant d'idéaliser le type individuel, de dégager le général du particulier, l'éternel du périssable, d'agrandir en les simplifiant les traits de son modèle, et, tout en étant fidèle à la ressemblance, de lui ajouter de la grandeur.

Mais ces opuscules, malgré tous leurs sérieux mérites, ne font pas connaître toutes les ressources de son intelligence. Les gravités académiques les restreignaient quelque peu. C'était dans l'intimité qu'il se donnait tout entier; c'est alors que son regard s'animait, que ses yeux pétillaient d'intelligence, que ce fin esprit s'épanchait en une conversation vive et toute nourrie de faits et d'idées. C'est dans ses lettres qu'on pourrait le retrouver, dans celles qu'il écrivait à un ami pendant un voyage en Belgique et sur les bords du Rhin, journal de peintre, servi par la plume la plus alerte et la plus ingénieuse, et où les continuels ravissements de l'artiste, en présence des merveilles de la nature et des musées, se traduisaient de la façon la plus originale et la plus piquante. Il faudrait relire sa correspondance avec Paul Huet. On a publié quelques belles lettres de celui-ci (V. le *Constitutionnel*, 26 janvier et 2 février 1869). Il avait trouvé en E. Legrain un interlocuteur digne de lui donner la réplique. Il m'a été donné de les lire; elles offrent l'idée la meilleure et la plus heureuse de son cœur et de son esprit, un cœur excellent, d'une sensibilité et d'une délicatesse exquises, un esprit des plus aimables et des plus élevés. On ne peut les lire sans l'aimer. On y trouve des trésors de tendresse : ici c'est le mari toujours épris; là c'est le père qui adore sa fille, qui l'adore d'autant

plus ardemment que E. Legrain s'était marié tard et que les âmes délicates et tendres savourent d'autant mieux les joies de la paternité que, faisant un retour sur le passé, elles songent avec effroi qu'elles auraient pu, par leur faute, s'en voir à jamais sevrées. Il était le premier à se railler de ses entraînements à cet égard, avec une naïve bonhomie : « Je crois n'avoir pas parlé une seule fois de notre fille dans cette longue lettre, écrivait-il à Huet en 1865, cela m'étonne et vous étonnerait peut-être aussi, vu mes habitudes. » Là enfin c'est l'incomparable ami, si dévoué, et chez qui l'expression de l'amitié est d'autant plus pénétrante et attendrie qu'elle se double du filial dévouement du disciple. Elles ne font pas moins d'honneur à son esprit. Elles ont toutes les qualités qui font une correspondance aimable; parfois très-hautes, quand il parle de son art, le plus souvent vives et piquantes, il y prend à propos tous les tons; très-amusantes et très-gaies de forme, parfois pleines de gentillesse et de grâce, on y reconnaît un homme qui sait écrire, qui a lu beaucoup, avec goût et avec fruit, qui a en même temps sa marque et son coin d'originalité.

Hélas! les jours de Legrain étaient déjà comptés. A peine ses dernières œuvres venaient-elles d'être placées au Salon, qu'il était frappé d'un mal terrible. Ses amis épouvantés redoutaient une atteinte mortelle. Lui-même crut à sa mort prochaine et l'accepta avec un courage héroïque. Il ne voulut pas, du moins, perdre ses dernières heures, et ce fut alors qu'il peignit ce beau et frappant portrait de lui, que j'ai déjà signalé.

Mais il devait y avoir encore quelques moments de répit. Il sembla que Dieu avait pris en pitié toutes ces tendresses alarmées qui l'entouraient. Bientôt le danger sembla rejeté loin. Tous s'abandonnaient avec confiance à ce doux retour de santé. « Nous fûmes heureux lui et moi, me dit le fidèle témoin de sa vie ; jamais la vie ne nous avait semblé meilleure. » L'artiste fêtait ce renouveau en composant l'un de ses tableaux où l'exécution est la plus facile et la plus irréprochable, un de ceux où il a le mieux montré qu'il commençait à être tout à fait maître de son art, à posséder tous les secrets du métier.

« Certainement, me dit M. Couraye Du Parc, Edmond n'était pas arrivé comme peintre jusqu'où il se serait élevé, si Dieu l'eût laissé vivre, et ce dernier tableau, pour ceux-là mêmes qui n'auraient connu de lui que ses œuvres, serait un motif de regretter vivement sa mort prématurée. »

S'inspirant des maîtres flamands et de nos peintres familiers du XVIII[e] siècle, s'essayant à reproduire leur vérité, Legrain avait peint un *Intérieur de cuisine.* Le choix du sujet n'était pas absolument volontaire. Condamné à ne plus sortir, à ne plus monter à son atelier, le peintre prenait le modèle qu'il avait sous la main. C'était, par le fait, le premier pas hasardé par lui dans ce genre. Lui-même était quelque peu étonné de sa tentative : « J'ai entrepris, écrivait-il au fils de Huet, un tableau bien réaliste, moi qui n'aime pas le réalisme à la mode. »

Dans cette toile, prise tout entière sur nature, tout est gai, brillant : la lumière s'accroche joyeu-

sement aux cuivres étincelants, aux faïences, aux mille ustensiles familiers; et l'auteur, convaincu qu'il était qu'il n'y avait pas d'art sans poésie, et qui ne voulait pas la laisser absente, alors même qu'il était le plus préoccupé de réalité et des peintures les plus familières et les plus triviales en apparence, l'a mise dans son tableau avec ce rayon de soleil qui entre si joyeusement, avec ces pampres et ce buisson de roses qu'on entrevoit par la fenêtre ouverte, avec cette petite figure de jeune servante à la coiffe bretonne, si finement touchée.

Ce furent les adieux de Legrain à la peinture. L'œuvre destinée à l'Exposition de 1870 n'avait pu être terminée à temps pour y paraître, et l'auteur n'avait pu jouir des applaudissements qu'elle y eût certainement provoqués.

Il ne devait plus rentrer dans son cher atelier. Cette horrible année 1870-1871, qui a fait tant de victimes et dont le contre-coup a frappé à mort tant d'âmes généreuses, devait être aussi fatale à Edmond Legrain. « Que je hais la guerre ! » s'écriait-il dramatiquement dès les premiers jours. Lui « si impressionnable et qui aimait avec une sensibilité excessive », à la vue de ces épouvantables désastres, à la pensée des malheurs qui allaient suivre et qu'il avait tous calculés par avance avec une désolante perspicacité, il se sentit frappé au cœur; les sources de son mal étaient rouvertes. Il voulut cependant donner à son pays le peu qui lui restait de forces et de jours. Il se dit que la patrie, dans son infortune, avait le droit de réclamer le concours de tous, que, même mourant, on ne pouvait le lui refuser; que, dans les circon-

stances où l'on se trouvait, toute fonction publique avait sa haute importance, comme elle pouvait avoir ses dangers; et, décidé par cette dernière pensée, lui qui n'avait jamais voulu enchaîner sa liberté, il accepta les fonctions de premier adjoint et s'y dévoua tout entier. A la fin de décembre, déjà condamné par son mal à ne plus franchir le seuil de sa chambre, il s'occupait encore avec ardeur des affaires de la ville; il travaillait avec le maire, un vieil ami éprouvé, qui venait le trouver presque chaque jour, heureux de partager avec lui le fardeau de ces terribles heures.

Cependant il cachait soigneusement à ses amis la gravité de son mal. Cette âme si délicate trouva jusqu'au dernier instant la force de ménager et de rassurer leur tendresse. Soutenu par un sentiment religieux chaque jour plus vif, ses souffrances n'avaient pu l'abattre; il y avait en lui un ressort extraordinaire. C'était toujours la même égalité d'humeur, la même sérénité de courage, le même enjouement des anciens jours. Dans ce fauteuil où il était cloué par la maladie, pour amuser et rassurer ses fidèles gardiennes, il dessinait encore de ces charges qui avaient amusé sa jeunesse; son crayon avait toute la souplesse, tout l'esprit, toute la gaîté d'autrefois.

Cependant ses jours étaient comptés, la mort était proche: dès la fin de janvier, la fièvre l'avait repris; il s'éteignait le 11 février 1871.

Une foule immense suivit son convoi. Elle pleurait en lui l'homme de bien, l'homme de cœur toujours prêt à rendre service, l'homme qui avait voulu servir son pays jusque dans la mort; mais, instinctivement

aussi, cette foule, indifférente cependant, pour la plus grande partie, aux choses de l'art, récompensait un grand sacrifice accompli et dont elle avait sa part, le sacrifice de la passion de l'intelligence de Legrain aux tendresses de son cœur.

Je me suis complu à raconter cette histoire; elle me touchait moi-même, et elle me semble d'un bon et sain exemple. En ce temps d'agitations fiévreuses, d'ambitions effrénées, de courses folles à la poursuite du succès et des renommées bruyantes, il est intéressant de voir la satisfaction parfaite avec laquelle Legrain est resté chez lui, tout à l'art et à la famille, et le bonheur qu'il y a trouvé.

Nous avons essayé cependant de ne donner que la note juste, l'appréciation exacte et désintéressée de son talent. Eh bien! après cette consciencieuse étude, il nous semble qu'on est en droit de dire que la Normandie, ce jour-là, a fait une perte véritable. E. Legrain n'a pas été seulement un amateur qui avait du talent, il sortait vraiment de la foule. C'était un véritable artiste, ayant la passion de son art, le sentiment des grandes qualités qu'il demande, s'étant virilement et consciencieusement préparé à les réaliser; et, au jour de sa mort, il commençait à en posséder toutes les ressources, à en parler couramment la langue. On peut ajouter qu'il n'a pas donné toute sa mesure. Si tout jeune il eût vécu dans un milieu artistique; si, au lieu de se chercher de longues années dans ce labeur solitaire, aidé par l'éducation de l'atelier, il n'eût eu qu'à réaliser sa pensée, il eût certainement acquis un talent supérieur. Que cette ville de Vire, qu'il a tant

aimée et à laquelle il a voulu donner toute sa vie, comme elle garde son tombeau, garde aussi chèrement son souvenir. Vire possède un musée qui, chaque année, s'enrichit par la générosité de ses enfants; qu'elle y fasse une place d'honneur à tout ce qu'il lui sera possible de rassembler de l'œuvre d'Edmond Legrain, qu'un jour elle y recueille son portrait, qu'elle y inscrive son nom en lettres d'or. Son nom est de ceux qui ne doivent pas périr et qui honorent leur pays. Il doit, dans la mémoire de ses compatriotes, demeurer à côté, et, à certains égards, au-dessus de ceux de ces artistes virois du passé, à qui Legrain lui-même rendait si dignement honneur.

ROBERT DE CLARI,

GUERRIER ET HISTORIEN

DE LA QUATRIÈME CROISADE;

Par M. Alfred RAMBAUD,

Professeur d'histoire à la Faculté des Lettres, associé résidant.

Au XIII[e] siècle, Villehardouin, grand maréchal de Champagne, qui fut l'un des guerriers et des chefs, et aussi l'un des diplomates et des orateurs de la quatrième croisade, s'en est fait l'historien (1). Quand César écrivait ses propres campagnes, c'était en pleine civilisation romaine, à un moment où la langue latine avait déjà donné des chefs-d'œuvre. Villehardouin apparaît, au contraire, à la fin des temps héroïques de la France; l'épopée et l'histoire en vers sont en déclin; pour la première fois, on écrit l'histoire en français et en prose. S'il eût été un trouvère, Villehardouin aurait chanté la quatrième croisade et y aurait fait ingénieusement intervenir les êtres surnaturels; s'il eût été un savant moine ou abbé, il l'eût couchée en beau latin. Il n'était ni l'un ni l'autre; il se contenta de dicter ce qu'il avait

(1) *De la conqueste de Constantinoble.* En attendant la nouvelle édition de Villehardouin, nous prenons nos citations dans celle de M. Paulin Pâris. Paris, 1838.

vu, en son dialecte champenois (1), et, à son insu, il se trouva le premier historien national en langue nationale. La *Conqueste de Constantinoble*, comme l'ont constaté les auteurs de l'*Histoire littéraire*, « est, en prose, l'un des plus vieux monuments de notre littérature; on pourrait même dire, avec Brial, que c'est le plus ancien de tous, si l'on ne tenait pas compte de quelques traductions et d'un petit nombre d'opuscules » (2).

Mais Villehardouin n'est plus seul à occuper cette place d'honneur : voici qu'il se présente un de ses compagnons d'armes pour la partager avec lui. C'est Robert de Clari, gentilhomme amiénois, auteur, lui aussi, d'un récit de la quatrième croisade : *Li Estoires de chiaus qui conquisent Coustantinoble;* car il semblerait que c'est en touchant le sol hellénique que le génie français a pris conscience de ses aptitudes historiques. La prise de Constantinople a porté bonheur à notre littérature : en nous transportant en Orient, nous avons, en quelque sorte, avancé la Renaissance, et l'on dirait que nous ayons recueilli dans le pillage de Byzance quelques-uns des secrets de l'antiquité grecque. Comme Villehardouin, Robert de Clari a été témoin et acteur dans les faits qu'il raconte. Comme lui, faute d'être clerc ou poète, il

(1) *Le ramage de son païs*, a dit Pasquier.

(2) *Histoire littéraire*, t. XVII, p. 162, année 1832. Un seigneur du nom de Bechada aurait fait en *roman* le récit de la première croisade; mais son manuscrit ne nous est point parvenu. Des traductions françaises d'Aimoin et d'Éginhard semblent remonter à la fin du XII[e] siècle, mais ce ne sont que des traductions.

s'est contenté d'écrire dans le *ramage de son païs*, en dialecte picard.

« Ore aves oï le verité, con faitement Coustantinoble fu conquise (dit-il, à la fin de son livre), et con faitement li cuens de Flandres, Bauduins, en fu empereres, et mesires Henris ses freres après, que *chis qui i fu, et qui le vit, et qui l'oït, le tesmoingne* ROBERS DE CLARI, *li chevaliers ; et a fait metre en escrit le verité,* si comme ele fu conquise ; et jà soit chou que il ne l'ait si belement contée la conqueste, comme maint boin diteeur l'eussent contée, si en a il toutes eures le droite verité contée, et asses de verités en a teuts, qu'il ne peut mie toutes ramembrer. »

I.

Comment l'ouvrage de Robert de Clari, si important pour l'histoire de la quatrième croisade et pour celle de notre littérature, a-t-il pu rester si longtemps ignoré ? Pourquoi n'est-ce que trois siècles après l'apparition de Villehardouin que son vieux compagnon d'armes a pu, lui aussi, faire entendre sa voix ? De quelle bibliothèque est sorti son manuscrit ? A quelle époque peut-il remonter ? Quelles vicissitudes a-t-il éprouvées ? Je puis répondre à ces questions, grâce aux renseignements que m'a obligeamment communiqués M. le comte Riant, son éditeur français, si connu déjà par son *Histoire des expéditions scandinaves en Terre-Sainte.* Comme l'a dit un poète latin : *Sunt et sua fata libellis*. Et assurément les aventures d'un manuscrit, les voyages

qu'il a faits, les dangers qu'il a courus dans le cours des âges, méritent bien notre intérêt, quand on songe que ce fragile papier, à travers les bouleversements, les guerres, les incendies, les pillages de bibliothèques, porte l'écrivain et sa fortune.

Le savant Érichsen, en 1786, dans son *Coup-d'œil* sur les manuscrits de la bibliothèque royale de Copenhague; le docteur Waitz, en 1836, dans les *Archives* de Pertz (t. VII, 153); enfin, le professeur danois Abrahams, en 1844, dans sa *Description des manuscrits français de la bibliothèque royale de Copenhague*, avaient signalé un manuscrit roman du XIIIe siècle, qui renfermait, entre autres documents, un récit inédit de la quatrième croisade. C'est la dernière indication qui excita enfin l'attention des savants.

En 1855, M. Karl Hopf, docteur en philosophie à l'Université royale de Bonn, habitant Hamm en Westphalie, auteur d'un opuscule sur l'histoire du duché d'Athènes (1), proposa au Comité de la langue, de l'histoire et des arts de la France, la publication d'un volume de chroniques ou de documents relatifs à l'empire latin d'Orient. Robert de Clari devait y trouver place à côté de la *Chronique de Romanie* par Sanudo l'ancien. Nous voyons par le *Bulletin du Comité* avec quel empressement fut accueillie cette proposition et quelle attente fit naître la communication, par le docteur Hopf, de plusieurs parties des *Estoires de chiaus qui conquisent Coustantinoble*. « On trouve dans ce récit, disait le savant

(1) *De historiæ ducatus Atheniensis fontibus*. Bonnæ, 1852, in-8°, 35 pages.

8

allemand, de nouveaux renseignements sur les préparatifs de la croisade, sur l'état de la Grèce, sur la topographie de Constantinople et sur ses trésors, sur la politique des Vénitiens, la conquête de l'empire byzantin, l'élection d'un empereur français et les règnes des deux premiers souverains français de Constantinople, Baudouin Ier et Henri d'Angre. L'importance de cet ouvrage pour l'histoire des croisades n'est pas, d'ailleurs, le seul titre qui le recommande. Écrit en 1207 dans le dialecte picard, il peut, en outre, être considéré comme un curieux monument de la langue vulgaire au commencement du XIIe siècle. »

MM. Le Clerc et de Mas-Latrie s'appliquèrent également, au sein du Comité, à faire ressortir l'importance de ce manuscrit, « sorti de France il y a deux ou trois siècles », ainsi que le faisait remarquer le savant doyen de la Faculté de Paris (1).

Il n'a donc pas tenu au *Comité* que ce manuscrit, œuvre d'un Français, écrit par une main française, ne reprît dès lors la place qu'il devait occuper parmi les monuments de notre histoire. Nous n'avons pas à insister sur les motifs qui l'amenèrent à retirer son patronage au professeur westphalien. La publication de Robert de Clari fut ajournée (1856).

Heureusement M. le comte Riant, dans ses recherches sur les expéditions des Scandinaves en Orient et le rôle des Varangiens à Constantinople, eut, en 1859, occasion de faire la connaissance du

(1) *Bulletin du Comité de la langue, de l'histoire et des arts de la France*, t. II, III et IV, *passim*.

manuscrit ; il en obtint ensuite, à deux reprises différentes (en 1863 et 1868), la communication et le déplacement. Il estima qu'un manuscrit de cette importance méritait de n'être pas confondu dans un volume de collection avec d'autres documents. En 1869-70, Robert de Clari fut publié à Paris, chez Jouaust, sur papier de luxe, en un volume in-4° ; le texte seul formait 87 pages. De nombreux renvois permettaient d'attendre de l'érudition de M. Riant des notes abondantes et pleines d'intérêt, qui viendraient au moins doubler le volume. En attendant, il communiqua libéralement la partie qui avait paru, c'est-à-dire le texte, à toutes les personnes que Robert de Clari pouvait intéresser. Malheureusement un accident de siége, dont M. Riant, par scrupule de bibliophile, s'exagéra sans doute la portée, amena l'envoi au pilon de l'édition tout entière, à l'exception d'une quarantaine d'exemplaires déjà distribués.

On n'est pas embarrassé pour si peu de l'autre côté du Rhin. Bien que le manuscrit de Copenhague fût entre les mains de M. Riant, M. Hopf a fait imprimer à Vienne, cette année même, sur une copie, faite par lui, du texte original, les *Estoires* de Robert de Clari. Rien ne l'empêchait de donner son édition pour édition princeps et de recueillir, lui aussi, son petit profit du bombardement de Paris. En outre, il fit précéder le texte de développements nouveaux sur un thème bien connu : l'ineptie des Français, qui négligent les monuments les plus importants de leur propre histoire.

Si nous n'avions pas entre les mains le texte de l'édition française de 1869-70, nous finirions nous-

mêmes par croire que c'est à la *science allemande* que Robert de Clari est redevable d'avoir vu le jour pour la première fois.

Il reste à savoir comment le seul manuscrit de Robert de Clari a pu s'égarer, non pas comme Villehardouin, ce qui serait fort explicable, dans une bibliothèque vénitienne, mais dans une bibliothèque scandinave. Disons tout d'abord que, pas plus pour Clari que pour Villehardouin, nous n'avons le texte original : on peut même se demander si ces preux ont jamais écrit de leur propre main leurs impressions, et s'ils ne se sont pas contentés de les dicter à leur chapelain. En tout cas, le manuscrit que nous possédons paraît avoir été écrit cinquante-huit ans après la prise de Constantinople, c'est-à-dire en 1262. Il est fort possible que le héros de la quatrième croisade n'ait même pas vécu jusqu'à cette date.

Le manuscrit renferme cinq ouvrages différents : 1° une *Cronique de Flandres et des Croisades* (1100-1260) ; 2° *Aventures qui avinrent à Troïes ;* 3° les *Croniques de Challemaine ;* 4° une traduction française du *De disciplina clericali* de Pierre Alphonse, juif converti et médecin d'Alphonse Ier d'Aragon ; 5° les *Estoires* de Robert de Clari. Ce petit recueil renferme, comme on le voit, tout ce qui flattait le goût de nos ancêtres : les fables sur la guerre de Troïe, l'histoire ou plutôt la légende de Charlemagne, les souvenirs de la croisade, le tout complété par un peu de morale monastique. Elle est surtout dans le goût des Flamands de ce temps, qui avaient pris une si grande part aux expéditions

d'outre-mer et surtout à la croisade de Constantinople.

Dans les *Aventures qui avinrent à Troïes*, on trouve la mention que c'est Jean de Flixécourt qui a traduit *sans rime* l'histoire de Troie et des Troyens de latin en roman, d'après un livre de la bibliothèque de « monseigneur Saint-Pierre de Corbie », à la prière de Pierre de Besons, aumônier dans ce couvent, et à la date de 1263. Dans les *Croniques de Challemaine*, on voit que cette traduction en roman de l'*histoire* latine du faux Turpin a été faite, en 1207, par l'ordre de Michel de Harnes, connétable de Flandre, l'un des croisés de 1204, et d'après un livre de la bibliothèque de Renaut, comte de Boulogne.

C'est donc postérieurement à 1262 que l'histoire de Charlemagne traduite en 1207, l'histoire de Troie traduite en 1262, et une copie de la chronique de Robert de Clari, rédigée à une époque qu'on ne saurait préciser, ont été réunies dans le même volume. On ne saurait indiquer l'auteur de cette compilation. Ce doit être sans doute un des confrères de ce Jean de Flixécourt, traducteur et historien fort connu de cette époque; ce doit être un moine de Corbie. Dans ce couvent, on s'occupait beaucoup des choses de la quatrième croisade : Jean de Flixécourt lui-même est l'auteur d'un éloge de Foulques de Neuilly, le promoteur de cette expédition. Toutefois, nous n'avons aucun indice qui permette d'ériger ces suppositions en certitude.

Si nous franchissons trois siècles, nous trouvons le manuscrit en la possession du président Fauchet

(1530-1601). Il porte, en effet, cet *ex libris :* « *Sum Claudii Fauchet.* Achaptez. » Comment était-il sorti de la bibliothèque de Corbie, à supposer qu'il en ait réellement fait partie? On ne sait. Après Fauchet, il tombe entre les mains de Paul Petau, puis de son fils Alexandre. D'autres vicissitudes, plus ou moins faciles à déterminer, le firent passer dans la bibliothèque du roi de Danemark.

II.

Maintenant que nous connaissons le livre, passons à son auteur. Il était de *Clariacum* (Clairi-Saulchois), village de la banlieue d'Amiens, et vavasseur du vidame d'Amiens, sire de Pecquigny. De petite noblesse, il possédait à Amiens, d'après les renseignements locaux, une boucherie. Ce qui embrouille singulièrement l'histoire de sa famille, c'est qu'il y avait trois autres maisons de *Clariacum* dans la même région de la France : Clary-en-Flandre, Cléry-sur-Somme et Cléry-en-Vexin. En outre, par une autre complication, ces quatre maisons ont également pour chef, à cette époque, un Robert. Notre Robert de Clari, l'Amiénois, était-il chevalier? Il se donne cette qualification dans son livre : on aurait quelque motif, comme on va voir, de la lui contester.

Il met en scène, dans un passage de son histoire, un certain *chevalier,* Robert de Clari, et son frère Aleaume, qui était *clerc;* il insiste tellement sur les prouesses de ce dernier, qui n'est même pas nommé dans Villehardouin, qu'on ne peut méconnaître dans ces personnages l'écrivain lui-même et son frère.

Il cite, dès les premières pages de son livre, « Aleaumes de Clari en Aminois, li clercs, qui moult y fu preus et moult y fist de hardement et de proesches »; il en parle encore à propos de l'assaut de Constantinople : « Si i avoit un clerc (Aleaume de Clari avait à nom) qui si estoit preus en tous besoins, que ch'estoit li premiers à tous les assaus où il estoit; et à le tour de Galatha prendre, fist chis clers plus de proesches, par sen cors un pour un, que tout chil de l'ost, fors seigneur Pierron de Braiechoel. »

Son admiration pour ce clerc belliqueux est d'autant plus remarquable qu'il ne parle jamais de lui-même, qu'on ne trouve son nom que deux fois dans son livre, et que, dans le passage où il se produit lui-même avec son frère, il ne s'est pas donné le beau rôle. On vient de faire un trou à une poterne de la ville; mais l'ouverture en est tellement étroite et il y a tellement d'épées nues de l'autre côté, que personne n'ose tenter l'aventure.

« Quant Aleaumes li clers vit que nus n'i osoit entrer, si sali avant, et dist qu'il i enterroit : si avoit illuec un chevalier, un sen frere (Robers de Clari avoit à nom) qui li deffendi, et qui dist quil n'i enterroit mie, et li clers dist que si feroit; si se met ens à piés et à mains, et quant ses freres vit chou, si le prent par le pié, si commenche à sakier à lui, et tant que, maugré sen frere vausist ou ne dengnast que li clers i entra. Quant il fu ens, se li keurent sus tant de ches Grieus que trop, et chil de deseur les murs li acueillent à geter grandesmes pierres; quant li clers vit chou, si sake le coutel, si leur keurt sus, si les

faisoit aussi fuir devant lui comme bestes, si disoit à chiaus de defors, à seigneur Pierron et à se gent: « Sire, entres hardiement, je voi qu'il se vont moult desconfisant et qu'il s'en vont fuiant. »

On comprend l'indignation de Robert, quand il croit qu'on veut faire tort à ce héros pour le partage du butin. Il avait été convenu qu'un chevalier aurait deux parts de sergent à cheval, un sergent à cheval deux parts de sergent à pied. Or, sous prétexte qu'Aleaume de Clari n'était pas chevalier, on prétendait ne lui donner qu'une part de sergent. Il « dist qu'il voloit partir comme chevaliers, et aucuns dist que che n'estoit mie drois que il partesist comme chevaliers et il dist que si estoit, que ausi avoit il eu cheval et haubert comme uns chevaliers, et que autant i avoit il fait d'armes, et plus que teux chevaliers i avoit il; tant que li cuens de Saint-Pol fist le jugement que ausi devoit il partir comme uns chevaliers, que plus i avoit il fait d'armes et de proesches (che li tesmoingna li cuens de Saint-Pol) que teux CCC. chevaliers en i eut il ne fisent, et partant devoit il bien partir comme uns chevaliers; là si desraina li clers que li clerc partiroient tout ausi comme li chevalier. »

Ce passage, où Robert de Clari a l'air d'admettre ce principe subversif, qu'il suffit d'être à cheval, d'avoir un haubert, et de faire autant d'exploits qu'un chevalier pour pouvoir légitimement prendre ce titre, est bien propre à jeter un doute sur son droit à signer son livre : « *Robers de Clari, li chevaliers.* »

Comme Robert de Clari, sauf dans les deux passages cités, ne parle jamais de lui-même, il n'est

pas toujours facile d'indiquer avec certitude la part qu'il a prise à la campagne. Il répondit, avec son frère Aleaume et beaucoup de nobles de Picardie, à l'appel de la croisade : il fit partie du corps d'armée qui avait pour chefs Pierre d'Amiens et Hugues de Saint-Pol et qui comptait parmi ses guerriers les plus distingués, Quesne de Béthune, les quatre frères de Boves, Baudouin de Beauvoir, etc. L'armée des Croisés, comme nous le voyons déjà par Villehardouin, était divisée par corps de nation : Champenois, Français, Picards, Flamands, Chartrains, Bourguignons, etc. ; en sorte que, même sous les murs de Constantinople, dans le désert de Phrygie, dans les sables de Syrie, on retrouvait ses compagnons d'enfance, sa province, son clocher, les souvenirs et l'idiome de la petite patrie. Dans la division dont faisaient partie les deux frères de Clari, tout le monde *picardisait.* Quand l'incendie dévore Constantinople, l'auteur remarque que « bien en i eut ars la grandeur de le chité d'Arras. » Si on lui parle d'une disette à Tyr, il a soin de nous dire que « on vendoit le mesure de blé de le vile C besans, qui ne fesist mie plus que sextier et demi à Amiens. » Quand Villehardouin fait l'énumération des bandes féodales qui partirent pour la guerre sainte, il commence naturellement par la Champagne ; Robert de Clari, tout aussi naturellement, commence par la Picardie et par Pierre d'Amiens. Dans l'énumération qu'il donne, au début de son livre, de ceux qui firent le plus « de hardement et de proesches », ne vous étonnez pas de trouver des noms absolument inconnus à Villehar-

douin : presque tous sont de la région de la Somme. Robert de Clari ne peut guère nous parler que des exploits de ceux qui ont combattu à côté de lui et sous ses yeux.

Il accompagna la croisade à Venise, puis très-probablement sous les murs de Zara. Au premier siége de Constantinople, il dut faire partie du corps qui donna l'assaut à la tour de Galata : Villehardouin nomme, parmi les guerriers qui s'y distinguèrent Jacques d'Avesnes, à la tête de guerriers de la région septentrionale; Robert de Clari lui-même cite son frère comme l'un des premiers qui montèrent à l'assaut. Lorsque l'on assiégea les remparts de la ville, les Vénitiens par mer, les Français par terre, du côté de la porte de Blachernes, c'étaient encore les hommes de Flandre et de Picardie qui furent chargés de repousser les sorties des Byzantins. Ils étaient divisés en trois *batailles* : celle du comte de Flandre, celle de son frère Henri, celle de Pierre d'Amiens et Hugues de Saint-Pol. C'était certainement dans celle-ci que devait combattre notre historien. Si l'on en doutait, il n'y aurait qu'à voir avec quelle chaleur il prend parti pour ces deux chefs, qui troublaient cependant, par indiscipline, l'ordre de combat et, par une bravade imprudente, mettaient l'armée en péril. Avec quelle complaisance il décrit l'impression que dut faire, sur les dames de Byzance assemblées sur les remparts, la belle prestance des guerriers de cette *bataille!* Que de fois il a dû, de retour en sa Picardie, relever encore gaillardement ses moustaches au souvenir de cette bonne fortune imaginaire !

« Les dames et les damoiseles du palais estoient montées as fenestres, et autres gens de le chité, et dames, et damoiseles estoient montées as murs de le chité, et eswardoient chevauchier chele bataille, et l'Empereur d'autre part, et disoient entr'ax que che sauloit des noes, que che fussent angles, si erent il bel, pour chou qu'il estoient si belement armé, et le cheval si belement couvert. »

Après le renversement de l'usurpateur Alexis, il ne perdit pas de temps pour faire son entrée dans la grande capitale. Il fut un de ces curieux pèlerins dont nous parle Villehardouin : « Or poes savoir que maint de ceus de l'ost alèrent véoir Constantinoble, les riches palais et les hautes églises, dont il avoit tant que onques mais en une cité n'en ot autant (1). »

Puis, par crainte des « Grieus qui traïteur estoient », il alla, avec ses compagnons, camper de l'autre côté de la Corne-d'Or, près de la tour de Galata. On sait que les Croisés furent obligés, après l'assassinat de leur protégé par Murzuphle, de recommencer le siége de Constantinople. Un premier assaut fut repoussé, un second fut plus heureux. L'attaque eut lieu par mer. Tandis que deux ou trois navires trouvaient moyen de s'accrocher aux tours de la muraille, Pierre d'Amiens se trouvait du côté du Petrion, ce même monastère où l'usurpateur Murzuphle avait établi son quartier-général, où « il faisoit sonner ses buisines d'argent, et ses tymbres et faisoit un moult grant beubant. » Il avait avec lui

(1) Villehardouin, c. 87.

les deux frères de Clari. On descendit sur l'étroit espace de terre qui se trouvait entre le rempart et la mer, et on commença à démolir une poterne que les Grecs avaient murée. Aleaume de Clari passa par l'étroite ouverture, pénétra le premier dans la ville et y fut suivi par son frère et toute la bande amiénoise, qui se composait de dix chevaliers et soixante sergents. Villehardouin n'a parlé ni de cet exploit de Pierre d'Amiens, ni de ceux que Pierre de Bracuel accomplissait à quelques pas de là. Mais le récit de Robert est confirmé,dans son ensemble, par celui du grec Nicétas (1).

Dans le même temps que les tours étaient prises, raconte l'historien des vaincus, « un chevalier, nommé Pierre, pénétra par une porte qui se trouvait du même côté. Il paraissait bien capable de mettre en fuite à lui seul des phalanges entières; si haute était sa taille qu'il semblait un géant de neuf brasses; son casque semblait une citadelle garnie de tours. C'est l'aspect de ce casque d'un seul cavalier, la vue de cette apparition terrifiante, de cette stature prodigieuse, que les hommes de haute noblesse qui entouraient l'Empereur ne purent soutenir; le reste de l'armée pas davantage; tous ne virent de salut pour eux que dans la fuite accoutumée; comme s'ils n'avaient eu qu'une seule âme, un seul élan de poltronnerie, ils abandonnèrent les retranchements, les terrassements élevés dont ils avaient la garde.

(1) Comparer, sur le point précis de l'attaque et le rôle de Pierre d'Amiens, Nicétas, édit. de Paris, p. 366, et Robert de Clari.

Ils étaient des milliers que poursuivait un seul homme. » Cette craintive admiration des vaincus est bien propre à dédommager Pierre d'Amiens du silence que garde sur lui Villehardouin.

Après la seconde prise de Constantinople, on résolut de faire un empereur parmi les chefs de la croisade. On désigna douze électeurs, six parmi les Vénitiens, six parmi les prélats français, et les suffrages se portèrent sur Baudouin, comte de Flandre, à qui était réservé une destinée si tragique et si mystérieuse. Un empereur français et surtout de la France du Nord, voilà qui devait combler de joie l'historien picard. Dans toutes les campagnes de la quatrième croisade, nous trouvons toujours la *bataille* picarde et les deux *batailles* flamandes marchant de concert ; pour les Clari, c'était donc un compatriote, un compagnon d'armes qui était appelé à s'asseoir sur cette « chaire » de Constantin, qui, dans les idées du temps, était toujours le premier trône de la chrétienté. Robert entre dans un récit tellement détaillé du couronnement et du sacre, il décrit avec tant de précision la couronne, la pomme d'or, les braies de velours, le manteau de pourpre, les brodequins, il est encore tellement ébloui du reflet de toutes ces *rikes pierres* et de tous ces joyaux, qui eussent fait la fortune d'un roi, qu'on peut imaginer qu'il n'a pas été l'un des derniers à courir au palais du Bucoléon, pour prendre part à « si grant goie et si grant feste. »

Quand l'empereur Baudouin commença dans les provinces byzantines sa tournée impériale, il se fit naturellement accompagner des Picards : c'est même

au retour de l'expédition de Thessalonique que, suivant le maréchal de Champagne, « avint une mésaventure qui mout fu grans ; quar Pierres d'Amiens fut mors qui mout estoit haus homs et riches et bons chevaliers. Si en fist li quens Hues de Saint-Pol, qui cousins germains li estoit, mout grant duel, et mout en furent dolent et courroucié tuit li preudome de l'ost » (1). Il est donc fort probable que les Clari firent partie de cette expédition : elle fut des plus pénibles ; il y mourut plus de quarante chevaliers, parmi lesquels un sire de Manchicourt, autre compatriote de Robert.

Cette campagne amena une lutte ouverte entre deux des principaux chefs de la croisade, l'empereur Baudouin et le marquis de Montferrat, roi de Thessalonique. Celui-ci avait sommé l'Empereur de ne pas entrer dans sa ville de Thessalonique, Baudouin passa outre, et Montferrat, pour se venger, prit Didymotique, forteresse de l'Empereur, et assiégea Andrinople. Il fallut la médiation du doge de Venise et du maréchal de Champagne pour arrêter cette guerre civile, qui eût été la ruine de la croisade ; mais on voit dans Robert de Clari quelle fureur s'empara des Flamands et des Picards de Baudouin, lorsqu'ils apprirent en route la révolte du marquis, et quelle passion les animait contre les Italiens et les Allemands qui composaient la petite armée de Montferrat. Ils ne voulurent d'abord entendre à aucune proposition des médiateurs : « Quant li baron et li chevalier de l'ost oïrent chou, si respondirent que

(1) Villehardouin, c. 122.

chou ne valoit riens, qu'il ne hounesissent le marchis et se gent, *et qu'il ne les decaupaissent tous,* s'i les pooient ataindre ; et tant que à grans paines les en apaisa on. » Pour exprimer si vivement les passions de ses compagnons d'armes, il faut bien que Robert de Clari ait partagé leurs dangers, leurs fatigues et leur dépit. Ce fut bien autre chose quand les guerriers de Baudouin apprirent qu'on avait profité de leur absence pour partager le butin. Le butin intéressait bien plus encore les simples chevaliers, comme Robert de Clari, que la seigneurie d'Andrinople ou de Thessalonique, auxquelles ils ne pouvaient prétendre. Si ce n'est lui, c'est un des siens qui a dû prononcer cette furieuse harangue : « Qui ? fisent li chevaliers et li joule bachelers de l'ost, nostre avoir aves vous parti ? dont nous avons souffert les grans paines et les grans travaus, les fains et les sois, et les frois et les caus, si l'aves parti sans nous ; — tenes, faisoient il as messages, veschi men wage (faisoit li uns) ; — que je vous monstrerai que vous estes tout traïteur, resaloit uns autres avant » ; si disoit ausi et li autres ausi ; si que il furent si iré durement qu'il vaurrent les messages tous decauper, et si que pour un peu qu'il ne les ochisent. »

Jusqu'où seraient allés Robert de Clari et ses compagnons dans cette fureur de *décauper* et de pourfendre des chrétiens, si le doge et Villehardouin n'avaient trouvé moyen de donner satisfaction à l'Empereur sur son démêlé avec Montferrat, satisfaction aux chevaliers et bacheliers sur leur part de butin ?

Ici se termine le récit des événements dont Robert de Clari a pu être témoin et acteur. Il ne paraît pas

qu'il ait été à la bataille d'Andrinople (1205) : autrement il eût raconté avec plus de détails et de précision ce grand désastre de la chevalerie d'Occident. En tout cas, il était, en 1207, de retour en France. Comme cet abbé Martin de Pairis, en Alsace, dont le moine Gunther nous a raconté les pieux larcins, il rapportait à la cathédrale d'Amiens et au trésor de Corbie les reliques des saints, dépouilles des églises et des sanctuaires byzantins. On ne sait à quelle époque il a commencé à dicter son histoire, ni à quelle époque il est mort. Il vécut assez, sans doute, pour pressentir la ruine prochaine de l'empire qu'il avait contribué à fonder et qu'il contribue mieux encore à nous faire connaître.

III.

L'originalité du récit de Robert, opposé à celui de Villehardouin, tient surtout à ce qu'il était un *povre*. Villehardouin, maréchal de Champagne, grand feudataire de l'empire latin, l'égal de Baudouin, de Montferrat, de Dandolo et des premiers de l'armée, nous a conservé la manière de voir de la haute aristocratie des croisés. Robert de Clari exprimera les passions, les haines, les rancunes, les jalousies de ces milliers de chevaliers, bacheliers ou écuyers obscurs qui formaient le *vulgus* de l'armée. Dès la première page de son livre, il établit d'une manière tranchée cette distinction sociale. Dans la croisade, il y a les riches et les pauvres. Les riches sont, par exemple, Mathieu de Montmorency, Jacques d'Avesnes, Henri de Flandre, sans parler des Montferrat, des

Baudouin et des Villehardouin. Les pauvres sont, par exemple, Nicolas de Mailly, Gui de Manchicourt, Robert de Rosoi, Hugues de Beauvais; c'est le brave clerc Aleaume; c'est naturellement Robert de Clari.

On voit que la catégorie des pauvres se compose de noms passablement aristocratiques et dont s'enorgueilliraient fort aujourd'hui les meilleures maisons du faubourg St-Germain. Pauvreté, qu'on le remarque bien, n'est pas *vilenie.* Au-dessous des pauvres chevaliers et bacheliers, qui n'ont pour tout bien que leur haubert et leur cheval, il y a les simples sergents à pied, et, au-dessous du dernier sergent, il y a les valets du camp. Pourtant, dans la petite armée des Croisés, cette « piétaille » elle-même pouvait être appelée aussi à rendre service, et Robert de Clari, dans un passage extrêmement original, moitié sérieux, moitié moqueur, la range en bataille sous les murs de Constantinople. On vient de distribuer toute la chevalerie et tous les sergents de l'armée en *sept batailles;* mais qu'est-ce que cela en présence de l'immense multitude des Grecs? Pour présenter à l'ennemi un front plus étendu, sinon plus imposant, on se décide à armer toute la valetaille du camp.

« Et après, prist on tous les garchons qui les chevax gardoient, et tous les cuisiniers qui armes peurent porter; si les fist on trestous armer et de keutes pointes, et de peniax, et de pos de coivre, et de piletes et de pestiax, si k'il estoient si lait et si hideus que le menue gent à pié l'Empereur, qui estoient par dehors les murs, en eurent grant peur et grant hisde, quant il les virrent..... Quant le pietaille l'Empereur virent no menue gent si laide-

ment armée, si en eurent si grant peur et si grant hisde, que onques ne s'oserent mouvoir, ni venir vers aus. »

Voilà la condition sociale de Robert de Clari bien établie : chevalier ou non, il est noble. Une bien petite chose le sépare des Villehardouin et des Montferrat : l'argent. Une chose immense le sépare des guerriers non nobles : la naissance. Pour la menue gent il a un tel mépris, que, lors même qu'avec ses *pestiax* et ses *pos de coivre* elle viendrait à exterminer les Byzantins, il n'y verrait jamais un exploit ni une « proesche », mais une farce et une dérision : un des tournois grotesques, comme celui qu'on voit représenté dans l'hôtel de Jacques Cœur, où des truands, montés sur des ânes, ont des balais en guise de lances et des paniers pour écus. Les Byzantins ne pouvaient être noblement vaincus que par des chevaliers.

Autant il lui semblerait insensé que ces gens-là osassent élever jusqu'à lui leur envie jalouse, autant il se croit en droit d'accuser l'insolence et l'égoïsme des riches. Tout d'abord il remarque avec quelque dépit que les chefs de l'expédition ont disposé des simples chevaliers, sans leur aveu, dans l'affaire de Zara : « Tout chil de l'ost ne seurent mie chest consel fors li plus haut homme. » Après la seconde prise de Constantinople, les grands agissent avec autant de sans-façon à l'égard des petits. Ils commencent par publier défense générale de se loger en ville; puis, pendant que les *povres* obéissent à l'ordonnance, ils s'emparent des meilleurs logis.

« Adont si s'asanlerent li haut homme, li rike homme, et prisent consel entr'aus (que le menue

gent n'en seurent mot, ni le povre chevalier de l'ost) que il prenderoient les meilleurs ostex de le vile et très, dont commenchierent il à traïr le menue gent et à porter leur male foi et male compaingnie, que il compererent puis moult kier, si comme nous vous dirons après. »

On voit que, dans les armées féodales, les simples guerriers étaient volontiers disposés à crier à la trahison. L'histoire des croisades prouve que ce n'était pas toujours à tort.

Robert de Clari est un militaire peu fortuné, économe, qui s'entend en ménage et qui sait parfaitement ce qu'il y a de deniers dans un sol. Nous le trouvons occupé tantôt à chiffrer les exigences financières des Vénitiens, tantôt à estimer, avec le coup-d'œil d'un commissaire-priseur, les richesses de Constantinople, le butin des Croisés, le mobilier des palais byzantins, les bijoux du costume impérial de Baudouin, tantôt à supputer le prix du setier de vin, du quarteron de sel, d'un œuf, d'une poule; dans les moments de disette, il constate piteusement le prix croissant des denrées, et il semble le voir recomptant son maigre pécule pour savoir s'il pourra aller jusqu'au bout. Le butin lui tient lieu de solde; les sacs de villes sont une ressource prévue dans son petit budget. Le simple soupçon que les chefs ont pu tricher dans le partage le met hors de lui. Volontiers, comme le soldat de Clovis, il briserait les vases précieux entre les mains avides des Vénitiens et des hauts barons. Tous ces riches seigneurs, suivant lui, ont volé indignement le commun peuple, après la seconde prise de Constantinople. Ils avaient

ordonné, sous peine de mort, de mettre en commun tout le butin conquis, et eux-mêmes trangressaient leurs propres défenses : « Chil mesme qui l'avoir devoient warder, si prenoient les juiaus d'or, et chou que il voloient, et embloient l'avoir, et prenoient cascuns des rikes hommes, ou juiaus d'or ou dras de soie à or, ou chou que il amoit miex, si l'emportoit; ensi faitement si commenchierent l'avoir à embler, si que on ne departi onques au kemun de l'ost, ne as povres chevaliers, ne as serjans qui l'avoir avoient aidié à waaingnier, fors le gros argent, si comme des païeles d'argent que les dames de le chité portoient as bains; et li autres avoirs qui remest à partir fu cachiés si males voies que je vous ai dit » (1).

Villehardouin, lui aussi, se plaint des voleurs : « Li uns aporta bien et li autre mal; car convoitise, qui est racine de tous maux, ne leur laissa. » Seulement il semble chercher plutôt ces convoiteux dans les rangs inférieurs de l'armée et dans le corps même dont faisait partie Robert de Clari : il raconte que Hugues de Saint-Pol « en pendi un sien chevalier, l'escu au col, por ce qu'il en avoit retenu, et assés en i ot de ceus qui en retindrent coiement » (2).

Peut-être tous deux ont-ils raison, l'un contre

(1) Même accusation contre les chefs, dans la *Devastatio CPa* (Pertz, *Monumenta*, XVI, 9-12), œuvre d'un croisé allemand qui prit part à l'expédition. Mais il ne parle que du butin fait à Zara : « Bona villæ barones sibi retinuerunt, pauperibus nihil dederunt; pauperes egestate et fame laboraverunt. »

(2) Villehardouin, c. 108.

l'autre, et faut-il se ranger à l'opinion de *l'Estoire de Eracles :* « La, dit l'auteur de cette continuation de Guillaume de Tyr, fut grant la haine et la rancune que li chevalier disoient que la povre gent avoient tout et la povre gent disoient que li chevalier avoient ravi tout, et li clerc et li prestre aussi tout mucié. Dont il fut bien apareissant a la departie » (1). Nous voyons, par le récit même de Gunther, que les plus pieux personnages de l'armée ne se faisaient pas scrupule de détourner des reliques pour leurs églises ou leurs couvents respectifs. Ce n'étaient que des reliques, d'accord ; mais, est-il bien sûr qu'ils aient laissé les reliquaires ?

Quoi qu'il en soit, Robert de Clari doit être un de ces infortunés à qui il n'est échu en partage que du gros argent et des « païeles d'argent. » Et qui sait ? peut-être l'exemple fait par le comte de Saint-Pol et les menaces dont il a dû l'accompagner lui sont restés sur le cœur. Il ne parle jamais de butin et de partage, sans que sa bile s'échauffe ; et il en parle souvent ! Sa rancune est tellement persistante et envenimée, que les désastres qui accablèrent ses compagnons d'armes à la bataille d'Andrinople ne peuvent lui inspirer une pensée de pardon. Sur l'empereur Baudouin, fait prisonnier, sur le comte de Blois, sur le comte de Perche, accablés sous les flèches des Bulgares et des Cumans, sur les cadavres de tant de barons et chevaliers, il laisse

(1) « Ut pauperes divitibus, et e contrario, improperarent quod omnia occupassent. » Francisci Pipini Chronicon. Muratori, IX, 613-622.

tomber, en manière d'oraison funèbre, ces amères paroles : « Ensi faitement se venja Dame Dieu d'aus, pour leur orgueil, et pour la male foi qu'il avoient portée à le povre gent de l'ost, et les oribles pekiés qu'il avoient fais en le chité, après chou qu'il l'eurent prise. »

Nous avons vu que Clari n'était pas de ceux qui étaient admis dans le conseil des princes. Il faut même reconnaître qu'il avait peu d'aptitude pour les ménagements diplomatiques, si l'on en juge par le discours qu'il met dans la bouche du doge Dandolo, chargé de négocier avec le jeune Alexis le paiement intégral de l'idemnité due aux Croisés. Les deux négociateurs s'expriment plutôt comme deux écuyers mal appris que comme les chefs des deux nations les plus civilisées du siècle : les Vénitiens et les Grecs. « Naie, fist li empereres, je n'en ferai plus que fait en ai. » — « Non, dist li dux, garchons malvais, nous t'avons, fist li dux, geté de le merde, et en le merde te remeterons, et je te deffi, et bien saches tu que je te pourcacherai mal, à men pooir, de ches pas en avant. » Il est certain que le gracieux et éloquent Quesne de Béthune, l'orateur de la croisade, parle un autre langage dans Villehardouin.

Clari ne s'entend pas mieux à la conduite de la guerre. Les bravades les plus folles excitent son enthousiasme, et, dans les premières escarmouches devant Constantinople, il prend le parti de l'indiscipline féodale contre la sage réserve du comte de Flandre.

Précisément parce qu'il n'a aucune responsabilité

dans la conduite des négociations et de la guerre, on voit éclater dans son récit des vérités que Villehardouin a tenues soigneusement dans l'ombre. Les hommes du Nord, pendant toute la durée de l'expédition, paraissent avoir été constamment dupes des Italiens. Ils voulaient aller en Terre-Sainte ; les Vénitiens et le marquis de Montferrat ont trouvé moyen de les faire aller à Zara d'abord, puis à Constantinople, et de détourner sur des états chrétiens la croisade projetée contre les Musulmans. La république de Venise a traité ces Croisés enthousiastes comme de véritables condottieri, qu'elle a employés à ruiner sa rivale en Dalmatie, puis à lui conquérir en Orient un immense empire maritime. Ce n'est pas tout : au lieu de les payer, elle se faisait payer par eux : elle les traitait comme des débiteurs récalcitrants ; elle les obligeait à se loger dans l'île St-Nicolas, près de Venise ; entourés d'eau, ils s'y trouvaient à sa discrétion ; elle exerçait sur eux une sorte de contrainte par corps. Le grec Nicétas, qui connaissait les Vénitiens, ne s'y est pas trompé. Dandolo, nous dit-il, voulait depuis longtemps se venger des Byzantins, qui traitaient les Pisans comme la nation la plus favorisée, qui vexaient les Vénitiens, qui refusaient d'acquitter des dettes anciennes (1). Mais, sachant bien qu'il était hors d'état de lutter seul avec l'Empire, il chercha une alliance. A point nommé, un certain nombre de *toparques* (2) d'Occi-

(1) En 1201, les Vénitiens préparaient déjà une flotte contre Byzance.

(2) Expression de Nicétas pour désigner les comtes et ducs souverains de l'Occident.

dent se proposaient de visiter la Palestine. Il trouve moyen de les engager dans sa querelle contre l'empereur des Romains. Cette force impétueuse et brutale, maîtrisée et dirigée par des mains habiles, servit à son insu tous les desseins des Vénitiens.

On ne voit rien de tout cela dans le récit de Villehardouin : il était l'un des six députés qui étaient allés signer avec le doge l'onéreux traité de Venise. On ne voit, dans sa narration, si naïve en réalité ou en apparence, qu'un Montferrat qui se dévoue pour être le chef de la croisade, qu'un doge plein d'ardeur chrétienne pour « les besognes de Dieu », qu'un peuple de Vénitiens qui est tout de feu pour une expédition désintéressée, que des Français et Italiens qui se jettent aux genoux les uns des autres et qui versent des larmes de dévotion, de reconnaissance, de religieux enthousiasme. Quand le doge prend la croix, Villehardouin suffoque d'admiration et d'attendrissement : « Moult ot ilec grant pitié au pueple de la terre et as pelerins, et mainte larme i ot plorée. » Soit que le maréchal n'ait jamais été détrompé, soit qu'il ne veuille pas avouer qu'il a été dupe, jamais on ne trouve chez lui de reproches contre les Vénitiens. Il ne les accuse pas, comme tant d'autres historiens (1), d'avoir détourné plus que leur part du butin. Il saisit toutes les occasions pour exalter les services qu'ils ont rendus à la croisade et l'héroïsme de leur vieux doge. Le siége de Zara n'est qu'un incident ; Alexis arrive par hasard au camp des Croisés. Villehardouin n'a pas l'air de soupçonner

(1) *Estoire de Eracles.*

qu'il y ait eu un coup monté depuis longtemps par les Vénitiens, le marquis de Montferrat et l'empereur d'Allemagne, pour surprendre, en faveur du jeune César, la compassion facile à émouvoir des guerriers d'Occident. Il n'a de colère que contre ceux qui éprouvent des scrupules, qui veulent quitter une croisade deux fois détournée de son but, qui persistent à se rendre en Palestine pour accomplir leur vœu. Il les considère comme des déserteurs et des gens sans courage : il se réjouit des malheurs qui leur surviennent après qu'ils ont quitté l'armée. Lui, si pacifique et si conciliant d'ordinaire, a contre ceux qu'il accuse de vouloir *depecier l'ost* une passion furieuse, une haine implacable. Leur conduite, il en a conscience, est un reproche sanglant. L'évêque d'Autun et bien d'autres ne sont même pas allés jusqu'à Venise : « Moult en furent blasmé ; car moult petit conquissent là où il alèrent..... il reçurent grant honte et moult en furent durement blasmé, et puis leur avint grant mésaventure. » D'autres quittent l'armée sous les murs de Zara pour traverser l'Esclavonie : « Mais li païsant de la terre les assallirent et ocistrent tous, fors quatre, sans plus, qui s'en retournèrent à l'ost. » D'autres s'embarquèrent pour la Syrie : « Halas ! il le firent si mauvaisement, que il onques convent ne li teindrent, ains s'en alèrent en Surie où il savoient bien que il ne feroient nul esploit. » L'austère Simon de Montfort lui-même ne trouve pas grâce à ses yeux : « Si fu moult grant honte pour eus, etc. » Ainsi, pour le passionné maréchal, ce sont ceux qui obéissent aux ordres du pape qui sont les mauvais chrétiens ;

ce sont ceux qui persistent à aller en Palestine qui violent leurs engagements. Et, après avoir raconté l'éclatant succès de la croisade byzantine, il jette un regard de pitié sur les tribulations éprouvées par les Croisés déserteurs, qui sont allés en Palestine. « Sachiés que, de soixante-dix-neuf chevaliers qu'il avait en la compaignie, nus n'en eschapa onques, si que tous ne fussent mors ou pris. Et bien tesmoigne li livres veraiement que onques nus n'eschiva l'ost de Venise, que mans ou hontes ne li avenist; et pour ce fait que sages qui se tient avoec les bons (1). »

Robert de Clari n'a aucun motif pour se fermer à lui-même les yeux. Il est fort mécontent de cette sorte de prison pour dettes, où les Vénitiens détiennent les Croisés dans l'île St-Nicolas. Il prête même à Dandolo le mot suivant : « Sachiés que vous ne vous moverés de cheste isle devant là que nous serons paié, ne ne troverés qui vous port ne que boire ne que menger (2). » Il ne songe à quitter la croisade ni à Venise, ni à Zara, ni à Constantinople; mais il n'a aucune animosité contre ceux qui ont cru devoir à leurs serments de se rendre directement en Terre-Sainte. Il distingue fort bien les intrigues dont Venise et Montferrat ont enveloppé les Croisés. Il sait que, depuis longtemps, le marquis de Montferrat voulait se venger de l'empereur Alexis; il nous ra-

(1) Villehardouin, c. 100.

(2) Le croisé allemand qui a écrit la *Devastatio CPa* dit aussi : « Quotiescumque Venetis placuit, præceperunt ut nullus de præfata insula detraheret aliquem peregrinorum *et quasi captivis per omnia eis dominabantur.* »

conte en détail l'origine de leur querelle, et son récit est confirmé, en majeure partie, par celui des Byzantins (1). Mais, comme l'expédition promet d'être profitable, comme l'armada vénitienne est vraiment imposante, il est de ceux qui illuminent leurs tentes le jour du traité avec Venise et qui se réjouissent de voir tant de si belles et si riches galères, d'entendre *buisiner* tant de *buisines* d'argent, d'ouïr tant de *tymbres demener une si grant goie*, et de s'en aller gaiement, pieusement et noblement là où la fortune les appelle.

Robert de Clari, frère d'un clerc, est quelque peu clerc lui-même. Il sait parfaitement que les Français descendent de Francus, fils de Priam, et voilà pourquoi il met cette curieuse réponse de Pierre de Bracuel au roi des Bulgares : « Troies fu à nos anchiseurs et chil qui en escapèrent, si s'en vinrent manoir là dont nous sommes venu, et pour che que fu à nos anchiseurs, sommes nous chi venu conquerre terre. » Qu'est-ce, en effet, que la quatrième croisade, sinon une revanche de la guerre de Troie et le retour des fils de Francus dans leur patrie d'origine? Robert de Clari est un esprit curieux; il s'intéresse à l'histoire ancienne et contemporaine de Byzance, dont le maréchal de Champagne semble ne prendre qu'un médiocre souci; de là une série de curieux récits, quelques-uns assez fantaisistes, d'autres d'une parfaite exactitude, sur l'amitié que Manuel Comnène portait aux Latins et le tour qu'il

(1) Nicétas, *De Isaacio Angelo*, I, 7. — Édit. de Paris, p. 243 et suiv.

joua à ses propres sujets, la mort misérable d'Andronic, l'avènement miraculeux d'Isaac l'Ange, l'ingratitude dont son frère paya ses bienfaits, les démêlés d'Alexis avec Conrad de Montferrat. Il est à noter que, de tant de pèlerins qui sont passés à Constantinople pour aller en Terre-Sainte, pas un de ceux qui sont actuellement publiés ne nous aient donné une description détaillée de cette ville extraordinaire (1). Le maréchal de Champagne ne peut se défendre d'un sentiment d'admiration, lorsque, devant la flotte latine, se déroule le splendide panorama de Constantinople, avec ses centaines d'églises, ses hautes murailles garnies de tours, ses palais aux toits dorés, sa Corne-d'Or couverte d'une forêt de mâts. « Et lors virent tout à plein Constantinoble. Cil qui onques mès ne l'avoient véue ne cuidoient mie que si riche cité péust avoir en tout le monde. Quant ils virent ces haus murs et ces riches tours dont ele estoit close et ces riches palais et ces hautes yglises, dont il avoit tant que nus nel péust croire s'il ne le véist proprement à l'ueil. » Mais bientôt il est obligé de détourner ses regards des « hautes yglises » pour les reporter sur les remparts hérissés de soldats et de machines. « Sachiés qu'il n'i ot si hardi à qui

(1) Des éloges enthousiastes dans le poème du *Voyage* de Charlemagne (*Hist. litt.*, t. XVIII, p. 704), dans Robert le Moine (*Historiens des Croisades*, t. III, p. 750), dans les *Gesta Francorum* (*Ibid.*, p. 494), dans Foucher de Chartres (*Ibid.*, p. 331), dans le texte latin de Guillaume de Tyr (*Ibid.*, I, 81); mais pas de description. Voir aussi Riant, *Expéditions et pèlerinages des Scandinaves en Terre-Sainte:* voyages d'Éric le Bon et Sigurd, p. 159 et 195.

la char ne fremisist. » A partir de ce moment, il est tout entier à sa responsabilité de chef de la croisade, responsabilité terrible, « quar onques si grans afaires ne fu empris de nulle gent puis que li mons fu estorés. » Plus tard, le soin de mettre de l'ordre dans les bandes indisciplinées des victorieux, les compétitions pour la couronne impériale, l'accommodement entre Baudouin et Montferrat, les luttes contre les Grecs, les Bulgares, les Cumans, absorbèrent entièrement l'attention du maréchal; il n'a plus reparlé des splendeurs de la ville « qui de toutes autres estoit soveraine. »

Robert de Clari, qui est libre de son temps, quand il a fait son devoir de soldat, et qui se soucie peu des compétitions pour l'empire, emploie ses moments de loisir à visiter sa conquête. Sa description, fort détaillée, apporte des faits complètement nouveaux sur les monuments de Constantinople. Il a visité le grand palais impérial du Bucoléon, qui était plutôt, comme le Kremlin de Moscou, un amas de palais, d'églises et de jardins enfermés dans une muraille fortifiée : il y a compté trente chapelles et cinq cents appartements; il s'est fait montrer les reliques célèbres : bois de la vraie Croix, sainte Lance, sang de Notre-Seigneur dans une fiole de cristal, Couronne d'épines, Saint-Suaire (1), etc., qui faisaient de Constantinople la ville sainte par excellence : peut-être faisait-il déjà son choix dans ces trésors pour le

(1) Sa légende du Saint-Suaire diffère de celle qui avait cours habituellement. — Voir A. Rambaud, *L'Empire grec au X[e] siècle*, Paris, Franck, 1870, p. 105.

prochain pillage. En tout cas, il nous mentionne un « kief de saint Jean-Baptiste », que nous ne serons plus étonnés de retrouver plus tard en Picardie. Puis, c'est Ste-Sophie, avec son autel d'un métal plus précieux que l'or, ses centaines de lampes d'argent, ses innombrables mosaïques, ses marbres, ses images de saints sur fond d'or, ses colonnes merveilleuses, dont chacune guérissait de quelque maladie. « Sainte Souphie en grieu, ch'est Sainte Trinités en françois »: échantillon peu réussi de ses nouvelles connaissances en langue grecque. Sur la place de l'Augustéon, il nous décrit avec des détails inconnus cette statue équestre de Justinien, si célèbre dans les historiens byzantins; mais, comme Héraclius, grâce aux chansons de gestes, était infiniment plus populaire en Occident que Justinien, il ne manque pas d'y voir la statue d'*Eracles li empereres*. Les Saints-Apôtres, où étaient alors les tombeaux des empereurs, la porte d'Or, l'Hippodrome avec ses obélisques et ses innombrables statues (1), la statue d'une déesse qui, la main étendue vers l'Occident, annonçait l'arrivée des Croisés, les colonnes d'Arcadius et de Théodose où perchaient des ermites byzantins, toutes ces merveilles ravirent tour à tour le sire de Clari. Il lui fut donné de voir ce qu'on ne devait plus voir après lui : Constantinople dans sa splendeur. Toutefois, les Grecs de ce temps étaient déjà bien barbares et superstitieux; car Robert ne nous rapporte de ses conversations avec eux que

(1) Voir A. Rambaud, *L'Hippodrome à Constantinople*, dans la *Revue des Deux-Mondes*, 15 août 1871.

de sottes prédictions, qui naturellement avaient pour objet la conquête de Constantinople.

C'est certainement après le premier siége que Robert de Clari visita Constantinople. La description qu'il nous en donne avait cessé d'être exacte après le second siége. Ce n'est pas après la deuxième prise d'assaut qu'il aurait vu dans l'Hippodrome tant de « ymages d'hommes, et de femmes, et de chevaus et de bues, et de cameus, et de ors, et de lions, et de moult de manières de bestes getées de coivre. » Il eût été plus curieux de disputer ce bronze à l'avidité de ses compagnons que de le contempler en amateur. Ce n'est pas après la deuxième prise d'assaut qu'il eût pu voir chez les changeurs « les grans mons de besans et les grans mons de pierres precieuses » qu'il chercha vainement quand « le chistés fu prise. » Il faut même dire que le vandalisme superstitieux des Byzantins avait pris les devants sur le vandalisme rapace des Croisés. Après le second siége, il n'eût plus retrouvé debout cette statue qui tendait la main vers l'Occident, et qui devait être celle de Minerve, sur le forum de Constantin (1). Nicétas raconte que cette statue (elle avait 30 pieds de haut, ce qui correspond assez bien aux mesures données par Robert de Clari) fut brisée la nuit par des ivrognes, dans l'intervalle des deux siéges, sous le règne d'Isaac et Alexis, protégés des Latins. « Il semblait à ces immondes imbéciles, nous dit-il, que cette statue avait été

(1) Comparer sa description avec celle de Nicétas, p. 99 et 359 de l'édition de Paris.

faite en vue des armées occidentales. » La pauvre Minerve était punie de cette main tendue vers l'Occident et de cette inscription, que Robert prétend avoir lue sur son piédestal : « Devers Occident venront chil qui Coustantinoble conquerront. »

Par cette analyse, on peut juger de l'importance du manuscrit publié par M. Riant. C'est un des deux premiers monuments de notre histoire en langue française. A côté de la narration officielle de la quatrième croisade par Villehardouin, voici le récit d'un mécontent, tout au moins d'un indépendant, qui ne se croit obligé ni de dissimuler les fautes des chefs, ni de faire sa cour aux Vénitiens, et qui, n'ayant aucune espèce de responsabilité, n'a de ménagement pour personne. Robert de Clari nous donne sur la quatrième croisade des renseignements inédits; il met en lumière des personnages presque inconnus; sa description de Constantinople est infiniment précieuse pour les archéologues. Sa manière d'écrire est vive et naturelle; il y a de la verve et de l'intérêt dans ses narrations. Il a d'autres passions que Villehardouin, mais il a des passions. Derrière le livre, nous trouvons un homme et un caractère. Nous ne pouvons qu'applaudir à la découverte de M. Riant et souhaiter que Robert de Clari, après avoir été près de deux siècles exilé en pays scandinave, ne reste pas plus longtemps en puissance d'éditeur allemand.

LE
CONTRAT DE SOCIÉTÉ
A ATHÈNES,

Par M. E. CAILLEMER,

Professeur à la Faculté de Droit de Grenoble, membre correspondant.



§ 1er. — NOTIONS GÉNÉRALES.

« Les associations (κοινωνίαι), dit Aristote, sont, en quelque sorte, des démembrements de la société politique. On s'associe pour donner satisfaction à quelque intérêt, pour se procurer quelqu'une des choses nécessaires à la vie. Ainsi la société politique a été originairement établie et subsiste pour l'intérêt commun; les législateurs ne perdent jamais de vue cet objet, et ils déclarent juste tout ce qui est conforme à l'utilité générale. Les autres associations se proposent comme but une partie de cet intérêt commun. Les marins, par exemple, ont en vue l'intérêt qui résulte de la navigation, l'acquisition des richesses ou quelque autre avantage. Les soldats ont en vue l'intérêt qui résulte de la guerre; ils aspirent à la fortune, à la gloire ou aux conquêtes. Il en est de même des associations formées par les membres de la même tribu ou par les membres du même dème. D'autres associations semblent n'avoir pour but que

le plaisir (ἡδονήν) : telles sont celles des Thiasotes et des Éranistes ; elles se sont formées pour offrir des sacrifices et pour fournir à leurs membres des occasions de réunion. Ces sociétés, en faisant des sacrifices, en prescrivant des réunions, en honorant les dieux et en donnant aux citoyens des prétextes pour se délasser agréablement, sont, comme les précédentes, subordonnées à la société politique ; car ce n'est pas seulement l'intérêt présent que la société politique s'applique à protéger : elle se préoccupe de l'intérêt de la vie entière. — Toutes les associations semblent donc n'être que des parties de la société politique » (1).

Aristote, en montrant ainsi à ses contemporains les avantages qu'offrent les sociétés particulières formées dans la grande société à laquelle nous appartenons tous, se bornait à décrire le beau spectacle que lui présentait la République athénienne. Aucun peuple de l'antiquité ne mit plus largement en pratique le principe d'association, et le contrat de société (κοινωνία, ἑταιρία) est un de ceux que l'on rencontre le plus fréquemment dans les monuments de la littérature classique. Sociétés civiles, sociétés de commerce ou d'industrie, sociétés religieuses, sociétés de secours mutuels, en un mot, sociétés de tout genre apparaissent à chaque instant dans l'histoire d'Athènes.

Les associés avaient toute liberté pour régler, comme ils le jugeaient à propos, les conditions de leur association. Une seule restriction leur avait été

(1) Aristote, *Ethica Nicomachea*, lib. VIII, c. IX, §§ 4-7.

imposée : ils ne pouvaient pas déroger aux lois d'ordre public. — Le jurisconsulte Gaius, dans son Commentaire sur la loi des Douze Tables, nous a conservé le texte d'une loi, qu'il attribue à Solon, et qui avait, suivant lui, inspiré les Décemvirs, lorsqu'ils accordèrent aux *sodales*, ou membres d'un même collége, le droit de se donner les règlements qui leur plaisaient, pourvu que ces règlements n'eussent rien de contraire aux lois générales (1) : Ἐὰν δὲ δῆμος ἢ φράτορες, ἢ ἱερῶν ὀργίων, ἢ ναῦται, ἢ σύσσιτοι, ἢ ὁμόταφοι, ἢ θιασῶται, ἢ ἐπὶ λείαν οἰχόμενοι ἢ εἰς ἐμπορίαν, ὅτι ἂν τούτων διαθῶνται πρὸς ἀλλήλους, κύριον εἶναι, ἐὰν μὴ ἀπαγορεύσῃ δημόσια γράμματα (2).

Il est inutile de faire remarquer longuement que les clauses du contrat de société sur les droits et sur les devoirs des associés étaient, le plus souvent, sinon même toujours, constatées par des actes écrits. La

(1) L. 4, Dig., *De collegiis et corporibus*, 47, 22.

(2) Le texte que nous avons reproduit est le texte adopté par M. Mommsen, dans la belle édition qu'il vient de publier des Justiniani Digesta. Les mots ἱερῶν ὀργίων ἢ ναῦται ont beaucoup embarrassé les interprètes ; quelques-uns ont proposé de lire ἱερῶν ὀργίων μηνυταί, proposition conforme au texte des Basiliques, liv. LX, tit. XXXII, n° 4 (Voir Cujas, *Observat.*, l. VII, 31, et le *Corpus juris civilis* de Kriegel, l. 4, Dig., 47, 22); d'autres, comme Héraud (*Observationes et emendationes*, c. XLII, dans le Thesaurus d'Otto, t. II, p. 1365), lisent ἱερῶν ὀργίων μυσταί. Hermann (*Griechische Privatalterthümer*, 2e éd., § 69, 10), se borne à remplacer ὀργίων par ὀργεῶνες, et M. van Holst (*de Eranis veterum græcorum*, p. 37) arrive au même résultat pratique en introduisant dans le texte un mot que les copistes ont pu oublier : ἱερῶν ὀργίων κοινωνοὶ ἢ ναῦται.

rédaction de ces actes tendait à prévenir, autant que possible, les nombreuses contestations qui n'auraient pas manqué de surgir entre les associés, pendant l'existence et lors de la liquidation de la société.

Nous ne savons presque rien sur les effets généraux de ce contrat. Nous voyons, il est vrai, dans un discours de Lycurgue, que l'associé qui causait un dommage à ses coassociés en devait la réparation et pouvait être actionné en justice (1); mais l'évidence même de cette règle nous aurait permis de la suppléer, en l'absence de tout renseignement.—Aristote nous dit aussi qu'entre associés tout doit se passer comme entre amis : ἐν κοινωνίᾳ γὰρ ἡ φιλία (2), maxime qui fut, plus tard, reproduite par les jurisconsultes romains : « Societas jus quodammodo fraternitatis in se habet (3). » — Il nous dit encore que le mal est plus grand, lorsqu'on se rend coupable de fraude envers un associé, que lorsqu'on fait tort au premier venu : Χρήματα ἀποστερῆσαι ἑταῖρον δεινότερον ἢ πολίτην (4). — Mais tous les textes sont muets sur ce qu'il nous importerait surtout de connaître : quelles actions dérivaient du contrat, permettant à chaque associé de faire valoir ses droits et d'obtenir l'exécution des obligations contractées par ses coassociés ou la réparation du préjudice souffert par la société?

(1) Lycurgue, *C. Leocratem*, § 19, Didot, p. 4. — Le texte semble même dire que l'action dirigée contre Léocrate fut portée devant l'assemblée du peuple : κατηγοροῦντα ἐν τῷ δήμῳ.

(2) Aristote, *Ethica Nicomachea*, VIII, 9, § 1, Didot, II, 98.

(3) L. 63, pr., Dig., *Pro socio*, 17, 2.

(4) Aristote, *Ethica Nicomachea*, VIII, 9, § 3, Didot, II, 98.

Meier pense, et ses conjectures sont vraisemblables, que l'on pouvait employer l'action générale dérivant des contrats (συνθηκῶν παραβάσεως δίκη) et l'action en dommages et intérêts (βλάβης δίκη) (1).

Lorsque la durée de la société n'avait pas été déterminée par l'acte constitutif, et que l'un des associés voulait sortir de l'indivision, il y avait lieu de liquider l'actif et le passif de la société et de procéder au partage. La même nécessité se présentait, lorsque le délai pour lequel la société avait été contractée était expiré.

Le partage pouvait être fait à l'amiable, lors même que, parmi les intéressés, il y avait des incapables; par exemple, des mineurs. Nous savons, en effet, que les tuteurs du jeune Apollodore procédèrent extra-judiciairement au partage de l'actif de la société financière qui avait existé entre le riche banquier Pasion, père d'Apollodore, et Phormion, son affranchi (2).

Si les associés ne pouvaient pas se mettre d'accord pour arriver à une liquidation et à un partage amiables, il fallait alors intenter contre les associés récalcitrants une action privée, que les Athéniens appelaient εἰς δατητῶν αἵρεσιν δίκη. Nous avons, sur ce point, le témoignage exprès d'Harpocration: Ὁπότε γὰρ κοινωνοῖέν τινες ἀλλήλοις, καὶ οἱ μὲν βούλοιντο διανέμεσθαι τὰ κοινὰ, οἱ δὲ μὴ, ἐδικάζοντο οἱ βουλομένοι τοῖς μὴ βουλομένοις προσκαλούμενοι εἰς δατητῶν αἵρεσιν (3).

(1) Meier, *Der attische process*, p. 537.

(2) Démosthène, *Pro Phormione*, §§ 8-9, Reiske, 947.

(3) Harpocration, v° δατεῖσθαι, éd. Bekker, p. 53. — Cf.

Pollux dit que cette action εἰς δατητῶν αἵρεσιν appartenait à la compétence de l'archonte éponyme (1). — Pour s'expliquer cette affirmation du grammairien, il faut savoir que la δίκη εἰς δατητῶν αἵρεσιν n'était pas spéciale au partage d'une société ; elle s'appliquait dans tous les cas où il y avait indivision (2). Nous admettons volontiers, avec Pollux, que l'action en partage d'une hérédité rentrait dans les pouvoirs de l'archonte éponyme. Mais, lorsque l'indivision résultait d'une société ayant pour objet l'exploitation d'une usine, d'une mine, d'une maison de banque ou toute autre entreprise commerciale, il fallait certainement s'adresser, non pas à l'archonte éponyme, mais aux Thesmothètes ou aux autres magistrats dans l'hégémonie desquels rentrait l'objet de l'association.

Le magistrat compétent, quel qu'il fût, désignait des experts, δατηταί, qui procédaient à la composition des lots. Δατηταί κυρίως οἱ τὰ κοινὰ διανέμοντες τοῖς μὴ βουλομένοις (3). Peut-être, au moins dans les circonstances ordinaires et lorsque des aptitudes spéciales n'étaient pas requises des experts, les δατηταί étaient-ils pris dans les διαιτηταί ou arbitres publics (4). Cela nous expliquerait la confusion qui s'est faite dans les

Suidas, *eod. v°.*, éd. Bernhardy, p. 1177. — Bekker, *Anecdota græca*, I, p. 235.

(1) Pollux, *Onomasticon*, VIII, 89.

(2) Elle comprenait les actions *communi dividundo*, *familiæ erciscundæ* et *pro socio* des Romains.

(3) Suidas, v° δατεῖσθαι, éd. Bernhardy, p. 1177. — Cf. Pollux, VIII, 136.

(4) Meier, *Der attische process*, p. 378.

œuvres des lexicographes et dans les manuscrits, où nous lisons fréquemment les mots διαιτητῶν αἵρεσις pour désigner notre action (1), et le nom de διαιτηταί donné à nos experts (2).

Quelles étaient les particularités de la procédure? Les textes sont trop peu explicites pour qu'il soit possible d'entrer dans de longs détails. Nous dirons seulement que, par la force même des choses, l'*épobélie*, ou peine des plaideurs téméraires, ne pouvait pas être exigée de l'une des parties, puisqu'il n'y avait pas, à proprement parler, de partie perdante. Quant aux *prytanies*, ou consignations judiciaires, que les parties déposaient habituellement au début de l'instance, et que rappelle le *sacramentum* des Romains, il n'en pouvait pas être question dans la δίκη εἰς δατητῶν αἵρεσιν; car elles n'étaient dues que lorsque l'affaire devait être portée devant un tribunal. Mais, en revanche, la παράστασις, ou drachme affectée au salaire des arbitres et des δατηταί, devait être payée par chacune des deux parties.

Les δατηταί procédaient à la formation des lots, en tenant compte des droits des associés et en suivant les inspirations de leur conscience. Si l'un des copartageants était mécontent de la part qui lui était attribuée, il est permis de croire qu'il pouvait interjeter appel pour faire réformer par les Héliastes la décision des δατηταί.

Nous avons toujours supposé jusqu'ici que l'associé récalcitrant, tout en refusant de procéder au partage

(1) Bekker, *Anecdota græca*, I, p. 235.
(2) Id., *ibid.*, I, p. 311.

amiable, ne contestait pas la prétention de son adversaire de faire liquider la société et de prendre part dans l'actif. Car, lorsqu'une contestation de ce genre se produisait, il fallait évidemment, avant de nommer des δατηταί, statuer sur la légitimité de la réclamation du demandeur en partage, et cette question préalable devait être jugée conformément aux règles du droit commun.

Après avoir brièvement exposé ces notions générales, nous allons étudier successivement quelques associations particulières, que leur importance signale à notre attention.

§ 2. — SOCIÉTÉS D'ÉRANISTES.

Ce sujet a déjà été plusieurs fois étudié; c'est même à son occasion que deux érudits du XVIIe siècle, Saumaise et Héraud (1), engagèrent une lutte plus honorable pour leur science que pour leur courtoisie; et, cependant, il est encore aujourd'hui plein d'obscurités et de confusions. — Sans entrer dans les détails minutieux d'érudition et de philologie que l'on rencontre trop abondamment dans les travaux de nos prédécesseurs (2), et qui nuisent à une

(1) Héraud, *Observationes et emendationes.*—Saumaise, *Miscellæ defensiones.* — Héraud, *Animadversiones in Salmasii defensiones*, etc., etc.

(2) Voir notamment J. van Holst, *De Eranis veterum Græcorum*, Leyde, 1832. — Nous n'avons pas pu consulter une dissertation, publiée à Copenhague, en 1833, sous ce titre : περὶ τῶν ἐράνων.

exposition méthodique, nous indiquerons simplement, et avec toute la clarté que nous pourrons y apporter, l'origine, le développement progressif de l'institution des Éranes et les effets juridiques attachés à cette espèce de société.

I. — Au point de départ, l'ἔρανος fut ce que, par une expression familière empruntée à nos voisins d'Outre-Manche, nous appellerions aujourd'hui un *pique-nique.* A l'occasion d'une fête religieuse, ou de toute autre circonstance solennelle, un certain nombre de personnes se réunissaient pour prendre en commun leur repas, et chacune d'elles apportait son écot (1). — C'est ainsi que l'ἔρανος apparaît au temps d'Homère. Minerve entre dans le palais de Télémaque au milieu des préparatifs d'un festin, et, voyant les serviteurs occupés à dresser des tables somptueuses, elle demande si l'on célèbre une fête ou un hyménée; elle reconnaît, dit-elle, que ces apprêts n'annoncent pas un ἔρανος : Επεὶ οὐκ ἔρανος τάδε γ' ἐστίν (2). Ce genre de repas se distinguait, en effet, de tous les autres par sa simplicité et sa frugalité. Les convives n'apportaient que des mets vulgaires et faciles à transporter ; ils s'amusaient beaucoup; mais ils faisaient peu de dépense : Πλείστη δὲ χάρις, δαπάνη τ' ὀλιγίστη (3).

(1) Cf. Xénophon, *Memorabilia*, III, 14, 1. — Aristophane, *Acharnenses*, v. 1085 et suiv. — Athénée, *Deipnosophistæ*, VIII, sect. 68, p. 365.

(2) Homère, *Odyssée*, I, 226. — Cf. XI, 415.

(3) Hésiode, *Opera et Dies*, v. 723. — Cf. Aristote, *Ethica Nicomachea*, IV, 2, § 20, Didot, II, p. 43. — Cicéron, *De Senectute*, c. XIII.

Plus tard, lorsque l'emploi des métaux précieux fut généralisé, une contribution en argent remplaça la contribution en nature. L'un des convives fut chargé de recevoir les cotisations, de faire toutes les démarches nécessaires pour la préparation du festin et de solder les dépenses.

> Heri aliquot adulescentuli coiimus in Piræo,
> In hunc diem ut de symbolis essemus. Chæream ei rei
> Præfecimus : dati anuli : locus, tempus constitutum'st (1).

Peu à peu, ces réunions, d'exceptionnelles qu'elles étaient, devinrent régulières. Les mêmes personnes prirent l'engagement de s'assembler à des époques déterminées et se formèrent en société. Les associés placèrent leurs réunions sous le patronage d'une divinité, en l'honneur de laquelle des sacrifices furent offerts avant ou après le festin. Pour faire face aux dépenses de ces assemblées périodiques, les membres de la société s'obligèrent à verser une contribution, dont le montant et les époques d'exigibilité furent réglés par les statuts.

Enfin, les rapports fréquents que les associés avaient les uns avec les autres ayant établi entre eux des liens d'affection et une sorte de fraternité, l'éranos, sans perdre ses anciens caractères, devint une société de secours mutuels. Le membre de l'association qui éprouva des revers de fortune fut assisté par la caisse de la société, et, au besoin, par une contribution extraordinaire imposée à ses confrères.

(1) Térence, *Eunuchus*, III, 5, v. 1-3.

Arrivés à ce degré d'organisation, les ἔρανοι méritaient d'occuper une place dans l'ensemble du droit civil, et nous allons voir que cette place ne leur fut pas refusée.

II. — M. Carle Wescher a écrit : « Les sociétés d'éranistes, libres de s'administrer intérieurement elles-mêmes, étaient tenues de se faire autoriser par l'État, et elles ne devenaient des personnes civiles, capables de plaider en justice, que lorsqu'elles avaient obtenu la reconnaissance officielle (1). »

N'y a-t-il pas là une idée empruntée à l'Empire romain, et tout à fait étrangère à la République d'Athènes ?

Nous savons, en effet, que, à Rome, un sénatus-consulte, qui peut, avec quelque vraisemblance, être attribué à l'année 690 (64 avant Jésus-Christ), supprima presque tous les colléges : « Collegia sunt sublata, præter pauca atque certa quæ utilitas civitatis desiderasset. » La prohibition, abrogée momentanément par la loi Clodia, en 696 (58 avant Jésus-Christ), fut bientôt étendue par César, qui « cuncta collegia, præter antiquitus constituta, distraxit », et par Auguste (2). Sous les empereurs, un collége ne put régulièrement s'établir qu'en vertu d'une autorisation spéciale.

Mais, avant le sénatus-consulte de 690, lorsque la République était florissante, la liberté d'association était la règle. On ne trouve, jusqu'à cette date, au-

(1) *Revue archéologique*, t. XII, 1865, p. 220.

(2) Suétone, *Julius Cæsar*, c. XLII, et *Octavianus*, c. XXXII.

cune loi restreignant la faculté appartenant à toutes personnes de former des sociétés ; et, s'il est vrai que l'exception confirme la règle, nous pouvons invoquer, à l'appui de notre thèse, les lois spéciales qui intervinrent, à certaines époques, pour prohiber des colléges devenus nuisibles à la République, comme celui des sectateurs de Bacchus. L'interdiction était un fait insolite, et, normalement, les sociétés pouvaient se former sans être autorisées (1).

Non-seulement le droit d'association était libre, mais encore les associés jouissaient d'une pleine liberté pour la rédaction de leur pacte social. Cette liberté avait été solennellement reconnue par la loi des Douze Tables : « Sodalibus potestatem facit lex Duodecim Tabularum pactionem quam velint sibi ferre, dum ne quid ex publica lege corrumpant (2). » — Ce témoignage de Gaius est précieux à recueillir pour le droit attique ; car le jurisconsulte ajoute immédiatement : « Hæc lex videtur ex lege Solonis translata esse. » Si la loi romaine, la loi de la République, emprunta au droit attique la liberté pour la composition des statuts, elle lui emprunta aussi certainement la liberté d'association.

Un discours d'Isocrate nous fournit un autre argument, que nous ne devons pas négliger. — Nicoclès, roi de Chypre, dans les recommandations qu'il adresse à ses sujets et qui doivent avoir force de loi, décide qu'aucune société ne pourra se former sans

(1) Voir Mommsen, *De collegiis et sodaliciis Romanorum*, Kiel, 1843, p. 33 et suiv.

(2) L. 4, Dig., *De collegiis et corporibus*, 47, 22.

son autorisation : Ἑταιρείας μὴ ποιεῖσθε μηδὲ συνόδους ἄνευ τῆς ἐμῆς γνώμης (1). Pourquoi cette exigence du monarque ? C'est, dit-il, que les sociétés, qui ont de grands avantages lorsque le gouvernement est républicain, sont pleines de dangers pour les monarchies. —N'est-il pas permis de conclure de ce texte curieux que la défense de former des associations sans l'agrément des pouvoirs établis, compatible avec la forme monarchique, était jugée par les anciens inconciliable avec les principes admis dans les républiques ?

III. — La qualité de citoyen n'était pas exigée de ceux qui voulaient faire partie d'un collége d'éranistes. Dans une inscription athénienne, que M. Wescher a publiée et à laquelle il assigne pour date le IIIe siècle avant notre ère, et pour lieu d'origine le temple de Jupiter Sauveur, au Pirée, une société d'éranistes manifeste sa reconnaissance et accorde des marques de distinction à son trésorier, Alcméon, fils de Théon, isotèle (2).

Bien plus, les affranchis, et peut-être même les esclaves, pouvaient être admis dans les ἔρανοι. L'inscription du temple de Jupiter Sauveur, que nous avons déjà citée, porte qu'il y a lieu de récompenser, par la concession d'une couronne, Denys, secrétaire du collége, en mémoire du zèle bienveillant dont il n'a cessé de faire preuve dans l'exercice de ses

(1) Isocrate, *Nicocles*, § 62, Didot, p. 24.

(2) *Revue archéologique*, t. XI, 1865, p. 499.— Voir aussi les numéros de la même Revue, publiés en novembre 1864 et en mai 1866.—Cf. *Corpus inscriptionum græcarum*, n° 2525.

fonctions. Ce nom isolé, sans adjonction du nom du père et indication du dème d'origine, révèle au moins un affranchi. — Nous pourrions aisément citer d'autres exemples, étrangers à l'Attique, et prouvant que les éranistes accueillaient fraternellement parmi eux et traitaient même avec distinction les hommes appartenant à cette classe, généralement méprisée. Un seul suffira : M. Foucart a trouvé, dans l'île de Rhodes, une stèle funéraire en l'honneur de Damas le Lydien, qui, comme Denys, avait été couronné par la société dont il était membre : Δαμᾶς Λυδὸς τιμαθεὶς ὑπὸ τοῦ κοινοῦ θαλλῷ στεφάνῳ χρηστὸς χαῖρε (1). Son nom, sa patrie, la Lydie, qui fournissait des esclaves à tout le monde ancien, l'absence du nom de son père : tous ces indices réunis prouvent la condition servile, et, si Damas n'était pas esclave, il était certainement affranchi.

Les femmes elles-mêmes n'étaient pas exclues des collèges d'éranistes. Le musée britannique possède une inscription, que Bœckh regarde comme très-vraisemblablement originaire de l'Attique, et dans laquelle une société d'éranistes, ayant pour patron Sarapis, décerne des éloges à une femme qui porte le titre de présidente des femmes éranistes : Ἐπαινέσαι δὲ καὶ στεφανῶσαι καὶ τὴν προερανίστριαν, ὅτι ἁπάσας ἔθυσε τὰς θυσίας ἐν τοῖς ἀγῶσιν τοῖς ἐ.....μένοις (2).

Une autre inscription, trouvée à l'Acropole et publiée par M. Rangabé (3), peut contribuer à prouver que les femmes faisaient partie des ἔρανοι. Elle contient

(1) *Revue archéologique*, t. XIV, 1866, p. 331.

(2) *Corpus inscriptionum græcarum*, n° 120, t. I, p. 162.

(3) *Antiquités helléniques*, n° 881, t. II, p. 572.

une liste de dons offerts par des personnes qui ont eu le bonheur de sortir triomphantes des procès qui leur ont été intentés, et qui veulent témoigner leur reconnaissance à la divinité. Parmi les donateurs, figurent Περσηΐς, ἐν Σκαρβωνίδων οἰκοῦσα, ἀποφυγοῦσα Ῥαμνούσιον καὶ κοινὸν ἐρανιστῶν, et Συνέτη, ἐν Κειριαδῶν οἰκοῦσα, ἀποφυγοῦσα Νικόδημον Λευκονοέα καὶ κοινὸν ἐρανιστῶν. Il est permis de croire que ces deux femmes avaient été actionnées par une société d'éranistes, qui leur demandait la restitution d'une de ces avances que la caisse faisait aux associés dans le besoin. L'importance du don prouve la gravité du procès; chacune des donatrices avait fait présent d'une fiole pesant cent drachmes.

L'admission d'un nouveau membre dans une société d'éranistes n'était prononcée qu'à la suite d'une enquête sur les qualités du postulant. Un fragment d'inscription, retrouvé au pied du mont Hymette, et qui contient les statuts d'un collége, νόμος ἐρανιστῶν, le dit formellement : « Nulle personne ne pourra entrer dans le très-vénérable collége des éranistes, s'il n'a été préalablement constaté qu'elle est sainte, pieuse et bonne. » Μηδενὶ ἐξέστω ἰέναι εἰς τὴν σεμνοτάτην σύνοδον τῶν ἐρανιστῶν πρὶν ἂν δοκιμασθῇ εἴ ἐστι ἅγιος καὶ εὐσεβὴς καὶ ἀγαθός (1). — L'enquête était faite par les dignitaires de la société. La même inscription la place dans les attributions du prostate, de l'archiéraniste, du secrétaire, des trésoriers et des syndics : Δοκιμαζέτω δὲ ὁ προστάτης καὶ ὁ ἀρχιερανιστὴς καὶ ὁ γραμματεὺς καὶ οἱ ταμίαι καὶ σύνδικοι.

(1) *Corpus inscriptionum græcarum*, n° 126, t. I, p. 175.

Les membres de l'association étaient ou devaient être amis (φίλοι ἄνδρες) ; c'est pourquoi des mesures disciplinaires étaient édictées par la νόμος ἐρανιστῶν contre les associés qui troublaient l'harmonie et la concorde du collége ; on leur infligeait des amendes et on les excluait de la société : Εἰ δέ τις μάχας ἢ θορύβους κεινῶν φαίνοιτο, ἐκβαλλέσθω τοῦ ἔρανου, ζημιούμενος ταῖς διπλαῖς.

IV. — Les dignitaires de chaque société d'éranistes étaient assez nombreux, et, parmi eux, les uns étaient désignés par le sort, d'autres étaient nommés par les suffrages de leurs confrères.

A la tête de l'association, était placé le προστάτης, patron ou directeur du collége, que nous ne pouvons mieux comparer qu'aux présidents honoraires de nos sociétés de secours mutuels. Il conservait ses fonctions pendant toute sa vie, εἰς τὸν βίον αὐτοῦ (1), et représentait, par conséquent, dans le bureau, périodiquement renouvelé, l'élément traditionnel et conservateur. Associé depuis longtemps à l'administration du collége, il devait, en effet, apporter aux fonctionnaires récemment installés le secours de son expérience et les éclairer sur l'utilité et sur l'opportunité des mesures que, dans la ferveur de leur zèle, ils étaient tentés de proposer (2). L'importance, et surtout la durée des fonctions du προστάτης, n'avaient pas permis d'abandonner à la décision du sort le choix du membre appelé à

(1) *Corpus inscriptionum græcarum*, no 126.
(2) Voir van Holst, *De eranis*, p. 66.

remplir cette haute dignité ; il était nommé par l'élection (1).

Immédiatement après le προστάτης, dans la hiérarchie des honneurs, venait l'ἀρχιερανιστής, président effectif de la société et surveillant de l'administration financière (2). C'est lui probablement que les rhéteurs et les grammairiens appellent ἐρανάρχης, au moins lorsqu'il était tout à la fois président et trésorier. La νόμος ἐρανιστῶν soumettait l'archiéraniste au droit commun, d'après lequel les dignitaires des sociétés d'éranistes étaient désignés par le sort et renouvelés chaque année : Ἔστωσαν δὲ οὗτοι κληρωτοὶ κατὰ ἔτος χωρὶς τοῦ προστάτου (3). Il n'est pas impossible cependant que, à une époque antérieure à l'inscription dans le corps de laquelle se trouve cette loi, l'élection ait ici encore trouvé sa place. Harpocration dit, en effet, que les éranarques étaient ou désignés par la voie du sort ou élus par les éranistes : Τοῖς λαχοῦσιν ἢ ᾑρημένοις (4).

Les fonctions d'archiéraniste auraient été, sans doute, peu ambitionnées, s'il était vrai, comme le

(1) *Corpus inscriptionum græcarum*, n° 126. — A Rhodes, le directeur de l'association s'appelait ἐπιστάτης.

(2) L'inscription publiée par M. Rangabé, no 811, et relative aux Héroïstes, nomme l'archiéraniste après le trésorier et deux dignitaires, qui reçoivent le titre de premiers Héroïstes : πρωθηροϊστώντων.....

(3) *Corpus inscriptionum græcarum*, n° 126.

(4) Harpocration, v° πληρωτής. Nous admettons la correction de Saumaise : ᾑρημένοις pour ἐωνημένοις.—Dans une inscription publiée par la *Revue archéologique*, t. X, 1864, p. 400, un ταμίας, qui était certainement éranarque, est dit αἱρεθείς.

pensait Héraud, que ce fonctionnaire fût obligé de suppléer sur sa fortune personnelle à toute insuffisance des ressources sociales. Mais cette opinion d'Héraud ne résiste pas à un examen attentif (1), et il nous paraît inutile de recommencer, pour la réfuter, un travail déjà fait par nos prédécesseurs.

En suivant l'ordre adopté par la loi des éranistes, nous trouvons, après l'archiéraniste, le secrétaire du collége, ὁ γραμματεύς (2); les trésoriers, οἱ ταμίαι, lorsque l'archiéraniste n'en remplissait pas les fonctions (3); les syndics, οἱ σύνδικοι (4), tous nommés, de la même manière que l'archiéraniste, par le sort et pour une année; — puis les commissaires, οἱ ἐπιμεληταί (5); les sacrificateurs, οἱ ἱεροποιοί (6), et, dans les sociétés qui, comme celle des Sarapistes, admettaient les femmes, la directrice des associées, ἡ προερανιστρία (7). — Le nom de chacun de ces fonc-

(1) Ce qui est vrai seulement, c'est que souvent l'éranarque contribuait, généreusement et spontanément, sur sa fortune personnelle, aux dépenses de la société. Voir *Revue archéologique*, t. X, 1864, p. 400.—Cf. p. 403.

(2) *Corpus inscriptionum græcarum*, nos 120 et 126. — *Revue archéologique*, t. XI, 1865, p. 498.

(3) *Corpus inscriptionum græcarum*, no 126. — Dans les inscriptions où le trésorier figure au premier rang, avant le secrétaire (*Corpus*, no 120; *Revue archéologique*, t. XI, 1865, p. 498), nous serions porté à voir en lui l'éranarque ou chef de la société. — Cf. *Revue archéologique*, t. X, 1864, p. 400. —Rangabé, *Antiquités helléniques*, no 811.

(4) *Corpus inscriptionum*, n° 126.

(5) *Eod. loco*, n° 120.— *Revue archéologique*, t. XI, 498.

(6) *Corpus*, no 120. — *Revue archéologique*, t. XI, 498. — Rangabé, *Antiquités helléniques*, no 810.

(7) *Corpus*, no 120.

tionnaires indique assez clairement quelles étaient leurs attributions respectives. Nous ferons remarquer seulement que les sacrificateurs, officiers subalternes, jouaient le rôle de hérauts dans les assemblées, et que la proclamation des distinctions honorifiques accordées par le collége leur était confiée (1).

Ces divers fonctionnaires étaient-ils soumis, lorsqu'ils entraient en charge, à l'obligation de prêter serment ? Nous ne saurions le dire, car nous n'avons de texte formel que pour les trésoriers. Un décret honorifique constate que le trésorier du collége s'est montré toujours bon et juste, comme le voulait le serment par lui prêté aux éranistes : Ἀνὴρ ἀγαθὸς ὢν καὶ δίκαιος κατὰ τὸν ὅρκον ὃν ὤμοσε τοῖς ἐρανισταῖς (2).

Lorsque ces dignitaires s'étaient bien acquittés de leurs charges et avaient déployé un grand zèle pour la prospérité de la compagnie, une décision de l'assemblée leur accordait un témoignage de satisfaction, qui était le plus habituellement un éloge public (ἔπαινος) et une modeste couronne de feuillage (θαλλοῦ στέφανος) (3). Le texte de la décision était non-seulement conservé dans les archives de la société, mais encore gravé sur pierre et exposé dans le local des séances (4). Un décret porte même que l'image du bienfaiteur, peinte sur un panneau de bois, sera exposée dans l'endroit le plus favorable

(1) *Corpus inscriptionum græcarum*, no 120.

(2) *Revue archéologique*, t. XI, 1865, p. 500.

(3) A Rhodes, les sociétés décernaient souvent des couronnes d'or. Voir les inscriptions de Ross et d'Hamilton, reproduites par la *Revue archéologique*, t. X, 1864, p. 471-472.

(4) *Corpus incriptionum græcarum*, n° 120.

du sanctuaire de la société, afin de montrer à tous les honneurs extraordinaires que le collége est disposé à décerner à ceux qui lui rendront des services (1).

V. — Chaque collége d'éranistes avait une caisse commune, « arca communis » (2), placée sous la surveillance d'un ou de plusieurs trésoriers et sous la direction de l'éranarque.

Cette caisse était alimentée d'abord par les cotisations périodiques que payaient les associés. — M. Wescher croit que la contribution était annuelle et que, dans certaines confréries athéniennes, le chiffre était de trois drachmes par an (3). — Tout nous porte à croire au contraire que, en règle générale, les versements obligatoires faits par les éranistes à la caisse sociale étaient mensuels. Harpocration, dans la définition de l'éraniste, dit : Ἐρανιστὴς μέντοι κυρίως ἐστὶν ὁ τοῦ ἐράνου μετέχων καὶ τὴν φορὰν ἣν ἑκάστου μηνὸς ἔδει καταβαλεῖν εἰσφέρων (4). Plus tard, Tertullien, faisant évidemment allusion à nos sociétés, s'exprimait de la même manière : « Modicam unusquisque stipem menstrua die... apponit » (5). La même idée se retrouve enfin dans une loi du Digeste : « Mandatis principalibus, præcipitur præsidibus provinciarum ne patiantur esse collegia soda-

(1) *Revue archéologique*, t. X, 1864, p. 400.
(2) L. 1, § 1, Dig., *Quod cujuscumque universitatis*, 3, 4.
(3) Wescher, *Revue archéologique*, t. XI, 1865, p. 503.
(4) Harpocration, v° ἐρανίζοντες.
(5) Tertullien, *Apologétique*, c. 39.

litia...; sed permittitur tenuioribus stipem menstruam conferre » (1).

Quant au chiffre de la cotisation, il devait varier avec chaque société. Dans une inscription qu'il rapportait à Athènes, Bœckh avait cru trouver la liste des membres d'un collége d'éranistes, avec l'indication des sommes payées par chacun des associés, les uns versant soixante-quinze drachmes; les autres, moitié moins, trente-sept drachmes et demie (2). Mais l'éminent philologue est revenu sur sa première impression, en déclarant que, vérification faite, l'inscription vient de Castri et non d'Athènes et que, de plus, elle n'a pas trait aux ἔρανοι et se rattache à un autre sujet (3).

On ne peut en dire autant toutefois d'un décret rendu par la société des Héroïstes, décret dont le texte, retrouvé à Athènes, près de l'ancien Métroon, est malheureusement incomplet. Voici la partie de l'inscription qu'il est possible de déchiffer avec certitude : « Sous Dioclès, fils de Dioclès; Aropus, fils de Séleucus, étant trésorier, Diotime et Pammène étant présidents des Héroïstes, et .... le Macédonien étant archiéraniste : il a plu au collége des Héroïstes de prendre des mesures relativement à la cotisation, afin que les associés absents paient, d'une manière quelconque, la contribution de trois drachmes. Ceux qui reviendront, s'ils ne versent pas immédiatement après leur retour les cotisations arriérées, paieront

(1) L. 1, pr., Dig., *De collegiis et corporibus*, 47, 22.

(2) *Corpus inscriptionum græcarum*, nº 164, t. I, p. 291.

(3) Bœckh, *Staatshaushaltung der Athener*, 2ᵉ éd., t. I, p. 347, note c.

six drachmes, ἃς διδῶσιν τὰ μέρη (?). S'ils ne se conforment pas à cette prescription, il a paru bon de déclarer qu'ils ne feraient plus partie du collége, à moins que le défaut de paiement ne tienne à l'indigence ou à la maladie... » La fin de l'inscription semble presque inintelligible. Cependant, nous ne serions pas éloigné de croire que la société permet à l'associé de remplacer la cotisation périodique de trois drachmes par le paiement, une fois fait, d'une somme décuple (1). Les statuts de quelques sociétés modernes, notamment de l'association pour l'encouragement des études grecques, renferment une clause entièrement semblable.

La caisse de la société s'enrichissait, en outre, des sommes que les citoyens aisés et généreux donnaient volontairement au collége. Les stèles honorifiques font, sans doute, allusion à ces libéralités, lorsqu'elles mentionnent des récompenses décernées εὐνοίας ἕνεκα τῆς εἰς τὸ κοινὸν τῶν ἐρανιστῶν (2). Parmi les titres de Ménis, fils de Mnésithéos, d'Héraclée, on rappelle qu'il n'a pas hésité à prendre sur sa fortune personnelle pour contribuer aux dépenses du sanctuaire de l'association (3). — Un autre a pris l'engagement de payer cinq cent cinquante drachmes,

(1) Rangabé, *Antiquités helléniques*, nº 811, t. II, p. 632. — M. Lüders (*De collegiis artificum scenicorum*, Bonn, 1869, p. 25) pense que ces trente drachmes étaient un droit d'entrée que chaque nouveau membre devait payer lorsqu'il était admis dans l'association : « Sodali, simul atque ascitus est, triginta drachmæ solvendæ erant. »

(2) *Revue archéologique*, t. XI, 1865, p. 498.

(3) *Revue archéologique*, t. X, 1864, p. 399.

pour les frais d'un procès que la communauté a soutenu relativement à ses lieux de réunion ; pour l'aménagement du local des séances, il a donné cinq cent cinq drachmes ; pour l'ameublement, cent drachmes (1), etc..... Toutes ces sommes, ainsi que les autres ressources extraordinaires du collége, étaient naturellement versées entre les mains des trésoriers (2).

Lorsque la caisse avait fait face à toutes les dépenses régulières de l'association et qu'il restait un boni, les trésoriers, au lieu de garder improductifs les capitaux disponibles, cherchaient à les placer. C'était un moyen légitime d'accroître les revenus du collége. Mais, comme il importait beaucoup de ne pas compromettre dans des spéculations imprudentes les finances de la société, on n'avait recours qu'à des placements offrant toute sécurité (3). On achetait des immeubles, des fonds de terre exempts de toutes chances de dépérissement ; si l'on se décidait à prêter à des tiers, on employait la forme savante que nous avons décrite sous le nom de contrat pignoratif (4) ;

(1) *Revue archéologique*, t. X, 1864, p. 462.

(2) Une inscription de Théra (Rangabé, *Ant. hell.*, n° 764, t. II, p. 354) constate une donation de cinq cents drachmes, faite à un collége par Argéa, fille de Dion, sous la condition qu'une fête périodique sera célébrée en son honneur et en celui de sa fille Isthmo. Le collége accepte la donation et décide que les intendants placeront la somme donnée sur bonne hypothèque, ἐγδανεῖσαι τὸς ἐπισκόπος ἐπὶ ὑποθέματι ἀξιοχρέῳ. Les intérêts recevront la destination indiquée par la bienfaitrice.

(3) Voir la note précédente.

(4) Voir notre *Étude sur le contrat de louage à Athènes*, 1869, p. 26 et suiv.

forme qui donne au prêteur la meilleure de toutes les garanties : un droit de propriété conditionnel sur l'objet engagé. Les inscriptions viennent encore à notre aide sur ce point, et nous pouvons citer deux monuments curieux, qui portent, l'un : Ὅρος χωρίου πεπραμένου ἐρανισταῖς (1) ; l'autre : Ὅρος χωρίου πεπραμένου ἐπὶ λύσει θιασώταις (2).

VI. L'*éranos* était aussi une société de secours mutuels. « Le sociétaire qui subissait des revers de fortune recevait des secours de la caisse commune, à charge de remboursement, quand les chances lui redeviendraient favorables (3). » — Malgré les efforts qui ont été faits en 1832 par M. van Holst pour établir l'inexactitude de cette proposition (4), elle n'a pas cessé d'être répétée par tous ceux qui ont étudié attentivement les sociétés d'éranistes, par M. Wescher (5), par M. Foucart (6), et, en dernier lieu, par M. Renan (7).

(1) Hermann, *Privatalterthümer*, § 68, 10.

(2) Rangabé, *Antiquités helléniques*, n° 885.

(3) Wescher, *Moniteur universel*, 1863, p. 1272. — Cf. *Revue archéologique*, t. X, 1864, p. 461.

(4) Van Holst, *De Eranis veterum Græcorum*, Leyde, 1832, p. 12 ; Cf. p. 73-126. — La thèse suivante résume nettement la pensée de l'auteur : « Egregie falluntur ii, qui collegia eranistica eo consilio, ut amici egeni ex arca communi sublevarentur, a Græcis instituta contendunt » (p. 130).

(5) Wescher, *Revue archéologique*, t. XII, 1865, p. 220.

(6) Foucart, *Revue archéologique*, t. X, 1864, p. 401.

(7) *Les Apôtres*, 1866, p. 351. — Cf. Westermann, *in* Pauly, *Real-Encyclopædie*, t. III, p. 224, et Bœckh, *Staatshaushaltung der Athener*, 2e éd., 1851, p. 347. — Voir aussi une thèse sou-

Nous sommes, toutefois, dans un grand embarras lorsque nous cherchons à déterminer les cas dans lesquels l'associé malheureux avait le droit d'emprunter à la caisse de la société.

On indique généralement, sur la foi d'Antiphon, le cas où la fortune de l'éraniste était confisquée par suite d'une condamnation judiciaire ; — sur la foi de Démosthènes, le cas où, prisonnier des ennemis, l'associé ne devait être mis en liberté qu'après le versement d'une rançon qu'il était incapable de payer ; — sur la foi de Cornelius Nepos, le cas où l'éraniste, père d'une fille nubile, était trop pauvre pour lui constituer une dot et ne trouvait pas à la marier (1). — M. Renan ajoute, mais sans citer d'autorités, que les éranes grecs d'Athènes étaient de belles sociétés de crédit et d'assurance en cas d'incendie (2). — Nous n'insisterons pas sur cette dernière opinion, dont il nous a été impossible de vérifier la justesse ; mais nous allons reprendre les trois premiers cas, en nous efforçant de démontrer que, dans chacun des textes cités, il est question, non pas de secours fournis par les sociétés d'éranistes qui nous occupent, mais bien de dons ou d'avances volontaires, que des personnes riches, agissant en dehors de toute idée d'association, faisaient à leurs amis dans le besoin.

« Je vais vous montrer, dit Antiphon, que l'action

tenue, en 1866, devant la Faculté de Droit de Grenoble, par M. Félix Du Boys, p. 7-17.

(1) Janus Pan, *De grati animi officiis*, Leyde, 1809, p. 134-135.

(2) *Les Apôtres*, 1866, p. 351.

d'homicide qui m'est intentée m'expose à plus de dangers qu'une action de sacrilége. Si je succombais dans une action de sacrilége, je serais frappé dans ma fortune ; mais je conserverais ma qualité de citoyen, et ma vie ne courrait aucun péril. J'en serais quitte pour aller implorer la générosité de mes amis, ἔρανον παρὰ τῶν φίλων σύλλεξας, et je n'aurais pas en perspective les plus grands supplices. Si, au contraire, je succombe dans cette action d'homicide, je vais être condamné à mort, et je ne laisserai que le déshonneur pour héritage à mes enfants ; ou bien il faudra fuir mon pays, malgré ma vieillesse, et aller à l'étranger promener de ville en ville ma triste existence (1). »

Il ne s'agit certainement pas, dans ce texte d'Antiphon, d'un emprunt forcé, fait par un éraniste à la caisse de la société. Le condamné dont la fortune aura été confisquée, et qui voudra se créer de nouvelles ressources, pourra, dit l'orateur, faire appel au bon vouloir de ceux qui lui portent affection, en s'exposant, il est vrai, à subir des refus ou à ne rencontrer que des sympathies douteuses. Mais enfin, au lieu de mendier près des étrangers, comme il sera obligé de le faire si l'action d'homicide est reconnue bien fondée et qu'il opte pour l'exil, il tendra la main à ceux qui l'ont aimé et qui auront pour lui des égards qu'il ne trouverait pas chez des inconnus.

C'est à ces prestations volontaires, par des amis au profit d'un ami, que Théophraste fait allusion, dans la peinture du dissimulé, qui, prié par un malheu-

(1) Antiphon, *Tetral. I*, 2, § 9, Didot, p. 8.

reux de contribuer à une somme dont ses amis veulent bien lui faire l'avance, refuse sous le prétexte que le commerce va mal et qu'il ne s'est jamais vu si à court d'argent (1). L'ami dans le besoin, qui demandait l'éranos à ses amis, implorait donc une faveur; il sollicitait un don, ou même simplement un prêt. — Lorsqu'il est prévenu qu'un de ses amis pauvres fait une collecte, « l'avare sait éviter, dans la place, la rencontre de cet ami, qui pourrait lui demander, comme aux autres, quelque secours; il se détourne de lui et reprend le chemin de sa maison en faisant un long circuit » (2). — « Un esprit chagrin, dit encore le moraliste, lorsque ses amis ont fait ensemble une certaine somme pour le secourir dans un besoin pressant, si quelqu'un le félicite et le convie à mieux espérer de la fortune, ne manque pas de répondre : Comment puis-je être accessible à la joie, quand je pense que je dois rendre cet argent à chacun de ceux qui me l'ont prêté, et n'être pas encore quitte envers eux de la reconnaissance du bienfait (3) » ?

Rien donc ne nous rappelle ici les sociétés d'éranistes, obligées par leurs statuts de venir en aide, dans certaines circonstances déterminées, à un associé malheureux, et exposées, en cas de refus, à voir l'éraniste invoquer en justice le droit qu'il puise dans le contrat d'association et qu'il a payé par des cotisations périodiques versées dans la caisse sociale.

(1) Théophraste, *Caractères*, I.
(2) Id. *Ibid.* XXII.
(3) Id. *Ibid.* XVII.

Nous en dirons autant des deux autres exemples habituellement cités.

Dans le discours de Démosthènes contre Nicostrate, il est question d'un homme qui a emprunté pour payer sa rançon. Ne sachant comment se libérer envers ses créanciers, qui, d'après la loi athénienne, à défaut de paiement, ont le droit de faire du débiteur leur esclave, il va de tous côtés à la recherche de ses amis et les prie de lui avancer l'argent dont il a besoin pour échapper au triste sort qui le menace (1). — Tous ceux qui sont pressés par leurs créanciers, et qui ne peuvent les satisfaire, agissent encore aujourd'hui de la même manière, et nous ne songeons jamais à en conclure qu'ils sont membres d'une société de secours mutuels. Argyrippe a besoin de vingt mines : « Allons sur la place, dit-il, et mettons en œuvre toutes nos ressources. Je vais prier, supplier ceux de mes amis que je verrai ; braves gens, coquins, mon parti est pris, je m'adresserai à tout le monde, et, si je ne trouve pas à emprunter, eh bien ! les usuriers sont là (2). »

Le texte de Cornelius Nepos est encore plus étranger aux sociétés d'éranistes. L'historien, faisant l'éloge d'Épaminondas, insiste sur la générosité de ce grand homme pour ses amis : « On aurait pu croire, dit-il, que tout ce qu'il avait lui appartenait en commun avec ceux qu'il aimait. Lorsqu'un de ses

(1) Démosthènes, *C. Nicostratum*, §§ 11-12, Reiske, 1249-1250. — Cf., pour le rachat de la servitude, Démosthènes, *C. Neæram*, § 31, R. 1355.

(2) Plaute, *Asinaria*, I, 3, v. 92-95.

concitoyens avait été fait prisonnier par les ennemis, lorsque la fille d'un ami était en âge d'être mariée et ne trouvait pas de mari, parce qu'elle était pauvre, il réunissait ses amis et fixait, eu égard à leur fortune, la part pour laquelle chacun devait contribuer à la rançon ou à la dot.. » Comment admettre raisonnablement qu'Épaminondas, en agissant ainsi, ait rempli les fonctions d'éranarque? Usant de l'influence légitime qu'il avait sur ceux qui l'entouraient, il les associait à ses bonnes œuvres et les contraignait, par son ascendant moral, à soulager des infortunes que, sans lui, ils auraient peut-être négligées.

La vérité est donc que nous ne trouvons cité aucun cas dans lequel une société d'éranistes intervienne pour secourir un de ses membres sur les fonds de la société. C'est principalement en s'appuyant sur ce silence que M. van Holst a soutenu, avec toute l'énergie d'une conviction absolue, que les sociétés d'éranistes n'avaient jamais été des sociétés de secours mutuels, et qu'il n'y avait aucun rapport, « *toto cœlo distat* », entre l'éranos, ou collége, ayant sa caisse, son directeur, ses associés, ses actions, ses tribunaux, et l'éranos, ou secours donné à un ami malheureux par ses amis : « *Hoc præcipue animadverti velim, amicos, qui aliorum erano juvantur, non esse ipsos collegii cujusdam socios, neque eos prorsus quidquam, sive in arcam, sive in communem utilitatem intulisse, ut in eranistarum collegiis factum vidimus* » (1). — Nous avons été sur le point d'adhérer à cette proposition;

(1) Van Holst, *De Eranis veterum Græcorum*, p. 73.

cependant, malgré les longs et remarquables développements dans lesquels le savant philologue est entré pour justifier sa thèse, nous n'avons pas osé, sans autre motif déterminant que le silence des textes (1), nous séparer de l'opinion presque unanimement enseignée.

Nous dirons toutefois que Janus Pan, qui avait eu la prudence de distinguer un « *eranos privatus sive voluntarius* » d'un « *eranos publicus sive civilis vel necessarius* », ce dernier seul se rattachant aux sociétés d'éranistes, s'est trompé en rapportant aux ἔρανοι forcés les trois cas que nous avons étudiés successivement. Ils appartiennent uniquement aux ἔρανοι volontaires, dont nous n'avons pas à traiter dans un mémoire sur les sociétés (2).

Lucien, faisant l'éloge de Démosthènes, met dans la bouche du grand orateur, au moment où il va mourir, ces paroles : « S'il fallait devoir la vie à la pitié, ce serait, hélas ! pour moi une condition humiliante. Mais, cette pitié, je l'accepterais encore, si elle me venait des compatriotes dont j'ai brisé les fers, des pères dont j'ai marié les filles, de tous ceux dont j'ai payé les dettes (3). » Ce sont presque identiquement les trois cas que nous avons étudiés. Dira-t-on que

(1) Dans une lettre de Trajan à Pline, on lit : « Amisenos, si legibus istorum, quibus de officio fœderis utuntur, concessum est eranos habere, possumus, quo minus habeant, non impedire, eo facilius, si tali collatione, non ad turbas et illicitos cœtus, sed ad sustinendam tenuiorum inopiam utuntur » (Plin. *Epist.*, X, 93).

(2) Janus Pan, *De grati animi officiis*, Leyde, 1809, p. 130 et suiv.

(3) Lucien, *Éloge de Démosthène*, c. 45.—Cf. c. 46.

Démosthènes, dans chacun de ces cas, agissait comme éraniste? Non, certes. Mais, citoyen riche et libéral, il venait au secours de ses amis moins fortunés; il était leur bienfaiteur, et non pas seulement un associé exécutant loyalement les clauses du pacte social.

VII. Dans son *Traité des lois*, Platon, après avoir autorisé la pratique des ἔρανοι, décide que, si quelque contestation survient entre les éranistes, il faudra la vider à l'amiable, les lois de la République ne voulant accorder, pour ce cas, aucune action civile (1).

Les Athéniens s'étaient montrés moins rigoureux que le philosophe. — M. van Holst a soutenu, il est vrai, que les ἐρανικαὶ δίκαι ne s'appliquaient pas aux sociétés d'éranistes, lorsque ces sociétés restaient étrangères aux opérations de lucre ou de finance: « *Judicia eranistica non nisi ad corpora publicæ utilitatis et communis quæstus gratia instituta pertinebant* (2). » Mais cette opinion, reposant sur une distinction arbitraire, dont on ne trouve aucune trace dans les textes, ne pouvait pas réussir.

Lorsque des difficultés s'élevaient entre une société et l'un de ses membres, soit parce que l'éraniste ne payait pas régulièrement la cotisation périodique, soit parce que l'associé que le collége avait secouru dans son malheur, revenu à meilleure fortune, ne remboursait pas l'avance qui lui avait été faite, la société pouvait intenter l'une des actions connues

(1) Platon, *De Legibus*, XI, Didot, p. 462, Steph., 915, *e*.
(2) Van Holst, *De eranis*, p. 130.

dans la procédure athénienne sous le nom de δίκαι ἐρανικαί.

Ces actions étaient jugées sommairement. Elles rentraient, en effet, dans la classe des ἔμμηνοι δίκαι : Ἔμμηνοι δίκαι αἵ τε ἐμπορικαὶ καὶ ἐρανικαί (1). Le propre de ces ἔμμηνοι δίκαι était, non pas, comme l'ont cru beaucoup de commentateurs, qu'elles étaient jugées une fois tous les mois, mais bien qu'elles devaient être terminées et jugées dans le délai d'un mois à partir de leur introduction.

Héraud attribuait l'hégémonie des ἐρανικαὶ δίκαι à l'éranarque, et leur jugement aux membres du collége : « *Dabatur singulis mensibus judicium, in ipso scilicet eranistarum collegio... Corpus eranistarum de querela instituta cognoscebat; causa agebatur apud* ἐράνου πληρωτάς... » (2).

On peut invoquer, en faveur de cette opinion, un argument considérable, que fournit un passage de Démosthènes. S'adressant aux juges qui sont appelés à statuer sur l'accusation dirigée contre Aristogiton, l'orateur leur dit : « De l'aveu de tout le monde, ce sont les lois qui, après les dieux, exercent le plus d'influence sur la conservation de la République. Agissez donc comme si vous siégiez dans un conseil d'éranistes, ὥσπερ ἂν εἰ καθῆσθε ἐράνου πληρωταί. Accordez des honneurs et des éloges à celui qui se soumet aux lois, et qui, si j'ose ainsi parler, apporte au salut du pays la contribution de son obéissance.

(1) Harpocration, v° ἔμμηνοι δίκαι.

(2) Héraud, *Observationum et emendationum liber*, c. 44. — Otto, *Thesaurus*, t. II, p. 1370-1371.

Frappez, au contraire, celui qui se révolte contre les lois » (1). -- Démosthènes reconnaissait donc aux membres de l'éranos, non-seulement le droit de décerner des récompenses, ce qui est confirmé, d'ailleurs, par les stèles honorifiques parvenues jusqu'à nous, mais encore le droit de punir, droit qui suppose que les sociétés qui l'exerçaient avaient une certaine juridiction sur leurs membres.

Cependant, l'opinion générale, fondée sur l'assimilation que les textes semblent établir constamment entre les ἐμπορικαὶ δίκαι et les ἐρανικαὶ δίκαι, donne l'hégémonie aux Thesmothètes. Εἰσαγωγεῖς, dit Pollux, οἱ τὰς ἐμμήνους δίκας εἰσαγόντες· ἦσαν δὲ προικός, ἐρανικαί, ἐμπορικαί (2). Or, les magistrats qui introduisaient les ἐμπορικαὶ δίκαι étaient les Thesmothètes (3); à eux aussi, d'après Pollux, revenait donc l'introduction des ἐρανικαὶ δίκαι (4).

Quant au jugement, les uns, comme Hermann, ne sont pas éloignés de croire à des juges spéciaux : « Die ἐρανικαὶ δίκαι vielleicht durch besondere Gerichte entschieden wurden » (5), juges qui devaient nécessairement être pris parmi les éranistes. Les autres se contentent des juges du droit commun, c'est-à-dire des Héliastes (6).

Espérons que ces questions, encore si obscures,

(1) Démosthènes, *C. Aristogitonem*, I, § 21, Reiske, 776.

(2) Pollux, *Onomasticon*, VIII, 101.

(3) Pollux, VIII, 88.

(4) Pan, *De grati animi officiis*, p. 144. — Meier, *Attische Process.*, p. 67.

(5) Hermann, *Staatsalterthümer*, § 146.

(6) Meier, *Attische Process*, p. 544.

pourront être élucidées et résolues à l'aide de nouvelles inscriptions. Les découvertes antérieures ont fourni sur les ἔρανοι des renseignements très-précieux. Les monuments que le sol de la Grèce n'a pas encore livrés compléteront peut-être les notions imparfaites que nous possédons sur la procédure des ἔρανοι (1).

§ 3. — Ἑταιρεῖαι.

Dans une acception générale, le nom d'*hétairies* pouvait désigner toutes sortes de colléges. C'est en ce sens que Gaius l'emploie, lorsqu'il dit : « Sodales sunt qui ejusdem collegii sunt : quam Græci ἑταιρείαν vocant (2). »

Mais il était plus ordinairement employé dans une acception spéciale, et il désignait alors des sociétés politiques, dont l'État ne reconnaissait pas la légitimité, qu'il tolérait tout au plus ; car elles poursuivaient des buts peu avouables, qui ont permis de les comparer à nos clubs et à nos sociétés secrètes.

Les membres des hétairies s'engageaient par ser-

(1) M. Foucart a consacré un mémoire spécial à rechercher si les colléges d'éranistes ont contribué à l'amélioration morale et matérielle des hommes, et si leur influence a fait pénétrer dans le monde païen les principes de charité et de fraternité. Nous ne connaissons ce travail que par l'analyse publiée dans les comptes-rendus des séances de l'Académie des Inscriptions et Belles-Lettres, 1866, p. 389-392.

(2) L. 4, Dig., *De collegiis et corporibus*, 47, 22. — Voir aussi Platon, *Definitiones*, Didot, t. II, p. 594, 28.

ment à se prêter un appui mutuel, soit dans la recherche des fonctions publiques données à l'élection, comme celles de stratége, soit dans les procès auxquels ils étaient exposés, surtout dans ces procès de responsabilité que les magistrats devaient subir à l'expiration de leur charge : ἑταιρεῖαι ou συνωμοσίαι ἐπὶ δίκαις καὶ ἀρχαῖς (1).

Ces associations se recrutaient naturellement dans les classes aisées de la société athénienne. Leurs membres se proclamaient volontiers les meilleurs des citoyens, des hommes bons et honorables, galants, bien posés et pleins de modération : Οἱ βέλτιστοι, καλοκἀγαθοί, χαριέντες, γνώριμοι, σώφρονες. Mais aussi leurs sentiments étaient presque toujours oligarchiques. Les hétairies engageaient souvent les unes contre les autres des luttes d'influence et d'intrigues ; mais, dans les moments de crise, elles oubliaient leurs dissidences et se réunissaient pour attaquer et pour renverser la démocratie. Les ennemis du gouvernement populaire ne manquaient jamais de se mettre en rapport avec elles, et ils les trouvaient toujours, en dépit des lois répressives, prêtes à se concerter pour amener des révolutions politiques : Ἑταιρεῖαι ἐπὶ καταλύσει τοῦ δήμου, ἑταιρεῖαι ἐπὶ νεωτέροις πράγμασιν (2).

Les hétairies doivent donc avoir joué un rôle important dans l'histoire politique d'Athènes. Mal-

(1) Thucydide, VIII, 54.

(2) Démosthènes, *C. Stephanum*, II, § 26, Reiske, 1137. — Isocrate, *De bigis*, § 6, Didot, 244. — Scholia in Aristophanem, *Vespæ*, v. 343, Didot, p. 143.

heureusement, les anciens ne nous donnent aucuns détails sur ces associations ; ils se bornent à quelques allusions rapides (1), insuffisantes pour nous permettre de reconstituer par la pensée leur organisation. Quelques historiens, sans se laisser décourager par la pauvreté des renseignements, ont essayé d'en retracer l'histoire ; nous citerons, notamment, outre les travaux d'Hullmann, de Krüger et de Droysen, les dissertations spéciales de M. W. Vischer (2) et de M. Hermann Büttner (3). Mais, de l'aveu d'un juge très-compétent, M. Grote, ces monographies sont plus ingénieuses que dignes de confiance.

§ 4. — LA LOI DE SOLON.

La loi attribuée à Solon par le jurisconsulte Gaius (4) cite plusieurs sociétés, dont quelques-unes sont peu connues. Nous donnerons brièvement des notions sommaires sur les plus importantes (5).

(1) Platon, *Theætetus*, XXIV, Didot, t. I, p. 133 ; *Civitas*, II, Didot, p. 27 ; *Leges*, IX, Didot, t. II, p. 421. — Thucydide, VI, 60 ; VIII, 54 et 81. — Aristophane, *Equites*, passim, etc.

(2) *Die oligarchische partei und die hetaerien in Athen*, Bâle, 1836.

(3) *Geschichte der politischen hetaerien zu Athen*, Leipzig, 1840.

(4) L. 4, Dig., *De collegiis et corporibus*, 47, 22.

(5) M. O. Lüders, daus une dissertation académique publiée à Bonn en 1869, sous ce titre : *Quæstionum de collegiis artificum scenicorum prolusio*, a donné la liste d'un grand nombre de sociétés grecques ; mais son travail n'a guère d'autre mérite que celui d'une table des matières.

Nous n'avons rien à dire, on le comprend aisément, des sociétés de commerce (εἰς ἐμπορίαν οἰχόμενοι). Elles étaient très-nombreuses à Athènes, et leur énumération offrirait peu d'intérêt. — On peut rattacher à cette catégorie les sociétés formées par ceux qui se rendaient adjudicataires des impôts (1), sociétés à la tête desquelles était un agent principal, τελωνάρχης ou ἀρχώνης (2).

Les sociétés de matelots (ναῦται) sont-elles les mêmes que ces sociétés d'armateurs que l'on trouve plusieurs fois mentionnées dans les auteurs classiques ou dans les inscriptions (3)? Faut-il aux ναῦται substituer, avec Petersen, les γεννηταί, qu'il serait naturel de rencontrer après les membres de la phratrie? ou, avec Usener, les μύσται ou initiés aux mystères? Ces questions ont pour nous peu d'importance; nous les abandonnons donc aux philologues, et nous nous hâtons d'arriver aux véritables difficultés de la loi.

I. — THIASOTES, ORGÉONS ET GENNÈTES.

Les θίασοι, qui, durant les derniers siècles de l'ère ancienne, finirent par se confondre avec les ἔρανοι, s'en différenciaient très-nettement à l'origine. C'étaient des associations religieuses, dans lesquelles entraient des personnes réunies par la communauté de goûts ou d'intérêts (4). Il ne faut pas dire, avec

(1) Lycurgue, *C. Leocratem*, §§ 19 et 58, Didot, p. 4 et 11.

(2) Andocide, *De mysteriis*, § 133, Didot, p. 70.

(3) Voir Bœckh, *Corpus inscriptionum græcarum*, no 124.

(4) Le lieu de réunion des associés est désigné, dans les inscriptions, sous le nom de τόπος.

quelques savants, que ces sociétés étaient exclusivement dionysiaques ou orgiastiques. Sans doute, plusieurs textes donnent le nom de θιασῶται aux sectateurs de Bacchus : Καλεῖται ὁ τῶν Διονύσῳ παρεπόμενος ὄχλος θίασος (1). Mais la plupart des grammairiens voient un θίασος dans toute réunion qui a pour but d'honorer les dieux, ἐπὶ τελετῇ καὶ τιμῇ θεῶν (2), et, à l'appui de leur témoignage, il nous suffira de citer le θίασος τῆς Ἀρτέμιδος (3).

A une époque difficile à bien préciser, et que M. Wescher place sous les successeurs d'Alexandre (4), les θίασοι perdirent leur caractère religieux et adoptèrent une organisation semblable à celle des colléges d'éranistes ; les titres ne sont plus les mêmes : au lieu de l'ἀρχιερανιστής, on trouve l'ἀρχιθιασίτης, ou le θιασάρχης ; mais, sauf quelques changements de ce genre, on peut appliquer aux θίασοι ce que nous avons dit des ἔρανοι (5).

Quant aux ὀργεῶνες, que nous voyons plusieurs fois mentionnés par les orateurs, les grammairiens ne paraissent pas les distinguer très-nettement des θιασῶται. Harpocration (6) et l'auteur des Δικῶν ὀνόματα (7) les définissent : « des hommes réunis pour honorer les dieux ou les héros. » — Les inscriptions ont prouvé

(1) Athénée, VIII, sect. 64, Cas. 362.

(2) Harpocration, vo θίασος.

(3) *Revue archéologique*, t. XIII, 1866, p. 437.

(4) *Id.*, t. XII, 1865, p. 220.

(5) Isée, *De Menectis hereditate*, § 14, 16 et 17, Didot, p. 215; § 45, Didot, p. 249.—Cf. Harpocration, éd. Bekker, p. 138-139.

(6) Éd. Bekker, p. 138.

(7) Bekker, *Anecdota*, I, p. 191.

qu'il existait au Pirée une de ces associations religieuses, qui offrait des sacrifices à la Vénus syrienne et à quelques autres divinités (1).

Tel ne doit pas être, cependant, dans la loi de Solon (2) et dans les plaidoyers des orateurs, notamment dans le discours d'Isée sur la succession de Ménéclès, le sens du mot *orgéons*. Il était certainement employé alors dans une acception spéciale, dont les définitions des grammairiens que nous venons de citer donneraient une idée très-imparfaite.

« L'adoptant, dit Isée, présente l'adopté aux membres de sa phratrie; il le fait inscrire parmi les membres de son dème et parmi les orgéons. »

D'érudits jurisconsultes et de savants philologues ont soutenu que *orgéons* et *gennètes* (γεννῆται) étaient deux expressions synonymes, qu'on pouvait employer indistinctement pour désigner les membres de la *gens* (γένος) (3). — On lit, en effet, dans un autre discours d'Isée, que l'adopté doit être inscrit sur les listes du dème, de la phratrie et de la *gens* (4); et, si l'on compare les deux textes, on se persuade aisément que l'orateur a, dans les deux cas, malgré la diversité des termes, exprimé la même idée. — De plus, quelques grammairiens disent que les membres

(1) Rangabé, *Antiquités helléniques*, n° 809, t. II, p. 429.

(2) Solon, qui allait parler des θιασῶται, n'aurait pas mentionné d'abord les ὀργεῶνες, si les deux expressions eussent été synonymes.

(3) Platner, *Beitræge zur kenntniss des attischen rechts*, 1820, p. 83.

(4) *De Apollodori hereditate*, §§ 1, 15 et 27.

de la *gens* portent le titre d'orgéons : Ἐκαλοῦντο (γεννῆται) καὶ ὁμογάλακτες καὶ ὀργεῶνες (1).

Nous croyons cette opinion erronée. Il n'est pas impossible, nous le déclarons volontiers, que le mot *orgéons*, s'appliquant, dans son acception générale, à tous ceux qui sont associés pour le même culte, ait été donné quelquefois aux membres des γένη, et même aux membres des phratries; cela suffit pour expliquer immédiatement et pour écarter les passages des grammairiens.

Mais, si nous nous plaçons au point de vue juridique, il nous paraît très-difficile d'admettre qu'un orateur tel qu'Isée ait employé devant les tribunaux, pour désigner les gennètes, le mot *orgéons*, au lieu de se servir du terme γεννῆται. Ce dernier, consacré par l'usage, est employé partout ailleurs dans les discours d'Isée et dans ceux de ses confrères, et un bon plaideur ne devait pas l'ignorer. Si donc l'orateur, dans le discours sur la succession de Ménéclès, parle des orgéons, c'est qu'il a en vue un collége autre que celui des gennètes (2).

Comment définir alors ces sociétés d'orgéons? Nous ne pouvons pas incidemment exposer ici et réfuter toutes les opinions qui ont été proposées par Meier, Wachsmuth, Hermann et beaucoup d'autres. Il nous suffira d'indiquer brièvement l'explication que nous adoptons.

(1) Pollux, III, 52. — Bekker, *Anecdota græca*, I, p. 227 et 286.

(2) V. Schœmann, *Opuscula academica*, I, p. 185, et *Ad Isæum*, p. 209.

Tous les citoyens d'Athènes n'étaient pas répartis entre les *gentes* que comprenaient les douze phratries. Pour être membre d'un γένος, il fallait pouvoir indiquer, depuis un temps immémorial, une série non interrompue d'ascendants légitimes ou adoptifs, ayant tous eu le droit de cité. On avait craint, sans doute, de bouleverser, par l'admission de personnalités nouvelles, le droit religieux ou privé qui était en vigueur dans chacun de ces groupes. Nous savons, en effet, que chaque γένος avait un culte spécial et que ses membres jouissaient d'un droit de succession réciproque sur les biens de leurs confrères morts sans laisser de parents rapprochés.

Parmi les citoyens naturalisés, les uns, à l'aide d'une adoption autorisée par les γεννῆται de l'adoptant, entraient dans la *gens* de leur père adoptif et se trouvaient mis sur la même ligne que les citoyens d'origine ; les autres restaient en dehors des *gentes*, eux et leur postérité, tant qu'une adoption n'intervenait pas.

Il se forma donc, à la longue, à côté des familles véritables, les γένη, d'autres groupes, d'un ordre moins élevé aux yeux de la loi politique, mais, aux yeux du droit naturel, méritant la même faveur. — Ces derniers, réunis par la communauté du culte et souvent par les liens du sang, organisèrent des associations semblables à celles des gennètes et prirent le nom d'*orgéons*.

Tous, d'ailleurs, citoyens d'origine ou citoyens naturalisés, étaient admissibles dans les phratries.

Il doit être maintenant facile de comprendre les textes d'Isée. Quand l'adoptant était un gennète,

c'est-à-dire un citoyen appartenant aux anciennes familles, il présentait l'adopté d'abord à sa *gens*, puis à la phratrie dans laquelle la *gens* était comprise. Si l'adoptant était un orgéon, c'est-à-dire un citoyen appartenant aux familles nouvelles, la présentation avait lieu d'abord au collége des orgéons, puis à la phratrie à laquelle se rattachait ce collége (1).

Nous n'insisterons pas plus longtemps sur ce sujet: l'organisation des phratries et des *gentes* athéniennes a été très-souvent étudiée, et il est inutile de refaire un travail déjà accompli.

Nous pouvons en dire autant des dèmes établis par Clisthène; nous nous croyons donc autorisé à passer, sans plus d'explications sur ces points, aux autres colléges cités dans la loi de Solon.

II. — Σύσσιτοι.

Il ne peut y avoir aucun doute sur le sens du mot σύσσιτοι; il désigne des personnes qui prennent ensemble leurs repas. Les syssities ont même joué un grand rôle dans l'histoire politique de Sparte (2).

Mais il est assez difficile de retrouver à Athènes l'institution que le législateur a eue en vue dans le passage de la loi qui nous occupe. Voici, toutefois,

(1) On peut consulter sur tous ces points une dissertation, publiée récemment par M. A. Philippi : *Beitræge zu einer Geschichte des attischen burgerrechts*, Berlin, 1870; voir surtout p. 197 et suiv.

(2) V. Bielschowsky, *De Spartanorum syssitiis*, 1869.

une conjecture que, après M. Schœmann (1), nous soumettons à nos lecteurs.

Des citoyens n'ayant pas de maison régulièrement tenue, des célibataires ou des veufs, même des gens mariés, préférant à la société de leurs femmes la compagnie des hommes, formaient entre eux une association, dont les membres se réunissaient chaque jour pour prendre leurs repas et supportaient en commun les dépenses de leur table. — Dans le *Lachès* de Platon, Lysimaque, fils d'Aristide, nous dit qu'il est associé de cette façon avec Mélésias, fils de Thucydide, et que leurs enfants font également partie de l'association : Συσσιτοῦμεν γὰρ δὴ ἐγώ τε καὶ Μελησίας ὅδε, καὶ ἡμῖν τὰ μειράκια παρασιτεῖ (2). C'est peut-être à une association de cette espèce que la loi rappelée par Gaius fait allusion.

III. — Ὁμόταφοι.

« *Magnum est*, disait Cicéron (3), *eadem habere monumenta majorum*, *iisdem uti sacris*, *sepulcra habere communia.* »

Plusieurs familles, entre lesquelles existaient habituellement des liens de parenté, se réunissaient pour acquérir et posséder en commun un terrain, sur lequel elles faisaient élever un tombeau, et dans lequel elles déposaient les restes de leurs mem-

(1) Schœmann, *Griechische Alterthümer*, 2e éd., t. I, p. 375.

(2) Platon, *Laches*, II, éd. Didot, t. I, p. 522.

(3) Cicéron, *De officiis*, I, 17, § 55.

bres (1). Ainsi, tous les descendants de Busélus avaient, à Athènes, un lieu de sépulture commun : Μνήματος ὄντος κοινοῦ ἅπασι τοῖς ἀπὸ τοῦ Βουσέλου γενομένοις..... ἅπαντες οὗτοι (οἱ ἀπὸ τοῦ Βουσέλου) κοινωνοῦσι τοῦ μνήματος τούτου (2). Le fait qu'une personne n'avait pas été déposée dans le tombeau commun était un argument très-grave contre ses héritiers, lorsque, plus tard, ils élevaient des prétentions à la succession d'un membre de la famille ; la communauté de sépulture, οἷς ἠρία ταὐτά (3), est, au contraire, une des raisons les plus convaincantes que les orateurs puissent invoquer dans les procès en pétition d'hérédité.

Les parents n'étaient pas seuls à former ces sociétés funéraires. Les citoyens pauvres, ceux qui n'avaient pas de famille, étaient plus intéressés encore à s'assurer, de leur vivant, une sépulture conforme aux exigences de leur foi religieuse. Trop pauvres pour acheter un tombeau spécial, ils trouvaient dans l'association un moyen de protéger leur existence future contre les malheurs réservés aux âmes errantes.

Il est probable que les ὁμόταφοι se réunissaient à des époques déterminées pour offrir en commun des sacrifices aux divinités infernales (4).

Une inscription de l'époque romaine, trouvée dans l'île de Thasos, nous a révélé un fait curieux se rattachant à ces communautés de sépultures. Aure-

(1) V. Démosthènes, *C. Eubulidem*, § 28, Reiske, 1307.

(2) Démosthènes, *C. Macartatum*, § 79, Reiske, 1077.

(3) Démosthènes, *C. Eubulidem*, § 67, Reiske, 1319.

(4) V. Th. Mommsen, *De collegiis et sodaliciis Romanorum*, Kiel, 1843, p. 26-27.

lius Philippus, d'Abdère, sachant par expérience que les héritiers oublient vite leurs parents décédés, et désirant avoir un tombeau de famille, a fait construire, de son vivant, un monument pour lui-même, pour sa femme Antonine et pour ses enfants; mais les étrangers seront également admis à déposer dans ce tombeau les cadavres de leurs proches, pourvu qu'ils paient à la ville de Thasos deux mille deniers et qu'ils versent pareille somme dans le trésor public (1). — Voilà bien, comme le dit l'inscription, un monument de mort commune : κοινοῦ θανάτου μνημοσύνον; bien que ceux qui se trouveront réunis dans ce tombeau n'aient pas formé entre eux d'association, ils seront cependant ὁμόταφοι, en vertu de l'autorisation donnée à l'avance par le fondateur.

On sait que, d'après le droit romain, celui qui déposait un cadavre dans la propriété d'autrui pouvait être contraint, soit à se rendre acquéreur du terrain, « *loci pretium præstare*, soit à emporter les restes injustement inhumés, « *tollere id quod intulit* » (2). — Aurelius Philippus renonce à l'un des droits accordés au propriétaire du sol, et même, s'il impose le paiement d'une indemnité, il veut que la somme payée profite à son pays et non pas à ses héritiers.

IV. — Ἐπὶ λεία οἰχόμενοι.

Les lois d'Athènes ont-elles, non-seulement toléré, mais encore formellement permis le brigandage, en

(1) *Revue archéologique*, t. XIV, 1866, p. 58.

(2) L. 7 et 8, Dig., *De religiosis et sumptibus funerum*, 11; 7.

déclarant licites les associations qui avaient le pillage pour objet ?

D'après M. Egger, « le brigandage, sur terre comme sur mer, a été longtemps, chez les Grecs, un moyen commun et régulier de s'enrichir.... Le témoignage de cet état social se retrouve sur divers points du monde grec, dans des traditions ou sur des monuments d'une antiquité vénérable. A Athènes, c'est une loi de Solon, conservée par le Digeste, qui mentionne, parmi les associations légitimes, le pacte fait en vue du brigandage ; c'est un texte de la *Politique* d'Aristote, où l'auteur rapproche froidement la chasse et la guerre, comme deux moyens légitimes de s'enrichir » (1). — L'éminent helléniste se fonde donc, pour soutenir que le brigandage était permis à Athènes, sur la loi qui valide les sociétés formées par des personnes ἐπὶ λείαν οἰχόμενοι.

Samuel Petit, reculant devant les conséquences que lui paraissait entraîner le texte généralement accepté, a proposé successivement deux légères corrections, consistant l'une et l'autre dans la modification d'une seule lettre du mot λείαν. Il est impossible, d'après cet illustre érudit, de ne pas réprouver une leçon qui autorise le pillage : « *Non coit societas ad prædandum et nihil hic est prædæ prædatoribus.* » Solon aurait-il été moins moral que le législateur romain ? « *Si maleficii societas coita sit, constat nullam esse societatem : generaliter enim traditur rerum inho-*

(1) *Études historiques sur les traités publics*, 2e éd., 1866, p. 34-35.

nestarum nullam esse societatem » (1). Il y a donc lieu de rectifier le texte.

On peut d'abord, dit-il, remplacer les mots ἐπὶ λείαν par ceux-ci, ἐπὶ λεῖον, association pour le commerce des grains, « *ad frumentum coemendum..... Λεῖον frumentum significare auctor est Hesychius : λεῖον ὁ σῖτος.* » Le législateur oppose ces sortes d'associations à celles qui sont faites εἰς ἐμπορίαν, « *ad alias merces* » (2).

Plus tard, revenant sur la même difficulté, Samuel Petit s'exprime ainsi : « *Legendum jam puto :* ἢ ἐπὶ ἀεὶ ἂν οἰχόμενοι ἢ εἰς ἐμπορίαν. *Societates contrahuntur vel ad tempus aliquod, ut* εἰς ἐμπορίαν, *negotiationis alicujus causa, vel in tantum quantum vitæ supererit tempus; id,* εὐφημίας *ergo, sed non sine* ἐπανορθώσει, *dixit eleganter admodum et verecunde Solon,* ἐπὶ ἀεὶ ἄν, *id est in sempiternum tempus, si quid sempiternum esse possit; atque ita expressit quod volebat : quamdiu vita suppetet* » (3).

Nous ne dirons rien du texte que l'on trouve dans les Florentines, ἐπὶ λίαν οἰχόμενοι, que la version académique traduit ainsi : « *Qui et multum simul habitantes sunt.* » Il n'offre à l'esprit aucun sens satisfaisant.

Forts de l'autorité des Basiliques (4) et des meilleurs manuscrits, nous maintiendrons la leçon ἐπὶ λείαν ; mais l'explication que nous allons en donner fera

(1) L. 57, Dig., *Pro socio*, 17, 2.

(2) Samuel Petit, *Leges atticæ*, éd. Wesseling, p. 525.

(3) Samuel Petit, *loc. cit.*, note 1.

(4) *Basiliques*, l. LX, t. 32, § 4.

disparaître le caractère odieux qui s'y attacherait, si l'on y voyait la proclamation de la légitimité du brigandage.

La loi de Solon avait en vue, non pas des sociétés de brigands ou de pirates, mais des compagnies formées pour la course sur mer ou sur terre. Il faut bien se garder de confondre ces deux sortes d'associations. Un pirate est un voleur que rien ne peut justifier ni même excuser. L'armateur en course est un brave citoyen, qui, lorsque son pays est en guerre, vient à son aide en détruisant les propriétés publiques ou privées des ennemis. Porteur de lettres de marque délivrées par l'État (σῦλα διδόναι) (1), soumis à des lois et à des règles précises, il forme des corps francs, qui ne lutteront pas sur les champs de bataille, mais qui feront la guerre en partisans. « Nous ne pouvons pas actuellement, dit Démosthènes (2), mettre sur pied une armée régulière qui tienne tête à Philippe; nous n'avons d'autre ressource que de lui faire provisoirement une guerre de pillage : ληστεύειν ἀνάγκη. » — Λεία, ληστεύειν, n'est-ce pas toujours la même chose? Nous sommes donc autorisé à dire que, dans la loi de Solon comme dans la première Philippique de Démosthènes, il s'agit seulement de sociétés de corsaires (3).

(1) Démosthènes, *C. Lacritum*, § 26, Reiske, 931. — Cf. Thucydide, V, 115.

(2) *C. Philippum*, I, § 23, Reiske, 46.

(3) Cette explication, que nous avons déjà publiée en 1866, *Revue historique de droit français et étranger*, t. XII, p. 300, se trouve brièvement formulée, dès 1838, dans les *Antiquitates juris publici Græcorum* de M. Schœmann, p. 368. Cf. Lobeck, *Aglao-*

Nous ne voulons certes pas nier que le brigandage fût autorisé, même à l'époque classique, dans beaucoup d'États grecs. Le témoignage de Thucydide sur ce point ne peut pas être révoqué en doute. « De nos jours encore, dit-il, plusieurs peuples de la Grèce continentale, tels que les Locriens-Ozoles, les Étoliens, les Acarnaniens et presque tous leurs voisins, conservent leurs anciennes habitudes de brigandage » (1(. Mais ces Barbares eux-mêmes avaient déjà senti la nécessité d'introduire quelques règles dans l'exercice de la piraterie. — Nous possédons le texte curieux d'un traité conclu entre deux villes des Locriens-Ozoles, Chaléion et Œanthéa. Les contractants stipulent que les habitants de Chaléion ne pourront enlever ni les personnes ni les biens d'Œanthéa, et réciproquement. Même à l'égard des tiers, le pillage ne sera permis qu'en pleine mer; les pirates de Chaléion ne pourront pas venir faire des prises sur les étrangers dans le port d'Œanthéa. Ceux qui ne respecteront pas ces conventions seront punis d'une amende de quatre drachmes, et, s'ils retiennent leur butin illicite plus de dix jours, ils paieront, en outre, une somme égale à la moitié de sa valeur (2). — On distinguait donc, dès le Ve siè-

phamus, p. 305. — M. Lüders, *De collegiis artificum scenicorum* (Bonn, 1869, p. 7), évite de se prononcer et offre au lecteur les deux interprétations : « *Solonem piratarum sodalitates curasse, aut ita explicabimus, ut latrocinandi jura ex Homericis carminibus nota vestigia quædam vel tunc temporis reliquisse sumamus, aut legislatorem de navibus bellorum tempore capiendis cogitasse putabimus, id quod certis privilegiis publice promoveri par erat.* »

(1) Thucydide, I, 5.

(2) Rangabé, *Antiquités helléniques*, t. II, p. 2, n° 356 *bis*.

cle, chez ces peuples, que Thucydide présente comme attardés dans la voie de la civilisation, un brigandage licite et un brigandage illicite (ἀδικοσῦλαν). — Les Athéniens n'avaient pas à faire de pareilles différences. Longtemps avant Solon, ils renoncèrent à la piraterie. « Ils furent, en effet, nous dit Thucydide, les premiers des Grecs à adopter des mœurs douces et polies » (1). Solon n'eut donc pas à régler la formation des sociétés de brigands; son attention se porta exclusivement sur les expéditions en course.

Si tel est le sens des mots ἐπὶ λείαν οἰχόμενοι, les critiques adressées à l'œuvre de Solon devront être beaucoup moins vives; car il se borna à autoriser un fait sur la légitimité duquel aucune incertitude ne s'est produite pendant longtemps, et que la déclaration du 16 avril 1856 n'a pas complètement banni de nos sociétés modernes.

Le dixième des prises faites par les corsaires était attribué à Minerve (2). Le surplus était, suivant les cas, vendu au profit de l'État ou abandonné aux capteurs.

Lorsque des contestations s'élevaient sur la légitimité des prises, elles étaient soumises au jugement du peuple, qui décidait si les objets saisis étaient réellement des biens ennemis (πολέμια χρήματα) ou s'il y avait lieu d'en ordonner la restitution à leurs propriétaires (3).

(1) Thucydide, I, 6.

(2) Lysias, *Pro Polystrato*, § 24, Didot, 189. — Démosthène, *C. Timocratem*, § 129, Reiske, 741. — Cf. Harpocration, v° δεκατεύειν.

(3) Libanius, *in Demosth.*, *C. Timocratem*, Reiske, 694, 19-20.

§ 5. — SOCIÉTÉS D'ARTISTES

Nous ne terminerons pas cette étude sans mentionner, au moins très-brièvement, la corporation des artistes dionysiaques, τὸ κοινὸν τῶν περὶ τὸν Διόνυσον τεχνιτῶν, corporation qui, d'après Strabon, se serait primitivement établie à Téos, et qui, plus tard, sous la pression d'événements divers, transporta son siége à Éphèse, puis à Myonnèse et à Lébédos (1).

Les membres de l'association, acteurs et musiciens (la convention avec Iasos cite des joueurs de flûte, un citharède, un cithariste, des tragédiens et des comédiens), ne résidaient pas tous au chef-lieu du collége. La société, ayant atteint rapidement un haut degré de prospérité, se subdivisa en plusieurs comités, dont chacun desservit une partie du monde civilisé. Nous trouvons, notamment, le comité des artistes exploitant l'Ionie et l'Hellespont, τῶν ἐπ' Ἰωνίας καὶ Ἑλλησπόντου, le comité des artistes de Bacchus commandant, τῶν περὶ τὸν καθηγεμόνα Διόνυσον, le comité de Némée et de l'Isthme de Corinthe, et, ce qui nous intéresse principalement, le comité d'Athènes, qui possédait un sanctuaire et un autel à Éleusis (2). Il y avait même des comités ambulants, περιπολιστικαί, ne desservant pas une région déterminée, mais allant çà et là donner des représentations (3).

(1) Voir Strabon, XIV, p. 643.
(2) Rangabé, *Antiquités helléniques*, n° 813.
(3) *Corpus inscriptionum græcarum*, n° 349.

Les comités régionaux se subdivisaient eux-mêmes en sections, σύνοδοι, attachées spécialement à certaines localités. Nous en avons la preuve dans un décret honorifique, rendu par une compagnie qui prend pour titre τὸ κοινὸν τῶν περὶ τὸν Διόνυσον τεχνιτῶν τῶν ἐξ Ἰσθμοῦ καὶ Νεμέας τῆς ἐν Ἄργει συνόδου (1) ; nous pourrions traduire ainsi : « Société des artistes dionysiaques, comité de l'Isthme et de Némée, section d'Argos. » M. Foucart pense qu'il y avait des sections analogues à Sicyone, à Phliunthe et à Corinthe (2). Toutes les sections rattachées au même comité se réunissaient dans les grandes circonstances : par exemple, pour concourir à la célébration des jeux isthmiques ou néméens.

Nous avons conservé un assez grand nombre de monuments se rapportant à cette communauté. M. Egger, dans un appendice à ses *Études historiques sur les traités publics*, en a donné une liste sommaire et a traduit les plus importants (3). Nous ne croyons pas devoir reproduire ici ce catalogue, et nous nous bornerons à quelques indications rapides.

Les comités ou les sections traitaient avec les villes ou les particuliers, et s'engageaient à donner les représentations scéniques qui étaient l'accompagnement obligé de certaines fêtes. Ainsi, la corporation des artistes promet à la ville d'Iasos « de célébrer, dans les temps déterminés, les fêtes dionysiaques, en se conformant pour le tout aux lois des Iasiens ;

(1) *Revue archéologique*, t. XXII, août 1870, p. 107 et suiv.
(2) *Eod. loc.*, p. 111.
(3) Egger, *Études sur les traités publics*, 2e éd., p. 284-296.

elle enverra à Iasos deux joueurs de flûte, deux tragédiens, deux comédiens, un citharède et un cithariste, avec les gens attachés à leur service, pour former les chœurs en l'honneur du dieu, selon les anciens règlements. Celui des artistes qui, désigné par la communauté, ne se rendra pas à Iasos ou n'y célébrera pas les fêtes, paiera à la corporation des artistes une amende sacrée, et sans excuse, de mille drachmes antiochiques, à moins d'un empêchement absolu par la maladie ou par la tempête. Il ne pourra éviter l'amende que s'il se justifie devant la communauté et si, ayant produit ses preuves, il est régulièrement absous au scrutin... »

Quelques membres de l'association étaient de véritables personnages, et, pour ne citer qu'un exemple, il nous suffira de nommer Craton, fils de Zotichus, flûtiste des chœurs sacrés. Une inscription, qui se trouve au musée du Louvre (1), rappelle les honneurs qu'il obtint de ses confrères : non-seulement on lui décerna des couronnes, mais encore on lui éleva trois statues, εἰκόνας τρεῖς, en récompense de tout ce qu'il avait fait pour l'honneur et la gloire du collége. D'autres inscriptions, rapportées par Bœckh (2), rappellent les donations et les legs que Craton fit à la société, et les marques de reconnaissance de plusieurs comités (3).

Le comité des artistes dionysiaques d'Athènes fut,

(1) Froehner, *Inscriptions grecques*, n° 67.

(2) *Corpus inscriptionum græcarum*, n°s 3068-3071.

(3) Voir aussi, pour les récompenses accordées à Zénon d'Argos, les états de service de ce membre de l'association. *Revue archéologique*, t. XXII, août 1870, p. 107 et suiv.

dans deux circonstances notables, l'objet d'une faveur qui prouve la sympathie que la Grèce lui témoignait. Le conseil des Amphictyons rendit deux décrets par lesquels il exemptait la confrérie d'Athènes de tout service militaire sur terre et sur mer, « afin que les devoirs envers les dieux, dont la charge incombe aux artistes dionysiaques, soient accomplis en temps convenable. Les artistes d'Athènes jouiront de l'inviolabilité. Personne n'aura le droit de mettre la main sur eux, ni en temps de paix, ni en temps de guerre, qu'ils remplissent un engagement à l'égard d'une ville ou qu'ils soient engagés seulement envers un simple particulier. Si quelqu'un enfreint ces prescriptions, il sera responsable devant le conseil des Amphictyons, lui et la ville où le dommage aura eu lieu.... »

Ces corporations d'artistes se retrouveront plus tard à Rome, avec cette différence, toutefois, que, en Grèce, elles jouissaient d'une grande liberté, d'une entière indépendance, et traitaient d'égal à égal avec les cités les plus considérables, tandis que, à Rome, placées sous le patronage direct des empereurs, elles subiront leur autorité et devront souvent s'incliner devant les caprices de leur volonté toute-puissante.

GRIMM

ET

LA MUSIQUE DE SON TEMPS,

— **Par M. Jules CARLEZ,**

Membre titulaire.

I.

« C'est au poète à faire de la poésie, et au musicien à faire de la musique ; mais il n'appartient qu'au philosophe de bien parler de l'une et de l'autre. » Ainsi s'exprime Jean-Jacques Rousseau, dans sa *Lettre sur la musique française*. Un an auparavant, Grimm, écrivant sa *Lettre sur Omphale*, dans laquelle il attribuait aux philosophes et aux gens de lettres le goût que la France avait pris pour la bonne musique, leur traçait le rôle qui leur appartenait, selon lui, dans le but de fixer ce goût et de le rendre sûr : « C'est à eux, ajoutait-il, comme professeurs de leur nation et de l'univers, d'éclairer la multitude par leurs lumières et de la guider par leurs préceptes. En fait de goût, la Cour donne à la nation des modes, et les philosophes des lois. Il ne leur faut que le courage d'affronter les opinions les plus généralement reçues et souvent les plus ab-

surdes, de les attaquer avec toute la force de la raison et de les exterminer partout où ils les trouvent. » Soit oubli, soit négligence, Grimm a omis de signaler ce qu'il faut avant tout au philosophe qui veut s'ériger en législateur des arts, c'est-à-dire la compétence. C'est ce que n'a pas méconnu Chabanon, lequel pose en principe que le philosophe qui écrit sur les beaux-arts doit connaître à fond la matière qu'il traite; ce n'est, dit-il, qu'à cette condition qu'il pourra jouer un rôle utile vis-à-vis des artistes (1). Et il étaye cet avis de l'opinion de Cicéron disant : « Il n'est pas un seul art que les lettres nous enseignent; on ne s'instruit dans les arts qu'en les pratiquant » (2). Il cite de même Aristote, qui, dans sa *Politique* (3), tient un langage analogue, et Quintilien, lequel a écrit : « Rien de pis que le jugement de ceux qui, ayant fait un pas au-delà des premiers éléments, conçoivent de leur savoir une opinion fausse et téméraire » (4).

Citer ces autorités peut sembler puéril; le simple bon sens ne nous enseigne-t-il pas que nul ne doit se mêler de raisonner sur les choses dont il n'a qu'une connaissance superficielle? Nous savons bien que les dérogations à cette règle sont fréquentes; de la part du premier venu, cela n'a que peu d'importance; la faute est plus grave lorsqu'elle provient d'un homme dont le nom commande l'attention,

(1) *Observations sur la musique et principalement sur la métaphysique de l'art*, chap. Ier.
(2) *Épîtres familières.*
(3) Lib. II.
(4) Lib. I, cap. II.

d'un écrivain justement réputé d'ailleurs, comme cela s'est vu au siècle dernier, en matière de didactique musicale. Quiconque a lu les *Confessions* sait combien fut irrégulière et incomplète l'éducation musicale de J.-J. Rousseau; de là tant d'erreurs et d'absurdités semées dans ses ouvrages sur la musique. Or, de tous les écrivains de son temps, Rousseau était sans contredit celui qui possédait le plus légitimement le droit que lui-même s'était arrogé, en qualité de philosophe, de parler de cet art. Qu'on juge donc du savoir des autres !

Il faut être juste pourtant; chez plus d'un, le sentiment vif et délicat, le goût éclairé, l'habitude de réfléchir et de porter sur les choses un jugement raisonné, suppléèrent souvent aux connaissances spéciales qui leur faisaient défaut. Très-faibles généralement dans les questions se rattachant plus particulièrement à la pratique de l'art, les écrivains de profession reprenaient pied sur le terrain de l'esthétique. Là, comme ailleurs, il faut faire la part de l'esprit de système, tenir compte aussi des mesquines considérations de coterie, d'esprit de parti, qui vinrent souvent s'opposer à la saine appréciation des choses : ce qui restera au compte des principes éternels du beau formera encore un ensemble assez respectable.

Il y aurait certainement de l'intérêt à examiner dans quelle proportion les philosophes français du XVIIIe siècle ont pu influer sur la musique de leur temps et de leur pays; à rechercher, en d'autres termes, si la musique française leur est redevable des progrès accomplis par elle dans la seconde moitié



de ce siècle. Les deux questions sur lesquelles un semblable travail serait basé pourraient se formuler ainsi : Quels étaient, en matière de théorie et d'esthétique musicales, les principes des écrivains que leur génie ou leur talent constituèrent les arbitres de l'esprit et du goût au siècle dernier ? La musique française, dans ses transformations ultérieures, a-t-elle suivi une voie conforme à ces principes, ou s'en est-elle écartée ? Traiter ces deux questions ne serait rien moins que faire l'historique de la littérature musicale en France au XVIIIe siècle ; je n'entreprendrai pas une semblable tâche, et je me bornerai à détacher du groupe d'écrivains auxquels leurs ouvrages assigneraient une place dans cette étude une des individualités les plus marquantes, celle de l'allemand Grimm.

Je ne m'occuperai, bien entendu, ni du philosophe, ni du critique littéraire ; d'autres plumes, plus autorisées que la mienne, ont apprécié Grimm sous ces deux aspects. Quant au critique musical, bien qu'on l'ait souvent cité, aucun travail d'ensemble n'a encore été entrepris, que je sache, sur ce qui constitue sa part dans le bagage complet de l'écrivain. C'est une lacune qu'il est d'autant moins indifférent de chercher à combler, qu'il s'agit d'un homme dont les jugements faisaient autorité au sein du monde d'élite qu'il fréquentait. Les quelques brochures publiées de son vivant, et surtout cette volumineuse *Correspondance*, où tant de pages sont consacrées à la musique et aux musiciens, nous apportent un écho fidèle des impressions que Grimm ne se bornait pas à confier à ses augustes corres-

pondants, mais qu'évidemment il trouvait toujours l'occasion de communiquer de vive voix à un auditoire de choix. Et, comme il était réputé esprit délicat, fin gourmet en matière de jouissances artistiques, sa parole n'en devait avoir que plus d'influence sur ceux qui l'écoutaient.

« La *Correspondance littéraire* de Grimm, dit Sainte-Beuve, est un des livres dont je me sers le plus souvent pour celles de ces études rapides qui se rapportent au XVIIIe siècle : plus j'en ai usé, et plus j'ai trouvé Grimm (littérairement, et non philosophiquement parlant) bon esprit, fin, ferme, non engoué, un excellent critique, en un mot, sur une foule de points, et venant le premier dans ses jugements ; n'oublions pas cette dernière condition..... » Et, plus loin, le critique ajoute : « Si l'on excepte le parti encyclopédique, auquel il était trop mêlé pour en parler avec indépendance, mais dont il savait encore le faible, nul d'alors n'a vu mieux que lui en tout ce qui est de ses contemporains » (1).

Voyons jusqu'à quel point ce langage, parfaitement juste lorsqu'il s'agit du critique littéraire, peut s'appliquer au dilettante, au critique d'art.

II.

Venu très-jeune à Paris, Grimm ne tarda pas à nouer des relations avec le noyau philosophique qui dirigeait déjà le mouvement intellectuel dont la capitale de la France était le foyer. Ce fut, écri-

(1) *Causeries du lundi*, t. VII.

vent ses biographes, lesquels se copient l'un l'autre à l'envi, le goût de la musique qui le rapprocha de J.-J. Rousseau. Son instruction musicale était-elle plus solide que celle du citoyen de Genève ? C'est ce que je ne saurais dire. Fétis, parlant de la bonne éducation que les parents de Grimm lui avaient fait donner, dit que la musique n'y fut point étrangère ; là se bornent nos renseignements sur ce point. Quant à son goût musical, il s'était formé évidemment à l'audition des opéras italiens, auxquels l'Allemagne accordait une hospitalité d'autant plus empressée, qu'elle-même ne produisait alors, en fait de musique de théâtre, rien qui pût constituer un genre vraiment national. En arrivant à Paris, Grimm y trouva Rameau en pleine vogue, et ses ouvrages généralement acclamés, concurremment avec ceux de Lulli ou de ses successeurs, que l'on continuait de jouer à l'Académie royale. La tragédie lyrique parut froide au jeune *tedesco ;* la musique de Lulli et de Campra, et même celle de l'auteur d'*Hippolyte et Aricie* lui firent regretter les mélodies de Vinci, de Hasse et de Pergolèse. Pourtant, il avait cru la France plus arriérée encore sous le rapport musical ; il en fait l'aveu dans un écrit dont nous allons parler tout à l'heure, en disant que, dès sa première visite à l'Opéra, il fut surpris d'y trouver deux choses qu'il était bien éloigné d'y chercher : de la musique (*Platée*, de Rameau) et une voix qui chantait (Mlle Fel). » Il n'en demeura pas moins convaincu que les Français n'avaient en musique qu'un goût faux et dépravé, et il dut souhaiter l'occasion de pouvoir le leur dire.

Cette occasion se présenta bientôt : l'Académie royale de musique s'étant avisée de reprendre *Omphale*, un des plus fades opéras de Destouches, Grimm, qui assistait à cette soirée, sentit plus que jamais la lourdeur et l'absence d'expression qui, selon lui, caractérisaient la tragédie lyrique ; l'impression désagréable qu'il venait d'éprouver lui inspira la *Lettre sur Omphale.*

Rectifions ici deux erreurs de Fétis. Dans l'article Grimm de la *Biographie universelle des Musiciens*, il est dit ceci à propos de la guerre des Bouffons : « Grimm engagea le combat, mais d'une manière assez timide, par sa *Lettre sur Omphale*, tragédie lyrique, reprise par l'Académie royale, le 14 juillet 1752..... » Premièrement, ce n'est pas le 14 juillet, mais bien le 14 janvier, qu'eut lieu la reprise d'*Omphale.* Secondement, la lettre de Grimm ne saurait être considérée comme le premier acte d'hostilité provoqué par les représentations des bouffons italiens, car ces représentations ne commencèrent que le 2 août, c'est-à-dire six mois environ après la publication de cette lettre.

Grimm montra, du reste, autant de tact que d'urbanité en donnant publiquement son premier coup de marteau à l'idole des dilettanti français. Évitant de leur exprimer crûment le souverain mépris qu'au fond du cœur il professait pour leur opéra, il déclare, au contraire, qu'il admet le genre de la musique française et qu'il y trouve même de grandes beautés, quoique toujours inférieures à celles de la musique italienne. Et, pour mieux faire goûter la leçon d'esthétique qu'il va donner aux amateurs,

il s'abstient de toute comparaison en dehors de la musique française ; il se borne donc, dans la critique vigoureuse qu'il fait de la partition de Destouches, à lui opposer divers passages des opéras de Rameau et Campra, et fustige ainsi le plat compositeur à l'aide de ses propres compatriotes (1).

L'analyse d'*Omphale* provoque de sa part d'excellentes observations, pleines de goût et de justesse ; j'en excepte pourtant sa critique du *duo :* « Les duo, en général, dit-il, ont déjà l'inconvénient d'être hors de nature. Il n'est pas naturel que deux personnes disent, tournent et retournent les mêmes paroles pendant une demi-heure. » J.-J. Rousseau, lui ausssi, s'est vivement élevé contre le duo dramatique ; les paroles de Grimm ont servi de fondement à la critique qu'il en a faite dans la *Lettre sur la musique française,* et qu'il a reproduite ensuite dans l'*Encyclopédie* et dans son *Dictionnaire de musique*. L'erreur de Grimm, de Rousseau et de tous ceux qui partageaient leurs idées en matière de chant d'ensemble dans l'opéra vient évidemment de ce qu'ils n'isolaient pas assez, dans leur pensée, la partition musicale de l'œuvre littéraire à laquelle elle est accolée ; ils oubliaient, si même ils ne l'ignoraient, que la musique a des exigences spéciales, des conditions de forme et de facture toutes particulières, auxquelles le drame doit se soumettre, quand il ne règne pas en maître absolu sur la scène ; pour tout dire, ils jugeaient l'opéra trop en littéra-

(1) Pour ce qui est des notes qui accompagnent le texte, l'admirateur fervent de la musique italienne s'y montre à découvert.

teurs et pas assez en musiciens. Or, comme il n'arrive jamais, dans la tragédie parlée, que deux ou plusieurs personnages se fassent entendre ensemble, ils en venaient à considérer comme une absurdité que pareil fait puisse se produire dans la tragédie chantée. On sait de combien de pages admirables nous eussions été privés, si ces principes étroits avaient prévalu.

Grimm tenait ferme à ses idées sur le duo ; il les exprima de nouveau et très-nettement dans l'article POÈME LYRIQUE de l'*Encyclopédie :* « Le duo ou *duetto,* y est-il dit, est donc un air dialogué, chanté par deux personnes animées de la même passion ou de passions opposées. Au moment le plus pathétique de l'air, leurs accents peuvent se confondre, cela est dans la nature ; une exclamation, une plainte peut les réunir ; mais le reste de l'air doit être en dialogue. Il ne peut jamais être naturel qu'Armide et Hidraot, pour s'animer à la vengeance, chantent en couplet :

Poursuivons jusqu'au trépas, etc. »

J'ignore si Gluck, lorsqu'il traita à son tour cette scène de Quinault, eut le pouvoir d'arracher Grimm à l'opinion qu'il s'était formée en entendant l'*Armide* de Lulli ; mais ce que chacun sait comme moi, c'est que la première venue des partitions d'opéra écloses depuis un siècle donne aux doctrines que l'on vient de lire le démenti le plus formel.

En somme, la *Lettre sur Omphale* produisit peu d'effet ; elle provoqua de la part de l'abbé Raynal des remarques, qui ne portaient, d'ailleurs, que sur

un point secondaire. Grimm y répondit par une seconde lettre, publiée dans le *Mercure de France*, de mai 1752, et qui termina ce mince incident littéraire.

III.

Trois mois plus tard, les bouffes italiens firent leur apparition à l'Opéra ; ils débutèrent, comme je l'ai déjà dit, le 2 août, par la *Serva Padrona*, de Pergolèse.

On sait avec quel enthousiasme fut accueillie cette importation de la musique italienne sur notre scène lyrique. A l'œuvre charmante de Pergolèse succédèrent une dizaine d'opéras moins connus, mais signés des noms de Jomelli, Leo, Rinaldo di Capua, etc. Les habitués de l'Académie royale, dont la tragédie lyrique avait fait jusqu'alors les délices, sentirent bientôt leur admiration faiblir, ou, du moins, changer d'objet, sous l'impression de ce récitatif parlant et plein de verve, de ces mélodies franchement émues ou gaies sans effort ; et, dépourvus pour la plupart du véritable sens critique qui leur eût interdit tout parallèle entre des productions d'un genre si différent, ils s'unirent en grand nombre dans une sorte de ligue tacite contre la musique nationale. A l'Opéra, ce parti se réunissait du côté de la loge de la Reine, tandis que les partisans de la musique française se tenaient de préférence sous la loge du Roi. De là, les noms de *coin du Roi* et de *coin de la Reine*, donnés aux deux factions, dont la première demeura, en somme, la plus nombreuse et la plus puissante.

Mais sa rivale avait pour elle l'audace et aussi l'autorité du talent, car ce furent dans ses rangs que s'enrôlèrent le plus grand nombre des gens de lettres qui prirent part à cette querelle. Le firent-ils parce qu'ils étaient vraiment convaincus de la supériorité de l'opéra italien ? Il serait peut-être téméraire de le soutenir, et l'on risquerait moins de s'écarter de la vérité en pensant que le besoin de fronder et de pousser aux réformes en tout et partout leur avait surtout dicté la conduite à tenir en pareille circonstance. La querelle s'échauffait; bientôt on ne s'en tint plus aux disputes verbales; il fallut que la plume s'en mêlât. La première brochure partie du *coin de la Reine* avait pour titre : *Le petit Prophète de Bœhmischbroda ;* on l'attribua d'abord à J.-J. Rousseau, car elle ne portait pas de nom d'auteur, et ce ne fut qu'au bout de quelque temps qu'on sut qu'elle était de Grimm.

Piquante et ingénieuse satire de l'Opéra français, de ses artistes, Jéliotte et M[lle] Fel exceptés, et de ses habitués, *le petit Prophète* amusa ses lecteurs et fut apprécié comme œuvre littéraire. Le *coin du Roi* ne s'en émut pas autrement ; il réservait les éclats de son indignation pour la *Lettre sur la musique française*, de J.-J. Rousseau, dont la publication suivit de quelques mois celle du pamphlet de Grimm.

Ce fut vers le même temps que Grimm devint le correspondant littéraire de la duchesse de Saxe-Cobourg-Gotha ; cette correspondance, dans laquelle il tenait la princesse au courant des nouvelles concernant les lettres et les arts, s'étendit par la suite à plusieurs autres souverains de l'Europe. C'est dans

celles de ces lettres qui ont trait à la musique que nous étudierons maintenant cet écrivain.

Les représentations des bouffons, la querelle qui en fut la suite, et la polémique que cette querelle entraîna, tels sont les sujets qui, dans cet ordre d'idées, s'offrent d'abord à la plume de Grimm. Il constate que les acteurs italiens ont tellement absorbé l'attention de Paris, que les brouilleries du Parlement avec la Cour, son exil, le transfèrement de la Grand'Chambre à Pontoise, tous ces graves événements sont passés presque inaperçus. Relativement à la *Lettre sur la musique française*, Grimm en signale l'effet, et, s'il approuve l'intention qui a dicté cet écrit, il blâme en revanche le ton sur lequel s'est exprimé l'auteur. Il s'étonne avec raison qu'un homme qui a fait lui-même beaucoup de musique sur des paroles françaises, et notamment le *Devin du village*, soutienne que les Français n'ont jamais eu de musique et qu'ils n'en auront jamais. « On peut dire, lisons-nous dans une autre lettre, qu'en général les gens sensés n'approuvent point le ton de la lettre de M. Rousseau. Quand on a de bonnes raisons à dire, on ne doit pas employer les invectives » (1).

Si l'on jugeait Grimm sur cette appréciation d'un des écrits les plus incisifs de son célèbre confrère en critique, on pourrait le considérer comme un esprit plus sage, plus impartial et plus réservé dans l'expression de ses opinions que ne s'est montré Rousseau lui-même. Il s'en faut de beaucoup pourtant qu'il ait gardé partout le même bon sens et la même mesure.

(1) 15 janvier 1754.

Il parle peu de Lulli, quoiqu'on le jouât encore beaucoup dans ce temps-là. Une fois, à propos de la reprise d'*Alceste*, il rappelle qu'on a regardé pendant plus d'un demi-siècle ce compositeur comme un homme de génie, « quoique ses tristes et froides compositions n'aient jamais ressenti la chaleur d'une imagination inspirée » (1). Évidemment, ce n'est pas par l'excès de chaleur que pèche la musique de Lulli; mais, pour être vraiment juste à l'égard de ce musicien, il faudrait se rappeler qu'avant lui l'Opéra français était dans le néant, qu'il a dû tout créer, tout imaginer; il ne faudrait pas méconnaître les qualités d'expression et d'accentuation de son récitatif, qui rachètent la pâleur et la forme étriquée de ses ariettes.

Je lui abandonne volontiers Destouches, qu'il qualifie « le plus plat compositeur qu'ait eu la France, ce qui n'est pas peu de chose » (2). Est-il bien vrai, par exemple, que l'auteur d'*Omphale* ait été considéré pendant sa vie « comme un grand musicien et comme l'arbitre du goût? » Je soupçonne Grimm d'avoir voulu tout simplement ménager là une piquante antithèse, car rien ne démontre que les contemporains de Destouches lui aient attribué une supériorité, qui allait de plein droit à Campra, et ensuite à Mouret, tous deux plus généralement goûtés, d'ailleurs, que le compositeur incriminé.

Quant à Rameau, Grimm se montre souverai-

(1) 15 janvier 1758.
(2) 15 juin 1754.

nement injuste envers lui; et il est d'autant plus blâmable ici qu'il s'agit d'un musicien dont jadis il avait vanté publiquement et chaudement les mérites (1). L'article nécrologique que consacre à l'auteur de *Castor et Pollux* le correspondant de la duchesse de Saxe-Cobourg-Gotha (2) est particulièrement dénué d'équité et d'exactitude. Il est faux, par exemple, que tous les ouvrages de Rameau soient tombés d'abord; seul, ou à peu près seul, *Hippolyte et Aricie*, son premier opéra, eut à subir une vive opposition, qui en balança quelque temps le succès. N'est-ce pas là, d'ailleurs, le sort de toute œuvre dramatique qui s'annonce comme le produit initial d'un génie créateur, le premier pas accompli dans une voie non frayée?

Grimm se récrie très-fort contre les journalistes, qui, pour faire pièce à la musique italienne, qui s'était intronisée quelque temps à l'Opéra, imprimaient une fois par mois que Rameau était le premier musicien de l'Europe. « Cependant, ajoute-t-il, l'Europe connaissait à peine le nom de son premier musicien; elle ne connaissait aucun de ses opéras, elle n'en aurait jamais pu supporter aucun sur ses théâtres; tout ce qu'elle connaissait enfin de son premier musicien se réduisait à quelques airs de danse, que des danseurs français portaient de temps en temps dans les pays étrangers, où la plupart du temps quelque violon d'orchestre prenait la peine de les corriger pour leur donner un peu de style, de

(1) V. la *Lettre sur Omphale.*
(2) 1er octobre 1764.

goût et de grâce. » Tout ce qu'il y a de vrai ici, c'est qu'on n'avait pas l'habitude, en effet, de jouer les opéras de Rameau sur les théâtres étrangers. Il en était de même, après tout, des autres productions de l'école française; seuls les opéras italiens avaient le privilége de franchir les frontières du pays qui les avait vus naître; comme je l'ai déjà dit, il n'existait pas encore d'école allemande sous le rapport de la musique dramatique. Les journalistes qui désignaient Rameau comme le premier musicien de l'Europe jouaient bien un peu le rôle de l'ours de la fable; Grimm était-il tenu pour cela de tomber dans l'excès contraire et d'opposer à la louange hyperbolique la critique exagérée?

Admettons qu'il n'ait été que sévère à l'égard du compositeur; mais voyez comment il juge le théoricien : « Rameau, poursuit-il, a laissé plusieurs ouvrages théoriques et fort obscurs sur le principe de l'harmonie. Les journalistes disent qu'il a fait les plus importantes découvertes sur cet objet. C'est encore un bienfait qu'il a rendu à l'art de la musique, à l'insu de tous les conservatoires d'Italie et de toutes les écoles d'Allemagne. Je sens que l'inventeur du contrepoint était un homme d'un aussi grand génie que Pythagore; mais je ne vois pas à quoi les prétendues découvertes de M. Rameau pourront jamais servir. » Fétis s'est chargé de démontrer la fausseté des assertions de Grimm, et voici en quels termes : « Grimm, dont la mauvaise foi égale l'ignorance des faits, assure que les écoles d'Italie et d'Allemagne n'ont jamais entendu parler des livres de Rameau concernant l'harmonie; or,

il est précisément démontré que ces ouvrages ont fait naître les premières idées de théorie en Allemagne et en Italie, comme ils donnèrent naissance à des multitudes de systèmes chez les Français. La seule pensée de la possibilité d'une théorie scientifique de l'harmonie fut un trait de génie qui remua le monde musical et qui, même encore aujourd'hui, exerce son influence. » Fétis cite à l'appui de ses raisons les ouvrages d'Eulêr, Tartini, Marpurg, Sorge, Mattheson, Valotti et Sabattini, où se montre d'une façon évidente l'influence du système théorique de Rameau. « Il est donc certain, ajoute-t-il, que, loin de mériter les dédains de Grimm, les livres de Rameau, malgré leurs énormes défauts, ont eu plus de succès et ont exercé une influence plus universelle qu'aucun autre traité de musique » (1). Voici, d'un autre côté, ce qu'écrit Castil-Blaze, lequel n'a pas pour habitude de prodiguer les louanges aux musiciens français de l'ancienne école : « Ses découvertes dans la science de l'harmonie sont le plus beau titre de gloire de ce musicien. Il les publia, défendit, expliqua dans vingt-deux ouvrages didactiques plus ou moins étendus. Les traités de Rameau, faisant le tour de l'Europe, produisirent une explosion salutaire, qui porta l'attention des théoriciens sur une science jusqu'alors trop négligée, et furent considérés, à bon droit, comme une création du génie par ceux même dont la critique relevait les défauts de son système » (2).

(1) *Biographie universelle des Musiciens*, t. VII, article Rameau.
(2) Castil-Blaze, *L'Académie impériale de Musique*, t. Ier, p. 242.

Sainte-Beuve, nous l'avons vu, dans le jugement favorable qu'il porte sur Grimm, fait ses réserves au point de vue de la philosophie; les citations qui précèdent prouvent déjà qu'il faut étendre ces réserves aux questions d'art.

Un des compositeurs français les plus maltraités dans la *Correspondance* de Grimm, c'est sans contredit Mondonville, celui-là même que la *Lettre sur Omphale* nous montrait figurant parmi « les mortels privilégiés d'un vrai talent » auxquels le critique érigeait dans son cœur un autel. Mondonville n'était sans doute pas un musicien à mettre sur la même ligne que Pergolèse, mais ce n'était pas non plus un artiste sans valeur ; et pourtant Grimm ne manque jamais de s'exprimer avec tout le fiel possible sur son compte. La mort du compositeur ne change rien à son langage; l'oraison funèbre qu'il lui consacre résume, au contraire, les aménités qu'il lui avait décochées pendant sa vie. On en jugera par ces extraits : « ..... Il était Gascon et s'était fait dans sa jeunesse une réputation comme joueur de violon, en jouant au Concert spirituel de petits airs de guinguette, qui transportaient le public de Paris et qu'on n'aurait pas écoutés dans des tavernes en d'autres pays. Il composa ensuite des motets, c'est-à-dire qu'il mit en musique des versets de plusieurs psaumes en latin. Il fit aussi plusieurs opéras français, qui eurent tous une vogue passagère, parce que l'auteur était souple, intrigant, et, par conséquent, très-protégé..... Le commun et le travail sont la marque caractéristique de la musique de Mondonville. Dans ses motets, on trouve des chœurs d'un

grand effet ; mais ce qu'on appelle récit est toujours plat, mesquin et misérable..... Mondonville, malgré tous ses succès passagers, n'a jamais été regardé par les amateurs de la musique française que comme un mauvais faiseur d'opéra... » (1). Ce langage passionné, cette critique outrée trahissent évidemment quelque rancune secrète ; peut-être Grimm ne pardonnait-il pas à Mondonville les intrigues et les cabales montées jadis dans le but de faire réussir *Tithon et l'Aurore*, « ouvrage plat et misérable, s'il en fut jamais », et d'annihiler l'influence du *coin de la Reine ;* ce qu'il dit à ce sujet dans cette lettre même le donnerait volontiers à croire.

IV.

Grimm a écrit ceci dans l'article POÈME LYRIQUE, de l'Encyclopédie : « Il serait également faux de faire alternativement parler et chanter les personnages du drame lyrique. Non-seulement le passage du discours au chant et le retour du chant au discours auraient quelque chose de désagréable et de brusque, mais ce serait un mélange monstrueux de vérité et de fausseté. Dans nulle imitation, le mensonge de l'hypothèse ne doit disparaître un instant ; c'est la convention sur laquelle l'illusion est fondée. Si vous laissez prendre une fois à vos personnages le ton de la déclamation ordinaire, vous en faites des gens comme nous, et je ne vois plus de raison pour les faire chanter sans blesser

(1) Octobre 1772.

le bon sens. » Ces lignes sont la condamnation absolue du genre appelé *Opéra comique*, dans lequel alternent, comme on le sait, le chant et la déclamation parlée. Or, vers le temps où Grimm proscrivait l'emploi alternatif de ces deux moyens d'expression dans une même pièce, l'opéra comique naissait en France.

Bien des gens se figurent que l'Opéra comique tire son origine de l'Opéra-bouffe italien, dont les productions auraient été imitées par les compositeurs français. C'est là une erreur manifeste et qu'il importe de dissiper. Le seul ouvrage qui puisse être considéré, jusqu'à un certain point, comme imité des intermèdes italiens représentés à l'Opéra, en 1752, c'est le *Devin du village*, de J.-J. Rousseau. Et encore, sur quoi cette imitation porte-t-elle ? Pas plus sur le style des airs et des duos que sur le caractère des récitatifs, car tout cela est bien français ; mais uniquement sur l'emploi du récitatif entre les différents morceaux, contrairement à l'usage suivi pour les comédies en musique, lesquelles admettaient la déclamation parlée.

Il existait donc, avant les ouvrages que nous avons l'habitude de regarder comme les types primordiaux de notre opéra comique, un genre de petites pièces, dans lesquelles la prose déclamée et les vers chantés se succédaient tour à tour. C'est dans ces comédies à ariettes et à vaudevilles, pièces de résistance des théâtres de la foire, qu'il faut voir l'origine de l'opéra comique, lequel se développa insensiblement sous la plume des Dauvergne, des Duni, des Monsigny et des Philidor, par l'extension des formes musicales,

par le soin de la facture et de l'expression. On continua de relier entre elles, au moyen du dialogue parlé, les ariettes, ainsi que les autres morceaux de musique, et personne ne s'avisa de trouver ce mélange choquant et monstrueux. Grimm dut profondément gémir de cette nouvelle preuve de mauvais goût que lui donnaient les Français, et pourtant on ne trouve dans sa *Correspondance* qu'un seul passage qui rappelle à ce propos les maximes de l'*Encyclopédie.*

Il admet donc bon gré mal gré le genre de l'Opéra comique ; il lui épargne, du moins, ce torrent de malédictions dont il accablait sa sœur aînée la tragédie lyrique, qu'il eût volontiers vu bouleverser de fond en comble. Pour les compositeurs, il ne se refuse pas à leur dispenser l'éloge, mais c'est toujours d'une main avare ; les premiers sont les plus mal partagés sous ce rapport ; il ne leur marchande pas les traits mordants, les coups d'assommoir ; plus tard, il s'amendera, il louera, il ira presque à l'enthousiasme ; en attendant, il manie la férule.

En sa qualité d'italien, Duni devait s'attirer les bonnes grâces de Grimm ; celui-ci ne manque pas, en effet, de chanter ses louanges, d'exalter les qualités « de finesse, de charme, de grâce et de vérité », qui distinguent sa musique. Pourtant, dans ce concert d'éloges, il y a presque toujours une note dissonnante : « Notre ami se néglige, son style commence à vieillir, le bon papa Duni n'est plus jeune, les idées commencent à lui manquer, etc. » A chaque nouvel ouvrage du compositeur, Grimm monte une note de cette gamme ; il en arrive bientôt à lui con-

seiller de renoncer au métier. Duni n'était plus, il faut bien l'avouer, ce qu'on appelle un jeune musicien ; mais son grand tort, aux yeux de Grimm, son unique tort, dirai-je même, c'était d'avoir pris rang parmi les compositeurs français. Le compte-rendu de l'*École de la jeunesse* ne nous laisse rien ignorer à cet égard. Le critique se demande comment Duni a pu se résoudre à quitter la langue harmonieuse qu'il chantait en Italie, pour la langue sourde, traînante, etc., que l'on parle en France. « Il est vrai, continue-t-il, que le goût a changé en Italie; que M. Duni, sorti de la même école à qui nous devons les Vinci, les Hasse, les Pergolèse, est trop simple, que son goût a un peu vieilli, qu'il n'a pas ce nerf ni ce style vigoureux par lequel les compositeurs modernes ont cherché à remplacer le génie des grands hommes que je viens de nommer. Vraisemblablement, M. Duni, ne pouvant lutter davantage avec succès contre ce coloris plein de force et de magie de l'école d'aujourd'hui, a vu une gloire plus aisée et plus sûre à créer la musique en France. Il y a réussi, mais sans en recueillir les fruits..... » Et ici, une nouvelle sortie contre le goût faux et arriéré des Français en matière d'expression musicale. Notons, en passant, que Grimm prenait justement le contre-pied de la vérité lorsqu'il vantait le coloris plein de force et de magie de la nouvelle école italienne, car les tendances de cette école la portaient, au contraire, à sacrifier l'expression et la couleur à la virtuosité et à l'effet purement musical.

Dans cette même lettre, Grimm prédit que ce qui retardera longtemps les progrès de la musique en

France, c'est l'usage de passer alternativement du dialogue parlé au chant, et réciproquement, dans l'opéra comique. Il faut donc remplacer ce dialogue par du récitatif : « Aussi longtemps, conclut-il, qu'on n'aura point ce récitatif (tout différent de celui de l'Opéra français), il ne se formera point de compositeurs en France » (1). Hélas ! les Français se sont obstinés à conserver le langage parlé dans leur opéra comique, et cependant ils ont eu Grétry, Boïeldieu, Hérold, Auber et bien d'autres encore.

Philidor, après avoir encouru deux ou trois fois de Grimm le reproche de plagiat, soit envers les Italiens, soit envers lui-même, se voit petit à petit traité avec plus de faveur. La progression est curieuse : A propos des *Fêtes de la paix :* « Il y a dans la musique des choses agréables, mais il y en a aussi de bien barbares » (2). Quelques mois plus tard, on donne *le Sorcier :* « ... Le musicien a, ce me semble, fait des progrès, et dans son style, et dans son goût, et dans l'art d'arranger les paroles... » (3). Vient *Tom Jones :* « Il y a dans la musique de très-belles choses, et c'est peut-être, à tout prendre, le meilleur ouvrage de Philidor... » (4). L'année suivante, on reprend ce dernier opéra: « ... C'est sans difficulté le meilleur ouvrage de Philidor. Ce compositeur a beaucoup de nerf et de chaleur, un style très-vigoureux, beaucoup de no-

(1) 1er février 1765.
(2) 15 juillet 1763.
(3) 15 janvier 1764.
(4) 1er mars 1765.

blesse et de coloris dans sa musique. On lui reproche de piller avec une grande intrépidité les meilleurs compositeurs d'Italie. Cela est vrai ; mais il faut encore avoir beaucoup de mérite quand on veut piller comme lui..... » (1). Enfin, quand vient *le Jardinier de Sidon* (2), la cause de Philidor est tout à fait gagnée ; musique charmante, progrès immenses, talent plein de qualités, Grimm détaille, analyse, récapitule tout cela ; désormais, Philidor sera son homme.

Moins heureux est Monsigny, le tendre, le sensible, mais aussi le trop peu savant Monsigny. Les qualités d'expression qui donnent tant de prix aux mélodies de *Rose et Colas*, du *Déserteur* et de *Félix*, la grâce et le sentiment dont elles sont parées, et qui leur ont conservé, jusqu'à nos jours, une naïve fraîcheur, tout cela disparaît aux yeux de l'impitoyable critique, devant les *solécismes*, les *choses de mauvais goût* et les fautes de toute espèce dont Monsigny remplit ses *partitions barbares*. *Le Déserteur*, le chef-d'œuvre de ce musicien, lui accasionne, pour parler la langue du journalisme moderne, un véritable *éreintement ;* les quelques mots piquants qui s'y glissent à l'adresse du maître-d'hôtel de S. A. R. le duc d'Orléans nous conduisent à nous demander si ce n'est pas plutôt le courtisan que le compositeur que Grimm fustige ainsi (3).

(1) 1er mars 1766.

(2) 1er août 1768.

(3) Dans la *Correspondance inédite de Grimm et Diderot*, on trouve, du premier, une lettre assez piquante *sur le compositeur*

En présence des opéras de Grétry, nous trouvons le critique presque toujours loyal et jugeant sans passion. Dès son premier ouvrage, il a reconnu dans le jeune maître un musicien de valeur, et il trace du nouveau talent qui se révèle l'esquisse fine et précise que voici : « Ce M. Grétry est un jeune homme qui fait ici son coup d'essai ; mais ce coup d'essai est le chef-d'œuvre d'un maître, qui élève l'auteur sans contradiction au premier rang. Il n'y a dans toute la France que Philidor qui puisse se mesurer avec celui-là et espérer de conserver sa réputation et sa place. Le style de Grétry est purement italien, Philidor a le style un peu allemand et en tout moins châtié. Il entraîne souvent de force,

Monsigny, l'Opéra français et l'Encyclopédie. Grimm commence par décocher à l'adresse de ce compositeur quelques-uns de ces traits écrasants dont il est si peu ménager à l'occasion ; puis il expose de nouveau ses principes sur la constitution du véritable et bon opéra ; chemin faisant, il commet deux lourdes bévues : la première, en affirmant que le récitatif français a été imité d'après le plain-chant de l'Église ; la seconde, en niant la possibilité de faire participer la chanson et le couplet à l'action théâtrale sans pécher contre le bon sens. Sa critique de l'ariette française est assez juste ; mais celle qu'il fait des chœurs et de la danse mélangée avec le chant repose sur des idées fausses et étroites. Combien Grimm est mieux inspiré dans le passage suivant, où il semble indiquer aux futurs auteurs des *Huguenots* une des scènes les plus saisissantes de leur opéra ! « Donnez-moi un génie sublime, et je vous montrerai Catherine de Médicis faisant ses préparatifs du carnage de la Saint-Barthélemy, au milieu des fêtes et des danses de la noce du roi de Navarre. Le contraste de la tranquillité apparente qui va faire éclore de si affreux forfaits, ce mélange de galanterie et de cruauté, si je sais l'art d'émouvoir, vous fera frissonner jusque dans la moelle des os..... »

par son nerf et par sa vigueur ; Grétry entraîne d'une manière plus douce, plus séduisante, plus voluptueuse ; sans manquer de force, lorsqu'il le faut, il vous ôte, par le charme de son style, la volonté de lui résister : du côté du métier, il est savant et profond, mais jamais aux dépens du goût. La pureté de son style enchante : le plus grand agrément est toujours à côté du plus grand savoir ; il sait surtout finir ses airs et leur donner la plus grande étendue, secret très-peu connu de nos compositeurs. Vous avez pu remarquer, dans le cours de l'extrait de cette pièce, combien sa musique est variée : depuis le grand tragique jusqu'au comique, depuis le gracieux jusqu'aux finesses d'une déclamation tranquille et sans passion, on trouve dans son opéra des modèles de tous les caractères..... » (1).

Il ne faudrait pas prendre au pied de la lettre cette assertion de Grimm : « Le style de Grétry est purement italien, Philidor a le style un peu allemand... » Ce sont là de simples termes de comparaison, que justifient parfaitement la grâce et la facilité mélodiques du premier, la phrase un peu courte et l'orchestration plus savante du second. Tous deux sont, d'ailleurs, bien Français par leur musique.

Il advint à Grimm, à propos de l'opéra de *Lucile* de Grétry, une petite mésaventure qui blessa quelque peu son amour-propre de critique. Il se trouvait dans le salon d'un dilettante riche et titré ; la conversation vint à tomber sur les airs parodiés, c'est-à-dire dont les paroles écrites après coup devaient s'ajuster tant

(1) 1er septembre 1768.

bien que mal sur la musique composée à l'avance. Grimm prétendit que ces airs étaient toujours faciles à reconnaître. — « Il y en a un dans *Lucile*, lui répondit un de ses contradicteurs, voyons si vous saurez lequel. » Une des personnes présentes se mit en devoir de chanter le premier air de l'opéra : *Qu'il est doux de dire en aimant.* — « Pour le sûr, ce n'est pas celui-là qui est parodié », dit Grimm. — « C'est précisément celui-là, lui répondit-on, à son grand désappointement.

Certain passage de sa *Correspondance* porte les traces de la mauvaise humeur qu'il ressentit en cette circonstance ; il signale, en le blâmant fortement, le procédé employé par Grétry dans *Lucile*, « où la plupart des airs, dit-il, sont parodiés. » Et, après avoir grossi les choses, comme il convient à un homme profondément vexé, il trouve moyen de donner à ces bons Français l'algarade accoutumée (1).

Grimm eut, du moins, le bon sens de ne pas garder rancune à Grétry, qui lui avait valu, sans le savoir, ce petit échec ; au contraire, il fit de nouveau et très-chaudement son éloge, à propos du *Tableau parlant*, qui parut quelque temps après, et qu'il déclara « un chef-d'œuvre d'un bout à l'autre » (2). Ses lettres témoignent des craintes que lui faisaient concevoir la santé débile et la faiblesse de constitution du jeune compositeur : « Il a la poitrine faible et mauvaise, dit-il après avoir rendu compte de *Sylvain;* il crache souvent le sang, il ne se ménage pas assez ;

(1) 15 mars 1769.
(2) 1er octobre 1769.

eh ! le moyen de se ménager, quand on est amoureux comme un fou d'une petite créature jolie comme un cœur et douée des deux plus beaux yeux noirs de la France ! Il faut donc s'attendre à voir périr le Pergolesi français comme celui d'Italie, à la fleur de son âge. Détournons nos yeux de cette triste perspective ; jouissons de l'aurore, sans demander si elle sera suivie d'un beau jour » (1). Ce ne furent là, heureusement, que de vaines appréhensions, et le Pergolesi français put fournir une longue et fructueuse carrière.

Il nous importe peu de connaître l'opinion de Grimm sur les compositeurs secondaires d'opéras comiques ; rentrons à l'Opéra, et voyons maintenant le critique en présence de Gluck et au milieu de la querelle que fit naître l'apparition de ce grand réformateur.

V.

Dès le 15 juillet 1764, en enregistrant dans sa *Correspondance* la mort d'Algarotti, auteur de quelques ouvrages italiens, parmi lesquels se trouve un *Essai sur l'Opéra*, assez favorable au système musical dramatique des Français, Grimm trouve l'occasion de parler d'*Orphée et Eurydice*, opéra de Gluck, récemment représenté à Vienne, et voici ce qu'il en dit : « Cet ouvrage, dont j'ai eu occasion de voir la partition, m'a paru à peu près barbare. La musique serait perdue, si ce genre pouvait s'établir ; mais j'ai trop

(1) 1er mars 1770.

bonne opinion des Italiens, nos seuls maîtres dans les arts, pour craindre que ce faux genre leur plaise jamais. » D'après ces lignes, il faut penser que ce ne fut pas sans déplaisir que Grimm vit arriver Gluck à Paris, et l'Opéra se préparer à jouer son *Iphigénie en Aulide.* A moins qu'il n'eût changé d'opinion, notre philosophe devait considérer la venue du compositeur allemand comme pouvant apporter un nouveau retard dans la réforme nécessaire du goût musical français.

Pensait-il réellement ainsi? Au premier abord, la question semble difficile à résoudre. *Iphigénie* parue, Grimm s'abstient, en effet, de donner franchement son avis sur le nouvel ouvrage; il s'étend surtout sur l'émotion qu'il a causée au sein de la société parisienne: « Depuis quinze jours, dit-il, on ne rêve plus à Paris que musique. C'est le sujet de toutes nos disputes, de toutes nos conversations, l'âme de tous nos soupers, et il paraîtrait même ridicule de pouvoir s'intéresser à autre chose. A une question de politique, on vous répond par un trait d'harmonie; à une réflexion morale, par la ritournelle d'une ariette; et, si vous essayez de rappeler l'intérêt que produit telle pièce de Racine ou de Voltaire, pour toute réponse on vous fait remarquer l'effet de l'orchestre dans le beau récitatif d'Agamemnon. Est-il besoin de dire après cela que c'est l'*Iphigénie* de M. le chevalier Gluck qui cause toute cette grande fermentation? Elle est d'autant plus vive que les avis sont extrêmement partagés, et que tous les partis sont animés de la même fureur... » Il continue en citant les trois partis, celui de Lulli et Rameau, celui de la musique

italienne, et enfin celui de Gluck, auquel s'est rallié Jean-Jacques Rousseau, revenu de ses préventions contre la langue française, considérée dans son appropriation à la musique. Grimm expose les griefs de chacun de ces partis; pour lui, tout en évitant de donner à l'opéra nouveau une approbation ouverte, il conclut cependant à l'évidence des qualités qu'il renferme ; on jugera par les lignes suivantes de la façon mesurée avec laquelle il joint sa voix au concert d'acclamations qui salue cette première révélation du génie de Gluck : « ..... Un ouvrage qui excite autant de mouvement, autant d'intérêt, autant de contrariétés même que l'opéra nouveau n'est sûrement pas un ouvrage médiocre ; ceux qui en disent le plus de mal sont forcés d'y reconnaître de grandes beautés ; et les spectateurs les moins exercés à en sentir le prix l'ont entendu avec une espèce de surprise, dont leur critique ou leur ignorance ont paru étourdies » (1). Le reste est dans le même goût, c'est de la critique de diplomate ; cela vient d'un homme qui ne veut pas se compromettre par un jugement trop précipité et qui préfère attendre et voir comment les choses tourneront par la suite.

Mais ce qui est bien plus curieux, c'est que, lorsque paraît à son tour *Orphée*, cet ouvrage que dix ans auparavant il qualifiait de barbare, il le déclare « la musique la plus sublime que l'on ait peut-être jamais exécutée en France » (2). Et le voilà qui se

(1) Avril 1774.
(2) Août 1774.

réconcilie avec les Français, grâce au transport avec lequel ils ont reçu cet opéra, lequel transport atteste le progrès que le célèbre compositeur a déjà ait faire au goût de la nation ; « il prouve, ajoute-t-il, qu'on ne doit plus désespérer de nos oreilles et qu'à force de patience et de génie on triomphe quelquefois des préjugés les plus respectables. » Certes, il est toujours permis de confesser ses erreurs passées, de désavouer un jugement trop hâtivement rendu ; cela n'a rien d'étonnant, surtout lorsqu'il s'agit de compositions musicales que l'on aura entendues dans de mauvaises conditions ou bien qu'une simple lecture n'aura pas permis de bien comprendre. Il est difficile pourtant qu'un tel désaveu, de la part d'un philosophe qui jadis s'est proposé, à ce titre, d'éclairer les masses, de fixer leur goût, c'est-à-dire de leur apprendre à rejeter le faux et le clinquant et à n'aimer que ce qui est vraiment beau, n'affaiblisse pas, à un degré quelconque, l'autorité morale de celui qui le prononce ; l'homme qui laisse voir une certaine versatilité d'impressions et de sentiments ne peut pas être un guide bien sûr. En ce qui concerne Grimm, par exemple, j'admets très-volontiers sa pénétration d'esprit et la finesse de ses jugements sur une foule de questions ; mais, si je m'arrête à la seule comparaison des deux passages qui, dans sa *Correspondance*, concernent Orphée, il m'est permis de commencer à douter de la solidité de ses goûts en fait de musique, et, dès lors, je ne le consulte plus qu'avec une certaine réserve, dans les cas où, pour fortifier mon propre jugement, je crois utile de de-

mander aux écrivains du passé ce qu'ils pensèrent des ouvrages qu'ils virent éclore.

A dire vrai, je crois que Grimm n'a jamais compris ni goûté Gluck ; on le devine à la gêne qu'il montre en rendant compte de chacun de ses opéras. S'agit-il d'*Alceste*, dont la couleur constamment sombre avait nui au succès de l'œuvre, il énonce brièvement ce qu'y admirent les partisans de Gluck et ce qui lui attire les reproches de ses adversaires ; mais, pour lui, il ne décidera point « de si fameuses querelles » (1). Dans un second article, il s'exprime ainsi : « ... On ne demande point à M. Gluck des cadences, des ports de voix, des roulades et tous ces petits agréments que le bon goût dédaigne ; mais on se plaint de ce qu'il ne développe pas assez ses idées, de ce qu'il ne soutient pas et de ce qu'il ne varie point assez ses modulations ; on se plaint de ce qu'il confond souvent des genres tout à fait opposés ; on lui reproche enfin de manquer d'élégance, de noblesse et de donner à notre langue un accent tout à fait tudesque et sauvage » (2). Évitons de rechercher ce qu'il peut y avoir de fondé dans ces reproches et n'en considérons que la forme ; tout y est mis sur le compte de la particule *on* : *on* se plaint de ceci, *on* voudrait cela. *On*, c'est le public, c'est l'ensemble des connaisseurs, dont le critique n'est que le porte-voix. Cela est fort juste ; mais, en vérité, Grimm prenait-il tant de précautions quand il déblatérait si énergiquement contre Rameau, Mondonville et consorts ?

(1) Avril 1776.
(2) Mai 1776.

Mêmes procédés vis-à-vis d'*Armide*. A cette époque, on est en pleine guerre des Gluckistes et des Piccinistes; les anciens partisans du *coin de la Reine* se sont ralliés autour du compositeur napolitain comme autour d'un drapeau; pour Grimm, comme pour eux, c'est ici la bonne cause; il le pense, j'en suis sûr, mais il se garde bien de le dire. Il raconte l'origine de la querelle, la venue de Piccini, les efforts de ses amis, leurs espérances; il constate la situation en écrivain impartial et complètement désintéressé dans la question. Puis, quand vient *Armide*, il s'occupe surtout d'apprécier les écrits parus à ce propos dans les deux camps, ou bien il rapporte l'opinion du public, mais il évite toujours de donner la sienne propre.

C'est, du reste, la conduite qu'il tient à l'égard du *Roland* de Piccini, dont il semble pourtant approuver le charme et la facilité mélodique. Mais son compte-rendu d'*Iphigénie en Tauride* ne nous laisse plus de doute sur l'antipathie secrète de Grimm pour la musique de Gluck. Après avoir rapporté, selon l'usage, les opinions émises de part et d'autre, il exprime de la manière suivante son sentiment personnel: « Cette musique ne charme point l'oreille, mais elle ne ralentit presque jamais l'effet de la scène; elle peint plus souvent les mots que la situation; mais, malgré ces défauts, cette déclamation notée est bien préférable, sans doute, à celle qu'il faut essuyer aujourd'hui au Théâtre-Français. Je dis donc aux Gluckistes, pour ne me brouiller avec personne: Je ne sais si c'est là du chant, mais peut-être est-ce beaucoup mieux. Quand j'entends *Iphigénie*

j'oublie que je suis à l'Opéra , je crois entendre une tragédie grecque dont Lekain et Mlle Clairon auraient fait la musique... Cela ressemble à de l'enthousiasme, et je sauve mon jugement à l'abri de ces grands noms... » (1). Le subterfuge est adroit, il faut en convenir ; néanmoins, il ne trompe personne.

Mais voici que Gluck reprend la route de l'Allemagne : le picciniste se révèle alors sans détours. *Atys* lui offre une première occasion d'exhaler son enthousiasme ; il s'y livre avec toute l'expansion d'un cœur trop longtemps contenu ; tout au plus hasarde-t-il une critique, une seule, bien légère ; en revanche, il prodigue l'ironie à ses adversaires, les Gluckistes. C'est sur le même ton qu'il rend compte des autres ouvrages de Piccini : *Iphigénie, Didon* surtout, qui est portée par lui *alle stelle.*

Un dernier trait, pour conclure sur ce chapitre : à propos de *Chimène*, de Sacchini, Grimm finit par rendre justice à Gluck ; mais de quoi le loue-t-il ? « d'avoir délivré la nation française de sa vieille psalmodie. » A merveille ; mais de quoi encore ? « *d'avoir préparé le succès des Piccini et des Sacchini.* » Gluck, selon lui, n'a joué que le rôle d'un précurseur.

VI.

Il est inutile, je crois, de pousser plus loin cette revue de la critique musicale de Grimm. La révolution accomplie dans la musique française par les

(1) Mai 1779.

ouvrages de Gluck laisse dans l'ombre les événements qui suivirent. Les appréciations de sa *Correspondance* n'ont plus, dès lors, qu'un intérêt de détail. Résumons donc plutôt les opinions par lui soutenues, et comparons-les avec les faits qui marquent le développement et les progrès de l'art musical français, dans cette période d'environ trente ans, qui commence à l'année 1752.

Nous avons vu Grimm faire cause commune avec les adversaires déclarés de la tragédie lyrique française, battre en brèche avec autant d'énergie que de ténacité le système musical dramatique imaginé par Quinault et Lulli, et poursuivre de ses sarcasmes les compositeurs qui suivirent les mêmes errements. Certes, la réforme que prêchaient Rousseau, Grimm et leurs émules, était nécessaire; est-ce à dire pour cela que tout fût mauvais dans l'opéra français? Assurément non; et, s'il était permis d'en condamner certaines parties, les ariettes notamment, qui, par leur facture mesquine et peu variée, ainsi que par leur goût fade et maniéré, laissaient à désirer cette variété d'accent que la succession bien entendue des airs et des récitatifs donne aux opéras italiens de la même époque, au moins fallait-il admettre que le récitatif lui-même s'assimilait assez fidèlement au texte, que les chœurs offraient souvent de la grandeur et de la puissance, et qu'enfin les compositeurs réussissaient généralement à souhait les divertissements, tant pour la partie vocale que pour l'instrumentale. Mais l'opéra italien (je parle de l'*opera seria*, et non de l'*opera buffa*), qu'on donnait à tout propos comme modèle à nos poètes et à nos compo-

siteurs, n'offrait-il pas, à certains égards, des défauts aussi choquants et aussi nombreux que ceux de notre tragédie lyrique? Cela est hors de doute, et Grimm lui-même a signalé ces défauts dans un de ses écrits (1). Il ne s'en est pas moins montré un des plus zélés et des plus chauds partisans de l'ultramontanisme musical.

Or, tandis que, fidèle à ses principes, il allait jetant l'anathème sur chaque partition nouvelle et flagellant sans pitié le malheureux compositeur qui n'avait eu ni le courage ni la force de se soustraire à la tyrannie du faux goût dont la nation était affolée, voici poindre quelques essais de musique légère : la comédie à ariettes prend naissance, bientôt on aura l'opéra comique. Quelle part peut revendiquer l'Italie dans cette nouvelle conquête de l'art? Une très-légère, assurément ; la musique de Philidor, de Monsigny, de Duni même, ne rappelle que bien faiblement, en effet, celle de ces intermèdes bouffes qu'on nous représente comme ayant inspiré les créateurs du genre nouveau. De plus, à l'encontre des théories professées par Grimm, le récitatif y est complètement délaissé, et la prose des Favart, des Anseaume et autres, vient fraterniser dans la même pièce avec les tendres et naïves mélodies des maîtres sus-nommés. Voilà donc une première révolution accomplie dans la musique française, en dehors, ou peu s'en faut, de toute influence ultramontaine. Ce n'est pas que j'entende nier l'action occulte et bienfaisante qu'avaient exercée sur l'ima-

(1) V. l'*Encyclopédie*, article Poème lyrique.

gination de nos artistes les chefs-d'œuvre renommés d'une école étrangère ; car ce fut cette action qui produisit le mystérieux alliage où notre musique puisa une partie de sa force, tandis que les vues des *italianistes* à outrance, si elles s'étaient réalisées, auraient amené l'opéra comique français à n'être qu'une pâle copie de l'*opera buffa.*

Cependant la tragédie lyrique poursuivait paisiblement le cours de ses destinées, sous les auspices de Mondonville, Dauvergne, Delaborde et quelques autres, quand le génie de Gluck vint soudain la revêtir d'un nouvel éclat, et lui communiquer un attrait et une puissance inconnues jusque-là. Cet événement déconcerta, pour la seconde fois, les prévisions de ceux qui avaient cru à la rénovation de l'opéra français par la musique italienne, rien que par elle, et qui avaient prêché sans relâche dans ce sens. Les uns, comme Rousseau, se rallièrent pourtant au réformateur allemand ; les autres protestèrent avec plus ou moins de force, et nous avons vu Grimm prendre ce dernier parti. Heureusement pour lui, Piccini se présente et obtient quelques succès ; vite, pour ne pas en avoir le démenti, Grimm fait de lui le glorieux rénovateur de la musique française, et la fortune, qui décidément le seconde, lui permet d'associer aux honneurs qu'il lui décerne un autre italien, Sacchini.

Eh bien ! là encore, Grimm s'est trompé ; là encore, le verdict de la postérité montre son jugement en défaut, entaché de partialité et de passion. Ses préférences personnelles à l'égard des trois maîtres étrangers, la somme de génie qu'il leur

attribuait à chacun, le degré d'ascendant qu'il leur supposait devoir exercer sur l'art français les plaçait dans son esprit suivant cet ordre, en allant du plus au moins : Piccini, Sacchini, Gluck. L'histoire, elle, renverse les termes; elle nomme Gluck d'abord, Gluck, dont le génie puissant, austère et grandiose, après avoir contribué à former tant de musiciens devenus à leur tour des maîtres, offre encore aujourd'hui aux artistes de précieux et féconds enseignements. Après lui, vient Sacchini, et ici l'histoire se rencontre avec Grimm, l'auteur d'*Œdipe à Colone* présentant en effet un moyen terme entre la muse tragique de Gluck et la palette aux tons adoucis de son rival. Piccini vient donc le dernier, Piccini, qui obtint jadis de grands succès, même après Gluck ; Piccini à qui les gluckistes eux-mêmes ne purent refuser un beau talent, presque du génie, mais qui ne vit plus, hélas ! que par l'histoire ; car ses nombreux ouvrages sont complètement oubliés, tandis que ceux de Gluck reparaissent de temps en temps avec faveur sur nos grandes scènes lyriques, tandis que la musique de Sacchini trouve encore quelquefois des interprètes.

On croira peut-être que j'ai trop insisté sur les erreurs de Grimm, ou du moins sur ses faiblesses en matière de critique musicale. Qu'ai-je fait pourtant, sinon mettre en lumière les points saillants de sa *Correspondance*, en ce qui touche la musique ? Quant aux opinions par lui exprimées, ce n'est pas moi, c'est l'histoire qui les condamne, c'est le jugement rendu par la postérité qui donne à la plupart d'entre elles un éclatant démenti. Comme je n'ai, d'ailleurs,

aucun parti-pris vis-à-vis d'un écrivain qui en laissa tant voir à l'égard des musiciens sur lesquels il avait à donner son opinion, je veux terminer par des considérations qui seront pleinement à son avantage.

Comme esthéticien, et surtout lorsqu'il évite d'aborder les questions de détail, Grimm montre des idées neuves, piquantes et élevées; on peut en juger par certains passages de sa *Correspondance*, notamment par la lettre dans laquelle il rend compte de l'oratorio de Mondonville, *les Israélites sur la montagne d'Horeb* (1). L'article sur le *Poème lyrique*, publié dans l'*Encyclopédie*, contient aussi sous ce rapport quelques aperçus intéressants.

S'il s'est assez souvent trompé dans ses prédictions sur l'avenir de certains artistes ou sur le sort qui attendait leurs ouvrages, au moins faut-il reconnaître qu'il a su deviner chez plusieurs leur célébrité future. Son article sur Mozart enfant, article écrit lors de la venue à Paris de ce grand maître, qui n'était alors qu'un petit prodige, est des plus curieux à lire (2). Grimm porta de même une appréciation des plus favorables sur le célèbre chanteur Garat, qui avait à peine vingt ans à cette époque (3). Nous avons déjà vu avec quel sens profond et quelle exactitude il avait jugé Grétry dès ses débuts; le *Démophon* de Cherubini lui offre l'occasion de caractériser avec autant de justesse le talent du jeune maître (4); enfin, son opinion sur Méhul, à propos

(1) 15 avril 1758.
(2) 1er décembre 1763.
(3) Février 1784.
(4) Janvier 1789.

d'*Euphrosyne*, son premier ouvrage, pour être exprimée d'une façon concise (1), n'en accuse pas moins un sens critique élevé et une clairvoyance qui aurait dû se manifester plus souvent.

On voit donc, en établissant, comme je viens de le faire, le bilan de Grimm, écrivain musical, que, si le passif l'emporte sur l'actif, l'actif ne saurait du moins être réduit à zéro. Faut-il caractériser en trois mots le talent de ce critique dilettante? Capricieux, passionné, inégal : telle est, sans trop de sévérité, l'opinion qu'à mon avis on en doit concevoir; j'éprouve d'autant moins d'embarras à l'exprimer qu'elle ne porte nulle atteinte au mérite généralement reconnu, à d'autres égards, chez le spirituel et caustique ami de Diderot.

(1) Octobre 1790.

LES ANES LÉGENDAIRES,

LE SAINT ANE DE VÉRONE,

LES ANES BÉNIS

ET CEUX DU CALENDRIER,

Par M. Charles BATAILLARD,

Membre correspondant.

Les anciens avaient associé l'âne aux exploits de Jupiter et au culte de leurs dieux; ils lui avaient érigé des statues, assigné même une place sur leur calendrier à côté du nom de Vesta; enfin, à tant d'honneurs ils avaient ajouté ceux de l'apothéose *in signo Cancri.*

Les chrétiens, succédant aux polythéistes, ne pouvaient manquer de glorifier l'âne, par l'excellente raison qu'il avait été la monture du Seigneur et même la seule qui lui convînt. Vous figureriez-vous, en effet, le Sauveur des hommes juché sur un chameau ? Non, assurément ! Voudriez-vous le voir calme sur un cheval fougueux, dans l'attitude théâtrale donnée par le pinceau de David au conquérant franchissant le mont Saint-Bernard pour aller préluder en Italie à quinze années de guerres et d'extermination ? Pas davantage ! L'âne, patient et doux, était donc la monture prédestinée du Dieu

fait homme, indépendamment de cette circonstance qu'il était en Judée la bête de selle de tout le monde.

La légende prétend même que c'est à raison soit de cette prédestination, soit de son accomplissement, que l'âne a été décoré de la croix, qu'on pourrait bien appeler d'honneur, puisqu'on y rattacherait le souvenir du salut de l'humanité. Mais, au lieu de porter cette croix fièrement sur sa poitrine, l'âne la porte modestement sous son bât.

Si l'Évangile ne dit pas que l'âne ait assisté dans l'étable de Béthléem au grand événement qui devait renouveler la face du monde, ni qu'il ait porté la Sainte-Famille en Égypte, la légende s'est chargée de suppléer au silence de l'histoire. Quant à l'entrée triomphale de Jésus-Christ à Jérusalem, tous les évangélistes sont d'accord pour proclamer le rôle de l'âne dans cette circonstance mémorable. Aussi les chrétiens ne se sont-ils pas contentés d'admettre ce quadrupède dans leurs temples et d'en faire le *héros* de certaines fêtes religieuses; ils l'ont mis au rang des choses saintes; et des catholiques (peu fervents, j'en conviens) l'ont même un jour inscrit sur leur calendrier.

Il n'est pas vrai cependant que les premiers chrétiens, ni même les Juifs, en aient fait leur dieu et qu'ils aient adoré sa tête. Ceux qui ont dit cela étaient des païens et des mécréants. Le premier qui mit cette fable en circulation était un grammairien d'Alexandrie, vantard et menteur, qui prétendait s'étayer des témoignages de Possidonius et d'Apollonius Molon; c'était Apion, ennemi déclaré des Juifs, sur lesquels il appelait les persécutions de

Caligula et dont les ouvrages ne sont connus que par les citations qu'en ont faites d'autres auteurs (1).

Tacite, encore un païen ! a dit aussi que les Juifs avaient voué un culte à l'âne. Il attribue, il est vrai, ce culte à un sentiment de reconnaissance. « Les Israélites, dit-il, égarés dans le désert, y mouraient de soif. Un troupeau d'ânes sauvages sortait d'un pâturage. Moïse suivit ces animaux et, à l'épaisseur de l'herbe, conjecturant que le sol recélait des sources, il parvint à les découvrir. » Ce serait par ce motif que les Israélites auraient placé l'âne dans leur sanctuaire. Tacite ne dit pas que la reconnaissance allât jusqu'à l'adoration, mais seulement : « *Effigiem animalis, quo monstrante, errorem et sitim depulerant, penetrali sacravere* » (2).

Flavius Josèphe, pontife israélite, auteur des *Antiquités judaïques* et de la *Guerre des Juifs contre les Romains*, rapporte cette fable avec une indignation poussée jusqu'à l'injure : « Apion n'a pu, dit-il, faire un conte si impertinent sans montrer qu'il est lui-même le plus grand âne et le plus effronté menteur qui fut jamais..., s'il n'avait une stupidité d'âne et une impudence de chien, etc., etc. » (3).

Des Juifs la calomnie d'Apion, un peu confirmée par Tacite, passa sur les premiers chrétiens : on les accusait d'adorer une tête d'âne. Tertullien, Arnobe et Minutius Félix ont rapporté cette impu-

(1) Pitiscus, *Lexicon antiquitatum romanarum*, v° ASINUS. 2 vol. in-f°, 1713, t. I, p. 90 et 91.

(2) Taciti *Historiarum*, lib. V, 3, 3, et V, 4, 2.

(3) Josèphe, *Réponse à Apion*, liv. II, ch. IV.

tation et l'ont énergiquement repoussée au nom de la religion nouvelle dont ils étaient les plus zélés propagateurs (1).

Une des conditions des mystères de l'Incarnation et de la Rédemption était que le Sauveur fût le plus parfait modèle de l'abnégation et de la pauvreté. Le Souverain Maître du monde n'avait donc rien qui lui appartînt en propre, absolument rien, pas même un âne ! Ce fut sur un âne d'emprunt et d'occasion que Jésus-Christ fit son entrée à Jérusalem.

« Comme il approchait de cette ville, étant près de Béthanie, vers la montagne des Oliviers, il envoya deux de ses disciples et leur dit : « Allez à ce village qui est devant vous, et, sitôt que vous y serez entrés, vous trouverez un ânon lié, sur lequel nul homme n'est encore monté. Détachez-le et me l'amenez. Si quelqu'un vous demande : Que faites-vous ? dites-lui : C'est que le Seigneur en a besoin : et aussitôt il le laissera amener ici. » S'en étant donc allés, ils trouvèrent l'ânon, qui était attaché dehors, près d'une porte entre deux chemins et ils le déta-

(1) Tertullien, Apolog., cap. XVI, *De Capite asinino :* « Somniastis caput asininum esse Deum nostrum..... » — Arnobe, *Disputationum adversus gentes libri octo,* lib. VIII : « ...... Audire te dicis caput asininum nobis esse divinum. Quis tam stultus ut hoc credat ? Quis stultitior ut hoc coli credat... ? » — Minutius Félix, Discours de Cécilius dans le dialogue intitulé *Octavius*, § IX : « Audio eos turpissimæ pecudis caput asini consecratum inepta qua persuasione venerari... » — V. aussi Barouius, *Annales ecclesiastici*, t. II, p. 394 ; édit. in-f°, 1738-1759 ; et Pitiscus, *Lexicon antiquitatum romanarum,* v° Asinus, t. I, p. 190 ; 2 vol. in-f°, 1713.

chèrent. Quelques-uns de ceux qui étaient là leur dirent : Que faites-vous ? Ils répondirent comme Jésus le leur avait ordonné, et on leur laissa emmener l'ânon. Ils l'amenèrent à Jésus, ils le couvrirent de leurs vêtements et il monta dessus. Plusieurs aussi étendirent leurs vêtements le long du chemin ; d'autres coupaient des branches d'arbres et les jetaient par où il passait. Et ceux qui marchaient devant et ceux qui suivaient criaient : Hosanna ! Béni soit celui qui vient au nom du Seigneur (1) !

Que devint l'ânon après le triomphe ? On n'en sait rien. Il est vraisemblable qu'on le rendit honnêtement à son maître ou qu'il retourna de lui-même à la porte entre deux chemins où on l'avait pris et rentra dans l'obscurité de la vie privée.

Mais ce que ne disent ni l'Évangile, ni les *Actes des Apôtres*, ni leurs *Épîtres*, la légende, ou la tradition (qui n'est point parole d'évangile), s'est chargée de nous l'apprendre. Or, voici ce qu'elle raconte : L'âne qui avait porté Notre-Seigneur lors de son entrée à Jérusalem ne voulut plus vivre dans une ville où le Sauveur avait été crucifié. Il marcha sur la mer, aussi endurcie que sa corne, prit son chemin par Chypre, Rhodes, Candie, Malte et la Sicile, séjourna quelque temps à Aquilée, au fond de l'Adriatique, et vint enfin s'établir au bord de l'Adige, à

(1) Évangile selon S. Marc, ch. XI. — L'évangile selon S. Matthieu, ch. XXI, dit que Jésus-Christ envoya chercher ainsi « une ânesse attachée et son ânon auprès d'elle, que les disciples « amenèrent l'ânesse et l'ânon, les couvrirent de leurs habits et « le firent monter dessus. »

Vérone, où il vécut très-longtemps et mourut de vieillesse. Un âne peut vivre jusqu'à trente-cinq ans. Les pays traversés par l'âne merveilleux étaient alors plongés dans les ténèbres de l'incrédulité ; il est étonnant qu'aucun païen n'ait eu l'idée de mettre un frein à la pauvre bête et de lui sauter sur le dos. On peut être sûr, en tout cas, qu'elle ne reçut après son trépas que la *sépulture* ordinaire *des ânes*, expression par laquelle le peuple de Dieu lui-même désignait le traitement ignominieux dont les malédictions de Jérémie menaçaient le roi Joachim révolté contre le Seigneur : « Sa sépulture, disait le prophète, sera comme celle d'un âne mort : on le jettera tout pourri hors des murs de Jérusalem » (1).

Ce qui n'est pas moins étonnant que de marcher sur les flots, c'est que les os de l'âne de Jérusalem, reconnus on ne sait ni à quels signes ni à quelle époque, se soient trouvés à Vérone, au XVII[e] siècle, exposés à la vénération des fidèles.

Sans affirmer positivement la sincérité de ces reliques, M. Félix Clément y fait allusion et la donne au moins comme vraisemblable. « *Il était permis*, dit-il, à quelques-uns des disciples qui accompagnaient le Sauveur le jour de son triomphe de s'intéresser à l'animal qui avait porté ce divin fardeau, de le recueillir, de conserver ses restes comme nous conservons un objet qui a appartenu à un ami, un de ses livres, une fleur de son jardin. Quoi de plus

(1) Jérémie, cap. XXII, v. 19 : « *Sepultura asini* sepelietur : putrefactus et projectus extra portas Jerusalem. »

naturel... » (1) ? *Permis* assurément ! mais cela a-t-il été fait ?

Constatons avant tout l'existence du *saint âne de Vérone.* Nous rechercherons ensuite à quelle époque peut remonter le culte dont on a honoré ses os.

Nulle contrée ne pouvait être plus favorable que le Véronais à l'acclimatation de la légende du saint baudet. On y voyait des miracles un peu de tous côtés. A Polisella, « de deux mamelles, faites avec le ciseau sur le roc, sortait une eau qui avait la vertu de faire revenir le lait aux femmes qui l'avaient perdu par accident ; elles n'avaient, pour cela, qu'à s'en laver les mamelles. » Les bains de Caldero, à cinq ou six milles de Vérone, « guérissaient les femmes de la stérilité. » A Vérone même, au cimetière de Saint-Procule, il y avait un tombeau vers lequel un petit toit dirigeait les eaux pluviales, et ces eaux étaient propres à guérir toutes les maladies (2). A Vérone encore, et dans les faubourgs de Bresce, dans l'église d'une abbaye de Bénédictins, on voyait un magnifique bénitier de porphyre de 26 pieds de circonférence qui, disait-on au président de Brosses, « avait été apporté là par le diable au vu et au su de tout le monde » (3). La plupart des villes de la Haute-

(1) *Histoire générale de la musique religieuse*, p. 170.

(2) Sur les eaux miraculeuses de Polisella, de Caldero et de Saint-Procule, voyez le *Dictionnaire universel, géographique et historique* de Thomas Corneille (frère du grand Corneille) ; 3 vol. in-f°. Paris, 1708, v° VÉRONE et v° VÉRONOIS ; et le *Grand Dict. géographique, historique et critique* de Bruzen de La Martinière, in-f°. Paris, 1741.—La Martinière a souvent copié Corneille.

(3) *Lettres familières écrites d'Italie* par le président de Brosses ;

Italie avaient ainsi leurs merveilles. Une de plus ne devait pas déplaire aux Véronais.

Le premier voyageur qui ait appelé l'attention sur les reliques de Vérone paraît être Misson, écrivain digne de foi, consulté et cité par tous ceux qui ont parcouru après lui l'Italie (1). Dans une lettre, datée à Vérone du 16 décembre 1687, il s'exprime ainsi : « Un marchand français, qui demeure ici depuis plusieurs années (M. Montel), m'a tantôt parlé d'une procession *qu'il a souvent vue* et dont j'ai envie de vous faire la relation en peu de mots avant de finir ma lettre. *On croit*, *à Vérone*, qu'après que Jésus-Christ eut fait son entrée à Jérusalem il donna la clef des champs à l'ânesse, ou à l'ânon, qui lui avait servi de monture, voulant que cet animal passât le reste de ses jours en liberté.

« On ajoute même que l'âne, las d'avoir longtemps rôdé par la Palestine, s'avisa de visiter les pays étrangers et d'entreprendre un voyage par mer. Il n'eut pas besoin, dit-on, de vaisseau ; les vagues s'étant aplanies, le liquide élément s'endurcit comme du cristal. Ayant visité en passant les îles de Chypre, de Rhodes, de Candie, de Malte et de Sicile, il s'avança tout le long du golfe de Venise et s'arrêta quelques jours dans un lieu où cette fameuse ville a

lettre de Vérone du 25 juillet 1739, p. 146. — *Dict. géog. et hist.* de Corneille, v° VÉRONE. *Grand Dict. géogr.* de La Martinière, v° VÉRONE.

(1) *Voyage d'Italie*, par Maximilien Misson. La première édition paraît avoir été publiée à La Haye, en 1702, en 3 vol. in-12. La citation ci-après est prise dans l'édition d'Amsterdam, 1743, en 4 vol. in-12, t. I, p. 184.

été bâtie. Mais, l'air lui ayant paru malsain et le pâturage mauvais dans ces îles salées et marécageuses, Martin continua son voyage et remonta à pied la rivière l'Adige. Il vint jusqu'à Vérone et choisit ce lieu-là pour son dernier séjour. Après y avoir vécu plusieurs années en âne de bien et d'honneur, il alla enfin de vie à trépas..... Tous les honneurs imaginables ayant été rendus au benoît défunt, les dévots de Vérone en conservèrent soigneusement les reliques, les mirent dans le ventre d'un âne artificiel, qui fut fait exprès, où on les garde encore aujourd'hui à la grande joie et édification des bonnes âmes. Cette sainte statue est gardée dans l'église de Notre-Dame-des-Orgues et quatre des plus gros moines du couvent, pontificalement habillés, la portent solennellement en procession deux ou trois fois l'année. »

Je n'ai jamais rencontré de fantômes, mais chacun sait qu'ils s'évanouissent aux premières lueurs du soleil ou même d'une simple lanterne. Le succès du livre de Misson, dont on donna coup sur coup quatre éditions, produisit sur le saint âne de Vérone le même effet que la lumière sur les revenants : il disparut; on ne le promena plus en procession et il tomba peu à peu dans l'oubli. Dès lors, ni les voyageurs, ni les auteurs de dictionnaires géographiques n'eurent plus à s'en occuper. Les zélés, qui en avaient apprécié le ridicule, allèrent même jusqu'à prétendre qu'il n'avait jamais existé : il fut renié aussi fermement que Jésus-Christ l'avait été par saint Pierre. Dans la cinquième édition du voyage de Misson, donnée en 1743, plus de vingt ans après la mort de l'auteur, on peut lire, à la suite de la lettre

de 1687, la note suivante : « On assure, à Vérone, que, l'Adige s'étant débordé il y a environ deux cents ans et ayant renversé plusieurs églises, il entraîna avec lui une statue de bois de Notre-Seigneur monté sur un âne ; que cette statue fut repêchée à Vérone et mise dans un coin du couvent de la *Madona degli organi degli olivetani*, où jamais personne ne s'est avisé de faire procession, ni de lui rendre aucun culte » (1).

La première partie de cette note peut être vraie, mais la seconde ne l'est pas.

Parmi les *Lettres familières écrites d'Italie* par Ch. de Brosses, premier président au Parlement de Dijon, il en est une, du 25 juillet 1739, dans laquelle on lit : « A *Santa Maria in Organo*, je n'ai pu voir l'âne qui porta Notre-Seigneur à Jérusalem et dont Misson rapporte l'histoire tout au long. *Les moines me dirent* que, depuis plusieurs années, pour ménager les esprits faibles, on ne le montrait plus ni ne le portait plus en procession comme autrefois ; mais qu'on le tenait sous clef dans une armoire » (2). Ce témoignage ne saurait être contesté ; il se trouve même corroboré, dans une de ses parties essentielles, par l'annotation de 1743. Tous deux, en effet, attestent que l'âne de bois est à Notre-Dame-des-Orgues. L'annotateur dit : « Dans un coin du couvent », et de Brosses : « Sous clef dans une armoire » ; ils sont donc d'accord.

(1) *Voyage d'Italie* par Misson ; édition augmentée de remarques nouvelles et intéressantes. 4 vol. in-12. Amsterdam, 1743. — Misson est mort en 1721.

(2) Deux vol. in-8°. Paris, 1858, t. I, p. 144.

Le témoignage de Voltaire, s'il était isolé, serait suspect, mais il ne fait que confirmer les précédents : « Il faut être vrai et ne pas tromper son lecteur, écrivait-il vers 1760, dans ses *Questions sur l'Encyclopédie;* je ne sais pas bien positivement si l'âne de Vérone subsiste encore dans toute sa splendeur, parce que je ne l'ai pas vu ; mais *les voyageurs qui l'ont vu, il y a quarante ou cinquante ans*, s'accordent à dire que ses reliques étaient renfermées dans un âne artificiel fait exprès, qu'il était sous la garde de quarante moines du couvent de Notre-Dame-des-Orgues, à Vérone, et qu'on le portait en procession deux fois l'an. C'était une des plus anciennes reliques de la ville (1). »

Voltaire insiste à plusieurs reprises sur l'antiquité de ces reliques, lesquelles auraient excité, dit-il, la jalousie de Boniface VIII, et il attribue au culte dont elles étaient l'objet l'origine de la fête de l'Ane, qui aurait été célébrée originairement à Vérone, d'où elle se serait répandue dans d'autres pays, et surtout en France, où l'on chantait à la messe la prose de l'Ane, *Orientis partibus* (2). Il est possible que la légende concernant les pérégrinations de l'âne de Jérusalem soit fort ancienne et que les premiers mots de la prose (*Orientis partibus adventavit asinus*) en aient été l'expression. Il est possible encore que

(1) Ces *Questions sur l'Encyclopédie* ont été fondues depuis dans le *Dictionnaire philosophique;* voyez v° ANE, t. XXXVI, p. 366 de l'édition des *Œuvres de Voltaire* de Lequien, en 70 vol. in-8°. Paris, 1821.

(2) *Essai sur les mœurs des nations*, t. XVI, ch. LXXXII, p. 397, de la même édition.—Boniface VIII régnait de 1294 à 1303.

cette légende et cette prose aient suggéré aux moines de Vérone l'invention du culte des reliques qu'ils ont promenées ; mais assurément c'est une erreur de croire que l'office de l'Ane ait pris naissance à Vérone, d'où il serait venu en France. Cette erreur du philosophe de Ferney a été reproduite sans examen par la plupart des écrivains qui ont parlé de l'âne de Vérone (1).

L'office de l'Ane existait en France au moyen-âge, longtemps avant qu'il fût question à Vérone du culte ridicule qui date, selon nous, d'une époque beaucoup plus récente.

Nous l'avons déjà dit, il n'est fait mention des voyages et des reliques de l'âne de Notre-Seigneur ni dans l'Évangile, ni dans les Actes des Apôtres. Même silence dans les Épîtres de saint Paul, qui cependant, pour aller de Jérusalem à Rome, passa aussi par Malte et la Sicile (2), ni dans les Épîtres de S. Jacques, de S. Pierre, de S. Jean et de S. Jude, ni dans l'Apocalypse, où cependant il est assez parlé de bêtes. Les contemporains de cet âne n'ont donc jamais entendu dire que les disciples du Rédempteur aient conservé les restes du fameux quadrupède, avec la pensée qui nous fait attacher le souvenir d'un ami « à un de ses livres, à une fleur de son jardin. »

Au IVe siècle, vivaient S. Augustin et S. Jérôme, qui ont écrit au moins une vingtaine d'énormes volumes in-folio. Pas un mot, que je sache, sur le

(1) *Encyclopédie des gens du monde*, 22 vol. in-8°. Paris, 1833, v° ANE. *Dictionnaire de la conversation*, grand in-8°. Paris, 1853, v° ANES (FÊTES DES). *Journal des Débats*, du 22 nov. 1866 ; etc.

(2) *Actes des Apôtres*, ch. XXVIII, v. 1, 12, 13.

sujet qui nous occupe, bien que S. Augustin ait plus d'une fois parlé de l'âne de Jérusalem, dans lequel il voit le symbole de la simplicité des Apôtres, qui doit un jour confondre les savants, et ailleurs la figure de la soumission due par les fidèles à la loi du Seigneur (1).

Enfin, au commencement du XVIII[e] siècle, Muratori a publié, en vingt-quatre volumes in-f°, la collection des historiens de l'Italie, depuis le V[e] siècle jusqu'au XV[e] (2). Il n'est guère de volume où il ne soit fait mention plusieurs fois de Vérone, cette ville ayant été l'une des plus éprouvées de la Péninsule par les événements politiques, les guerres étrangères et civiles, les incendies, les débordements de l'Adige et mille autres événements notés par l'histoire. On trouve même, dans le recueil de Muratori, une chronique spéciale de Vérone, commençant à 1117 et finissant à 1375 (3). Or, le soin et la patience avec lesquels nous avons compulsé cette énorme collection nous autorisent à dire qu'on n'y trouve pas le moindre vestige du saint âne de Vérone.

Voici, sur l'origine du culte dont il fut l'objet, les conjectures auxquelles nous sommes réduit et qui nous paraissent assez conformes à la vraisemblance.

(1) *Sancti Augustini Hipponensis episcopi opera*; 10 vol. in-f°. Paris, 1780. *Questiones in numeros*, t. III, p. 550; *In psalmum XXXI*, t. IV, p. 183; *In psalmum XXXIII*, t. IV, p. 217; et *passim*.

(2) *Rerum italicarum scriptores*, ab anno D usque ad MD; 22 vol. in-f° en 24 tomes. Milan, 1723.

(3) *Ibid.*, t. VIII, p. 622; *Chronicon Veronense*, ab anno 1117 ad annum usque 1375.

On sait que les statues d'ânes n'étaient pas rares dans nos églises de France au moyen-âge. Il y a lieu de croire qu'elles n'étaient pas non plus inconnues dans la Haute-Italie, puisque l'une d'elles aurait été apportée à Vérone par un débordement de l'Adige, vers le milieu du XVIe siècle. Cette statue, repêchée et portée à Notre-Dame-des-Orgues, aura donné lieu à des bruits superstitieux, que les moines auront laissé s'accréditer. De là à favoriser une croyance, qui n'était peut-être pas sans profit pour le couvent, en mettant les os d'un baudet dans le ventre du naufragé converti en reliquaire, il n'y avait qu'un pas à faire. Après avoir exposé cet objet discrètement, *intra muros*, à la vénération des fidèles, on se sera décidé à le promener publiquement dans des processions où figuraient sans doute des reliques de meilleur aloi. Le peuple aura fléchi le genou devant toutes ces reliques indistinctement, et le culte du saint âne de Vérone se sera trouvé fondé tout à la fois par la légende et par le spectacle qui lui donnait une sorte de consécration visible et palpable. Puis, les reliques de Martin, livrées au ridicule par Misson, ont cessé de circuler processionnellement vers le milieu du XVIIIe siècle, et l'âne, remisé *dans un coin* ou *dans une armoire*, n'aura plus été montré qu'à de rares adeptes, sur la crédulité desquels on pouvait compter. En effet, il ne paraît pas que les moines de Notre-Dame-des-Orgues aient renoncé complètement à entretenir la foi des esprits faibles. Peut-être même espéraient-ils voir tôt ou tard renaître les beaux jours de la procession de l'Ane ; car, à l'époque de la dernière guerre d'Italie, ils possédaient encore les

os du baudet de Jérusalem et leur reliquaire à longues oreilles.

Les dernières nouvelles du saint âne datent du 14 novembre 1866. On écrivait ce jour-là, de Vérone : « C'est un des signes du temps, amèrement déploré par les feuilles cléricales de l'Italie : Venise a jeté les hauts cris lorsque les Autrichiens ont fait mine d'emporter les objets d'art et les archives du palais des Doges, et Vérone laisse partir, sans paraître même y prendre garde, sa plus ancienne, sa plus merveilleuse relique, son saint âne ! Heureuse est encore l'Autriche dans ses revers. Elle a perdu la Vénétie ; ses drapeaux sont sortis sans retour du Quadrilatère, mais ses Capucins à Vienne acquièrent aujourd'hui un trésor : l'âne de Vérone vient d'émigrer dans le couvent de ces bons Pères. » Et le *Journal des Débats* du 22 novembre, qui donne le texte de cette lettre, raconte à son tour la légende sur laquelle était fondé le culte des fameuses reliques.

Major e longinquo reverentia. En arrivant de loin dans la métropole de la catholique Autriche, les religieux de Vérone auraient-ils la pensée d'obtenir pour leur cher baudet des hommages moins contestés que ceux de leur ancienne patrie ?

Parlons sérieusement. Le temps des idoles est passé. Si l'on témoigne encore en Espagne, en Italie, et jusque dans la capitale du monde chrétien, une certaine considération pour les chevaux, les mulets et les ânes, la part qui leur est faite dans les cérémonies religieuses ne va pas jusqu'à leur vouer un culte.

« Le 17 janvier, dans la capitale des Espagnes, dans la rue de Hortoleza, une des plus belles de Madrid, on conduit processionnellement un âne vivant, orné de rubans de mille couleurs et de panaches ondoyants, au milieu d'une longue file d'hommes et de femmes chantant des hymnes en latin. Après sa tournée, l'animal est conduit à une auge magnifiquement décorée, où est déposée une ample ration d'orge bénite par un prêtre. Pendant ce temps, un chœur de chantres entonne plusieurs antiennes dans lesquelles l'histoire de l'ânesse de Balaam est rappelée » (1).

Chaque année, au jour de Noël, on donne à l'*Ara-Cœli* de Rome une sorte de représentation fondée par saint François d'Assise. « Trois années avant sa mort (c'est-à-dire en 1223), le fondateur de l'ordre des Franciscains, pour réveiller la piété publique, voulut célébrer la naissance de l'Enfant-Jésus avec toute la solennité possible dans le bourg de Grecio. Ayant obtenu du Souverain Pontife la licence ordinaire, il fit préparer une crèche, apporter de la paille, amener un bœuf et un âne. Les Frères sont convoqués, le peuple accourt, la forêt retentit de cantiques, et cette nuit vénérable devient mélodieuse de chants et toute resplendissante de lumières. La messe est célébrée; François, comme diacre, y chante le saint évangile et prêche ensuite. » Cette légende a donné lieu à la coutume qui se renouvelle tous les ans de dresser un simulacre de l'étable de Bethléem dans l'église d'*Ara-Cœli*.

(1) M. Félix Clément, *Histoire de la musique religieuse*, p. 181.

On trouve dans l'histoire de S. François d'Assise, par S. Bonaventure, cette origine de la crèche d'*Ara-Cœli* (1).

A l'occasion de la Nativité de la Sainte-Vierge, il y a tous les ans à Rome, au mois de septembre, chapelle papale à l'église de Ste-Marie-du-Peuple. Le Pape se rend à cette église avec son cortége habituel, précédé de son porte-croix monté sur une *mule blanche*, qui n'est plus fournie, comme autrefois, par les rois de Sicile (2).

Chaque année aussi, le 17 janvier, jour de la fête de saint Antoine, à Rome, et dans l'église placée sous l'invocation de ce saint, près Sainte-Marie-Majeure, « le Pape, les cardinaux, les princes et même les particuliers envoient leurs chevaux et leurs mulets à saint Antoine, afin qu'il leur donne sa bénédiction. D'une petite porte qui se trouve près de l'entrée de l'église, un prêtre asperge les animaux, les harnais et les équipages au nom et pour l'amour du saint. Dans l'église, à droite en entrant, sur une table recouverte de velours, est placé le buste colorié de saint Antoine. On baise une croix rouge peinte sur son épaule, puis un plat d'argent, posé devant le saint et gardé par un enfant de chœur, reçoit l'offrande... Les gens du peuple de Rome et de ses campagnes ornent de fleurs et de rubans la queue et la crinière de leurs bêtes » (3).

(1) M. Félix Clément, *Histoire de la musique religieuse*, p. 184. — V. *Les poëtes franciscains en Italie*, par Ozanam.

(2) Le *Journal des Débats*, du 14 sept. 1869, donne la description du cortége et de la fête.

(3) *Un an à Rome*, Recueil de dessins lithographiés par Thomas,

Le texte que nous venons de citer ne parle point des ânes; mais il serait bien étonnant qu'ils n'eussent point leur part des bénédictions accordées aux mulets, qui sans eux n'existeraient pas. Ce texte, d'ailleurs, n'est qu'un accessoire; les planches qu'il accompagne sont le principal, et les ânes y figurent honorablement (1).

« Les religieux de saint Antoine, dit une autre relation, ont été fort occupés, cette semaine, à bénir les chevaux, *les ânes* et autres animaux qui leur ont été présentés pour jouir de cette faveur. Le Pape donne l'exemple en envoyant tous ses chevaux richement caparaçonnés; les gendarmes et les dragons pontificaux conduisent leurs montures et l'artillerie ses mulets de trait. La poste envoie tous ses courriers avec son armée de postillons en grande tenue. Les princes romains ne manquent pas d'envoyer leurs riches équipages, et les Romains se rappellent que, naguère, le prince Piombino, aujourd'hui sénateur du royaume d'Italie, leur donnait le spectacle d'un attelage de dix-huit chevaux, conduit avec une grande habileté » (2).

« Cette fête, qui servait autrefois d'introduction au carnaval, est maintenant très-délaissée. Le Pape continue d'envoyer tous ses chevaux à la célèbre abbaye; les cardinaux, les prélats, les dragons et les gendarmes suivent son exemple; mais les princes

ex-pensionnaire du Roi à l'Académie de France à Rome; 1 vol. in-f°. Paris, F. Didot, 1823.

(1) *Un an à Rome*, pl. III.

(2) *Journal des Débats*, du 30 janv. 1866.

romains n'envoient plus leurs riches attelages, et les particuliers s'abstiennent de produire leurs modestes véhicules. C'est ainsi, ajoute le narrateur, que Rome perd graduellement sa couleur locale » (1).

Si, du moins, on avait laissé au baudet sur le calendrier la place que lui avaient assignée les républicains de 1792 ! Ils avaient traité l'âne en enfant gâté. L'année de l'ère nouvelle commençait alors au 22 septembre. Chaque mois, composé de 30 jours, se divisait en 3 décades. Les noms des fêtes chrétiennes et des saints étaient remplacés au *décadi* par celui d'un instrument rural, et au *quintidi* par celui d'un animal utile. Amis du jus de la treille, les rédacteurs de ce calendrier avaient mis le mois des vendanges avant tous les autres et le raisin au *primidi* de vendémiaire. Au premier *quintidi* de ce mois, cher à Bacchus, était inscrit le cheval, et l'âne au second *quintidi*. Il était donc fêté le quinzième jour de l'année. Or, le calendrier grégorien consacrait le quinzième jour de l'année (vieux style) à St-Maur. Certes, il était flatteur pour l'âne de remplacer le réformateur des Bénédictins, des princes de l'érudition.

A supposer qu'on lui contestât cette place, sous prétexte que le deuxième quintidi de vendémiaire ne correspondait pas au 15 janvier, mais au 6 octobre, l'âne retombait sur ses pieds ; il remplaçait encore un grand homme, S. Bruno, sobre, simple, modeste, qui, après avoir refusé les premières dignités de l'Église, avait fondé au XI[e] siècle

(1) *Journal des Débats*, du 22 janv. 1869.

l'ordre des Chartreux dans un désert voisin de Grenoble, où il ne poussait guère que des chardons. C'était encore acceptable.

Mais, hélas! ce calendrier terminé invariablement par cinq jours de sans-culottides, ce calendrier, dans lequel brillaient le concombre, l'ellébore et l'écrevisse (1), au milieu des œillets, du jasmin et des roses, ce calendrier pastoral, où les fleurs d'agrément sont multipliées comme dans un parterre, ce calendrier enfin dont les noms de mois sont seuls à regretter, ne survécut guère au régime qui l'avait inventé.

C'est ainsi que l'âne se trouve aujourd'hui déshérité et de la place des saints auxquels il avait été substitué, et du culte qui lui avait été rendu à Vérone, et même des bénédictions de saint Antoine!

(1) Concombre, 7 messidor; ellébore, 11 pluviôse; écrevisse, 25 fructidor; etc.

FRAGMENT

D'UN

TABLEAU DE LA POÉSIE FRANÇAISE

AU XIX[e] SIÈCLE,

OUVRAGE INÉDIT QUE COURONNA L'ACADÉMIE DES JEUX FLORAUX

Dans sa séance du 3 mai 1862,

PAR M. JULES-A. DAVID,

Membre correspondant.



DELILLE ET SON ÉCOLE. — FONTANES. — D.-É. LEBRUN. — LES DEUX CHÉNIER. — DARU. — MILLEVOYE. — ANDRIEUX.

La valeur littéraire du XVIII[e] siècle finit en 1778, à la disparition de ce météore intellectuel qui resplendissait comme l'éclair, qui sillonnait de ses feux le ciel de la poésie, mais dont la foudre philosophique n'épargnait ni les monuments les plus sacrés, ni les existences les plus respectables. On ne le pourrait nier pourtant : de même que Satan est poétique, Voltaire est poète. Après cette mort, quelques rares étincelles brillent encore au sein de ce foyer, qui va bientôt s'éteindre dans la guerre et dans l'assassinat. Dès 1792, la poésie est muette, car la *Marseillaise* est une ivresse qui sent la poudre, si la *Carmagnole* est une débauche avant la guillotine. Le langage devient même à tel point trivial qu'Andrieux, au nom d'une

des classes de l'Institut, devait dire en 1802 : « Dans « le cours de la Révolution, l'exagération des idées « a produit celle des mots. Il est convenable d'imiter « le Gouvernement, qui remet de l'ordre dans toutes « les parties de l'administration intérieure, et l'In- « stitut doit désormais s'appliquer à mettre de l'ordre « dans la langue française. » Aussi bien il était temps de régenter la pensée tout autant que la langue : la queue des matérialistes avait empoisonné de son venin les jeunes générations. Condillac avait fait de nos sens des ressorts d'automate; Cabanis, de notre esprit un tressaillement de nerfs; Naigeon, de notre âme le rêve d'un préjugé; Volney avait supprimé Dieu, et Saint-Lambert venait de codifier l'athéisme. D'un autre côté, l'histoire n'étant plus qu'un texte à déclamation, la haute poésie se transforma en thème à lieux communs, la tragédie en canevas d'imitations; la comédie tourna à la farce et la poésie légère de galante devint badine, et de badine érotique : quelle décadence ! Un poète seul avait conservé le feu sacré ; mais, comme la plus chaste des Vestales, il l'entretenait dans l'ombre et l'emporta dans la mort. Ce feu vraiment sacré de poésie, allumé aux foyers les plus antiques et les plus purs, ne devait éclairer que 25 ans plus tard une nouvelle aurore poétique, sans avoir laissé un seul de ses rayons transpercer le chaos où on l'éteignit dans le sang. Soyons donc indulgents pour ceux qui maintinrent dans la poésie la morale, faute de la religion, la langue du grand siècle, faute de son inspiration, les sentiments de la patrie et de l'honneur, faute de l'idéal divin.

Après les troubles politiques et le silence indigné de la Muse, le premier genre où elle retrouva la voix fut le genre didactique, ou plutôt descriptif. Il se prêtait à la fois aux accents champêtres, aux confidences voilées, aux souvenirs et aux espérances; Fontanes y cherchait la mélancolie, Boisjolin la solitude, Michaud s'y consolait de ses proscriptions, et François de Neufchâteau s'y rappelait ses montagnes. Leur maître à tous, Delille, avait illustré le genre tout en l'étendant jusqu'à l'excès, tout en le développant jusqu'à l'abus. Ne lui a-t-on pas justement reproché ses descriptions accumulées, ses longues définitions, ses interminables portraits? Un de ses rivaux modernes, en célébrité comme en fécondité, n'a-t-il pas compté combien il avait fait de chameaux, de chiens et de chats? Puéril reproche, du reste, et qui ne tend qu'à prouver l'abondance, lorsqu'on voulait démontrer la stérilité. Ce qui caractérise, en effet, Delille, c'est la facilité toujours, la verve parfois, et la perfection, sinon l'originalité du mécanisme. C'est le premier de nos versificateurs. Il a adopté sans variante, sans perfectionnement, la forme du vers racinien et l'a tellement assoupli, vulgarisé, que ses nombreux disciples sont presque parvenus à le manier aussi bien que lui. Ce vers, d'ailleurs, a de la sonorité, sinon de la couleur; il se prête à la description par son ampleur, à l'énumération par sa souplesse; il est rhythmique, sinon pictural; il a du nombre et satisfait l'oreille, faute de l'imagination. Quant à l'esprit, si ce vers lui est favorable, c'est que Delille était loin d'en manquer. L'esprit chez lui remplaçait l'émotion, qui n'était que

de la sensiblerie, l'inspiration, qui n'était que du faire ; peu trouveur de sa nature, il résumait à merveille les inventions des autres, témoin ses *Trois Règnes ;* peu soucieux des beautés de la nature, il réservait son admiration pour les embellissements de l'art, témoin ses *Jardins ;* amateur des cercles spirituels, des luttes courtoises de la parole, il savait en peindre les grâces dans la *Conversation ;* mais, dénué de ce cœur chaud et de cette âme émue qui font les vrais poètes, il remplaçait la noble et grande charité chrétienne par sa froide et fade *Pitié* philosophique. Quant à son poème de l'*Imagination*, nous l'avons apprécié plus haut.

En somme, pas de sujets dramatisés, mais de courts épisodes venant, au hasard de la rencontre, s'interpoler au texte, pour ainsi dire, comme celui du jeune peintre égaré au fond des catacombes de Rome dans l'*Imagination;* comme, dans les *Jardins*, celui du jeune Taïtien reconnaissant un arbre de son île, qui lui rappelle sa patrie ; comme, dans la *Pitié*, les souvenirs de la prison du Temple, où l'auteur a su affadir la plus lugubre des douleurs ; pas de plans préconçus, pas de cadre sévère et logique, mais un thème choisi à l'avantage des déclamations, une galerie de portraits aussi étendue que possible, une sorte de vagabondage à travers le monde, à travers les faits scientifiques et naturels ; du trait, peu de pensées, du brillant, peu de solide ; tout le clinquant de l'époque, des paillettes, du fard, de la poudre, des mouches ; une langue prude et coquette à la fois, un style convenu et étudié, ennemi du mot propre, habile à la périphrase ; l'amour des épithètes,

l'abus des exclamations, la richesse des mots dissimulant l'indigence des idées, une haleine courte, quoique pressée : voilà Delille ! C'est un improvisateur dont les doigts courent sur le piano, ce n'a jamais été un maestro qui joue de l'orchestre. Et pourtant Delille n'en a pas moins été le roi poétique de son époque ; et, si la royauté littéraire, de même que la royauté politique, a des princes de génies différents, il nous paraît tout aussi injuste de refuser de l'esprit et du sens à Louis XVIII après Napoléon, que de la verve et de l'éclat à Delille après Voltaire. A sa mort, il fut, d'ailleurs, traité en véritable monarque ; son corps fut embaumé, exposé sur un lit de parade dans sa salle du trône à lui, c'est-à-dire dans l'une des pièces du Collége de France, le teint fardé, le front couronné de lauriers, et l'Institut ainsi que l'Université assistèrent officiellement et en pompe à ses funérailles.

Ce qui explique, du reste, cette royauté littéraire, c'est qu'elle fut considérée un moment comme une restauration du goût, comme un retour à la tradition poétique. Quoique Delille n'ait, en réalité, produit que de rares œuvres dans le XIX[e] siècle, quoique ses *Trois Règnes*, tout en datant de l'Empire, aient sans doute été composés, en partie du moins, bien auparavant, il n'en est pas moins vrai qu'il n'eut sa cour, ses disciples et même ses séides qu'à cette époque. Plus tôt, vers 1774, il était facilement éclipsé ; vingt ans plus tard, c'était un ci-devant, ci-devant abbé, ci-devant académicien, ci-devant l'un des coryphées de ces charmants salons, où il se dépensait plus de bons mots dans une soirée, où il se disait

plus de jolies choses en quelques heures que les œuvres de deux lustres révolutionnaires n'en peuvent réunir. Ce fils sans aïeux, par son frottement à la noblesse, en avait conservé un parfum qui relevait et distinguait sa conversation ; cet homme de peu, parvenu par son mérite, accepté pour son urbanité, produisait à distance l'effet d'un homme de génie. Tout le servait à la fois : son opinion royaliste, son temps de misère fièrement supporté, un acte de courage civil qu'on traita volontiers d'œuvre supérieure, nous voulons parler de son dithyrambe sur l'*Immortalité de l'âme*, enfin son âge et surtout l'infériorité relative de ses rivaux d'alors.

Il n'y a rupture, dans les lettres, entre une génération présente et une génération passée, qu'autant que la somme de talents est supérieure chez les nouveaux venus ; il n'y a de révolution littéraire qu'autant que l'esprit est transformé, que les sujets d'inspiration sont changés, que les règles deviennent des entraves et les préceptes des obstacles. Il n'en était pas ainsi en 1800, à ce retour, nous ne disons pas à cette renaissance, de la poésie. La poésie, cette aristocratie du langage, était alors une nouveauté par elle-même, quelles que fussent d'ailleurs l'ambiguité de ses antécédents et la décoloration de son drapeau. Aussi, restauré dans son fauteuil académique, rappelé de son exil volontaire par l'Institut même, acclamé par ses concitoyens comme un Épiménide reconnu, moins révolutionnaire que Joseph Chénier, moins réactionnaire que La Harpe, Delille fut bientôt entouré d'hommages, accepté par la foule, supporté par l'élite, et haussé insensiblement jus-

qu'au trône littéraire. Roi débonnaire, du reste, il souriait à ses courtisans, plutôt qu'il ne régentait ses disciples ; on le choyait, on l'adulait, plutôt qu'on ne se rangeait sous ses lois ; on imitait son style, plutôt qu'on ne lui empruntait des idées qu'il n'aurait pu prêter.

Qui ne connaît l'état-major de son armée ? C'est Baour-Lormian, que la traduction des *Géorgiques* empêchait de dormir, et qui traduisit la *Jérusalem délivrée*, pour nous bercer doucement ; c'est le doux Boisjolin, sous-préfet pendant trente ans, poète pendant trois ans, et qui était à son maître ce qu'un sous-préfet est à un empereur ; c'est Parseval de Grandmaison, moderne chapelain, qui vécut vingt ans sur la promesse d'un poème épique ; c'est Lalanne, qui s'était épris des choux et des raves et qui cultivait avec ferveur le potager de la littérature ; c'est Castel, le rival audacieux de ce dernier, qui gourmandait Phébus de n'oser nommer hardiment ni la carotte, ni le haricot ; c'est Dubos, saadi pédagogue, qui chantait un parterre de roses quelque peu artificielles ; c'est l'hyperbolique Houdan-Deslandes, qui, sous prétexte de nous peindre la nature *sauvage et pittoresque*, faisait jaillir les volcans des abîmes et les tempêtes des ténèbres ; c'est Piis, ce chansonnier égaré à travers l'alexandrin, véritable caricature de Boileau, qui exalte les vertus de l'alphabet et croit commenter avec des jeux de mots les préceptes du Parnasse ; c'est Saint-Victor, que son *Espérance* a trompé dans la poursuite de la gloire ; c'est le tendre Legouvé, dont le poème célèbre reste tout au plus estimable ; c'est l'ambitieux

Esménard, qui, tout en naviguant sans cesse, ne put jamais atteindre la toison d'or du succès ; c'est Berchoux, le gastronome ; c'est Colnet, le gourmand ; ce sont d'autres encore plus obscurs, mais non moins nombreux.

En nous montrant si sévère à l'égard des imitateurs de Delille, c'est prouver seulement que nous ne concevons pas qu'on ait fait un genre d'une forme poétique, sobrement traitée par les anciens, et dont les préceptes ne se prêtent au langage de la Muse que dans de rares exceptions. Delille seul, après l'*Art poétique* de Boileau et les *Saisons* de Saint-Lambert, avait épuisé la mine en en extrayant tour à tour les *Jardins*, l'*Homme des champs* et les *Trois Règnes.* N'était-ce pas là, en effet, un commentaire suffisant et de Virgile et de Lucrèce ? Était-il nécessaire d'ajouter aux *Jardins* le *Verger*, qui, à vrai dire, n'en est guère qu'une fine ironie ; à l'*Homme des champs*, les *Plantes*, le *Potager*, les *Oiseaux de la ferme ;* aux *Trois Règnes*, la *Nature sauvage et pittoresque*, la *Sphère* et tant d'autres poèmes qui ressassaient les mêmes sujets ? Il est évident pour nous tous que M. de Lamartine a traité avec une supériorité admirable dans son *Jocelyn* les tristesses, les désolations, les angoisses d'un jeune prêtre. Eh bien ! que diriez-vous d'une suite d'imitateurs sans génie, qui d'un poème si remarquable ferait un genre de poésie et prendrait tour à tour pour héros l'*Instituteur de village*, le *Médecin de campagne*, le *Notaire de province*, etc. ? Bien heureusement pour nous que l'existence de ces derniers n'a inspiré de nos jours que des romanciers ! Qu'est-il donc arrivé à l'école

de Delille ? On l'a raillée tout d'abord, oubliée vite, et on n'en cite jamais que des extraits où chaque disciple refait, repeint, répète les tableaux du maître ; du reste, c'est assez parler d'une poésie enterrée, et dont les *Leçons de littérature* de Noël et de quelques autres compilateurs sont désormais les catacombes ; nous n'en voudrions, d'ailleurs, sauver de l'oubli qu'une seule individualité, celle de Fontanes, le poète des essais, des esquisses, des ébauches, mais dont la Muse variée et gracieuse mérite une mention particulière.

Si la nature et le cœur sont les deux éléments vitaux de la poésie, les deux grandes sources d'inspiration, il est bon de remarquer que la nature et le cœur sont compris bien différemment par les deux premières parties de ce demi-siècle. Sous l'Empire, la nature n'était qu'un décor ; on la décrivait comme un tableau, on l'aimait comme une peinture, on l'appréciait tout au plus comme une œuvre de l'artiste divin. Sous la Restauration, au contraire, la nature était un personnage ; elle avait son rôle dans le drame de nos destinées, elle influait sur l'homme partout et toujours, elle était sa confidente, son amie ou son ennemie ; on lui prêtait des sentiments, ses voix formaient des symphonies, ses aspects des idées, c'était l'intermédiaire obligé entre le poète et Dieu. Si la première de ces conceptions contenait quelque chose de mesquin et de froid que tous les souvenirs mythologiques étaient impuissants à grandir et à échauffer, la seconde prêtait parfois à l'exagération, à l'hyperbole, à l'emphase : l'une était du déisme, l'autre du panthéisme, voilà tout. Quelques

reflets heureux de l'antiquité pouvaient colorer celle-là ; le sentiment chrétien était seul capable de sauver celle-ci. Mais le plus souvent toutes deux n'étaient qu'une statue ou un fantôme, du marbre ou du brouillard. C'est donc un vrai mérite et une sorte d'intuition poétique chez Fontanes d'avoir cherché dans la nature la mélancolie, cet aspect dédaigné par les esprits forts, d'avoir trouvé dans son cœur la rêverie, ce sentiment absent des âmes froides : sa *Forêt de Navarre* et son *Jour des Morts* en font foi ; c'est déjà le parfum du christianisme, sinon sa flamme. Plus tard, son inspiration s'élève dans son *Essai sur l'Astronomie*, son vers prend une consistance plus continue, sa pensée pénètre, sans s'y égarer, dans l'infini des mondes, sans rompre encore avec le mauvais goût du jour ; il s'abstient autant que possible d'une phraséologie monotone, et, loin de délayer ses idées, son expression, généralement sobre et nette, les maintient dans des bornes rigoureuses et sensées.

Ce qui caractérise les œuvres de Fontanes, c'est moins la puissance du génie que le reflet d'une belle âme ; il ne dépasse pas ses contemporains par la verve et l'originalité, il n'est pas chef d'école ; bien au contraire, il reconnaît volontiers la prédominance du grand descriptif, mais il adopte sa manière sans singer ses allures ; il voit du feu dans son foyer d'étincelles, mais il se garde bien de cet éclat factice. Homme de sincérité et de méditation, il pense avant d'écrire ; cœur noble et pur, il devance son époque par les vues comme par les sentiments ; âme religieuse, il comprend le christia-

nisme avant de le pratiquer ; il pressent et encourage Châteaubriand, il s'en fait un ami à la première rencontre ; il a des affinités secrètes pour tous les esprits conservateurs, et des penchants naturels pour tous les retours honnêtes vers les croyances, vers l'ordre traditionnel, vers la grande et saine morale. La haute administration le ravit trop tôt aux lettres ; mais son caractère s'y ennoblit encore, car il y apporta la douceur d'une expérience acquise dans les vicissitudes de la fortune et de la politique, et l'usage de la prose réfléchie donna à ses derniers accents, à ses retouches heureuses, aux stances de ses rares loisirs, cette précision et cette limpidité, cet accord et cette justesse qui manquaient à la plupart des imitateurs de Delille. Le vers de Fontanes était transparent, un peu uni, un peu froid, mais à travers on voyait la pensée, les vers des autres scintillaient pour dissimuler le vide ; lui-même les appelait des *rimeurs*. Qu'importe donc qu'il n'ait rien achevé, pas plus sa *Grèce sauvée* que son enseignement à l'école centrale ? c'est mieux qu'un producteur de littérature éphémère, c'est un précurseur de la vraie poésie.

Il n'en est pas de même d'Écouchard Lebrun, dernier représentant célèbre d'une littérature épuisée, dernier écho sonore d'une lyre qui devait bientôt se taire, ou plutôt se former. Écouchard Lebrun n'a ni les vertus, ni la dignité de caractère, ni les charmes d'intimité, ni la bonté souriante, ni la grâce innée de Fontanes ; c'est, au contraire, une âme fragile et faible avec une volonté opiniâtre, un courtisan bourru et infidèle, un atrabilaire vindicatif, un orgueilleux plein d'insouciance, un poète sans feu sacré.

Personne mieux que lui, dans son temps, n'a connu les secrets de l'art; personne n'a mieux approprié les rhythmes, précipité les mouvements, choisi les épithètes, accumulé les sons : la science banale, le faire habile, il les possède toujours; et, quand par hasard il les dépasse, comme dans ses odes à *Buffon*, au *Vaisseau Le Vengeur*, à l'*Enthousiasme*, *Pour la nièce de Corneille*, ou dans son *Chant d'un Philanthrope*, sa strophe a l'envergure et le vol du génie; sorte d'inspiration fatale qu'on croirait un instant naturelle, produit inexplicable de l'échauffement de l'esprit qui fait l'illusion du langage de l'âme, bruits qui semblent des harmonies, mots qui semblent des idées, efforts de métier qui paraissent des effets de l'art. La Muse seule, en effet, se dévoile dans ces vers éclatants, dans ces sentiments fiers, dans ces expressions souveraines, dans ces périodes majestueuses; l'auteur n'y est pour rien.

Sans doute, il est triste de s'avouer que la Muse n'est pas difficile dans le choix de ses favoris, que les plus grandes idées de patrie et de liberté s'exhalent parfois de cerveaux bien mesquins, que les louanges de Dieu sortent fatalement de bouches bien impures et que le culte du génie compte quelques desservants bien indignes. Mais combien n'est-il pas plus douloureux d'entendre la même voix inspirée se souiller tour à tour du blasphème ou s'honorer du cantique, pleurer sur les excès des révolutions et quelque temps après les adopter en les exaltant, chanter la palinodie sans honte et délayer en futiles épigrammes les indignations de son âme. C'est pourtant là, en partie, ce qui nous éloigne d'Écouchard Lebrun. Nous

avions bien raison de le dire en commençant : quand on n'aime pas l'homme, il n'est pas facile d'applaudir le poète. Quelque longanimité qu'on professe pour ceux qu'ont éprouvés la misère, les calamités domestiques et les révolutions; quelque indulgence qu'on accorde aux fluctuations politiques, aux inconséquences successives, aux enthousiasmes contradictoires de la gent poétique, on ne peut pourtant pas amnistier, pour quelques belles tirades, un homme qui fut tour à tour mari violent, ami douteux, mauvais citoyen. Certainement les œuvres d'Écouchard Lebrun brillent de beautés incontestables, certainement son vers est hardi, sa verve est vive, son accent est élevé, son élan est audacieux; pour son époque, c'est presque un phénomène, mais son esprit fut un fléau pour la plupart de ses contemporains, ses traits acérés les atteignirent presque tous. Il ne comprit de l'amour que les voluptés, témoin sa quatrième élégie, il ne comprit du génie que la gloire, sa noblesse lui fut sans accès; l'amitié dont l'honorait André Chénier lui devint pour le moins une gêne en face des Jacobins; et son républicanisme exagéré courba bien vite le front devant le vainqueur de l'anarchie. Une seule admiration se conserva intacte dans son cœur, lui inspira ses plus belles odes, lui dicta un poème entier, déclamation sans portée mais non sans éclat, c'est l'admiration qu'il voua dès sa jeunesse au grand historien de la nature : tels sont pour nous et son honneur et son excuse à la fois.

Avec un caractère plus fier, une âme mieux trempée, une dignité mieux soutenue, plus de tenue dans la vie, plus de fixité dans les opinions, Marie-Joseph

Chénier n'en est pas moins encore un de ces hommes qui ne peuvent nous inspirer ni sympathie réelle, ni véritable respect. Discoureur en vers, faute d'imagination, il a plus de bon sens que de verve, plus d'esprit que d'inspiration : ses odes ne sont que des chants de circonstance, ses tragédies que des cadres à déclamations contre les prêtres et les rois, ses satires que des annexes aux injures de ces dernières ; ses épîtres seules et quelques discours lui méritent un souvenir et un éloge. Il eut le bon goût de railler spirituellement les descriptifs, il eut le courage de revendiquer la liberté des lettres, il eut la noble indignation de se soulever contre la calomnie ; quoique ses vers marchent trop deux par deux, ils ont du nombre et de la fermeté. Nous sommes loin d'approuver ses sentiments républicains et matérialistes, mais l'ensemble de ses idées, l'unité de ses opinions, un certain ton de hardiesse sévère, une allure libre et généralement noble font de sa personne une individualité tranchée et donnent à certains de ses écrits du lustre et de la valeur. Mais est-ce bien là le frère de ce poète charmant, véritable abeille de l'Hymette, nourri du suc des anciens, abreuvé à leurs sources limpides, qui bourdonne avec tant de grâce, tout en mêlant à ses bruits harmonieux le miel de la philosophie la plus saine ? Pourquoi ne pouvoir reconnaître en eux aucune parenté poétique ? C'est que l'un fut grec, et l'autre romain ; c'est qu'André ne demandait à la poésie qu'un ciel bleu, qu'un art pur, qu'un amour élégant ; c'est que Marie-Joseph n'employait la lyre que pour invectiver les despotes ou s'indigner contre l'inanité des rêves poétiques. Fils

de la révolution, la révolution l'a dévoré, la réaction ensuite l'a calomnié; la postérité, malgré les efforts de quelques esprits indulgents, consentira-t-elle à l'absoudre et à le venger?

Pourtant la politique n'est pas essentiellement antipoétique, elle ne dessèche pas absolument la veine; voyez plutôt Daru. Quel labeur que sa vie! Quelles préoccupations, quelles responsabilités chez lui! Quels travaux successifs, épineux, absorbants, qui devaient parfois épuiser son imagination en fatiguant ses facultés! Eh bien! non, il se reposait d'un travail par un autre, alternait les vers avec les calculs, traduisait Horace en chaise de poste ou en prison, au hasard du loisir, et classait les soleils dans son poème de l'*Astronomie,* après avoir énuméré les soldats de nos armées dans ses rapports à Napoléon. D'où venait donc cette puissance intellectuelle? D'une bonne éducation chez les Oratoriens, d'un esprit sain et actif, d'un grand cœur jamais troublé de viles passions, d'une volonté inébranlable, d'un vaste cerveau qui bouillait et s'alimentait sans cesse comme le cratère d'un volcan. Jamais d'affaissement, de découragement, de doute; jamais cet ennui de soi-même qui cause des prostrations déplorables aux génies les mieux doués; tout au contraire, une ardeur qui se renouvelle sans effort, l'amour des lettres avec tous ses charmes, le culte du devoir avec tous ses élans, la joie de produire, le bonheur intime de se satisfaire, mais sans vanité et sans prétention d'aucune sorte. Quelle que soit la faiblesse relative de certaines improvisations de Daru, il n'en est pas moins juste de les lui compter comme honneur, sinon comme

gloire, et de ne point passer devant une aussi noble figure, sans la saluer avec la déférence la plus haute et la mieux sentie. Le don de son esprit, c'est la fécondité ; l'attrait de ses poésies, c'est la facilité ; il écrit comme il parle, avec élégance et sans apprêt; s'il ne détaille pas Horace, il en rend l'ensemble avec justesse; il en pénètre l'esprit, s'il en néglige un peu l'expression; il est vrai, sans être littéral. Dans ses propres poésies, il est net, ferme, pur; nulle part l'emphase ne fut son défaut; il a le trait caustique, jamais acerbe; esprit ouvert, gai, clairvoyant, aimable comme *Horace*, son modèle, mais moins satirique. Bon juge en délicatesse, en urbanité de style, il devint sinon, chef d'école, au moins le premier d'un groupe de poètes actifs et sensés dont Andrieux, Picard, Alexandre, Duval, Roger et Campenon faisaient partie; mais, plus ambitieux que ces derniers, il poussa dans sa vieillesse un jet presque épique dans son poème de l'*Astronomie* et voulut allier aux perles d'*Horace* le diamant de *Lucrèce:* capacité aussi étendue que variée et dont le filon poétique ne tarit jamais.

Après nous être arrêté quelque peu aux premiers dans les genres les plus prisés d'alors, il ne serait pas juste d'oublier un poète délicat et gracieux, sentimental et honnête, et dont la Muse chaste, sinon pudique, sut toujours s'écarter des mauvais lieux poétiques et ne traîna jamais sa robe dans la fange de ses contemporains. Millevoye nous paraît d'autant plus estimable qu'il fut l'ami de Parny, ce Tibulle obscène de la France, dont quelques œuvres beaucoup trop libres souillent par leur voisinage tout

ce qu'il a fait de bien, de vif, d'accentué et d'élégant. Sans avoir la verve de ce dernier, sans manier le vers avec autant de prestesse, Millevoye n'en a pas moins un grand charme dans ses rares élégies, dans ses ballades, dont le sentiment vaut mieux que le style. Faible, maladif et tendre, il est de la race de ces poètes qui n'ont laissé que quelques vers suffisants pour leur douce renommée, un parfum intellectuel pour toute trace dans les lettres, une larme si bien enchâssée qu'elle devient perle, une rime aux échos, une chanson aux amants.

Dans une manière différente, mais tout aussi distinguée et fine, il nous faut mentionner ici un homme de bien et de goût, politique et poète modéré, que nous retrouverons dans la comédie de moyen caractère, l'aimable Andrieux, dont les leçons charmantes furent applaudies par deux générations et qui reste l'un des représentants les plus goûtés du vieil esprit gaulois. Cet esprit du terroir, malicieux et léger, prompt et caustique, bref et piquant, où la langue développe toute sa souplesse, où l'expression a tant de valeur, le trait tant de portée, cette saveur moyen-âge, moins délicate, sans moins valoir que la saveur du sel attique, appartient à la fois à nos mœurs et à notre caractère. Nos vieux romanciers la léguèrent à Basselin, à Villon, à Marot; Régnier en changea quelque peu la nature, en la tournant plus spécialement à la satire; mais La Fontaine lui rendit sa bonhomie, et Chaulieu toute sa grâce. Cet esprit si français se maniéra au XVIIIe siècle, entre les mains de Gresset et surtout de Bernis et de Dorat; mais Voltaire en reprit la tradition sans en retrouver pourtant

toute la naïveté ; Florian la continua d'une façon trop enfantine, Ducis trop personnelle, Deguerle trop négligée, Pons de Verdun trop concise ; Andrieux seul y excella. Quoi de plus ingénieux et de mieux raconté, en effet, que l'anecdote si philosophique du *Meunier de Sans-Souci !* Et le *Doyen de Badajoz*, ce rêve de gloires ecclésiastiques, où, sous la mitre et même sous la tiare, reparaît l'homme avec ses préjugés et ses idées à lui, montant sans s'éclairer, s'élevant sans se perfectionner ! Et le *Procès du sénat de Capoue*, adroite ironie contre les changements si inutiles du personnel dans les hautes fonctions ; et *Socrate et Glaucon,* délicieux dialogue pour prouver que le gouvernement des empires n'est pas aussi facile que le pensent certains hommes d'État improvisés ; et le *Souper des six sages*, où ces grandes lumières de leur siècle deviennent si insupportables que leur amphitryon se voit forcé de les mettre à la porte pour avoir la paix ! Raillerie charmante des vices humains, dont le voile transparent laisse deviner, sans les découvrir grossièrement, les allusions modernes ; esprit de bon aloi, bon sens souverain et spirituel, baguette de pur coudrier gaulois, qui corrige sans blesser, langage aussi franc que choisi, goutte de poésie toute parfumée et qui mérite d'être conservée comme une pure essence d'esprit français.



LA
THÉOLOGIE DE GALIEN,

Par M. CHAUVET,

Professeur de philosophie à la Faculté des Lettres de Caen, membre titulaire.



Galien a-t-il une doctrine sur Dieu comme il en a une sur l'homme, une théologie aussi bien qu'une psychologie ?

Il est naturel de chercher d'abord la réponse à cette question dans le catalogue que Galien a lui-même dressé de ses Œuvres. Si, parmi tous ces ouvrages, rangés dans un ordre savant, il s'en trouvait un dont le titre indiquât clairement des recherches théologiques, le doute ne serait pas permis, et notre tâche se bornerait à l'analyse critique de ce précieux écrit. Malheureusement, il n'en est pas ainsi. Il ne paraît pas que Galien ait jamais songé à rassembler les idées qu'il concevait de la Divinité et à les coordonner en une exposition didactique. Il n'a pas un traité *De Dieu*. On se demande alors s'il n'aurait pas répandu çà et là, dans ses livres si nombreux et si divers, quelques aperçus sur l'Auteur ou l'Ordonnateur des choses qu'un historien-philosophe pourrait recueillir, pour former ensuite de ces membres épars un corps vivant ? Ce que nous avons appelé la psychologie de Galien n'existe pas autrement, et ce n'est pas par un autre procédé que nous avons pu en proposer au lecteur la rédaction fidèle. Mais

cette supposition, si elle est vraisemblable, ne se trouve pas vraie; et Galien, sans pratiquer dans ses écrits une extrême sobriété, ne s'y élève jamais des divers objets qu'il étudie vers Celui qui les domine tous. Cette manière, qui est celle d'autres grands hommes, n'est pas la sienne. Voilà des faits incontestables. En faut-il conclure que Galien n'a absolument aucune sorte de théologie?

Non; il en a une, au contraire, qui lui est propre et dans le plus étroit rapport à ses préoccupations médicales.

Galien a écrit sur l'anatomie, à laquelle il a fait faire, comme chacun sait, de singuliers progrès: tels sont les traités particuliers *Des os*, *Des muscles*, *Des nerfs*, *des artères et des veines*, *Si les artères contiennent naturellement du sang*, un traité plus général en neuf livres *Sur les préparations anatomiques*, etc. Il a écrit, d'autre part, sur la physiologie, d'un esprit très-systématique, d'une façon aujourd'hui surannée, mais cependant avec force et profondeur: tel est le traité *Des facultés naturelles*. Mais, entre les premiers ouvrages et le dernier, il y avait place pour un ouvrage intermédiaire, d'un ordre plus philosophique et plus élevé. En effet, les organes décrits et les fonctions déterminées, il restait à montrer que ces organes sont merveilleusement appropriés à ces fonctions, et que, entre ces moyens et ces fins, l'harmonie est telle qu'il ne se peut rien concevoir de plus parfait. Ce travail ne pouvait guère ne pas se présenter à la pensée de Galien, et il devait le séduire. De là l'un de ses ouvrages les plus considérables, non-seulement par le développe-

ment et l'étendue, mais par l'intérêt du fond et l'excellence de la forme; de là le traité *De l'usage des parties.*

Or, tel qu'il vient d'être défini, le traité *De l'usage des parties* est nécessairement un livre d'une haute portée; et, si Dieu même n'en est pas l'objet, il en est, du moins, le terme et la suprême conclusion.

En effet, le traité *De l'usage des parties* n'est pas moins qu'un traité des causes finales dans l'ordre physiologique. L'auteur admet, déclare, proclame que les organes sont faits pour les fonctions, c'est-à-dire pour certaines fins, et prend à cœur et à tâche de démontrer que chaque partie est constituée de la meilleure manière possible pour atteindre ces fins. Toute autre structure, toute autre disposition ou n'irait plus au but, ou irait moins bien. Mais, pour concevoir, arrêter, exécuter cette perfection, dans les détails comme dans l'ensemble, il faut une intelligence supérieure unie à une volonté et une puissance supérieures; il faut une Providence, il faut un Dieu. D'où il paraît que le traité *De l'usage des parties*, parce qu'il est un traité des causes finales dans l'ordre physiologique, est aussi, conséquemment, un traité de l'Être divin.

Galien, du reste, l'a vu avec netteté et l'a déclaré avec précision: « La recherche de l'usage des parties, écrit-il en propres termes, ne renferme pas moins que les principes d'une théologie parfaite, laquelle est une œuvre plus grande et beaucoup plus importante que toute la médecine (1). » En un autre

(1) *De l'usage des parties*, liv. XVII, ch. I.

endroit, il dit du même ouvrage qu'il est « un discours sacré, un hymne à l'Auteur des choses, et qu'à le composer il y a plus de vraie piété qu'à immoler des hétacombes et à brûler des parfums » (1). Et il a une comparaison heureuse pour exprimer la même pensée. Son ouvrage comprenant dix-sept livres, et le dernier résumant tout ce qui précède et concluant en dernière analyse, il l'appelle l'*épode* de l'œuvre. Je cite encore : « Les poètes lyriques composent leurs poèmes de trois parties, la strophe, l'anti-strophe, et enfin l'épode, qu'on chante debout devant les autels pour célébrer les dieux. Ce dernier livre aussi célèbre les dieux ; c'est une épode » (2).

Tel est le traité *De l'usage des parties*. Ce n'est pas une théologie, mais il aboutit à une théologie. Il la contient comme, dans un syllogisme, les prémisses contiennent la conséquence. Et c'est bien là qu'il faut étudier Galien, si l'on veut être assuré de trouver le théologien dans le médecin.

Sans être très-rigoureux, ni surtout très-scientifique, le plan du traité *De l'usage des parties* est assez simple, et l'ordonnance de l'ouvrage facile à saisir. Galien considère, en commençant, le corps tout entier dans ses rapports à l'âme, et ensuite les divers organes et les parties de ces organes dans leurs rapports aux fonctions. Entre les organes, la main (et le bras, bien entendu) attire d'abord son attention, parce qu'elle est, dans l'homme physique,

(1) *De l'usage des parties*, liv. III, ch. x.
(2) *Ibid.*, XVII, III.

ce qu'il y a de plus proprement humain (1). De la main, du bras, il passe à la jambe, conduit par l'analogie de structure (2). Après les extrémités, le centre, c'est-à-dire le tronc, c'est-à-dire les organes essentiels à la vie : 1° les organes alimentaires ou abdominaux, comprenant l'estomac, le foie, la rate, les intestins, etc.; 2° les organes respiratoires ou thoraciques, comprenant le cœur, le poumon, leurs vaisseaux, etc.; 3° les organes vocaux, comprenant le poumon encore, le larynx, la trachée-artère, etc. Après le tronc, la tête, qui le surmonte et domine tout le reste, la tête et par conséquent la face, qui en est la partie vivante et animée, et par conséquent l'encéphale, qu'elle porte et qu'elle protége, et les sens, prolongement de l'encéphale. Après la tête et l'encéphale, la colonne vertébrale et la moelle. Ensuite, les organes génitaux, par lesquels l'individu se reproduit. Ensuite, les parties du fœtus, première ébauche du corps. Et enfin, pour terminer cette longue revue et enchaîner ces détails, les organes communs à tout le corps, savoir : les nerfs, les artères et les veines.

Or, dans le corps tout entier, et dans les divers organes; dans la main, dans la jambe; dans les organes alimentaires, respiratoires, vocaux; dans la tête et l'encéphale, la colonne vertébrale et la moelle; dans les organes génitaux, dans les parties du fœtus; dans les nerfs, les artères et les veines, en un mot, partout, Galien constate la plus admi-

(1) *De l'usage des parties*, liv. II, ch. I.
(2) *Ibid.*, II, XVIII.

rable disposition, en vue de fins préconçues. Le corps est précisément tel qu'il devait être pour offrir à l'âme un instrument parfaitement accommodé à ses besoins et à sa destinée ; les organes, les parties des organes, et jusqu'aux moindres entre ces parties, sont précisément tels qu'ils devaient être pour offrir aux diverses fonctions des instruments particuliers, et des instruments si parfaits, qu'ils ne pouvaient l'être davantage. Ce n'est pas seulement la forme, c'est la place des organes et des parties, c'est leur nombre, c'est leur grandeur ou leur petitesse, c'est leur proportion, qui sont comme un défi à l'intelligence humaine de rien concevoir de mieux que ce qui est. D'où il paraît clairement que la nature a déployé un art infini, un justice parfaite, une habileté et une puissance souveraines dans la formation de l'homme, comme des animaux en général (1).

Cette puissance et cette habileté, cette justice, cet art de la nature, Galien en est tellement frappé, et il y attache tant d'intérêt, qu'il les signale à toute occasion avec une insistance qui ne serait pas sans monotonie, si l'on pouvait se lasser d'admirer ce qui est si fort admirable, si l'on ne trouvait dans la méditation de cette consolante vérité autant de satisfaction pour le cœur que pour l'intelligence. Citons quelques passages, sans plus redouter les redites que notre auteur lui-même.

A propos des doigts : « J'ai montré que toutes leurs parties révèlent un art admirable. Leur

(1) *De l'usage des parties*, passim.

nombre et les différentes positions qu'ils prennent, leur grandeur et leurs connexions les uns avec les autres font voir qu'ils sont si excellemment construits en vue des fonctions de tout le membre, qu'on ne saurait imaginer une structure meilleure » (1).

A propos des muscles de la main, de l'avant-bras et du bras : « La nature a si bien ordonné chacun d'eux, en les plaçant dans le lieu favorable, en mettant leur origine à l'abri de tout danger, en conduisant leur extrémité là où il fallait, en leur donnant en partage la grandeur, la proportion et le nombre le plus convenables, que le plus habile ouvrier n'eût pu ni mieux concevoir ni mieux exécuter (2). »

A propos du diaphragme et de certains muscles du tronc : « Jamais la nature ne néglige rien en quoi que ce soit, car elle sait, elle prévoit les conséquences nécessaires et accessoires des dispositions prises en vue d'un but déterminé, non sans corriger tout ce qui pourrait donner prise à la critique. Ainsi, admirez comme certaines parties, outre leur utilité propre, fondamentale, en ont encore de secondaires, sans préjudice des principales. Le diaphragme est créé pour une autre fin : la nature le fait servir à l'expulsion des excréments. Les muscles du thorax et du larynx sont destinés à d'autres fonctions : elle les fait servir encore au même but. Les muscles abdominaux ont pour objet de protéger et d'envelopper les parties inférieures : elle en use en même

(1) *De l'usage des parties*, liv. II, ch. I.
(2) *Ibid.*

temps pour aider à l'insufflation, à la production de la voix et même à l'enfantement. Où trouver plus de sagesse dans une plus féconde combinaison (1) ? »

Ailleurs : « Si l'office de la justice est de procéder avec mesure et d'attribuer à chacun selon son mérite, comment la nature ne serait-elle pas supérieure à tout en équité ! N'a-t-elle pas comparé entre eux tous les organes de même espèce, les organes de sensation avec les organes de sensation, les muscles avec les muscles, calculé le volume des organes, la valeur des fonctions, l'énergie ou la faiblesse des mouvements, la continuité ou la discontinuité de leur action, et finalement, selon l'importance des diverses parties, attribué à l'une un grand nerf, à l'autre un nerf moindre, à chacune ce qui lui était dû (2) ? »

Ailleurs : « Les œuvres de la nature, toujours si justes, si équitables, sinon au regard des sens, du moins à celui de l'intelligence, il faut les célébrer par des hymnes. Je dis : au regard de l'intelligence, car la nature choisit l'égalité, non quant à l'apparence extérieure, mais quant à la puissance de l'organe. Or, c'est là la marque d'une justice véritable et divine. En effet, lorsque l'utilité de l'action de deux organes, comme les yeux, les oreilles, est égale, la nature crée l'organe droit exactement identique au gauche. Dans le cas où l'un des deux organes possède une utilité propre qui manque à son

(1) *De l'usage des parties*, liv. V, ch. xv.
(2) *Ibid.*, V, ix.

congénère, elle ajoute quelque partie accessoire (1). »

Ailleurs : « Célébrons l'habileté de la nature, comme Hippocrate, qui, dans son admiration, la qualifiait toujours d'équitable, parce qu'elle a choisi, non pas ce que suggère la première idée, mais ce que réclame le plus grand intérêt de la fonction et de la vie. Or, c'est l'œuvre d'une divine équité d'inventer ce qui est nécessaire, de le distribuer à chacun selon son mérite et de ne rien créer de plus ou de moins que ce qui est convenable (2). »

Ailleurs : « S'il apparaît clairement qu'il en a été donné (des nerfs, veines et artères) plus à certaines parties, moins à d'autres, selon la valeur de chacune d'elles, si cette règle est observée dans tout le corps, la nature est donc juste, selon le mot d'Hippocrate. Si ces organes se dirigent vers chaque partie en toute sécurité, elle n'est donc pas seulement juste, mais habile et puissante (3). »

Ailleurs enfin : « Mais où paraît plus qu'en tout le reste l'excellence de la nature, c'est qu'elle enseigne à l'être naissant les usages de toutes ses parties. Elle n'a pas seulement disposé une bouche, un œsophage et un estomac comme organes de l'alimentation, mais elle a rendu l'animal, à peine né, capable de s'en servir, en le mettant, par son enseignement, en possession d'une certaine faculté instinctive, qui le dirige vers l'aliment qui lui convient. C'est ainsi que, les mamelles de la mère étant

(1) *De l'usage des parties*, liv. VI, ch. IV.
(2) *Ibid.*, XI, II.
(3) *Ibid.*, XVI, I.

gonflées de lait, le nouveau-né est porté par un mouvement spontané à user de ce lait. Plus tard, en même temps que les dents, l'instinct de la mastication paraît à son tour. Ainsi de tous les autres, qui se manifestent dans le temps même où la partie se forme ou achève de se former (1). »

Telle est la nature, telles sont les qualités supérieures dont témoignent ses œuvres, et l'homme singulièrement. La distraction et l'ignorance pourraient seules nous les faire méconnaître; car la nature ne procède pas à notre façon. Nous, nous recherchons inconsidérément l'utile, même lorsqu'il en doit résulter de plus grands inconvénients. La nature a une autre manière d'opérer: en toute chose, elle vise au plus grand bien définitif; elle admet le mal en quelque mesure, mais pour en faire sortir maints avantages. Il faut donc, avant de l'accuser, attendre d'avoir démontré que ce qu'on nomme un défaut n'est pas la condition d'une qualité qui le rachète. Or, voilà ce qu'on ne démontrera jamais (2).

Une autre chose, qu'on ne saurait aussi avoir trop présente à la pensée, c'est que la nature ne crée pas la matière, mais la façonne seulement; d'où il suit qu'elle a fait tout ce qu'elle peut, tout ce qu'elle doit, quand elle l'a douée des attributs qu'elle comporte. Il est des gens qui goûtent comme il le mérite le bel ordre qui règne dans le soleil, la lune, le cortége des astres, qui contemplent avec ravissement leur grandeur, leur éclat, leur mouvement

(1) *De l'usage des parties*, liv. XV, ch. XVII.
(2) *Ibid.*, V, IV.

éternel, leur retour périodique, et qui, comparant ensuite à ces merveilles le corps humain et ses parties, les trouvent misérables ; mais ils se trompent. Une sagesse, une puissance, une prévoyance égales règnent ici. Ce n'est pas à la matière qu'il faut regarder, mais au travail. Il faut se comporter à l'égard de la nature, comme à l'égard de Phidias. Ce qui frappe le spectateur intelligent dans le Jupiter Olympien, ce n'est pas l'ivoire brillant, le poids de l'or, les dimensions de la statue ; il ne l'admirerait pas moins, fût-elle d'argile et haute d'une coudée, car ce qu'il admire, c'est la beauté de l'œuvre.

Donc, vous tous qui considérez le corps humain, faites abstraction de la matière, et ne soyez attentifs qu'à l'art seul. Ne reprochez pas à l'œil, au pied, de ne pas être de la même substance que le soleil ; ne cherchez dans l'un que l'organe de la vision, dans l'autre que l'organe de la marche, et vous ne les trouverez pas moins dignes d'éloges que les corps célestes. L'art de la nature éclate également ici et là.

Le pied est une partie de l'animal petite et abjecte : qui le nie ? Le soleil est immense, c'est le plus beau des corps de l'univers : nous ne l'ignorons pas. Mais le soleil est-il mieux ordonné que le pied ? et celui-ci n'est-il pas aussi bien à sa place dans l'animal que l'autre dans le monde ? Si le soleil devait tenir le milieu entre les planètes, il n'était pas moins convenable que le pied occupât la partie inférieure de notre corps. Déplacez le soleil : si vous l'abaissez, vous incendiez la terre ; si vous l'élevez, vous la glacez ; dans les deux cas, elle est inhabitable. La nature a mis le soleil précisément où il

devait être. Il en est de même du pied : vous ne sauriez le déplacer sans absurdité ; excellent où le voilà, il serait un non-sens risible partout ailleurs. Il en est de même du calcaneum, qui fait merveille où il se trouve ; il en est de même de ce qui vous paraîtra le plus vil dans notre corps : la sagesse de la nature ne brille pas moins dans ce petit monde que dans le grand. C'est partout la même science sans défaut (1).

Il ne faut donc que savoir regarder la nature (2) pour apercevoir, pour admirer l'excellence de cet incomparable artiste. Ceux qui ne l'admirent pas, qui ne l'aperçoivent pas, sont tout simplement des insensés, des descendants de ce Corœbe, de ce niais des niais, mis en scène par le poète Euphorion ; ou, s'ils n'ont pas perdu l'esprit, il faut qu'ils soient aveuglés par quelque intérêt particulier, qu'ils aient sur les yeux l'épais bandeau d'un faux système (3).

Il existe, en effet, un système erroné, absurde, qui met le hasard à la place de l'art (4) et ne veut voir dans la nature qu'une puissance brutale qui ne sait ce qu'elle fait et se joue à l'aventure. Et Galien, après avoir salué les nobles esprits qui ont compris le grand spectacle étalé sous leurs yeux, Hippocrate, qui proclame si haut la justice de la nature (5) ; Platon, qui a dit : Dieu est bon, exempt d'envie, et

(1) *De l'usage des parties*, liv. III, ch. x.

(2) *Ibid.*, VI, xx.

(3) *Ibid.*

(4) *[illegible]d.*, XI, vii.

(5) *Ibid.*, II, xvi ; III, x ; V, ix ; XI, ii.

ce qu'il a fait, il l'a fait le mieux possible (1); Aristote, qui blâme si judicieusement ceux qui combattent contre eux-mêmes, en s'efforçant de ravaler cette âme humaine si bien douée, ce corps humain si bien constitué (2); après avoir reproché à Érasistrate, qui répète sans cesse, et à juste titre, que la nature ne fait rien en vain, d'être infidèle à son principe, de déclarer tel organe (la rate) sans but et sans raison, ou plus souvent de dissimuler ce qu'il ne peut expliquer (3); — Galien prend à partie les esprits malavisés qui se font les champions du hasard et des atomes, Épicure et les philosophes de son école, Asclépiade et les médecins de sa secte, et, par une argumentation solide comme les faits, puissante comme un raisonnement en forme, réduit à néant leurs spécieuses, mais vaines théories.

On connaît la doctrine d'Épicure et des siens, d'Asclépiade et des siens. Toutes choses sont substantiellement formées d'éléments indivisibles, atomes ou molécules. Ces atomes sillonnent le vide en tous sens dans leur éternel mouvement. Ils se rencontrent, s'unissent, forment des tourbillons, des groupes, des corps. Dans tout cela, rien de prévu, rien de voulu; l'art nulle part, le hasard partout. L'inutile n'est pas plus rare que l'utile; et les merveilles que certains admirent si fort ne sont pas si merveilleuses : ce sont les effets tout simples de causes toutes matérielles (4).

(1) *De l'usage des parties*, liv. III, ch. x.
(2) *Ibid.*, I, xxii.
(3) *Ibid.*, IV, xv; V, v; XIII, viii.
(4) *Ibid.*, XVII, i.

Or, cette doctrine, Galien l'attaque doublement: dans ses conséquences, c'est-à-dire dans ses explications particulières, et dans ses principes, c'est-à-dire en elle-même.

Ainsi, un fait bien constaté est le suivant: il y a un rapport invariable entre les tendons et les fonctions; aux fonctions énergiques correspondent des tendons épais, aux fonctions faibles des tendons grêles. C'est là, sans doute, une marque de prévoyance et de sagesse; la nature a voulu que les premiers tendons fussent épais, parce qu'elle voulait rendre les fonctions énergiques, que les seconds fussent grêles, parce qu'elle voulait rendre les fonctions faibles. Mais Épicure, Asclépiade et leurs disciples n'admettent pas cela et ne peuvent l'admettre. Ils expliquent tout par une cause matérielle. Les tendons sont ce que les fait l'usage. Leur volume est en raison de la quantité de mouvement. Les exerce-t-on, ils sont mieux nourris, ils se développent; les laisse-t-on dans le repos, ils s'atrophient: c'est on ne peut plus simple. Il n'y a dans la constitution des atomes d'autre science et d'autre réflexion que celle que des esprits chimériques y introduisent arbitrairement.

A quoi Galien répond avec une éloquente vivacité:

« O hommes admirables! que dites-vous là? Est-ce que les tendons ne sont pas invariablement volumineux, et qui plus est, doubles, là où les fonctions sont énergiques? Est-ce qu'ils ne sont pas volumineux et doubles à tous les âges? Est-ce que les tendons qui doivent être volumineux, qui doivent être doubles, ne sont pas déjà volumineux, déjà dou-

bles chez l'enfant, chez le fœtus, qui ne remplissent aucune fonction à l'aide de ces tendons? Avouez-le, il n'y a pas moyen de rendre compte de cette disposition par l'exercice et le mouvement.

« Il serait, en vérité, trop étrange que, par l'exercice et le mouvement, les parties, d'abord simples, devinssent doubles ensuite, que, par le défaut d'exercice et de mouvement, les parties doubles devinssent simples! Et ne voyez-vous pas qu'il suivrait de là que ceux qui se fatiguent beaucoup devraient finir par avoir quatre pieds et quatre mains, tandis que ceux qui demeurent oisifs se verraient réduits à n'avoir plus qu'une seule main et un seul pied! Quelle sottise! Et voilà où vont fatalement les personnes qui, de parti pris, ferment les yeux pour ne pas voir la vérité qui les condamne.

« Considérez ceci, de grâce. Les doigts des deux mains réunies offrent trente articulations. Chaque articulation a des insertions de tendons sur ses quatre faces, sauf le pouce, dont la première articulation n'a d'insertion tendineuse que sur les côtés et en dehors, l'insertion interne manquant. Cela fait un total de cent dix-huit insertions, à la fois nécessaires et suffisantes. Il ne fallait ni que les autres doigts en eussent moins, car les mouvements qu'ils doivent exécuter eussent été compromis, ni que le pouce en eût davantage, car il n'en avait nul besoin. Quel ordre! quelle prévoyance! quel art! Et comment refuser la science et la réflexion à la nature, qui a pourvu de toute façon cent dix-huit régions qui réclamaient des tendons, et qui a laissé vide aux

deux pouces une seule place, où ils eussent été superflus (1) ! »

Un autre fait analogue au précédent, et où ne paraît pas avec moins de clarté l'admirable sagesse de la nature, c'est la différence de volume des veines du corps en général et des veines du poumon en particulier. L'explication d'Asclépiade est toujours la même. Les veines du corps, dit-il, dénuées de mouvements, s'atrophient par là même, comme un esclave paresseux perd ses forces, faute de s'en servir. Les veines du poumon, au contraire, qui obéissent au mouvement du viscère, acquièrent de l'épaisseur, comme les gens actifs se fortifient par l'exercice. La réponse de Galien est aussi la même. Comment ne voyez-vous pas, s'écrie-t-il, que la différence en question existe chez l'enfant comme chez l'adulte et que, si votre raisonnement a quelque vraisemblance appliqué au second, il n'en a aucune appliqué au premier ? Bien plus, cette différence, vous la trouvez déjà dans le fœtus ; or, le fœtus ne respire pas ! Et il conclut par cette réflexion générale :

Ici, comme partout, il y a aux faits une raison profonde, à savoir le but que l'intelligence s'est proposé d'atteindre. Et, en effet, c'est une intelligence supérieure qui règle, qui ordonne toutes choses. Si les artères du poumon ont les caractères des veines, les veines ceux des artères, c'est que cela était mieux ainsi. De même encore, si le cœur présente deux cavités chez les animaux pourvus d'un poumon et

(1) *De l'usage des parties*, liv. I, ch. XXI.

une seule chez ceux qui n'en ont pas, c'est que cela était mieux ainsi. Il ne faut pas prétendre rendre compte des corps et de l'univers par un seul genre de causes, et encore par le dernier. Il y a cinq genres de causes, qui se rapportent au but, à l'action, aux moyens, à la forme et à la matière. L'erreur essentielle d'Asclépiade, c'est de se préoccuper de celle-ci uniquement. Il veut exposer la raison d'être des artères et des veines du poumon, et il la demande à la cause matérielle. C'est se moquer. Il fallait invoquer l'espèce divine de cause, comme l'appelle Platon. Là est toute lumière avec toute vérité (1).

Les explications particulières d'Épicure et d'Asclépiade ne supportent pas l'examen ; leur système, pris en lui-même, n'est pas plus admissible. Si tout se réduit aux atomes de l'un, aux molécules de l'autre, l'art n'existe nulle part, ni chez l'homme, ni chez les animaux. En effet, pour façonner avec art un objet, il faut de deux choses l'une : ou le travailler extérieurement, ou le pénétrer et le modifier tout entier. Or, de l'aveu même de ses partisans, ni l'une ni l'autre opération n'est possible dans le système des atomes. Donc, ce système exclut l'art absolument et c'est par le hasard qu'il doit rendre compte de toutes choses (2).

Mais est-ce que le hasard peut expliquer quoi que ce soit ? Voici un chœur de trente-deux danseurs qui exécute les plus merveilleuses évolutions avec la plus parfaite harmonie : que quelqu'un ose dire que

(1) *De l'usage des parties*, liv. VI, ch. XIII.
(2) *Ibid.*, XVII, I.

ces danseurs se meuvent au hasard, vous crierez à l'insensé. Vous aurez mille fois raison ; mais combien n'êtes-vous pas plus insensé, vous qui prétendez nous persuader que la nature agit au hasard, et que tant de belles œuvres, de parties si excellemment appropriées à des fins excellentes sont le fatal produit du hasard !

Considérons seulement l'homme, et dans celui-ci seulement les dents. Direz-vous que c'est par l'effet d'une heureuse rencontre des atomes que les unes sont aiguës, les autres émoussées ; celles-ci polies, celles-là raboteuses ? Direz-vous que c'est par l'effet d'une heureuse rencontre que les plus petites ont une seule racine, les autres deux, et d'autres trois ou quatre ? Il serait bien étrange, en vérité, que les atomes fussent aussi chanceux qu'ils sont aveugles, et que le hasard ne fût pas moins habile sans le savoir que l'artiste le plus intelligent et le plus expérimenté !

Et ces minces prolongements des os de chaque mâchoire, que l'on nomme rateliers par analogie avec les rateliers qui servent aux troupeaux (1), n'est-ce pas encore là une œuvre qui fait trop d'honneur au hasard ? Quoi ! c'est le hasard qui a si bien enveloppé, emboîté chacune des dents, qu'elles ne sauraient plus être ébranlées ; qui a proportionné les cavités aux racines, les faisant grandes pour les grandes racines, petites pour les petites ? Non, il n'est pas d'artisan, ni parmi ceux qui avec des chevilles attachent les poutres les unes aux autres,

(1) Les alvéoles, sans doute.

ni parmi ceux qui taillent la pierre, qui ait jamais eu la main si heureuse que l'heureux tourbillon des atomes qui a fait les racines des dents ! Car, quoique privé de raison, il savait que les cavités, trop larges, rendraient lâche l'emboîtement des dents trop étroites, ne laisseraient pas pénétrer leurs racines jusqu'au fond !

Et ces ligaments solides qui attachent les dents aux alvéoles, principalement à la racine où viennent s'insérer les nerfs (1); et cette exacte correspondance des dents inférieures aux supérieures, quoique les deux mâchoires ne se ressemblent pas, tout cela et le reste, n'est-ce encore que le résultat fortuit de l'aveugle concours de fortunés atomes ? trop fortunés, car l'artiste le plus consommé ne réussirait pas mieux.

Voilà pour les dents ; voilà pour l'homme, car ce qu'on vient de dire des dents, on peut le répéter de toutes les parties de l'homme. Mais tous les animaux et toutes leurs parties ne montrent pas une moindre perfection : la rapporterez-vous encore au hasard ? Prétendrez-vous encore en rendre compte par ce mot vide de sens ?

Est-ce un aveugle tourbillon qui a pourvu les carnassiers de nombreuses dents, acérées et fortes ? qui, tandis que ceux-ci ont tous des griffes semblables, comme des épées données par la nature, a laissé sans armes les animaux inoffensifs, qui n'en avaient pas besoin ?

Qu'aucun animal n'ait à la fois des griffes fortes et

(1) Le périoste, probablement.

des dents faibles; que les animaux qui, nantis de doigts, peuvent porter les aliments à leur bouche aient le col plus court; que ceux qui ont des cornes et des sabots l'aient plus long, afin d'être en état d'atteindre leur pâture; que les poissons, qui ne doivent ni émettre de sons ni marcher, n'aient ni col ni membres, est-ce à des atomes, à des tourbillons, au hasard, à rien, que vous ferez honneur de dispositions, de combinaisons qui supposent tant de sagacité, d'attention et de mémoire? Voilà, certes, des atomes qui ont plus de sens, un hasard qui a plus d'intelligence, un rien qui a plus d'esprit qu'Épicure et Asclépiade eux-mêmes, que tous leurs disciples passés, présents et futurs (1).

De tout cela, de ces observations, de ces considérations, de ces réfutations, que conclure? Ce que conclut Galien, non sans force et sans éloquence, à savoir qu'un art admirable, souverain, divin, paraît, éclate dans la nature entière, et dans chacune de ses œuvres, et dans l'homme en particulier; que l'intelligence, la sagesse, la justice se montrent partout, resplendissent partout, dans les détails et dans l'ensemble, dans la juste proportion et le concert des organes et des parties des organes, dans l'universelle harmonie; enfin, et en moins de mots, qu'il existe des dieux, un Dieu, et qu'il faut l'honorer. Mais ce sont les propres accents de Galien que le lecteur doit entendre ici.

« Comment nier l'art de la nature, lorsque l'on confesse celui des statuaires? Comment louer ceux-ci

(1) *De l'usage des parties*, liv. XI, ch. VIII.

d'avoir fait le côté droit exactement semblable au gauche, et ne pas louer la nature qui, outre l'égalité des parties, donne encore les fonctions à ces parties et à l'animal l'instinct de s'en servir? Est-il permis d'admirer Polyclète pour la symétrie des formes dans le Doryphore, son chef-d'œuvre, et de ne pas célébrer la nature qui, non contente de créer les parties proportionnelles à l'extérieur, comme le font les statuaires, a encore établi à l'intérieur la même proportion? Et Polyclète, qu'a-t-il fait autre chose qu'imiter la nature dans les parties visibles dont il a pu démêler l'artifice? Quelle contradiction n'est-ce pas de refuser à l'original l'admiration que l'on prodigue à l'image, et de mépriser l'inventeur en chantant les louanges du copiste!

« Oui, l'égalité, la symétrie, la proportion, la mesure, tout cela prouve, atteste, proclame l'art de la nature! Voyez le bras, et comme sa grandeur a été habilement, justement calculée. Plus long, il saisirait des objets plus éloignés, mais il pèserait trop et serait difficile à remuer; plus court, il serait plus aisé à mouvoir, mais d'une portée insuffisante. Il en est de même de la jambe. Diminuez-la de moitié, combien le corps est incommode à porter et lourd, combien la marche est chancelante et la course impossible! Allongez-la, l'animal marchera peut-être plus vite, mais se fatiguera certainement plus tôt. C'est la même mesure, la même symétrie, la même proportion dans les différentes parties de ces deux membres, soit qu'on les regarde en elles-mêmes ou qu'on les compare. Et l'on ne reconnaîtrait pas que celui qui a conçu et exécuté de telles

œuvres est un artiste, ou plutôt le premier des artistes !

« Oh ! il faut laisser là les atomes, le hasard, tous ces vains mots, tous ces non-sens, et confesser qu'une Intelligence douée d'une puissance admirable plane sur la terre et pénètre dans toutes ses parties ! Les animaux, leurs fonctions et leur structure le déclarent hautement. Cette Intelligence, elle procède sans doute des corps supérieurs, le soleil, les étoiles, où habite sans doute une nature d'autant plus parfaite que la substance de ces corps est plus pure. Les animaux démontrent une intelligence terrestre, et celle-ci une intelligence céleste, d'où elle émane.

« Quels génies que les Platon, les Aristote, les Hipparque, les Archimède, et tant d'autres ! Or, quand on voit dans un tel bourbier (car quel autre nom donner au corps, assemblage de sang, de chair, de phlegme, de bile jaune et de bile noire ?), quand on voit dans un tel bourbier une nature si excellente, quelle supériorité ne doit-on pas supposer à celle qui habite le soleil et les étoiles ! Oui, tout homme sensé doit comprendre, admirer, célébrer la perfection de la grande Intelligence qui est dans le ciel, d'où elle anime, ordonne et gouverne tout. Et c'est ainsi que la recherche de l'usage des parties ne renferme pas moins que les principes d'une théologie parfaite, laquelle est une œuvre plus grande et beaucoup plus importante que toute la médecine » (1).

Tel est ce qu'il serait trop ambitieux d'appeler le

(1) *De l'usage des parties*, liv. XVII, ch. IV.



système théologique de Galien. J'y remarque deux choses, le procédé et le résultat.

Le procédé n'est certes pas une nouveauté dans la science. C'est la démonstration par le principe du mieux ou des causes finales. Il consiste à faire voir que tout est le mieux possible dans l'univers ou dans telle de ses parties, en d'autres termes, que tout est disposé excellemment en vue de fins excellentes, pour conclure de là l'existence d'une Intelligence ordonnatrice, d'une Providence, d'un Dieu. Or, cette méthode n'est pas seulement celle d'Hippocrate, de Platon, d'Aristote (voire même un peu d'Érasistrate), cités par Galien ; elle était déjà celle de Socrate (1), que Galien oublie trop ; elle était encore celle de Zénon et des stoïciens en général, qu'on peut s'étonner de ne pas voir mentionnés ici une seule fois (2). C'est, on peut le dire, on doit le dire, la grande tradition philosophique et scientifique de l'antiquité.

Il n'y a donc pas lieu de discuter, à l'occasion de Galien, un procédé si général, presque universel. Ce n'est pas le moment de développer cette pensée, qu'il est aussi inutile que peu judicieux de prétendre faire violence à l'esprit humain, et que les penseurs systématiques, excessifs, qui, après avoir proscrit la recherche des causes finales, en sont venus aujourd'hui jusqu'à proscrire celle des causes proprement dites elles-mêmes, tentent une entreprise impossible. Ce n'est pas le moment d'expliquer que, si certaines

(1) Xénophon, *Mém. sur Socr.*, liv. I, ch. IV.

(2) Cicéron, *De nat. Deor.*, lib. II, passim.

sciences ont pour condition de ne pas dépasser la sphère des phénomènes et de leurs lois immédiates, il n'en est pas moins vrai que ces phénomènes ont à leur origine des causes qui les produisent, à leur terme, des fins qui les rallient; qu'il est dans la nature de notre intelligence et de notre âme de ne pouvoir être satisfaites que par la découverte de ces causes et de ces fins; et que c'est là le légitime objet, l'éternel objet de la philosophie en général, de la philosophie de chaque science en particulier. Non; ces considérations nous entraîneraient trop loin de notre auteur, et il nous faut nous borner à ce qui est propre à Galien personnellement.

Or, ce qui est personnellement propre à Galien, c'est la façon dont il *use* et *abuse* du procédé en question.

Il y a deux manières de considérer les causes finales dans l'univers et ses parties : l'une, que j'appelle la manière populaire; l'autre, la manière savante.

La manière populaire, c'est de s'en tenir à ce qui frappe les regards plus ou moins attentifs, ou même distraits. Il suffit, en effet, d'avoir des yeux pour apercevoir tout autour de soi un ordre incontestable, c'est-à-dire des rapports, des enchaînements, des analogies, un concert. La manière populaire est celle de Socrate, de Platon, des Stoïciens, de Cicéron, leur interprète; ce n'est pas celle de Galien.

La manière savante, c'est d'étudier la nature de près et de très-près; c'est de considérer les êtres, ou l'un d'eux de préférence, avec une attention soutenue, à la lumière de la science, de façon à

obtenir des notions exactes, précises, profondes. On arrive par ce chemin à constater avec netteté et rigueur un admirable accord entre les moyens et les fins, entre les moyens les plus particuliers et les fins les plus particulières. La manière savante est celle d'Aristote, parmi les philosophes; d'Hippocrate, d'Érasistrate, parmi les médecins; c'est aussi celle de Galien.

Galien est un médecin qui se fait sa part et celle qui lui convient dans l'univers. Loin de prétendre embrasser tous les êtres sans exception, il s'attache à l'homme exclusivement : s'il lui arrive quelquefois de détourner son attention vers les *animaux sans raison,* il s'en excuse (1). Loin de se complaire dans les vues superficielles, partant plus ou moins banales, à la façon d'un philosophe qui n'est que philosophe, ou d'un écrivain qui se confie à son imagination, il approfondit son sujet, il en étudie tous les détails, avec suite, avec méthode, avec rigueur, à la façon d'un anatomiste, d'un physiologiste, qui ajoute à l'héritage de ses devanciers ses propres observations et ses découvertes. Son livre est littéralement un traité scientifique. Je dis plus : il trouve Dieu sans le chercher. Ce qu'il se propose, son but avoué, déclaré, ce n'est pas de démontrer l'existence de la Divinité, c'est de compléter la science de l'homme, déjà connu dans ses organes et ses fonctions, en exposant, en faisant toucher du doigt la parfaite appropriation de ceux-là à celles-ci. Si l'Intelligence divine sort resplendissante du milieu

(1) *De l'usage des parties*, liv. XIII, ch. II.

de cette longue et pénétrante description, ce n'est pas Galien qui le veut, c'est la nature des choses qui le fait. En un mot, Galien est un savant qui va à la philosophie, c'est-à-dire à la théologie, par la science, par celle qui est la sienne, et parce qu'elle l'y mène nécessairement ; et, sans blâmer ceux qui marchent avec la foule dans la large voie de l'expérience vulgaire, il faut lui rendre justice en le louant d'avoir suivi et même tracé cet autre chemin, plus étroit, plus ardu, que gravissent seulement les esprits distingués et cultivés.

Mais Galien n'abuse-t-il jamais, dans ses recherches particulières, du procédé dont il use généralement si bien ?

C'est un tort dont je ne saurais le justifier. Il abonde, il surabonde dans son sens, et pèche gravement par excès. Il a mille fois raison, sans doute, d'affirmer et de répéter que la nature agit avec une prévoyance et une sagesse qui ne se démentent jamais, d'emprunter le mot d'Érasistrate (qui était déjà le mot d'Aristote), que *la nature ne fait rien en vain*, de blâmer ce médecin de ce qu'il nie l'utilité des parties dont le rôle lui échappe ; mais quelle ambition n'est-ce pas de sa part, et quelle intolérable outrecuidance de prétendre savoir le pourquoi de tout, de vouloir expliquer la raison d'être, non-seulement des organes, non-seulement de leurs principales parties, mais des plus accessoires et, au moins en apparence, des plus insignifiantes ! Le fait est que Galien n'ignore rien. Il sait, mais parfaitement, cent choses que nous ne savons pas encore et quelques-unes que nous dé-

sespérons ne jamais savoir : la fonction de la rate (1), la nécessité de la luette (2), le rôle propre de chacune des parties du cerveau, si diversement conformé (3) ! Il vous déduira longuement et pertinemment les raisons qui exigeaient que l'homme fût barbu et la femme imberbe (4). Il vous exposera très-sérieusement que la nature se devait à elle-même de ne pas placer derrière la tête les yeux qu'elle a mis avec tant de convenance en avant (5) ! Il discutera avec une prodigieuse richesse d'arguments des problèmes tels que le suivant : Pourquoi l'homme n'a-t-il pas quatre jambes et deux bras comme les centaures (6) ? On souffre, en vérité, de voir ce grand esprit s'égarer et se perdre misérablement dans ces inanités. C'est là le côté faible de ce savant et beau travail, qui n'en reste pas moins, à mon gré, le chef-d'œuvre de Galien.

Le résultat n'est ni sans importance ni sans grandeur, mais il est fort incomplet et surtout fort incomplètement exprimé.

Ce que l'homme, j'entends l'étude de l'homme, révèle à Galien, c'est une nature intelligente, prévoyante, juste et équitable dans ses œuvres, avec la puissance nécessaire pour exécuter ce qu'elle a conçu. Ce n'est pas un créateur, car la matière est éternelle; c'est un être supérieur, doué des attributs

(1) *De l'usage des parties*, liv. IV, ch. IV, XV et XVI.
(2) *Ibid.*, XI, XI.
(3) *Ibid.*, VIII, VIII-XIV.
(4) *Ibid.*, XI, XIV.
(5) *Ibid.*, X, I.
(6) *Ibid.*, III, I.

que nous réunissons ordinairement sous le mot *Providence*, et que Galien, qui ne se sert guère de ce mot (1), appelle le plus souvent, selon l'usage des anciens depuis Anaxagore, l'intelligence. Or, cette intelligence, qu'est-elle précisément? quelle est sa nature propre? où réside-t-elle? dans quelle mesure est-elle unie au monde, à l'homme, ou séparée de l'homme et du monde? Voilà ce que Galien ne prend pas la peine d'expliquer avec une clarté suffisante.

J'ai cité littéralement le seul passage où Galien semble vouloir donner quelque lumière sur cette intelligence, à chaque instant proclamée, célébrée par lui, jamais définie, jamais décrite : or, qu'y voit-on? Qu'une intelligence plane sur la terre et pénètre dans toutes ses parties; qu'une autre intelligence, supérieure, parfaite, habite le ciel, le soleil, les étoiles; qu'entre cette intelligence terrestre et cette intelligence céleste il y a un rapport qu'on ne détermine pas, car les mots *procéder*, *émaner*, dont j'ai dû me servir, sont plus précis que le texte grec. C'est tout. Mais ce n'est pas assez. Je ne sais, en effet, comment me représenter l'intelligence terrestre, ignorant jusqu'à quel point elle est ou n'est pas indépendante de l'autre; et je ne sais comment me représenter l'intelligence céleste, ignorant son essence, sa manière d'être, son action, si du sein des sphères infinies elle gouverne notre

(1) Si je ne me trompe pas, je n'ai rencontré la Providence nommée par son nom qu'une seule fois dans toute l'étendue du traité *De l'usage des parties*. Quant au mot *Créateur*, qui paraît souvent dans l'excellente version de M. Daremberg, c'est une traduction trop chrétienne d'un texte tout païen.

misérable monde et notre « bourbier » par délégation ou par elle-même. Le Dieu que l'on propose à ma foi et à mes hommages, ce n'est pas un théorème devant lequel s'incline ma raison, c'est un problème devant lequel elle se tourmente.

Il est vrai qu'il n'est pas impossible (quoique ce soit une méthode périlleuse) de développer les indications trop rapides de Galien par ses affinités philosophiques ordinaires. Sa prétention est de continuer la tradition de Platon et d'Hippocrate, qu'il aime à rattacher l'un à l'autre par une filiation dont il est fort permis de douter; mais presque toujours, comme on l'a vu ci-devant, il dérive sans le savoir du platonisme vers le péripatétisme, et de celui-ci vers le stoïcisme. Le système théologique qu'il laisse à peine entrevoir doit donc être bien moins platonicien que péripatéticien, et bien moins péripatéticien que stoïcien. Or, si le Dieu du Portique s'appelle encore l'intelligence ou même la Providence, il est toutefois descendu des inaccessibles hauteurs où l'avaient placé Platon et même Aristote. Ce n'est plus, par-delà le ciel et la terre, cette suprême unité, supérieure même à l'être, cette sublime idée du bien, supérieure même à l'essence; ce n'est plus ce moteur immobile, cette pensée de la pensée, qui agit sur le monde qu'elle ne connaît pas, par une attraction dont elle n'a pas conscience; c'est tout simplement la force universelle, la vie universelle, l'âme universelle. Dieu n'est pas au-dessus du monde; il est dans le monde, mêlé au monde, et séparable seulement par abstraction. Il est partout, en tout, et, s'il domine, c'est de la supériorité

de l'élément actif sur l'élément passif. Les stoïciens, pleins de cette idée, ne craignent pas, pour la rendre plus sensible, d'assimiler Dieu au feu ou à l'éther et de l'appeler le feu artiste, l'éther raisonnable. Que dis-je assimiler? C'est le feu même, l'éther même, qui pénètrent, agitent, meuvent et ordonnent toutes choses, avec art, car l'art est partout visible; avec raison, car l'art ne se comprend pas sans la raison. Et cet éther, ce feu, cette intelligence, ce Dieu enfin, si étroitement uni au monde, qu'il en diffère à peine et que les stoïciens vont jusqu'à dire que le monde est Dieu ou que Dieu est le monde, il est plus particulièrement uni aux astres. Les astres, en effet, sont formés de l'éther le plus pur, et l'ordre y apparaît plus manifestement. Les stoïciens estiment donc que, si la Divinité se confond avec le monde entier, elle se confond encore plus intimement avec les astres et le ciel (1). Tel est l'exact sommaire de leur doctrine théologique. Or, à cette lumière, ne voyez-vous pas sortir de l'ombre et paraître distinctement tout ce qu'il y a d'obscur dans l'esquisse de Galien? On ne savait pas si l'intelligence terrestre diffère essentiellement de l'intelligence céleste; plus de doute maintenant : terrestre ou céleste, c'est la même intelligence, ici plus éclatante, parce qu'une matière incorruptible la laisse briller de tout l'éclat qui lui est propre; là plus effacée, parce qu'une matière, qui est la corruption même, l'empêche et l'offusque. On ne savait pas

(1) Voir Cicéron, *De nat. Deor.*, liv. I, ch. XIV et XV; liv. II, ch. XV.

quelle est l'intelligence céleste, d'où elle vient et ce qu'elle fait; plus de doute maintenant : c'est l'intelligence universelle même, ou plus simplement l'intelligence même. Et quant à l'intelligence, nul doute non plus : elle n'est qu'une propriété du feu, un attribut de l'éther; comme le feu et l'éther, elle enveloppe tout, pénètre tout, se confond avec tout, pour tout vivifier, animer, ordonner et gouverner. Et c'est là la Providence, et c'est là Dieu.

Mais qui ne voit combien la théologie de Galien, même ainsi éclaircie, ainsi commentée, est loin de satisfaire l'esprit? Qu'est-ce qu'un Dieu-feu, un Dieu-éther? Qu'est-ce qu'un Dieu inséparable de la matière et du monde, tellement inséparable, qu'on peut le définir et qu'on le définit « le monde »? On a beau répéter : C'est la force, c'est l'intelligence, c'est la Providence ; je ne comprends pas, en vérité, comment cette force, cette intelligence, cette Providence peuvent diriger et administrer le monde, veiller avec sollicitude, sagesse et justice sur le monde, si elles sont le monde lui-même. Dans cette hypothèse, on ne peut pas dire que le monde est gouverné, il faut dire qu'il se gouverne; et on ne voit pas où s'adressent les hommages de l'humanité, qui, en adorant une telle Divinité, s'adore elle-même.

Le grand problème théologique a toujours été et sera longtemps encore le suivant : Dieu et le monde étant posés en regard l'un de l'autre, déterminer leur vrai rapport; comme le grand problème psychologique a toujours été et sera longtemps encore celui-ci : l'âme et le corps étant posés en regard l'un

de l'autre, déterminer leur naturelle relation. Le spiritualisme a souvent trop séparé l'âme du corps, surtout depuis Descartes; il se peut qu'il ait quelquefois trop séparé Dieu du monde, je ne sais. Mais ce que j'affirme hardiment, c'est que le matérialisme, philosophique et scientifique, qui confond ces deux derniers termes, est loin d'avoir démontré cette triste thèse. Or, j'aurais besoin qu'elle me fût démontrée avec une évidence invincible pour l'accepter. Ce n'est pas à des arguments comme ceux des stoïciens (1), admis implicitement par Galien, qu'on fait le sacrifice de ses plus chers et plus nobles instincts. Et, pour résister à l'élan de ma nature, pour étouffer les mouvements les plus doux et les plus forts de mon cœur, j'attends d'y être contraint par la toute-puissance de preuves inéluctables. Jusque-là, je demande qu'on me permette d'aimer, de prier et d'espérer.

(1) Voir, par exemple, les incroyables arguments de Zénon, reproduits littéralement par Cicéron, *De nat. Deor.*, liv. II, ch. VIII.

LES INTENDANTS AU XVIIe SIÈCLE,

Par M. Jh FERRAND,

Préfet du Calvados, président de l'Académie (1).

. . . .

Les attributions des Intendants se rattachant à la justice étaient très-étendues, presque illimitées. En principe, leur compétence embrassait toutes les affaires, tant civiles que criminelles; ils pouvaient évoquer tous les litiges, prononcer toutes les pénalités, et leurs jugements n'étaient susceptibles de recours que devant le Roi et son Conseil. Mais, dans la pratique, ils ne connaissaient des affaires civiles proprement dites qu'à titre, en quelque sorte, de contrôleurs et d'arbitres; ils recherchaient si la justice était fidèlement administrée; à cet effet, « ils entroient, seoioent et présidoient aux pré- « sidiaux, bailliages, sénéchaussées, prévôtés et « autres tribunaux inférieurs », et ils pouvaient retenir les affaires où il y avait eu plainte et abus. Leurs commissions et les usages leur déféraient aussi spécialement les différends entre les officiers de judicature et ceux entre les particuliers et les

(1) Ce fragment est extrait d'une étude qui n'est pas encore terminée, et qui aura pour titre: *Les Origines de la Centralisation.*

corps de ville. Enfin, inaugurant dès lors la juridiction actuelle des préfets et des Conseils de préfecture en matière de contributions, ils avaient, peu à peu, subrepticement ou violemment, enlevé aux bureaux de finances et aux élections tout le contentieux des tailles, aides, gabelles et autres impositions; déjà en 1643, le débat sur cette partie de leur compétence avait cessé; il n'existait plus que sur la question de savoir si les appels de leurs décisions appartenaient au Conseil d'État ou aux Cours des Aides. Quant aux affaires criminelles, elles avaient été, celles surtout intéressant l'État, la religion et l'ordre public, à la fois le motif et la justification des attributions judiciaires des Intendants et elles formaient leur tâche la plus difficile et la plus importante. Nous avons expliqué comment, dans ces périodes ininterrompues de discordes au dedans, de guerres au dehors, les juridictions ordinaires, soumises à une solennité retentissante et à des procédures sans fin, étrangères à l'État et rivées aux passions locales, offraient peu de garanties pour les affaires de cette nature; elles étaient impuissantes notamment contre un des maux les plus redoutés de l'époque : les violences et les déprédations des gens de guerre dans les campagnes. Aussi, toutes les commissions, dès l'origine, remettent-elles expressément aux Intendants la poursuite « des désordres, oppressions, révoltes, abus, as-« semblées illicites », et elles leur enjoignent de « pro-« céder contre les coupables, de quelque manière et « condition qu'ils soyent, de leur faire et parfaire « leur procès suivant la rigueur des ordonnances,

« par jugement sommaire et en dernier ressort » (1). Pour tous ces cas, sauf s'il y avait urgence ou force majeure, les Intendants étaient tenus de se faire assister de « conseillers justiciers ou gradués », empruntés soit au siége du lieu où s'ouvrait la poursuite, soit aux siéges voisins. Il nous semble aujourd'hui, précieux témoignage des progrès accomplis! qu'en dépouillant les Parlements et les autres juridictions régulières d'affaires criminelles aussi graves, suivies le plus souvent de condamnations capitales, Louis XIII et Richelieu aient atteint les dernières limites de l'arbitraire et de la violence. Tel ne fut pas et tel ne pouvait être le sentiment des contemporains. Les Parlements se plaignirent du préjudice qu'ils encouraient; nul ne réclama au nom des intérêts

(1) La plupart des commissions délivrées aux Intendants, sous l'administration du cardinal de Richelieu, énumèrent ces pouvoirs. (Voir notamment la commission du s[r] de Vantorte, intendant du Lyonnais, 12 mai 1640; Archives du Ministère de la Guerre, t. XXII et suivants). A l'Assemblée des Notables, en 1626, les Parlements s'étaient déjà exprimés ainsi sur les pouvoirs des Intendants: « Reçoivent vos Parlements grand préjudice d'un nouvel usage « d'Intendants de la justice qui sont envoyés ès ressorts et étendues « desdits Parlements..... ce qui est sans édit établir un chef offi- « cier supernuméraire de justice créé sans payer finance, exauc- « torant les chefs des compagnies subalternes, formant une espèce « de justice, faisant appeler les parties en vertu de leurs mande- « ments et tenant greffiers, dont surviennent divers inconvénients « et entre autres de soustraire de la juridiction, censure et vigi- « lance de vos Parlements les officiers des sénéchaussées, bailliages, « prévôtés et autres juges subalternes. Ils prennent encore connais- « sance de divers faits dont ils attirent à votre Conseil les appel- « lations au préjudice de la juridiction ordinaire de vosdits Par- « lements..... »

généraux et du droit. Il était admis que le Roi, maître absolu, dispensateur souverain de la justice, pouvait ou exercer lui-même cet attribut, ou le déléguer à quiconque, aux Intendants, aux corps judiciaires, aux communautés, aux seigneurs. Mais, protestation non moins précieuse de l'éternelle morale! ce mal inaperçu, objet de l'assentiment, presque de la complicité de tous, trouva, dans ses excès mêmes, sa répression et sa flétrissure; la justice, ainsi livrée au bon plaisir du Roi, ne pouvait que dégénérer en instrument politique. On vit, en 1632, Richelieu, pour assurer la mort du maréchal de Marillac, successivement instituer et dissoudre trois commissions de juges, les appeler, en dernier lieu, près de lui, dans son château de Ruel, et leur dicter brutalement leur sentence. En 1640, le chancelier Séguier lui-même, envoyé à Rouen à l'occasion de la révolte des *Nu-Pieds*, livrait à la question ordinaire et extraordinaire, ensuite aux plus sanglants supplices, cinq séditieux, qu'il n'avait, selon les expressions du temps « ni vus ni ouïs et qu'il avoit « condamnés seul, sans juges, sans assesseurs et « par simple arrêt verbal » (1). En 1642, le conseiller d'État de Thou mourait sur l'échafaud, avec Cinq-Mars, pour le seul crime de n'avoir pas trahi les confidences d'un ami. Ces exemples, que nous pourrions multiplier, n'attestent-ils pas combien la justice, asservie par Richelieu, était devenue odieuse et dérisoire? Quel plus grave dommage pour la mémoire du grand ministre?

(1) Bibl. nat.; coll. Dupuy, n°s 548-550.

Le rôle judiciaire des Intendants étant, parmi leurs diverses attributions, celui qui a le plus éveillé l'attention des contemporains, on apprendra sans doute avec intérêt comment ils s'en acquittaient; deux grands procès de l'époque, ceux d'Urbain Grandier et de Saint-Preuil, fournissent à cet égard d'utiles lumières.

On a peine, aujourd'hui, à ajouter foi aux motifs et aux circonstances étranges du procès d'Urbain Grandier. Ce prêtre, beau, éloquent, mais de mœurs légères, avait eu de vives contestations avec un autre ecclésiastique de Loudun, le chanoine Mignon, qui dirigeait un couvent de religieuses Ursulines établies dans cette ville. En 1632, plusieurs de ces religieuses, notamment la supérieure, Mme de Berciel, deux de ses parentes, Mmes de Nogerot, une parente du cardinal de Richelieu, Mme de Fatilly, Mme de La Motte-Barassé, deux sœurs converses et plusieurs filles séculières firent connaître qu'elles avaient subi un maléfice de la part de Grandier et qu'elles étaient possédées de démons soumis à ses ordres. Ce maléfice, prétendaient-elles, leur avait été communiqué au moyen d'un rosier jeté par Grandier dans le jardin du monastère; toutes les religieuses qui avaient porté la main sur l'arbuste se trouvaient en proie à l'esprit malin et ressentaient pour le beau prêtre un entraînement irrésistible; elles avaient, plusieurs fois par jour, des crises, pendant lesquelles elles perdaient la raison et se livraient aux postures et aux propos les plus extravagants. Exorcisées par l'ennemi de Grandier, le chanoine Mignon, qui, selon le Rituel, s'était

adressé au démon et avait demandé : *Quis te magus immisit?* Quel magicien t'a envoyé? elles avaient répondu invariablement : *Urbanus Grandier.* Ces scènes et l'accusation dont le curé de Saint-Pierre était l'objet ne tardèrent pas à être signalées au Roi, et l'Intendant de la province, Laubardemont, eut ordre d'en prendre connaissance et de « s'y « comporter comme juge. » — « A peine M. l'In-« tendant eut-il vu le curé, dit une narration du « temps, qu'il fut saisi de l'impression que cet « homme étoit un criminel que Dieu envoyoit à « ses pieds, ce qui l'obligea de le faire prendre « et conduire au château d'Angers, parce qu'il n'y « avoit pas de prison assez forte à Loudun pour un « tel criminel. Mais comme les démons disoient, tous « les jours, de nouvelles choses sur lesquelles il « étoit nécessaire de confronter et d'examiner « Grandier, M. de Laubardemont fit faire une forte « prison à Loudun, où le coupable fut trans-« porté » (1). L'Intendant s'adjoignit quatorze juges empruntés aux présidiaux de Poitiers, Angers, Tours, Orléans, Chinon et La Flèche, et le procès s'ouvrit; il dura quarante jours. Chaque matin, Laubardemont et les juges d'une part, les exorcistes de l'autre, se rendaient processionnellement, d'abord à une des églises de la ville pour implorer les lumières d'en haut et assister à l'exposition du Saint-Sacrement, puis, soit à l'examen du procès, soit à l'exorcisme. Les seules charges existant contre Grandier résultaient des paroles recueillies de la bouche

(1) Histoire abrégée de la possession des Ursulines de Loudun et des peines du père Surin, p. 8. Paris, 1828.

des religieuses pendant leurs crises. D'après les exorcistes, c'étaient les démons Asmodée, Leviathan, Behemoth, Isacaron et Balam, qui, sur l'ordre du curé de Saint-Pierre, inspiraient ces monomanes, et tel était l'état des esprits à cette époque, que ces charges insensées suffirent pour que le prétendu magicien ne pût échapper au dernier supplice. Il fut condamné à être brûlé vif, à l'expiration d'un délai de 40 jours, qui lui était donné pour « se reconnaître et se convertir. » Le 13 août 1634, Urbain Grandier monta sur le bûcher et, afin de prolonger son martyre, on le précipita ou on le laissa tomber dans les flammes, avant de l'avoir étranglé, grâce suprême qu'il avait sollicitée et obtenue de Laubardemont (1). On voit, par ces détails, de quelle puissance l'Intendant était revêtu dans l'administration de la justice cri-

(1) Le supplice de Grandier ne mit pas fin à la prétendue possession des Ursulines de Loudun. Le chanoine Mignon, le curé de Chinon, le père Lactance, récollet de grand renom, l'évêque de Poitiers, plusieurs pères Capucins ayant successivement échoué dans leurs exorcismes, le Roi et le cardinal de Richelieu confièrent spécialement cette œuvre aux Jésuites. Depuis le mois de décembre 1634, ce fut le père Surin, assisté d'autres religieux de son ordre, qui procéda aux exorcismes. Le mal dura jusqu'en 1637. Les possédées, qu'on ne cherchait à délivrer qu'en variant et qu'en multipliant les exorcismes, excitaient un vif intérêt dans la province et au dehors ; elles furent visitées par le duc d'Orléans, frère du Roi, et par les plus grands personnages de la Cour. La supérieure, Mme de Berciel, guérie vers 1637, parvint plus tard à une grande réputation de sainteté. En 1638, le Roi et la Reine, ainsi que le cardinal de Richelieu, voulurent la voir ; Laubardemont la conduisit lui-même à Paris. Les récits du temps donnent la certitude que le cardinal, comme tous ses contemporains, croyait aux maléfices, à la magie, aux possédées, aux sorciers.

minelle; lui-même dirigeait l'instruction, désignait ses assesseurs, prononçait la sentence, la faisait exécuter.

Le procès de Saint-Preuil, en 1641, nous montre entre les mains de l'Intendant de Picardie, Le Maistre de Bellejamme, les mêmes prérogatives. François de Jussac d'Ambleville, sire de Saint-Preuil, maréchal des camps et armées, gouverneur d'Arras, avait violemment indisposé cette ville par ses concussions, ses excès, ses désordres de toute nature. Dans les premiers mois de 1641, rencontrant, à la tête d'un corps de troupes, la garnison espagnole de Bapaume, qui se retirait munie d'un sauf-conduit, il l'avait, au mépris d'une convention formelle, attaquée et presque détruite; à peu près à la même époque, il bâtonnait publiquement un intendant d'armée. Ces actes, le dernier surtout, ne pouvaient rester impunis sous l'administration de Richelieu : le maréchal de La Meilleraye fut chargé d'aller arrêter Saint-Preuil au siége même de son gouvernement et de le faire conduire à la citadelle d'Amiens; en même temps, on enjoignit à l'intendant de la province, Le Maistre de Bellejamme, d'informer sans retard. Comme dans le procès de Grandier, ce fut l'Intendant qui dirigea l'instruction, entendit les témoins, interrogea l'accusé; ensuite il s'adjoignit douze membres du présidial d'Amiens et douze membres du présidial d'Abbeville et, le 9 novembre 1641, il fit comparaître Saint-Preuil. Lorsque les juges eurent à se prononcer sur la sentence, il se produisit un incident qui constate à quel point l'autorité de l'Intendant était discrétionnaire et absolue; plusieurs des assesseurs ayant opiné non

pour la mort, conformément aux vues de Le Maistre de Bellejamme, mais pour un emprisonnement perpétuel, il interrompit brusquement la délibération et l'ajourna. Le lendemain, le procureur du Roi prit de nouveau la parole, insista pour un châtiment exemplaire, et la majorité des juges vota la mort. Dès le jour suivant, à la diligence encore de l'Intendant, qui n'admit aucun recours, aucun délai, Saint-Preuil eut la tête tranchée « sur un eschaffaud « dressé en la place, devant l'hôtel commun de la « ville d'Amiens. » Ces circonstances, comme celles du procès précédent, ne permettent pas de douter que, dans les affaires criminelles qui leur étaient confiées, les Intendants, c'est-à-dire le Roi et les ministres, ne fussent presque entièrement maîtres du sort de l'accusé.

Dans les affaires civiles, outre qu'ils s'environnaient de moins d'appareil, leur pouvoir était plus contesté. Ils statuaient dans ces affaires, soit en présidant les juridictions locales, présidiaux, bailliages, sénéchaussées, prévôtés, soit avec le concours de quelques assesseurs, en évoquant directement la cause. Mais leurs décisions, dans ce dernier cas surtout, étaient très-souvent déférées aux Parlements, et, comme elles intéressaient peu l'État, on laissait, en général, les appels suivre leur cours, au lieu de les revendiquer pour le Conseil. Il en résultait que les Intendants, appréhendant que leurs jugements ne fussent cassés, ne s'ingéraient qu'avec réserve dans la connaissance des procès civils; la correspondance de Le Maistre de Bellejamme lui-même exprime des plaintes sur cette conduite que s'imposait très-

sagement le Pouvoir central. De passage à St-Quentin, il avait évoqué un procès existant entre le chapitre et le corps de ville et il s'était prononcé en faveur de la Ville, alors « fort passionnée au service du Roi. » Le chapitre avait eu recours au Parlement, qui avait cassé l'arrêt ; à cette occasion, l'Intendant écrivait au chancelier Séguier « qu'il étoit très-« dommageable qu'on reçût au Parlement toutes « sortes d'appellations de nos jugements, même en « ce qui regarde la police, le bien et le repos des « villes ; en quoi l'autorité qu'il vous plaît nous « commettre souffre beaucoup d'atteintes et trouvons « de l'empêchement à bien faire. »

. . . .

NOTICE

SUR

M. LEFÈVRE,

COMMANDANT DU GÉNIE,

Par M. Gaston LAVALLEY.

Membre titulaire.



MESSIEURS,

Lorsque vous m'avez confié le soin d'écrire une notice sur le commandant Lefèvre, je n'ai pas été seulement touché de l'honneur que vous me faisiez, en me choisissant pour vous parler des mérites d'un collègue regretté, mais j'ai cru voir dans ce choix le désir de mieux connaître un homme dont la vie, sans éclat, ne pouvait être mise en lumière que par ceux qui ont vécu, au même foyer, dans le rayonnement de sa pensée intime. Pour satisfaire votre pieuse curiosité, j'aurai moins à vous dire ce que fut le commandant Lefèvre que ce qu'il aurait pu être. Il faut bien l'avouer avec tristesse : nous sommes entourés, aussi bien dans le monde matériel que dans le monde moral, de forces perdues, qui n'ont eu et n'auront peut-être jamais le noble emploi auquel leur nature les destinait ; tous les jours, nous marchons sur des richesses que la science n'a pas en-

core soupçonnées; tous les jours, nous coudoyons des caractères à qui il n'a manqué que l'occasion pour avoir leur piédestal. Tel fut le commandant Lefèvre. Sa vie n'a pas d'incidents, et c'est moins une biographie qu'un portrait de famille que je veux ici vous présenter.

Rappelons-nous les traits de cette loyale physionomie; faisons plus encore, empruntons à notre mort tant regretté un des procédés ordinaires de son esprit et, comme dans les sciences mathématiques, partons du connu pour aller à l'inconnu; avec tous les éléments de bravoure, de savoir et d'intelligence, que nous trouverons dans cette modeste existence d'officier du génie, nous ne tarderons pas à nous convaincre que le hasard, s'il eût voulu s'en mêler, n'aurait pas eu de peine à composer une gloire militaire.

Le père du commandant Lefèvre, qui aurait pu donner à Horace le spectacle d'un homme content de son sort, aimait assez le commerce pour exiger que les autres fussent heureux à sa manière. Le brave homme plaça donc son fils chez un libraire. Je ne sais si le jeune commis s'attira, comme Millevoye, cette fougueuse apostrophe de son patron: *Vous lisez, vous ne serez jamais libraire!* mais ce que je sais, c'est qu'il lisait beaucoup plus de livres qu'il n'en vendait. Il en résulta qu'on le pria poliment d'aller s'instruire ailleurs. L'enfant prodigue... de science dut rentrer à la maison paternelle; mais le père ne consentit à tuer le veau gras que si son fils s'engageait à considérer les sciences acquises comme un moyen d'acquérir, en un mot, si, au bout des études,

il y avait une carrière, un traitement. Le contrat fut passé et, deux ans après, le jeune homme entrait brillamment à l'École polytechnique.

A cette époque de la vie du commandant Lefèvre, se place un petit événement, qui nous montrera ce que l'on pouvait attendre de l'impétuosité de son âme et de la tendresse de son cœur. Son frère aîné, comme lui élève de l'École polytechnique, venait d'avoir une affaire qu'il était difficile d'arranger; la mère le savait et ne cachait pas ses angoisses à son jeune fils. Celui-ci, ne voyant que le chagrin de sa mère et oubliant les préférences qu'elle avait pour son aîné, — préférences dont un moins noble cœur aurait eu le droit de s'offenser, — s'échappe secrètement de la maison, va trouver l'adversaire de son frère, le soufflette, se bat avec lui et lui donne un coup d'épée qui empêche le duel prémédité d'avoir lieu. On était alors à la fin de la Restauration, et vous devinez, sans doute, qu'un tel caractère n'était guère fait pour se plier à la discipline, mise à l'ordre du jour par les ministres qui préparaient les ordonnances de juillet. Le commandant, comme ses camarades, lisait ses cantiques dans Béranger. Aussi, quelle joie quand éclata la Révolution! Pendant trois jours, le jeune homme se battit avec ses amis aux cris de: *Vive la Charte!*

La Révolution était dans l'air. Bientôt Bruxelles imita Paris. La jeunesse des écoles offrit le secours de son courage à l'insurrection belge. M. Lefèvre accourut l'un des premiers; car il était l'un des plus ardents parmi cette ardente génération qui ne connaissait encore, — Dieu merci! — ni les petits-

crevés, qui ont la passion de ne s'enthousiasmer pour rien, ni les petits-politiques, qui ont l'enthousiasme de ne se passionner que pour eux. Les folies de sa jeunesse furent la folie des peuples qui voulaient conquérir leur indépendance. Et cet amour de la liberté, de la justice, ne devait pas, chez lui, s'attiédir avec l'âge. Ce fut l'honneur et — dois-je le dire ?— le malheur de sa vie. Car ce n'a jamais été jusqu'ici une bonne note pour parvenir que de s'exprimer librement sur le mérite des gens. Devant la sottise parvenue, les hypocrites encensent, les prudents se taisent, les cœurs généreux s'indignent. Ajoutez de l'esprit à l'indignation, et vous saurez maintenant quelle arme redoutable le commandant Lefèvre tenait dans sa main d'honnête homme ; arme à deux tranchants, qui, malheureusement, blesse autant celui qui s'en sert que celui qu'elle atteint.

Si nous nous rappelons les bévues qui furent commises pendant nos guerres avec l'Allemagne, nous ne nous étonnerons plus que le commandant Lefèvre ait trouvé fréquemment l'occasion d'exercer sa verve aux dépens des médiocrités galonnées. Ce n'était pas malice, mais représailles légitimes du talent modeste contre l'effronterie incapable. Rigoureux observateur de la discipline, il saluait du képi la supériorité du grade, quitte à se railler après de l'infériorité de l'esprit. En un mot, il n'avait pas le respect de la place pour la place. Sous le fonctionnaire, il cherchait l'homme et n'estimait l'un que pour ce que valait l'autre. Encore une fois, mauvaise méthode pour arriver ! Avec un tel caractère, il ne

faut pas vivre à une époque où les feux du bivouac sont remplacés par les lumières du bal et où l'on apprend les grandes manœuvres en conduisant un *cotillon.* Non ! le commandant Lefèvre n'était pas de ceux qui peuplent les antichambres d'une Cour. Ses grades, ses distinctions, il ne les a pas demandés ; on ne les lui a donnés que parce qu'on ne pouvait pas les lui refuser. L'occasion de se distinguer lui manquant, il s'en consola facilement en cherchant l'occasion de se dévouer. Ses camarades d'Afrique se rappellent encore l'héroïque énergie dont il fit preuve lorsque le choléra décimait les villages arabes. On parle beaucoup d'un souverain qui traverse une salle d'hôpital en temps d'épidémie ; mais on ne dit rien d'un modeste officier du génie qui, sans ordre, sans espoir de récompense, par humanité, va de lui-même s'installer au foyer du fléau, pour essayer de communiquer son courage à ceux que la peur livre désarmés au monstre asiatique !

Je ne sais, Messieurs, si je vous ai suffisamment démontré ce que la patrie, aux heures de danger, aurait pu attendre d'une âme aussi fortement trempée. Pour moi, ma conviction profonde, c'est que le commandant Lefèvre avait en lui la fougue éclairée que la Révolution demandait aux généraux, qu'elle improvisait sur les champs de bataille. Si vous ne partagez pas encore cette opinion, c'est moins la faute de notre cher mort que celle de son maladroit biographe.

Il me sera certes plus facile de vous parler de l'intelligence élevée du commandant Lefèvre. Vous l'avez vu à l'œuvre, vous l'avez entendu, et chacun

de vous fait son éloge avec ses souvenirs. D'ailleurs, des voix plus autorisées que la mienne se sont fait entendre sur sa tombe. « Le commandant « Lefèvre, disait M. Pierre, a successivement appar- « tenu à la plupart de nos Sociétés savantes... Dans « toutes, il a fourni la preuve de ces connaissances « variées, de cette clarté d'exposition, qui faisaient si « religieusement écouter sa parole élégante et facile. « Il savait donner aux questions scientifiques les « plus ardues cette forme qui les rend accessibles « à tous...

« Les idées généreuses trouvaient toujours en lui « un défenseur ardent et convaincu : la Convention « de Genève, relative aux blessés militaires, était à « peine signée, qu'il s'en faisait parmi nous l'apôtre « le plus fervent, le plus dévoué ; aussi est-ce avec « bonheur que, dans ces derniers temps, le Comité « de Caen lui décerna, par acclamation, le titre « de président honoraire. »

Et M. Travers ajoutait, entre autres bonnes paroles :

« ... Nos souvenirs se reportent vers les séances « de l'Académie, où M. Lefèvre nous initiait, par ses « exposés lumineux, aux dernières découvertes de la « physique et de l'astronomie. Tel était l'attrait de « sa parole, qu'on s'imaginait posséder son savoir, « alors qu'il venait d'exposer des vérités ardues. « Les lettrés les plus étrangers aux sciences se « croyaient familiers avec elles, tant les sciences « avaient de charme, illuminées par cette élocution « facile, où le mot propre et l'expression bril- « lamment figurée s'entremêlaient avec bonheur

« et s'embellissaient encore par la souveraine puis-
« sance d'une voix très-harmonieuse et très-sympa-
« thique. »

Ce talent de parole, si pur, si agréable, trouva son emploi utile lorsque le commandant Lefèvre fut nommé commissaire du Gouvernement près le conseil de guerre de Caen. « A nous qui nous « sommes trouvés souvent en rapport avec lui « devant une juridiction rigoureuse, disait M. En- « gerand dans un article nécrologique, qu'il nous « soit permis de dire que jamais devant un conseil « de guerre le siége du ministère public n'a été « occupé par un commissaire du Gouvernement plus « honnête, plus éloquent, plus impartial. Son talent « n'avait d'égal que sa modestie, et ces rares qua- « lités, que chacun admirait en lui, M. Lefèvre seul « semblait ne pas les apercevoir. »

A voir tant d'intelligence, tant de verve, tant de science acquise, on s'étonne que le commandant Lefèvre n'ait pas publié plus souvent le résultat de ses recherches et de ses méditations. En effet, nous ne connaissons guère de lui qu'une brochure, sur le projet d'une expédition au pôle Nord, où il a exposé, avec autant de clarté que d'esprit, les idées et les espérances du regrettable Gustave Lambert. Cette courte notice en faisait désirer de plus longues; et l'on serait tenté de reprocher au commandant Lefèvre son égoïsme littéraire, si l'on ne trouvait le secret de sa paresse dans cette éloquence naturelle dont tout le monde a fait l'éloge. A quoi bon saisir la plume et raturer, quand la pensée tombe des lèvres harmonieuse et correcte? A quoi bon s'exposer

à des lenteurs et prendre la diligence, quand on peut monter en chemin de fer ?

Singulière destinée que celle de ces hommes qui, sans être avares, enfouissent de vrais trésors dans le secret de la vie intime. Orateurs sans tribune, écrivains sans livres, généraux sans champs de bataille, il ne leur a manqué que l'occasion. Jetés par le hasard dans un temps sans événements, comme une graine dans une terre sans vigueur, ils se trouvent injustement arrêtés dans le développement de leur forte nature. Et il arrive ainsi que le chêne, dont l'abri aurait pu être utile à tant de monde, doit restreindre la circonférence de ses rameaux protecteurs au cercle plus étroit de la famille.

Qui s'en plaindrait ici ? Non pas nous, qui avons eu la joie, hélas ! trop courte, de vivre dans le voisinage de cette grande âme ; mais la société, qui n'a même pas eu la peine d'oublier ce qu'elle avait perdu.

NOTICE

SUR

GEORGES BESNARD,

PROFESSEUR DE DROIT ET MEMBRE DE L'ACADÉMIE,

PAR M. EUG. DE ROBILLARD DE BEAUREPAIRE,

Membre titulaire.



Suivant le désir manifesté par l'Académie, je viens l'entretenir aujourd'hui d'un confrère dont la mort remonte déjà à plusieurs années, de M. Georges Besnard, professeur de droit civil et avocat distingué à la Cour d'appel (1).

Georges Besnard naquit à Caen le 30 octobre 1820. Par son père, il se rattachait à l'arrondissement d'Avranches ; il y avait conservé d'intimes relations de famille et d'amitié, et il a chanté dans plusieurs pièces de poésie, avec un accent sincèrement ému, les sites verdoyants de la commune de Carnet et la vieille ville de St-James, avec ses vallées profondes et ses rochers pittoresques. Comme l'a dit, dans une biographie atta-

(1) Nous devons la communication de la plupart des documents à l'aide desquels nous avons écrit cette notice à M. Le Cerf, avoué à la Cour d'appel et membre de l'Académie ; nous lui en exprimons tous nos remercîments. M. de La Sicotière, avec sa bonne grâce habituelle, a mis aussi à notre disposition quelques renseignements, que nous avons pu utiliser.

chante, l'un de ses meilleurs amis, M. Trolley, Georges Besnard était un parvenu de l'intelligence. Loin de renier son origine, il aimait à rappeler que ses parents étaient d'honnêtes cultivateurs, et il racontait avec un charme pénétrant les prodiges de dévouement au moyen desquels sa famille avait réussi à lui ouvrir l'entrée des carrières libérales.

L'enfant ne devait pas tromper les espérances que le développement précoce de son intelligence avait fait concevoir, et, pour lui, les couronnes scolaires ne furent que le prélude de succès plus sérieux et plus importants.

En 1840, il obtenait, au concours de licence de l'École de Droit de Caen, le premier prix de droit romain et le premier prix de droit français. En 1843, au concours de doctorat, devant la même Faculté, il méritait la médaille d'or. Son mémoire, relatif aux *stipulations pour autrui*, dont l'impression fut exceptionnellement ordonnée par la Commission d'examen, a sa place marquée dans toutes les bibliothèques et forme, au dire d'un juge compétent, M. Trolley, la meilleure monographie d'une des matières les plus difficiles du droit français.

C'est en 1845, et à l'âge de 24 ans, que Georges Besnard débuta comme professeur. A cette date, et à la suite d'un brillant concours, il fut désigné pour une place de suppléant à la Faculté de Dijon. La Révolution de février l'y trouva mûri par l'expérience et fortifié par la préparation quotidienne de leçons justement applaudies.

En 1851, dans un concours ouvert devant la

Faculté de Paris, et après une lutte des plus vives, il fut nommé professeur de droit civil à Caen.

Son enseignement conserva, dans ce nouveau milieu, le cachet de distinction et d'originalité qui l'avait caractérisé à Dijon.

« Indépendant par caractère, il défendait souvent la vérité doctrinale contre la jurisprudence. Sans cesser d'être pratique, il aimait à placer le droit sur les hauteurs de la philosophie et de l'histoire. Sa parole, nette, simple et élégante, initiait les élèves, sans leur causer aucune fatigue, aux théories les plus abstraites et les plus difficiles » (1).

« Le professeur, disait-il, dans le discours qu'il prononça à la rentrée des Facultés, en 1853, est moins mêlé que le juge aux nécessités de la vie. Il a reçu de ses devanciers le dépôt de la science, il doit le transmettre intact à ses successeurs. Aussi, son interprétation, plus théorique, plus générale, et qui ne se pose jamais en présence d'un fait actuel, doit tenir plus de compte de la rigueur même des expressions et de la tradition historique. Elle n'a pas besoin d'être aussi humaine : elle a le devoir d'être toujours plus scientifique.

« Le professeur conservateur, sans être immobile, semble le patricien du droit, tandis que le magistrat progressif, sans être téméraire, en est, pour ainsi dire, le tribun (2). »

Les labeurs du professorat ne l'avaient pas empêché de se mêler dès l'abord aux luttes quotidiennes

(1) Biographie de Georges Besnard, par M. Trolley.

(2) Discours prononcé à la rentrée des Facultés de l'Académie de Caen, le 16 novembre 1853. Caen, Buhour, 1853 ; in-8°.

du barreau, et là encore il avait rencontré, tout naturellement et presque sans effort, le succès le plus franc et le plus sympathique.

« Avocat, écrivait en parlant de lui M. Trolley, il nous avait apporté les qualités qui sont le privilége du barreau parisien : la clarté, la méthode, la concision, l'élégance et la simplicité de la forme.

« Si sa santé lui eût permis de se condamner sans repos et sans trève aux fatigues de la pratique et des affaires, il se fût sans contredit placé au premier rang. »

A cette appréciation autorisée de l'un des hommes qui ont le plus honoré le barreau caennais, nous croyons devoir ajouter celle de M. Bertauld; dans le discours qu'il prononça sur la tombe de Georges Besnard, il a esquissé sa physionomie comme avocat et comme professeur, et, à quinze ans de distance, ce jugement nous frappe encore aujourd'hui par sa mesure exacte dans l'éloge et par les réserves qui s'y trouvent exprimées.

« Entré dans les rangs du barreau, Georges Besnard ne trouva d'obstacles que dans l'excès de ses qualités, dans la variété féconde, dans le luxe de ses ressources, qui l'exposaient à concentrer sur l'orateur une partie de l'attention due à la cause.

« Mais ses meilleurs, ses plus décisifs succès, c'était dans les chaires où il est monté comme suppléant, où il devait si vite s'asseoir comme titulaire, qu'il était appelé à les recueillir. Dans sa chaire de droit civil, tout à côté et presque à l'ombre d'une chaire recommandée par une parole incomparable, il avait su, par la simplicité, le charme de sa diction, et aussi par l'attrait de ses aperçus ingénieux,

retenir et captiver un auditoire qu'un redoutable voisinage rendait exigeant. Le littérateur ornait, le philosophe et l'économiste fortifiaient le juriste, sans jamais le cacher. Sympathique d'inclination pour l'idée nouvelle, s'il ne l'accréditait pas toujours, il la faisait au moins bien connaître et bien juger » (1).

Malheureusement, si l'on met de côté son mémoire sur les *stipulations pour autrui*, nous n'avons de lui aucun travail qui vienne aujourd'hui témoigner de ses aptitudes juridiques. Il rêva longtemps à un long ouvrage sur la confection des lois. Dans les notes qu'il a laissées, beaucoup ont trait aux recherches qu'il avait entreprises dans ce but. « Ce serait, disait-il, une œuvre historique et philosophique de longue haleine, au moins cinq à six volumes. Ce doit être l'ouvrage théorique de ma jeunesse. Je l'ai conçu, il y a trois ans, à St-Gabriel. Désormais, je ne dois pas lire un seul livre où je ne puise des notes pour cet ouvrage. »

L'immensité du champ qui s'ouvrait devant lui ne tarda pas à l'effrayer et le fit renoncer à ce projet. Il s'occupa plus sérieusement d'une étude sur la dot. Les investigations historiques auxquelles il s'était livré et le caractère limité du cadre qu'il s'était tracé permettaient d'attendre une œuvre distinguée, propre à mettre le sceau à sa réputation. La mort, en l'enlevant avant l'heure, ne lui laissa pas la possibilité de tirer parti des matériaux qu'il avait si patiemment accumulés.

Au surplus, quel que fût le mérite de Georges

(1) *L'Ordre et la Liberté*, n° du 23 septembre 1858.

Besnard comme jurisconsulte, ce serait en prendre une idée fausse que de le considérer uniquement par ce côté. Il y avait en lui des goûts et des tendances d'un genre différent, qui constituaient son originalité et qui le rattachaient naturellement à l'Académie. Il appartenait, en effet, à cette catégorie d'esprits qui vivifient l'étude des lois par celle de la philosophie, de l'histoire et de l'économie politique. Littérateur pour son compte et à ses heures, il avait au suprême degré l'amour et le culte de la forme : « L'étude exclusive des textes, disait-il, ne formera jamais des jurisconsultes véritablement dignes de ce nom, mais des esprits secs et étroits, aptes à se jouer au milieu des difficultés de la procédure, incapables de saisir le côté élevé des questions, se décidant toujours par de petits moyens, et inférieurs, en définitive, à leur tâche. »

Ces tendances élevées, qui ajoutaient à sa valeur juridique, s'étaient manifestées, à l'occasion, dans divers écrits de circonstance, qui ne sont pas indignes d'attention.

Bien qu'il eût été mêlé très-jeune à la polémique de la presse caennaise, c'est à Dijon qu'il s'est principalement signalé comme publiciste. — Causeur charmant, aimant l'inattendu et ne s'effrayant guère du paradoxe, pour peu qu'il eût un cachet de distinction et d'originalité, il portait ses défauts et ses qualités dans ces articles qui ne sont guère, après tout, que des conversations écloses au souffle du jour et destinées à ne pas survivre à la cause qui les a provoquées. Cependant, au milieu de ces compositions éphémères, il en est deux dont la lecture

présente encore un certain intérêt. Elles furent écrites en 1848, au milieu des ardeurs de la lutte, et pourraient aujourd'hui être méditées avec fruit.

A cette époque, en effet, Georges Besnard, très-libéral de sa nature et que ne retenait aucun engagement antérieur, fut préservé, par la distinction naturelle de son esprit, de ces écarts affligeants dont chaque révolution ramène chez nous le déplorable spectacle. Le titre du Gouvernement, République ou Monarchie constitutionnelle, lui importait assez peu; mais les folies, les violences grossières, les propositions ineptes qu'il voyait sans cesse applaudies dans les réunions publiques le révoltaient, et il eut le courage de revendiquer énergiquement les droits du bon sens, de l'expérience et de la véritable liberté.

Dès le 25 mars, fort de ses études anciennes, et malgré l'engouement du moment, il prit corps à corps les doctrines subversives de Louis Blanc et sut en démontrer, avec une logique victorieuse, le côté chimérique et rétrograde.

Nous venons de relire attentivement ce discours; il porte bien la marque de sa date, et l'on y découvrirait sans peine nombre de propositions d'une justesse plus ou moins contestable. L'erreur la plus considérable, à notre sens, est l'opinion émise par l'auteur sur l'inutilité des armées permanentes. Les événements contemporains, avec leur cortége d'humiliations et de misères, ont rejeté bien loin toutes ces illusions généreuses, en démontrant aux plus obstinés que d'ici bien longtemps encore l'armée portera, dans les plis de son drapeau, la grandeur, l'influence

et la sécurité du pays. Malgré ces imperfections de détail, qui tiennent à l'influence de l'époque et du milieu, et qu'une révision plus réfléchie eût probablement fait disparaître, il règne dans tout le discours une inspiration honnête et sagement conservatrice, à laquelle on ne saurait trop applaudir.

« M. Louis Blanc, disait Georges Besnard, supprime d'un seul coup le mobile, quelquefois dangereux, mais dont on ne saurait méconnaître la vivace énergie, qui a poussé les sociétés depuis leur naissance : je veux dire l'intérêt individuel, l'émulation. Tout son peuple, à lui, devient vertueux au souffle de sa parole et n'agit plus que sous l'impérieuse loi du devoir. Mais qui ne voit que la vertu n'a de sens que si elle est un effort des âmes, qu'elle suppose le dévouement et le sacrifice, que ces choses-là ne sont ni vulgaires ni faciles, et que l'héroïsme ne saurait devenir l'air que respireront à jamais 35 millions d'hommes ? M. Blanc, dans un beau rêve, efface tout simplement ce qui le gêne dans le cœur humain ; il croit qu'on brise les passions aussi facilement qu'un Roi et qu'on peut décréter la vertu comme la République...

« Mais l'idée de rendre l'État propriétaire du sol n'a pas, au moins, le mérite d'être une idée nouvelle. On recule tout simplement vers les siècles d'ignorance et de despotisme. A Rome, la propriété privée dans les provinces avait disparu devant le domaine de César ; aussi, les Barbares ne trouvèrent plus de propriétaires, c'est-à-dire de soldats, pour défendre contre eux l'empire envahi. La propriété de l'État dans l'industrie, mais c'est le système mis en action depuis trente ans par le pacha d'Égypte, qui prend

à ses fellahs tout ce qu'ils produisent, pour leur donner l'égalité de la misère et des coups de bâton. La propriété de l'État sur le sol, c'est le dogme de la Turquie, de l'Inde et de tout l'Orient, condamné par ces déplorables institutions au sommeil éternel de la barbarie et de l'esclavage ; et c'est là le progrès qu'on voudrait nous faire entrevoir, à nous, républicains et libres » (1) !

L'article, d'une vivacité éloquente, qu'il consacra à la statue de saint Bernard nous semble de beaucoup supérieur. Jamais, à notre sens, Georges Besnard n'a été mieux et plus heureusement inspiré que dans ces lignes ironiques à l'adresse des fanatiques politiques, qui, non contents d'attaquer les hommes, s'acharnent, à toutes les époques, sur les monuments et sur les statues :

« Il y a trois ans, le dévouement de quelques hommes avait voulu réparer un oubli, et le talent d'un homme qui honore sa ville natale avait élevé la statue de saint Bernard, aux applaudissements de la population. Nous nous rappelons encore cette pieuse et patriotique cérémonie. Le plus grand orateur du moyen-âge, le plus populaire des saints, sorti vivant des mains inspirées de M. Jouffroy, semblait retrouver la parole et la pensée au milieu de ses concitoyens émerveillés. On se souvient de l'effet que produisait cette admirable statue, d'un style sévère et puissant, et qui semblait, de son bras étendu,

(1) Discours prononcé au club de l'Union républicaine, le 25 mars 1848, sur l'organisation du travail, par Georges Besnard, suppléant à l'École de Droit, avocat à la Cour d'appel de Dijon.

appeler des compagnes sur nos autres places publiques. La Révolution de février aurait bien dû se contenter de destituer des hommes sans toucher à un chef-d'œuvre. Mais la multitude, car, cette fois-ci, ce n'était pas le peuple, a aussi les exigences de son ignorance et de son fanatisme. Une bande égarée vint hurler quelques chansons autour du piédestal et rayer de quelques pierres ce bronze qui devait être séculaire; c'en fut assez pour que les magistrats improvisés de cette époque fissent cacher le bronze et masquer le piédestal. Depuis ce temps-là, la Révolution de février triomphe sur la place où triomphait saint Bernard.

« C'était pourtant une grossière méprise et une erreur profonde de cette foule, qui renversait ainsi le monument d'un grand homme, et c'eût été le devoir de ses chefs de l'éclairer et de la contenir. Mais, dans les temps de troubles, la popularité est toujours souillée, parce qu'elle ne sait qu'obéir et n'ose jamais résister. Le peuple, en jetant saint Bernard dans la poussière, s'outrageait lui-même dans un de ses plus glorieux représentants. Mais ce représentant avait un froc de moine, et, depuis longtemps, la bourgeoisie, par son fatal enseignement, avait rendu le prêtre odieux, au nom de Voltaire et de la tolérance; on accusait, sans doute, saint Bernard d'être un Jésuite et on le punissait d'avoir porté la robe qui, pendant le moyen-âge, abrita toute célébrité et toute vertu...

« Maintenant que la société semble se rasseoir, il est du devoir de ceux qui la gouvernent d'effacer les mauvais souvenirs et de réparer les injustices,

qu'elles aient frappé le bronze ou les hommes. Un homme de plus d'autorité que nous, M. le professeur Abel Desjardins, a déjà pris l'initiative, dans sa chaire et dans ses livres. Ses belles leçons sur saint Bernard, justement appréciées ici et à Paris, ont mis dans tout son jour la magnifique figure du dernier Père de l'Église, du plus grand orateur, du premier politique de son siècle. Que son appel, que le nôtre soit enfin entendu. On n'a plus à craindre de choquer les préjugés ou les antipathies populaires. La foule, qui renverse dans un moment d'erreur, applaudit toujours, dans sa raison, ceux qui reconstruisent » (1).

Malgré tous ses écrits de polémique et bien que le ministre de l'Instruction publique d'alors eût jugé à propos de le suspendre de ses fonctions, Georges Besnard, avec sa nature mobile et impressionnable, était plutôt un artiste qu'un homme politique. Sans être indifférent, d'une manière absolue, au renversement des institutions et des dynasties, il se préoccupe avant tout du sort des chefs-d'œuvre que, comme une sorte de legs pieux, les générations antérieures nous ont transmis.

L'article de journal dont nous venons de citer un fragment renferme quelques lignes significatives, qui le peignent tout entier et qui marquent bien le point de vue auquel il s'est presque toujours placé :

« Si le spectacle des bouleversements dans l'ordre politique et dans l'ordre moral, auquel nous avons assisté pendant ces dernières années, ne suffisait pas

(1) La Statue de saint Bernard: tirage à part du journal *L'Ordre* de Dijon, numéro du 3 juin 1850.

pour nous convaincre que, dans la voie des révolutions où elle est entrée, l'Europe tourne le dos au progrès et recule vers la barbarie, nous n'aurions qu'à jeter les yeux sur les ruines amoncelées dans le domaine des arts. Pour ceux qui conservent le culte des souvenirs transmis, pour les adorateurs du beau, écrit sur le fronton des monuments et sur le marbre des statues, les événements de l'histoire contemporaine sont irrévocablement condamnés. Il a été donné aux hommes de notre époque de voir dans un si court espace de temps des ruines que n'eussent faites ni le temps, ni les invasions des Barbares » (1).

Hélas! qu'eût pensé cet esprit délicat, s'il eût vécu dans nos tristes jours? Les ruines se sont ajoutées aux ruines; des chefs-d'œuvre, qui constituaient l'honneur de la France et le patrimoine de la civilisation, ont été détruits froidement par des mains françaises, et, à l'heure où nous écrivons, bien que le calme paraisse rétabli, il y a d'autres statues que celle de saint Bernard à être menacées.

Le rôle de Georges Besnard à Caen fut moins militant et plus exclusivement littéraire. A cet égard, comment ne pas rappeler qu'il fit partie, dès l'origine, d'une sorte de caveau normand, le cercle des *Canotiers*, et qu'il collabora d'une manière assidue à la Revue du Calvados? Au cercle, il rencontra notamment Louis Énault, qui venait d'écrire, pour cette réunion intime, une fantaisie rabelaisienne, dont la scène se passe aux environs d'Avranches, et un roman

(1) La Statue de saint Bernard: tirage à part du journal l'*Ordre* de Dijon, numéro du 8 juin 1850, p. 2.

sentimental, intitulé : *Comment on aime en Allemagne.* Georges Besnard, lui, ne fit ni nouvelles ni romans; mais il composa toute une série de chansons de circonstance, dont quelques-unes nous ont été conservées. Sa participation à la rédaction de la Revue offre plus d'intérêt.

Parmi les articles qu'il y a insérés, nous mentionnerons : en 1840, *La mort du marquis de Loulé*, une boutade sur le *Rocher du Calvados*, une lettre de *Gilles Amet* à *Estienne Sorin*; en 1841, une notice sur *l'abbé De La Rue*, un sonnet, un article nécrologique sur *Henri Mondehare;* en 1842, *La chasse aux grands hommes, Lettre à M. le Directeur de la Revue, Critique littéraire, La Brèche au Diable, fragment d'un voyage en blouse.*

Ce dernier écrit est signé Pierre des Vignes. C'est aussi sous ce pseudonyme qu'il publia, en 1843, dans le *National du Calvados*, avec plusieurs travaux de polémique courante et de critique littéraire, une nouvelle assez longue, intitulée *Mme d'Esmond*, où quelques détails gracieux ne suffisent pas à justifier l'invraisemblance absolue de la donnée mise en œuvre (1).

Pour compléter son bagage littéraire, il convient d'ajouter à ces compositions d'un genre si divers, un essai sur les institutions islandaises au moyen-

(1) Le *National du Calvados*, journal de la stabilité constitutionnelle et des progrès sociaux, n'eut qu'une très-courte existence. Il comptait parmi ses rédacteurs : MM. Lesaulnier, Du Méril, Charma, Lincelle, Joachim Ménant, Georges Mancel, de La Sicotière, Besnard, Paul Delasalle, etc. Le premier numéro parut le 24 juillet 1843.

âge, une étude sur la bazoche du Parlement (1) et, dans le *Bulletin* de la Société des Beaux-Arts, un rapport fort étudié sur les dégradations de l'église St-Pierre et sur les causes qui les ont occasionnées.

Il laissait en préparation un travail critique sur le livre de Louis Veuillot relatif au droit du seigneur, et quelques pages assez vives sur les dernières productions de Victor Hugo, dont la lecture causa une certaine émotion à l'Académie.

Les vers de Georges Besnard ne nous semblent pas avoir la même valeur que sa prose. Ils ont été, à notre sens, l'objet d'éloges exagérés. Ce n'est pas la facilité qui y marque, mais l'originalité de la pensée, la science profonde du rhythme, et, pour tout dire en un mot, la perfection de la forme. Cependant il en est quelques-uns qui ne sont pas absolument indignes d'attention ; nous citerons notamment *Les Sommets du Jura, Stances à Mlle M. Tr...*; *La Saône*, et un sonnet à la ville de St-James, inséré en 1841 dans la *Revue du Calvados*.

Nous nous contenterons de transcrire ici cette dernière pièce :

A LA VILLE DE SAINT-JAMES.

Sonnet.

Sur un roc de granit votre ville est assise,
Nid d'aigle suspendu par la main des aïeux;

(1) *Essai sur la Bazoche du Parlement;* Caen, in-8°, de VI et 14 pages. Cf. *Manuel du Bibliographe normand,* par M. Frère, t. I, p. 100. Les *Mémoires* de l'Académie de Caen contiennent quelques pages de G. Besnard, sur la loi d'accroissement et de décroissement de la population, d'après Doubleday : année 1856, p. 203-220.

On dirait une femme au maintien soucieux
Laissant pendre ses pieds sur la montagne grise.

Plus bas, dans le vallon, où vient chanter la brise,
Où vient mourir des bois l'écho mystérieux,
On entend d'un ruisseau le bruit harmonieux,
Et la cloche parfois de l'humble et noire église.

Mais le charme qui plaît en toi, vieille cité,
Ce ne sont ni tes bois ni ton château voûté,
Ni tes débris parlants d'antiques citadelles;

C'est une jeune fille au sourire enchanteur,
C'est Marie aux doux yeux, belle parmi les belles,
Que je vis une fois et qui reste en mon cœur.

Une inspiration analogue se fait aussi jour dans les adieux qu'en 1847 il adressait aux bords de la Saône :

Vieux châteaux, souvenirs, ô forêts, ô verdure,
Et toi, fleuve sacré, votre charme vainqueur
M'ont laissé sans écho, sans transport. La nature,
Pour la première fois, a glissé sur mon cœur.

Je ne voyais que toi, ma douce bien-aimée;
La brise m'apportait un écho de ta voix;
Le parfum matinal de la fleur embaumée,
C'était ton souffle pur égaré dans les bois.

Le flot limpide et clair avait vu ton visage;
Ton beau corps se plongea dans sa nappe d'argent,
Et le fleuve azuré qui reçut ton image
Gardait encor le ciel dans son miroir changeant.

Georges Besnard est mort à Caen, le 20 novembre 1858. Il venait d'entrer dans sa trente-neuvième année.

En parcourant les feuillets manuscrits, déjà jaunis par le temps, les articles de journaux et de revues

où se trouvent consignés ses pensées et ses rêves, on ne peut se défendre d'un véritable sentiment de tristesse. Ces œuvres inachevées, ces ébauches, dont les lignes principales sont à peine indiquées, ces projets mis en avant, abandonnés, repris, et auxquels leur auteur n'a jamais eu ni le loisir ni le courage de mettre la dernière main, ne nous donnent de sa physionomie qu'une idée vague et tout à fait insuffisante. Rien de tout cela ne répond à la vraie valeur de l'homme. Comme beaucoup d'écrivains de notre époque, Georges Besnard s'est éparpillé en tout sens et ne s'est pas concentré dans une œuvre sérieuse. Le temps et la santé lui ont manqué pour exécuter les plans qu'il avait conçus; et puis — faut-il le dire? — les exigences d'une vie affairée et mondaine l'ont détourné trop souvent des études suivies et des méditations solitaires, sans lesquelles on ne saurait créer rien de durable. Au milieu des liaisons banales, futiles et changeantes qui forment l'ensemble des relations de la vie élégante, il avait pourtant cru trouver une affection discrète et profonde, propre à lui servir d'appui, à le préserver du découragement et à ranimer chez lui le goût et l'ardeur du travail. Mais là encore l'illusion fut complète, et une expérience douloureuse vint bientôt lui dessiller les yeux et le convaincre que la femme charmante à laquelle il avait adressé tant de vers se préoccupait, en définitive, assez peu du traité de la dot, des problèmes délicats de la confection des lois et de la politique des poètes latins.

Aussi, ne faut-il pas se le dissimuler, Georges Besnard est mort à peu près tout entier. A la distance

où nous sommes aujourd'hui, l'écho de ses leçons et de ses causeries originales n'arrive plus jusqu'à nous, et ses fragments, prose et vers, si attentivement qu'on les étudie, ne nous le rendront jamais.

Au moment où, par suite de l'application des règlements administratifs, le monument modeste élevé par des mains amies sur sa tombe va lui-même disparaître, il n'était pas inopportun de rendre un dernier hommage à sa mémoire.

Nous aurions voulu que ces lignes, inspirées par un sentiment très-sympathique et dans lesquelles nous nous sommes efforcé de mettre en relief ce qu'il y eut de brillant, d'honnête et d'élevé dans cette vie pleine de promesses, si prématurément tranchée, eussent été plus dignes tout à la fois de l'Académie et de celui auquel elles sont consacrées.

POÉSIES.

LE JOUR DES MORTS,

2 NOVEMBRE 1871 (1).

Par M. Julien TRAVERS,

Secrétaire de l'Académie.

A MON AMI ***.

Dans une longue épître et railleuse et badine,
Où votre esprit narquois m'attache au pilori,
Ami, vous demandez pourquoi mon front s'incline,
Plissé, blême, assombri.

Vous demandez pourquoi je renonce à l'étude
Et recherche, pensif, les lieux infréquentés,
Moi qui naguère encor fuyais la solitude
Aux salons des cités.

Vous dites : « Loin de nous, les souvenirs de guerre
« Et des jours de tranchée et des nuits aux remparts
« Et des monstres jetant aux laves du cratère
« Les chefs-d'œuvre des arts !

« La Commune a sombré : vive le Provisoire !
« Profitons des instants ; rions, chantons, dansons.
« Le passé de la France est riche de sa gloire :
« Jouissons, jouissons ! »

(1) Cette pièce, composée dans la nuit du 1er au 2 novembre 1871, fut lue, le 24 du même mois, dans la séance de rentrée de l'Académie.

Ami, n'insultez pas qui panse ses ulcères,
Qui pleure les vaillants descendus au cercueil :
Leurs Mânes en ce jour attendent les prières
De la Patrie en deuil.

Incurable douleur ! Nul ne sait votre nombre,
O braves, de l'honneur intrépides servants.
Deux Novembre, jamais tu ne seras plus sombre
Aux cœurs des survivants !

Heureux ceux qui sont morts dans ces jours où la France
Tenait le premier rang parmi les peuples forts,
Et voyait, fière et grande, envier sa puissance !
Heureux, heureux les morts !

Ils se sont endormis pleins de foi dans la gloire,
De foi dans des hauts-faits que rien ne peut ternir,
De foi dans un passé que burina l'histoire,
De foi dans l'avenir.

De quels splendides feux rayonnait leur patrie !
Les peuples éblouis venaient de toutes parts,
Admirant les trésors de sa riche industrie,
Étudier ses arts.

Paris, inépuisable en semences fécondes,
Joignant au saint amour des mâles libertés
Le culte du savoir, était pour les deux mondes
La reine des cités.

Le Ciel renouvelait les histoires antiques ;
Quelquefois vers la terre il descendait encor :
Pour Paris-Danaé, comme aux temps poétiques,
Jupiter se fit or.

L'or partout ruisselait : les dentelles, la soie,
Les diamants paraient des essaims de beautés
Qui riaient et chantaient et nageaient dans la joie,
Au sein des voluptés.

De prodigues banquiers, princes de la finance,
N'avaient qu'un Dieu, l'argent, et qu'un but, le plaisir,
Ignorant qu'effréné, — signe de décadence, —
Le luxe fait mourir.

Le luxe, en ses excès, souffle aux âmes coupables
Le dédain des vertus, l'ardeur des passions,
Et, par le jeu fatal de lois inexorables,
Éteint les nations.

O morts, qui passiez purs à travers tant de vices,
Dans cet air enivrant où se fanaient les cœurs,
Vous ne pressentiez pas l'horreur des précipices
Recélés sous les fleurs.

Ancêtres généreux, héroïques modèles,
Qu'en des temps regrettés a glacés le trépas,
Vous avez cru, mourants, nos splendeurs immortelles...
Nous ne vous plaignons pas.

Nous ne vous plaignons pas, chers Chauvins d'un autre âge,
Sourds aux prétentions du soupçonneux Anglais,
Quand de nos loyautés il demandait un gage
Au pavillon français.

Nul pays à vos yeux n'approchait de la France
Que ne pourrait jamais atteindre aucun revers,
La France, dont l'esprit, les arts et la science
Planaient sur l'univers.

Si vous aviez vécu jusqu'à nous, vos colères
Eussent en vain grondé; si vous aviez vécu,
Vous auriez, impuissants, constaté les ulcères
Qui rongeaient le vaincu.

Ah! vous n'auriez pas vu, du moins, à l'aventure
. . . .
. . . .
. . . .

Ah! vous n'auriez pas vu s'éclipser tous nos astres,
Ni l'injure du sort, par un revirement,
Entasser en dix mois dix siècles de désastres
Dans notre écroulement;

Ni Guillaume lançant ses pieux anathèmes,
Couvrant d'humbles hameaux et de fer et de feu,
Se disant l'Envoyé des vengeances suprêmes
Et le Fléau de Dieu;

Ni des vils Communeux les luttes lamentables
Où l'excès dépassa les bornes de l'excès;
Ni Paris pétrolé par les mains exécrables
D'exécrables Français,

Alors que l'Allemand, l'œil fixé sur sa proie,
Braquant sur nos remparts les canons de nos forts,
Riait de nos fureurs et laissait de sa joie
Éclater les transports.

Terrible enseignement que Dieu donne à la terre!
Abîme dont l'œil sonde en vain la profondeur!
Honte et deuils éternels! jamais tant de misère
Après tant de grandeur!

Mâles et fiers aïeux, dans vos tombes paisibles
Puissiez-vous ignorer le prix de nos rançons,
Et combien, divisés, nous sommes insensibles
A ces rudes leçons !

Ami, ne parlez plus de plaisirs éphémères,
De théâtres, de bals et de folles erreurs ;
En ce jour, n'apportons au trépas de nos frères
Qu'un tribut de nos pleurs.

M'appeler à la joie est me jeter l'injure :
J'ai vu ! — je me souviens ! — je n'ai plus qu'à souffrir !
A jamais dans le cœur je sens une blessure
Que rien ne peut guérir !

A CHARLES DE L.

LETTRE,

Par M. Céphas ROSSIGNOL,

Membre correspondant.

Non, je ne l'ai pas oublié,
Ton gai manoir, — un peu sauvage :
Nid de colombe, édifié
Par quelque grand aigle en voyage !

Du vieux château, par toi sauvé,
Je vois d'ici les formes blanches;
De tes beaux bois, où j'ai rêvé,
J'entends souvent frémir les branches !

J'ai bien erré de ton côté :
Aux heures calmes et sereines,
Bien des fois mon cœur m'a quitté
Pour s'en aller où sont tes chênes !

Et pourtant, tu te plains, ami !
Ma longue absence, hélas ! te blesse;
Tu dis : Il n'aime qu'à demi,
Celui qu'on aime, et qui vous laisse !

Puis, toujours bon, malgré le temps,
Tu fais appel à ton poète;
Tu m'écris : Viens! car, au printemps,
Les bois sont tristes sans fauvette!

Si la fauvette apparaîtra,
Ce n'est pas moi qui peux le dire;
Mais l'ami sûr, il te viendra;
Cela vaut mieux et doit suffire.

Donc, à tes champs, à tes coteaux,
A ton vallon, où l'œil admire,
Au chœur riant des belles eaux
Qui réfléchissent ton empire,

Va, fais connaître, tu le peux,
Qu'en ce doux mois, né pour les roses,
Où les oiseaux sont plus heureux,
Où l'air renferme tant de choses,

Un cœur de plus, quelques instants,
Palpitera sous tes ombrages,
Un cœur ami, vieux de sept ans,
Qui se souvient de tes bocages!

Adieu, mon Charle; aimons-nous bien;
Déjà nous voyons bien des tombes!
Un bon regard à ton vieux chien,
Un gai sourire à tes colombes!

LA NEIGE EN AVRIL,

Par le Même.

— Triste, il tourna les yeux vers le sentier qu'il aime :
Au souffle d'un vent froid la branche se courbait;
L'arbre était encor là, mais n'était plus le même;
La neige par flocons sur la terre tombait.

Les champs étaient déserts. Ton beau ciel, ô nature,
Hélas! comme en décembre, à peine se montrait;
Dans l'air on entendait comme un sombre murmure;
Le jour, comme en décembre, était morne et navrait.

Et cependant, la veille, une vive lumière
Illuminait les monts, se jouait dans les bois;
Mille fleurs se mêlaient à l'herbe jeune et fière;
L'hirondelle volait au-dessus de nos toits!

Et trouvant, au matin, ce grand deuil sur la terre,
L'homme levait là-haut un regard désolé :
— Il allait donc revoir l'hiver au front austère?
Quoi! si vite et déjà le printemps envolé!

Adieu tous les projets qu'en ses courses si belles
Il confiait la veille aux cieux épanouis!
Doux rêves printaniers morts en ouvrant leurs ailes!
Pauvres rêves en fleur sous la neige enfouis!

Or, tandis qu'en son cœur, où la plainte s'arrête,
(Pardonnez-lui, mon Dieu!) l'homme ainsi s'attristait,
Ferme au milieu du vent qui passait sur sa tête,
Un frêle oiseau veillait à deux pas et chantait.

chantait, l'œil fixé sur la branche fidèle
Qui, faible, supportait son nid, tout son trésor!
Un éclair jaillissait de sa noire prunelle;
semblait que, pour lui, tout souriait encore!

Il chantait comme aux jours de paix, de fête immense : —
Sa voix pleine vibrait comme un chant qui bénit.
L'homme avait dit : Voilà l'hiver qui recommence!
L'oiseau joyeux chantait : C'est l'hiver qui finit!

SACRIFICIOS [1];

SOUVENIR DU MEXIQUE,

Par M. Alexandre PIÉDAGNEL,

Membre correspondant.

Du sable, des roseaux que la mer bat sans trève...
A l'horizon bleuâtre on voit comme en un rêve
Le vieux fort d'Ulloa,
La triste Vera-Cruz avec ses maisons peintes :
Puis, là-bas, bien au loin et dans les demi-teintes,
Le pic Orizaba.

(1) Près de *Sacrificios*, petite île aride et déserte située à peu de distance de la ville de Vera-Cruz, mouillent ordinairement les bâtiments envoyés dans cette partie du golfe du Mexique. Pendant des stations, parfois prolongées, en ce lugubre pays, la *fièvre jaune* fait; hélas! beaucoup de victimes, et l'îlot de Sacrificios sert alors de cimetière.

Il y a plusieurs années, le vapeur de guerre français *Le Tonnerre*, dont M. Alexandre Piédagnel était l'officier d'administration, se trouvant, pour un temps assez long, dans ces tristes parages, une épidémie de fièvre jaune sévit à bord et fut des plus violentes. Les deux tiers de l'état-major et de l'équipage moururent en quelques semaines. Le médecin ayant succombé des premiers, M. Piédagnel, dont la vie avait été en danger, par suite d'une atteinte du fléau, soigna nuit et jour (à peine convalescent lui-même) les nombreux malades du bâtiment. C'est au milieu de ce deuil c'est dans ces douloureuses et si terribles circonstances qu'il composa la pièce que nous publions.

Le cœur se serre vite en cette solitude !
Nul abri. Le pêcheur n'y vient point d'habitude
Étendre ses filets ;
Toujours l'herbe est jaunie et rare sur la plage.
Pour tout bruit, on entend le flot, vers le rivage,
Polissant les galets.

A chaque pas, on trouve une funèbre pierre.
Au milieu de l'îlot, cet humble cimetière
Témoigne qu'ici-bas,
Sans la victoire, il est bien des morts glorieuses...
Toutes ces croix de bois, ces légendes pieuses
Disent : Nobles trépas !

Plus d'un jeune officier, souriant d'espérance !
Après cinq ou six jours de cruelle souffrance,
Ici fut terrassé !
Plus d'un jeune marin qu'attendait sa promise
Dort, sous ces grands roseaux agités par la brise,
Immobile et glacé.

Des crabes, vers le soir, de tous côtés surgissent.
La mousse, les lichens et les algues tapissent
Ces tombeaux désolés ;
L'alcyon fatigué s'y repose avec crainte ;
Le vent du Nord, parfois, dit une étrange plainte
Sur ces morts exilés !

UN SONGE.

A MADAME ***,

Par M. COLLAS,

Membre titulaire.

Je rêvais, l'autre nuit, que, bien loin, dans les prés,
Nous nous étions tous deux par hasard rencontrés.
Cela peut vous sembler étrange, invraisemblable...
Pourtant c'était ainsi dans ce rêve agréable.
Je n'osais approcher, mais vous m'avez soudain,
Connaissant mon respect, fait signe de la main.
Voyez ! m'avez-vous dit, la soirée est charmante !
Silence ! Entendez-vous le rossignol qui chante ?
N'allons pas le troubler, car, au plus léger bruit,
L'artiste s'inquiète, il se tait et s'enfuit.
J'aime les soirs d'été, quand le ciel rouge et sombre,
Obscur et flamboyant, lutte encore avec l'ombre !
Ces vastes horizons d'une étrange beauté
Ne sont qu'un premier plan devant l'immensité !
Que ce spectacle est grand ! qu'ils sont beaux ces mirages
Qui transportent notre âme au-delà des nuages !
Mais la nuit va venir : avant de nous quitter,
J'aurais voulu des fleurs que je pusse emporter ;
Cueillez-m'en, voulez-vous ? — Aussitôt je m'empresse,
Et j'allais rassembler des fleurs de toute espèce,
Cherchant la violette au milieu des gazons,
Penché sur les fossés et fouillant les buissons,
Quand j'ai vu tout à coup des plantes merveilleuses,

Des jasmins odorants, des lis, des tubéreuses
Qui sortaient de la terre et, grandissant soudain,
Nous ont fait de ces lieux un superbe jardin.
Vous offrant un bouquet : Ah ! Madame, vous dis-je,
Veuillez bien l'accepter. Mais quel est ce prodige ?
Quand rien ici n'était digne de vous, comment
Tout s'est-il transformé ? par quel enchantement ?
Et qui donc êtes-vous pour qu'ainsi puissent naître
Tant de fleurs sous vos pas ?.. une fée ? ou peut-être
Un bel ange du ciel ici-bas descendu ?
Par un sourire alors vous m'avez répondu...

O vaine illusion ! Car, sans laisser de trace,
Mon bonheur d'un instant disparaît et s'efface !
Hélas ! c'était un rêve ! une erreur du sommeil !
Plus le rêve fut beau, plus triste est le réveil !...

AYEZ PITIÉ DU VIEUX CÉLIBATAIRE!!

Par le même.

Trop longtemps indécis et différant toujours,
Il a laissé passer la saison des amours :
Maintenant il est seul, il est seul sur la terre :
Ayez pitié du vieux célibataire ! !

★

Il est sans femme, hélas ! les hommes mariés,
Croyant toujours qu'il fait la cour à leurs moitiés,
Le tiennent à distance... Il est seul sur la terre :
Ayez pitié du vieux célibataire ! !

★

En garde contre tous, il n'a point de repos :
Les plaisants, les rieurs l'accablent de bons mots :
Qui donc le défendrait ? il est seul sur la terre :
Ayez pitié du vieux célibataire ! !

★

L'égoïste, dit-on, qui n'a songé qu'à lui !
C'est sa faute après tout, s'il s'ennuie aujourd'hui !
— Quand ce serait sa faute, il est seul sur la terre :
Ayez pitié du vieux célibataire ! !

★

Un homme sans enfants, c'est une herbe sans grain
Et que faire de lui, si ce n'est un parrain ?
C'est une sinécure... il est seul sur la terre :
Ayez pitié du vieux célibataire !!

★

Mais qui parle d'impôt ? Ai-je bien entendu ?
Eh quoi ! l'on voudrait donc rogner son revenu ?
Épargnez-le de grâce, il est seul sur la terre :
Ayez pitié du vieux célibataire !!

★

Sans doute, il peut encor, grâce à ses vins exquis,
En un jour de gala réunir des amis...
Mais la fête passée, il est seul sur la terre...
Ayez pitié du vieux célibataire !!

LÉOPARDI.

IMITATIONS,

Par M. Paul BLIER,

Membre correspondant (1).

I.

AU PRINTEMPS.

O Soleil ! ô Printemps ! Souffle réparateur
Qui des airs assoupis dissipes la langueur,
Et, dans l'azur limpide où le jour vient d'éclore,
Fonds la lourde nuée aux baisers de l'Aurore !
Joie et clarté, salut ! Salut, ô Renouveau,
Qui rends avec l'amour ses chansons à l'oiseau !

(1) Dans la pièce de vers intitulée : *Glaucus*, insérée dans le volume de 1871, se sont glissées les fautes suivantes, qu'il importe de signaler :

Page 400, au lieu de : Tel, et plus *noble* encor, lisez : Tel, et plus *morne* encor.

Page 401, au lieu de : L'un, *prévoyant* la joie, lisez : L'un, *provoquant* la joie.

Page 404, au lieu de : Du *globe* aux flots dormants, lisez : Du *golfe* aux flots dormants.

Page 404, au lieu de : *S'abattent* en nageant, lisez : *S'ébattent* en nageant.

C'est toi qui sur tes pas ramènes l'espérance
Et c'est toi, dans mon cœur glacé par la souffrance,
Qui d'un sourire ami viens encor ranimer
Le courage de vivre et le désir d'aimer !

O Nature ! tu vis, et tu vis immortelle !
Trop longtemps oublieux de ta voix maternelle,
Notre oreille aujourd'hui se rouvre à tes accents,
Et notre âme attendrie en reconnaît le sens.
Les Nymphes autrefois erraient sur les rivages ;
Les sources, clairs miroirs de leurs jeunes visages,
Leur offraient un paisible et transparent séjour,
Où seul osa parfois les poursuivre l'Amour ;
Des chœurs mystérieux et des danses nocturnes,
Qu'éclairaient de Phébé les rayons taciturnes,
De divines rumeurs troublaient les bois profonds,
Et d'un pied immortel ébranlaient les grands monts
D'où pendent aujourd'hui quelques tours en décombres,
Et dont l'Aquilon seul hante les forêts sombres.
Le berger qui menait, à l'ombre de midi,
Ses agneaux altérés boire au fleuve attiédi,
Entendait, sur la rive où se dresse l'yeuse,
Résonner du vieux Pan, vague et malicieuse,
La chanson dont il aime, en se cachant toujours,
A se faire poursuivre au fond des grands bois sourds.
Il voyait frémir l'onde et s'étonnait peut-être
— Désireux et tremblant de l'y voir apparaître —
Que la fière Artémis au trait rapide et sûr
Ne vînt pas, sous ses yeux, laver dans le flot pur
Ses bras, son sein de neige et sa main meurtrière,
Que la chasse a souillée de sang et de poussière.

Les fleuves et les monts, l'herbe et les bois mouvants
Ont, aux siècles passés, été pour nous vivants.
Les airs, la nue errante et la lune sereine
Ont connu les enfants de la famille humaine.

Dans ces âges lointains, ô flambeau de Cypris!
Sur les flots orageux le voyageur surpris,
Te cherchant, te suivant d'un long regard avide,
Marchait à ta lumière et te prenait pour guide, —
Rassuré dans son cœur et se disant tout bas
Que, t'ayant pour compagne, il ne périrait pas.
Tel autre, s'arrachant aux intrigues serviles,
Aux honneurs, aux affronts, aux querelles des villes,
Si, dans sa fuite aveugle, il se sentait parfois
Heurter d'un tronc rugueux en traversant les bois,
S'imaginait soudain qu'une flamme divine
Avait, au choc de l'arbre, envahi sa poitrine,
Et que le chêne antique aux immenses rameaux
L'accueillait, vaguement sympathique à ses maux ;
Tantôt il entendait, d'une haleine indécise,
La feuille respirer au frisson de la brise,
Et Phylis et Daphné, s'étreignant cœur à cœur,
Dans le secret des bois palpiter de douleur ;
Tantôt, dans ces rumeurs qui montent des vallées,
Il croyait distinguer les plaintes désolées
De Climène, pleurant sur son fils imprudent
Que noya Jupiter aux flots de l'Éridan.

Et vous, rocs sourcilleux, antres béants dans l'ombre,
Vous saviez compatir à nos douleurs sans nombre,
Lorsque vous abritiez cette voix des déserts,
Écho, — qui n'était pas un jeu trompeur des airs
Alors, mais une nymphe à tout bruit éveillée,
De son corps délicat lentement dépouillée,
Par un destin cruel et par un triste amour.
A travers les rochers brûlés des feux du jour,
Au pied des monts dressant une cime escarpée,
Morne, elle redisait en plainte entrecoupée
Le cri de nos douleurs qu'elle n'ignorait pas...

Entre le monde et nous, ils sont rompus, hélas!

Tous ces vivants anneaux d'une chaîne divine.
L'Olympe inhabité n'est plus qu'une ruine ;
Aveugle et sans dessein, la Foudre désormais
Court sous la nue en feu de sommets en sommets,
Et d'une froide horreur également pénètre
Les mortels, qu'elle va frapper sans les connaître.
La Terre enfin, la Terre à nos vœux superflus
Ferme son cœur de mère et ne nous répond plus...

Puisqu'il en est ainsi, toi, du moins, ô Nature,
Des maux dont le Destin nous raille et nous torture
Reçois la confidence, et ranime en mon cœur
De l'antique beauté le souffle inspirateur !
Si tu vis, ô Nature, et si rien sur la terre,
Rien au ciel ne s'émeut à notre angoisse amère, —
Sois l'auguste témoin de tous nos vains labeurs,
Et, sans y compatir, constate nos douleurs.

II.

A NÉRINE.

En revoyant ces lieux où tu vécus, Nérine,
Mon cœur tout plein de toi s'émeut dans ma poitrine.
Eh ! comment t'oublier ? Je m'oublierais plutôt
Que l'enfant aux grands yeux qui m'a quitté si tôt.

Vers quels bords, sous quels cieux t'en es-tu donc allée ?
Où t'es-tu donc enfuie, ô ma joie envolée,
Que je ne trouve plus, en revenant ici,
Que ton cher souvenir, — hélas ! et mon souci ?
Ce doux pays natal, ce toit qui te vit naître,
Ils pleurent ton absence ; et l'étroite fenêtre

Propice aux entretiens où nous causions tout bas,
Ni pour toi, ni pour moi ne se rouvrira pas!
Dans ta fenêtre, close ainsi que ta demeure,
Luit tristement, le soir, l'étoile qui te pleure...
Où donc es-tu? Ta voix qui m'emplissait d'émoi
Pour un mot murmuré qui venait jusqu'à moi,
Ta voix où résonnait ton âme pure et tendre,
Jamais, — quoi! jamais plus ne pourrai-je l'entendre?

Non. Le rêve est fini. Tes jours sont révolus.
L'ombre, ô mon doux amour, est sur toi. Tu n'es plus!
D'autres vont maintenant te remplacer, et vivre
Sur ces coteaux fleuris que la vendange enivre.
Comme tu passas vite, enfant au court destin!
Ta vie a fui, pareille au songe du matin...
Tu rayonnais de joie, heureuse, épanouie,
Et tu ne marchais pas, — tu glissais dans la vie.
Ton rêve confiant souriait dans tes yeux;
Mais ce rayon d'amour, le Destin envieux
S'apprêtait à l'éteindre, en te couchant sans rêve
Dans le funèbre lit d'où nul ne se relève.

Ah! Nérine, mon cœur, fidèle à ton amour,
Mon cœur, où tu survis, t'appartient sans retour.

Si, malgré moi, parfois, j'assiste à quelque fête,
Je me dis en moi-même: « O Nérine, on s'apprête
« Pour la danse, et toi seule, oublieuse du bal,
« Tu n'accours plus parée à son joyeux signal. »
Si Mai, le mois divin que l'Amour accompagne,
Vient reverdir le bois et fleurir la campagne,
Aux beautés du hameau quand les jeunes garçons
Prodiguent à l'envi les fleurs et les chansons,
Je dis: « Jamais pour toi, jamais, ô ma Nérine,
« Ne reviendra l'amour, ni la saison divine... »

Quand un beau jour me fait des champs un paradis,
Quand de quelque bonheur je suis témoin, je dis:
« O Nature! à quoi bon l'éclat que tu déploies ?
« Nérine dort dans l'ombre et ne sent plus nos joies. »

Hélas! tu n'es plus, toi, mon éternel soupir!
Tu n'es plus ; mais ton triste et touchant souvenir
Me reste, et remplira les longues rêveries
Où mon regret s'exhale en plaintes attendries.

III.

L'AMOUR ET LA MORT.

De l'aveugle Destin sont nés le même jour,
Couple immortel, la Mort et son frère l'Amour.

Terribles et charmants, ils s'avancent sans voiles ;
Et le monde, ici-bas, et, là-haut, les étoiles
N'ont rien qui soit si beau que le frère et la sœur.
L'un, de son frais sourire enivrant notre cœur,
Des roses du bonheur aime à fleurir nos voies,
Et par lui nous goûtons les plus profondes joies
Que la vie ait jamais vu flotter dans son cours.
L'autre, vierge aux bras blancs, comme un dernier recours,
Comme un port de salut quand tout nous abandonne,
S'offre à nous, douce à voir sous sa pâle couronne.
Bien loin de ressembler au spectre décharné
Que prend pour elle un lâche à souffrir obstiné,
Belle et tendre, elle endort, ainsi que l'Espérance,
Sur son sein virginal notre longue souffrance.

O Mort! le jeune Amour souvent, dans son bonheur,
De t'avoir pour compagne a rêvé la douceur:

Et, tous deux enlacés, dans le ciel solitaire,
Vous planez au-dessus des choses de la terre, —
Puissants consolateurs de ces esprits hautains
Que la sagesse instruit aux généreux dédains.
C'est que, frappé d'amour, l'homme se sent plus sage,
Qu'à mépriser la vie il grandit en courage,
Et que nul sentiment, d'un élan plus viril,
En lui haussant le cœur, ne le pousse au péril.

Quand, dans un cœur profond, qui l'ignorait encore,
La passion d'amour vient tout à coup d'éclore,
Le désir de mourir mêle, au même moment,
Sa langueur accablante aux rêves de l'amant.
Pourquoi? Je n'en sais rien. Mais je sens par moi-même
Que tel est de l'amour le contre-coup suprême.
C'est peut-être que l'homme, au loin, voit devant lui
Se dérouler la vie et son immense ennui;
Et qu'il comprend alors qu'il ne saurait plus vivre
Après avoir goûté ce lotos qui l'enivre,
Ce bonheur infini d'un idéal amour, —
Qu'il vient de concevoir, et qu'il peut perdre un jour.
C'est le ciel, mais un ciel où montent les nuages.
Et lui, qui dans son cœur en pressent les orages,
Il appelle le calme, et veut rentrer au port
Avant que dans sa voile ait éclaté l'effort
De l'Autan, qui déjà rugit ardent et sombre
Et sur son front pensif vient amonceler l'ombre.

Plus tard, quand la puissance aux formidables rêts
L'enveloppe, captif de ses vœux indiscrets;
Quand dans son cœur, où semble avoir passé la foudre,
Le souci dévorant a tout réduit en poudre,
Combien de fois l'amant, en se tordant les bras,
D'un désir furieux ne t'appelle-t-il pas,
O Mort? Combien de fois, que le jour naisse ou meure,
Cachant son désespoir au fond de sa demeure,

Ne t'a-t-il pas crié cet aveu douloureux
« Qu'il te veut pour refuge, et qu'il se tient heureux,
Si, de ce lit d'angoisse où sa force succombe,
Il peut fuir la lumière et passer dans la tombe! »
Souvent, quand sonne un glas ou que passe affaibli
Le chant qui conduit l'homme à l'éternel oubli,
Il envie, en pleurant, la paix et le mystère
De ceux qui vont dans l'ombre habiter sous la terre.

Que toujours le Destin aux grands cœurs hasardeux,
Aux heureux, aux fervents donne l'un de vous deux,
Couple puissant et cher à la famille humaine,
Pour exalter leur joie ou consoler leur peine!
Nul pouvoir à vos droits ne ressemble ici-bas;
Et nul, — sauf le Destin, — ne prend sur vous le pas.
O Mort! vierge divine aux mains pleines de palmes,
Qui sur nos maux penchée en souriant les calmes!
Si jamais j'ai chanté ton charme souverain;
Champion plein d'ardeur, si, d'un mépris serein,
J'ai du vulgaire ingrat qui tremble en ta présence
Flétri l'outrage inepte et vengé ta puissance, —
Ne tarde plus: j'attends ton baiser maternel:
Toi qu'on repousse, ô Mort, accours à mon appel!

Du reste, tôt ou tard, et quelle que soit l'heure
Où, propice à mes vœux, tu voudras que je meure,
J'en jure par ton nom! le front calme et hautain,
Tu me trouveras prêt, — faisant face au destin.

6-12 juin 1872.

A L'ALOUETTE,

TRADUIT DE SHELLEY,

Par le même.

Like a poet hidden
In the light of thought,
Singing hymns unbidden. —

SHELLEY, *To a Skylark.*

I.

Salut à toi, joyeux esprit,
— Car pour oiseau fou qui te prit,
Vive Alouette! —
Toi qui des cieux, ou près des cieux,
Mieux qu'un poète,
Fais éclater vifs et joyeux
Les chants improvisés où ton cœur se reflète.

II.

Plus haut! toujours plus haut! Ton vol
Déjà t'emporte loin du sol,
Comme un nuage:
Déjà ton aile au grouffre bleu
Fuit, plane et nage.
Ton vol et ta voix sont de feu:
Monte, monte,—et dans l'air laisse un chant pour sillage!

III.

Dans le ciel du couchant, que teint
La pourpre du soleil éteint,
Nocturne aurore
Dont le nuage où dort l'éclair
S'embrase encore,
Tu vogues, — et te fonds dans l'air,
Comme un rêve éthéré qui naît — et s'évapore.

IV.

La pâleur du soir s'attendrit
Autour de ton vol, doux esprit,
Chère âme ailée !
Comme au grand jour l'étoile d'or
Reste voilée,
Si je te perds dans ton essor,
J'entends toujours ta joie à grands cris exhalée.

V.

Moins perçants que tes cris joyeux
Sont les traits qu'éparpille aux cieux
Phébé qui passe, —
Phébé, que l'éclat du matin
Pâlit, efface,
Jusqu'à ce que l'œil incertain
A peine, en l'y cherchant, distingue au ciel sa place.

VI.

Des vibrants accords de ta voix
Résonnent gaîment à la fois

La terre et l'onde.
Ainsi, dans le ciel étoilé,
La lune blonde
Sortant d'un nuage isolé
Fait pleuvoir ses rayons, dont tout le ciel s'inonde.

VII.

Qui donc es-tu ? Nul ne le sait. —
Quel est, du moins, l'être ou l'objet
Qui te ressemble ?
— De l'arc-en-ciel aux sept couleurs,
Qui flotte et tremble,
Moins brillants s'égouttent les pleurs
Que tes chants, doux échos du cœur qui les rassemble.

VIII.

Il te ressemble le songeur
Qui vit caché dans la splendeur
De la pensée, —
Qui chante un chant libre, et qui veut,
Vrai fils d'Alcée,
Que le monde enfin, qu'il émeut,
Sympathise aux espoirs dont son âme est bercée.

IX.

Elle aussi te ressemble encor,
La noble vierge aux longs cils d'or,
Blonde comme Ève,
Qui, dans la tour de son manoir,
Priant sans trêve,
Charme son cœur, quand vient le soir,
D'un chant presque aussi doux que l'amour qu'elle rêve.

X.

Comme elle, il te ressemble aussi,
Le ver-luisant, qui, sans souci
D'aucun salaire,
Au fond d'un ravin frais et creux
Luit solitaire,
Et vers le ciel dardant ses feux,
Dérobe à nos regards sa lampe et son mystère.

XI.

La rose enfin, trésor d'avril,
Rappelle, en son parfum subtil,
Tes mélodies, —
Quand de ses fleurs, qu'un vent brûlant
A défleuries,
Elle fait fuir, en s'exhalant,
Sous l'excès des parfums les brises alourdies.

XII.

— Bruissement sur le gazon
De l'ondée où perce un rayon,
Fleurs purpurines
Où l'aurore égrène au réveil
Ses perles fines :
Tout ce qui rit frais et vermeil
Le cède à la douceur de tes chansons divines.

XIII.

Esprit céleste ou simple oiseau,
Dis-moi de quel rêve si beau

Ton cœur s'embrase ?
Car jamais l'amour ni le vin,
Prompts à l'emphase,
N'ont trouvé de chant si divin,
Ni versé dans mon cœur un tel courant d'extase

XIV.

Rivaux de ton gai festival,
Chœur d'hymen et chant triomphal
Feraient sourire.
On n'y verrait avec pitié
Qu'un vain délire,
Un rêve traduit à moitié
Où manque l'idéal qui dans ton chant respire.

XV.

D'où tires-tu les purs accords
Dont tu sais charmer nos remords
Et notre peine ?
— Est-ce du ciel ? Est-ce du mont
Ou de la plaine ?
Est-ce du bonheur où se fond
Ton cœur, — qui vibre exempt de douleur et de haine

XVI.

A ton allègre et vive ardeur
Ne peut s'allier la langueur
Qui nous oppresse.
Jamais souci ne t'effleura ;
Et ta tendresse
Toujours renaissante ignora
De l'amour assouvi l'énervante tristesse.

XVII.

Des blés verts ou du ciel d'azur,
Sur la mort, océan obscur
Aux mornes grèves,
Tu jettes un regard plus sûr,
Que tous nos rêves :
Et de là vient l'éclat si pur
Du chant qui nous ravit, quand aux cieux tu t'élèves.

XVIII.

C'est en arrière — ou devant nous,
Hélas ! que nous regardons tous...
Ames blessées,
D'un rêve qu'éteint le trépas
Toujours bercées,
Nous souhaitons ce qui n'est pas, —
Tissant nos plus doux chants des plus tristes pensées.

XIX.

Quand même nous pourrions aux piés
Fouler vos nœuds multipliés,
Orgueil et Haine,
Et que nous fussions nés exempts
De toute peine,
Jamais nos plus joyeux accents
N'égaleraient ta joie et ta gaieté sereine.

XX.

Mieux qu'Orphée aux divins accords,
Mieux que ces livres, chers trésors

D'un art austère,
Source antique où le monde entier
Se désaltère, —
Sers d'exemple au poète altier,
Toi, l'hôte de l'azur, qui dédaignes la terre !

XXI.

Oh ! verse en mon sein frémissant
L'ivresse que ton cœur ressent
Et sait répandre :
Et mon chant soudain jaillira
Si haut, si tendre,
Que le monde m'écoutera
Dans le ravissement — que j'éprouve à t'entendre.

20 mai 1871.

OUVRAGES OFFERTS A L'ACADÉMIE.

Beaune (Henri). Du paradoxe. Discours prononcé par M. Henri Beaune, avocat général, dans la séance de rentrée de la Cour d'appel de Dijon, le 4 novembre 1872.

Beaurin. Le chemin de la revanche.

Bertin (E.). Étude de la possession des immeubles. Thèse pour le doctorat en droit. — Complément à l'étude sur la houle et le roulis.

Bertrand (F.-G.). École libre des Sciences politiques. Rapport présenté à l'Académie des Sciences, Arts et Belles-Lettres de Caen, dans sa séance du 23 février 1872.

Besnou (Léon). Catalogue raisonné des plantes composant l'école botanique du Jardin d'Avranches, reconstitué entièrement en 1864.

Bonnel (J.-F.). Essai sur les définitions géométriques.

Bonnewin. Mémoire sur les recherches de la pierotoxine dans la bière. — Discours sur la falsification de la bière par la pierotoxine.

Boulatignier. Frédéric-Marguerie. Étude biographique et souvenirs. — Étude sur M. Brière, président du Tribunal de commerce de Condé-sur-Noireau, inspecteur de l'Association normande.

Buchner (Alexandre). Considérations sur le roman moderne.

Caillemer (Exupère). Études sur les antiquités juridiques d'Athènes. Dixième étude : Le contrat de

société à Athènes. — Compilation anonyme sur la défense des places fortes, traduite pour la première fois du grec.

Carlez (Jules). Grimm et la musique de son temps.

Caumont (Aldrick). Droit économique, ou philosophie du travail.

Charencey (de). Notice sur quelques familles de langues du Mexique. — Études sur l'origine des Basques.—Le mythe de Votan. Étude sur les origines asiatiques de la civilisation américaine.

Chatel (E.). Rapport de l'archiviste à M. le Préfet pour la session du Conseil général, 1872. — Inventaire sommaire des archives du Calvados. 1re partie. Archives civiles.

Chauvet. La théologie de Galien.

Cluviénus (pseudonyme de M. Anquetil). La résurrection du saint Empire romain, ou le 18 décembre 1870 à Versailles.

Coppée (François). Poésies : 1864-1869. Le Reliquaire. Intimités. Poèmes modernes. La Grève des Forgerons.—Théâtre : 1869-1872. Le Passant. Deux Douleurs. Fais ce que dois. L'Abandonnée. Les Bijoux de la Délivrance. — Le rendez-vous, comédie en un acte, en vers.

De Caumont. Congrès scientifique de France, 36e session, tenue à Chartres, au mois de septembre 1869. — Annuaire de l'Association normande, 1871 et 1872.

Decorde (A.). Les avocats au Parlement de Normandie.

De La Codre (J.-M.). L'honneur, les rois et les peuples, avec application du principe à la situation

actuelle de la France vis-à-vis de l'Alsace, la Prusse, l'Internationale.

Delisle (Léopold). Poème adressé à Adèle, fille de Guillaume le Conquérant, par Baudri. — Fragments inédits du registre dans lequel Nicolas de Chartres avait consigné les actes du Parlement, de 1269 à 1298. — Inventaire des manuscrits de St-Germain-des-Prés conservés à la Bibliothèque impériale sous les n°s 11504-14231 du fonds latin. — Inventaire des mss. de l'abbaye de St-Victor conservés à la Bibliothèque imp. sous les n°s 14232-15075 du fonds latin. — Inventaire des mss. de la Sorbonne conservés à la Bibl. imp. sous les n°s 15176-15718 du fonds latin. — Inventaire des mss. de Notre-Dame et d'autres fonds conservés à la Bibl. nat. sous les n°s 16719-18613 du fonds latin. —Notice sur le Livre Blanc de l'église du Mans.

De Robillard de Beaurepaire. Rapport sur le concours pour le prix Lair.—L'union d'amour et de chasteté d'Aubin Gautier, apotiquaire Avranchois. Avranches, 1872. — Notice biographique sur G. Besnard, professeur de droit.

Du Moncel. Recherches sur les meilleures conditions de construction des électro-aimants.—Rapport de M. le comte Du Moncel sur les piles à bichromate de potasse en général et avec les sels excitateurs de MM. Voisin et Dronier.

Falière. Du bromure de potassium. Monographie chimique et pharmaceutique.

Ferrand (Joseph). De l'écart entre nos institutions politiques et notre état intellectuel et moral.

Flammarion (Camille). Loi du mouvement de ro-

tation des planètes. — Réponse à une objection relative à la loi du mouvement de rotation des planètes. — Eclipse de soleil du 22 décembre 1870. Mesure de la variation de la lumière. — Observation de la lumière zodiacale, le 20 février 1871.

Girault. Cinématique. De la transmission de l'accélération par contact immédiat entre corps solides mobiles autour d'axes concourants et parallèles. — Les étoiles et l'hypothèse de Laplace.

Hébert-Duperron. Rapport sur la situation de l'instruction primaire dans le Calvados, pendant l'année 1871.

Joly (A.). Notice biographique sur Edmond Legrain, de Vire.

Lair (Jules). Documents inédits sur l'histoire de la Révolution française. Correspondances de Paris, Vienne, Berlin, Varsovie, Constantinople, publiées par Jules Lair et Émile Legrand. — De moribus et actis primorum Normanniæ ducum, auctore Dudone, Sancti Quintini decano.

Lanfranc de Panthou. Le jury en matière criminelle, ses origines, son organisation dans les temps anciens et modernes.

Lartigue. Une explication du mistral.

Lavalley (Gaston). Brutalités. — Les balayeuses. — Après l'auto-da-fé.

Lecadre. Exposé du mouvement de la population et des maladies dominantes au Havre en 1870. — Rapport sur les sépultures gallo-romaines du Havre. — Mouvement de la population et constitution médicale du Havre.

Leroy-Beaulieu (Paul). L'administration locale en

France et en Angleterre. (Ouvrage couronné par l'Académie des Sciences morales et politiques.)

LESCUYER (F.). Les oiseaux dans les harmonies de la nature.

LIÉGARD (Léon). Serpents de la Vendée et de la Loire-Inférieure du professeur A. Viaud-Grand-Marais. Compte-rendu analytique.

MARTIN (Th.-Henri). Le mal social et ses remèdes prétendus. Études critiques en faveur du vrai remède.

MELON. Les îles Sandwich et l'instruction primaire obligatoire.

MICHAUX (Clovis). Le destructeur, pièce de vers lue à la séance publique de la Société philotechinique du 1er décembre 1872.

NEYRENEUF (V.). Essai sur une théorie nouvelle de la condensation électrique.

NICOLE. Traité complet sur un plan tout nouveau d'analyse logique.

NICOLAZO DE BARMON (L.). Romains et Venètes; traditions et légendes.

PEZERIL (E.). De la condition civile des militaires en droit français.

PIERRE (J.-Isidore). Recherches théoriques et pratiques sur la valeur nutritive des fourrages et d'autres substances destinées à l'alimentation des animaux.

SAUVAGE (H.). Notice sur St-Hilaire-du-Harcouet. — Mortainais historique et monumental. Le théâtre du collége royal de Mortain en 1757 et en 1861.

SOREL (Albert). Le traité de Paris du 20 novembre 1815. I. Les Cent-Jours. II. Les projets de démembrement. III. La Sainte-Alliance. Les traités du 20 novembre.

Theureau. Code Genevois. Recueil complet et méthodique des lois de la république et canton de Genève.

Thielens (Armand). Trois jours d'herborisation aux environs de Goé, Welkenraedt et la forêt d'Hertogenwald. — Relation de l'excursion faite par la Société malacologique en Belgique, à Orp-le-Grand, Folz-les-Caves, Wansin et autres localités voisines.

Travers (Julien). Annuaire du département de la Manche, 43e et 44e années (1871, 1872.) — Essai sur la vie et les œuvres de Jean Vauquelin de la Fresnaie. — Le jour des morts, 2 novembre 1871.

Wiart. De l'usage interne de l'eau de la mer. Étude thérapeutique.

Wiesener (Louis). Notice biographique sur M. Saint-Albin-Berville, ancien député, ancien magistrat.



SOCIÉTÉS CORRESPONDANTES.

Académie française.

Académie des sciences morales et politiques.

Académie nationale, etc., et Société française de statistique universelle, à Paris.

Comité des travaux historiques et des sociétés savantes, à Paris.

Société philotechnique, à Paris.

Société de géographie, à Paris.

Société des antiquaires de France, à Paris.

Société de l'histoire de France, à Paris.

Association scientifique de France, à Paris.

Société française de numismatique et d'archéologie, à Paris.

Société d'émulation d'Abbeville.

Société d'émulation et d'agricult. de l'Ain, à Bourg.

Société d'émulation de l'Allier, à Moulins.

Académie des sciences, agriculture, arts et belles-lettres d'Aix.

Société des antiquaires de Picardie, à Amiens.

Société d'Arras (sciences, lettres et arts).

Société éduenne, à Autun.

Société des sciences historiques et naturelles de l'Yonne, à Auxerre.

Soc. des sciences, etc., du Bas-Rhin, à Strasbourg.

Société des sciences, lettres et arts, à Pau.

Athénée du Beauvoisis, à Beauvais.

Société archéologique de Béziers.

Société des sciences et belles-lettres de Blois.

Société des sciences, etc., de l'Aisne, à St-Quentin.

Société d'agriculture, sciences et arts d'Angers.

Académie des sciences, belles-lettres et arts de Bordeaux.

Société des sciences physiques et naturelles de Bordeaux.

Commission des monuments histor., à Bordeaux.

Société d'agriculture, etc., de Boulogne-sur-Mer.

Société académique de l'arr. de Boulogne-sur-Mer.

Société académique de Brest.

Société des antiquaires du Centre, à Bourges.

Société d'agriculture et de commerce de Caen.

Société de médecine de Caen.

Société linnéenne de Normandie, à Caen.

Société des antiquaires de Normandie, à Caen.

Société d'horticulture du Calvados, à Caen.

Société philharmonique, à Caen.

Société des beaux-arts, à Caen.

Association normande, à Caen.

Institut des provinces, à Caen.

Société française d'archéologie, à Caen.

Société vétérinaire de la Manche et du Calvados, à Caen.

Société d'archéologie, etc., à Avranches.

Société d'agriculture, sciences, arts et belles-lettres de Bayeux.

Société d'émulation de Cambrai.

Société d'agriculture, etc., de la Charente, à Angoulême.

Société académique de Cherbourg.

Société des sciences naturelles de Cherbourg.

Académie des sciences, etc., à Clermont-Ferrand.

Société départementale d'agriculture du Haut-Rhin, à Colmar.

Société d'agriculture de l'arr. de Compiégne.

Société des sciences naturelles et d'antiquités de la Creuse, à Guéret.

Académie des sciences, arts et belles-lettres de Dijon.

Société médicale de Dijon.

Société centrale d'agriculture, sciences et arts de Douai.

Société des sciences, etc., du Doubs, à Besançon.

Société d'études scientifiques et archéologiques de Draguignan.

Société Dunkerquoise (sciences, lettres et arts).

Société libre d'agriculture, etc., de l'Eure, à Évreux.

Société académique, agricole, etc., de Falaise.

Académie du Gard, à Nîmes.

Académie Delphinale, à Grenoble.

Société Havraise d'études diverses, au Havre.

Société d'agriculture, etc., d'Indre-et-Loire, à Tours.

Société d'émulation du Jura, à Lons-le-Saulnier.

Société académique de Laon.

Société des sciences, etc., à Lille.

Société d'agriculture, sciences et arts de Limoges.

Société d'émulation de Lisieux.

Société historique de Lisieux.

Société académique de la Loire-Inférieure, à Nantes.

Académie des sciences, belles-lettres et arts de Lyon.

Société d'agriculture, etc., à Lyon.

Société d'horticulture de Maine-et-Loire, à Angers.

Société d'agriculture, d'archéologie, etc., à St.-Lo.

Société d'agriculture, sciences et arts du Mans.

Société d'agriculture, etc., de la Marne, à Châlons.

Académie de Marseille.

Société de statistique de Marseille.

Académie de Metz.

Société d'histoire naturelle de la Moselle, à Metz.

Société industrielle de Mulhouse.

Société des sciences, lettres et arts de Nancy.

Académie des sciences, belles-lettres et arts, à Orléans.

Société d'agriculture, sciences et arts de Poitiers.

Société d'agriculture de la Haute-Loire, au Puy.

Société agricole, scientifique, etc., à Perpignan.

Académie de Reims.

Société d'agriculture, etc., de Rochefort.

Académie des sciences, etc., de Rouen.

Société libre d'émulation, etc., de Rouen.

Société centrale d'agriculture du département de la Seine-Inférieure, à Rouen.

Société des amis des sciences naturelles de Rouen.

Société de l'histoire de Normandie, à Rouen.

Société d'agricult., etc., de la Loire, à St-Étienne.

Société d'agriculture, etc., de Saône-et-Loire, à Mâcon.

Société des sciences morales, etc., de Seine-et-Oise, à Versailles.

Société Viroise d'émulation, à Vire.

Acad. des sciences, etc., de la Somme, à Amiens.

Académie des Jeux-Floraux, à Toulouse.

Académie des sciences, etc., de Toulouse.

Soc. d'horticulture de Haute-Garonne, à Toulouse,

Société d'histoire naturelle de Toulouse.

Soc. d'émulation de la Vendée, à La Roche-sur-Yon.

Société d'émulation du département des Vosges, à Épinal.

Académie d'Hippone, à Bône.

Académie archéologique de Belgique, à Anvers.

Société royale des beaux-arts et de littérature de Gand.

Institut lombard, à Milan.

Société d'histoire de Lancastre et de Chester.

Société littéraire et philosophique de Manchester.

Société d'archéol. et de numism. de St-Pétersbourg.

Académie royale des sciences, à Amsterdam.

Société royale de zoologie, à Amsterdam.

Société des sciences naturelles de Brünn.

Université royale de Norwége, à Christiana.

Institut Smithsonien, à Washington.

Société d'agriculture de l'État de Wisconsin.

Académie américaine des arts et sciences de Boston.

Académie des sciences de St-Louis.

Académie des sciences naturelles de Philadelphie.

Institut libre des sciences de Philadelphie.

Société d'agriculture de l'Ohio, à Columbus.

Société d'histoire naturelle de Portland.

Lycée d'histoire naturelle de New-York.

Société de médecine de la Colombie.

Institut d'Essex.

LISTE

DES MEMBRES HONORAIRES, TITULAIRES DE DROIT, TITULAIRES ÉLUS, ASSOCIÉS-RÉSIDANTS ET ASSOCIÉS-CORRESPONDANTS DE L'ACADÉMIE DES SCIENCES, ARTS ET BELLES-LETTRES DE CAEN, AU 25 JANVIER 1872.

Bureau

POUR L'ANNÉE 1872-1873.

MM.

DUPONT, *président.*
FERRAND, *vice-président.*
TRAVERS, *secrétaire.*
LAVALLEY, *vice-secrétaire.*
GIRAULT, *trésorier.*

Commission d'impression.

MM.

DUPONT,
TRAVERS,
LAVALLEY, } membres de droit.

PIERRE,
GIRAULT,
BÜCHNER,
CAUVET,
DE BEAUREPAIRE,
BERTRAND, } membres élus.

Membres honoraires.

MM.

Mgr HUGONIN, évêque de Bayeux et Lisieux.
BONNAIRE, prof^{r} honoraire de la Fac. des sciences.
DEMOLOMBE, doyen de la Faculté de droit.
GERVAIS, membre de la Soc. des Ant. de Normandie.
DE LA CODRE, notaire honoraire.
LE TELLIER, ancien inspecteur de l'Université.

Membres titulaires de droit.

MM.

OLIVIER (Edmond), premier président.
FERRAND, préfet du Calvados.
ALLOU, recteur de l'Académie.

Membres titulaires élus.

MM.

1. DE CAUMONT, correspondant de l'Institut, etc.
2. BERTRAND, ancien maire de Caen.
3. TRAVERS, prof^{r} honoraire à la Fac. des lettres.
4. VASTEL, directeur de l'École de médecine.
5. PIERRE, doyen de la Faculté des sciences.
6. DESBORDEAUX, membre de la Soc. d'agricult.
7. LE BOUCHER, professeur à la Fac. des sciences.

8. MORIÈRE, professeur à la Faculté des sciences.
9. BERTAULD, professeur à la Faculté de droit.
10. GIRAULT, professeur à la Faculté des sciences.
11. CAUVET, professeur à la Faculté de droit.
12. DU MONCEL, membre de plusieurs Soc. savantes.
13. CHATEL, archiviste du Calvados.
14. ROULLAND, professeur à l'École de médecine et maire de Caen.
15. MELON, président du Consistoire.
16. JOLY, doyen de la Faculté des lettres.
17. COURTY, de la Société des Antiq. de Normandie.
18. COLLAS, conseiller à la Cour d'appel.
19. BÜCHNER, profr de lit. étr. à la Fac. des lettres.
20. FAYEL, professeur à l'École de médecine.
21. DENIS, professeur à la Faculté des lettres.
22. DUPRAY DE LA MAHÉRIE, conseiller à la Cour.
23. EUDES-DESLONGCHAMPS, professeur à la Faculté des sciences.
24. PICQUET, conseiller à la Cour d'appel.
25. HÉBERT-DUPERRON, inspecteur d'Académie.
26. DE ROBILLARD DE BEAUREPAIRE, conseiller.
27. LEGENTIL, professeur de seconde au Lycée.
28. DENIS-DUMONT, profr à l'École de médecine.
29. DUPONT, conseiller à la Cour d'appel.
30. CARLEZ (Jules), professeur de musique.
31. DE FORMIGNY DE LA LONDE, vice-secrétaire de la Société d'agriculture.
32. LE CERF, membre de la Société des Antiquaires.
33. CHAUVET, professeur à la Faculté des lettres.
34. LAVALLEY (Gaston), sous-bibliothécaire.
35. RAMBAUD, professeur à la Faculté des lettres.
36. TRAVERS (Émile), conseiller de préfecture.

Membres associés-résidants.

MM.

BOUET, peintre, membre de la Soc. des antiquaires.
MAHEUT, professeur à l'École de médecine.
LE FLAGUAIS, membre de la Soc. des beaux-arts.
LE ROY DE LANGEVINIÈRE, professeur à l'École de médecine.
BLANCHE, conseiller à la Cour d'appel.
HOUYVET, id.
WIART, docteur en médecine.
HÉGUIN DE GUERLE, insp. honoraire de l'Université.
CAREL, professeur à l'École de droit.
DELISE, procureur général.
CAMPION, secrétaire de la Mairie.
NEYRENEUF, professeur de physique au Lycée.
LE BLANC, ingénieur en chef.
LANFRANC DE PANTHOU, avocat général.
VARNIER, professeur au Lycée.

Membres associés-correspondants.

MM.

PATIN, secrétaire perpét. de l'Académie française.
DIEN, peintre, à Paris.
SERRURIER, docteur en médecine, id.
ÉLIE DE BEAUMONT, de l'Acad. des sciences, id.
DESNOYERS (Jules), membre de l'Institut, au Jardin des plantes.
COUEFFIN, ancien ingénieur-géographe, à Bayeux.

CHESNON, ancien principal de collége, à Évreux.

Mme Lucie COUEFFIN, à Bayeux.

GIRARDIN, recteur de l'Académie de Clermont.

WOLF (Ferdinand), à Vienne.

TOLLEMER (l'abbé), à Valognes.

MARTIN, doyen de la Faculté des lettres, à Rennes.

LE BRETHON (Théodore), sous-bibliothécaire, à Rouen.

MOLCHNEHT (Dominique), sculpteur, à Paris.

SIMON (Jules), membre de l'Institut, id.

BOULATIGNIER, ancien président de la section du contentieux au Conseil d'État, id.

VÉRUSMOR, homme de lettres, à Cherbourg.

BEUZEVILLE, id. à Rouen.

RAVAISSON, membre de l'Institut, à Paris.

DE LA SICOTIÈRE, avocat, à Alençon.

HOUEL, ex-inspecteur général des haras, à St-Lo.

MUNARET, docteur en médecine, à Lyon.

BAILHACHE, ancien professeur au lycée du Mans.

HUREL, professeur au collége de Falaise.

LAISNÉ, ancien principal du collége d'Avranches.

BELLIN (Gaspard), avocat, à Lyon.

ANTONY-DUVIVIER, homme de lettres, à Nevers.

VIOLLET, ingénieur, à Paris.

SCHMITH, inspecteur de l'Académie, à Marseille.

DESAINS, profr de physique au lycée Bonaparte.

SANDRAS, ancien recteur de l'Académie de Rennes.

RICHARD, ex-préfet du Finistère.

DE QUATREFAGES, naturaliste, à Paris.

LALOUËL, ancien professeur, à Sourdeval.

MAIGNIEN, doyen de la Fac. des lettres de Grenoble.

ROSSET, homme de lettres, à Lyon.

CAP, directeur du Journal de pharmacie, à Paris.
CASTEL, ex-agent-voyer-chef, à Bayeux.
JAMIN, professeur au lycée Louis-le-Grand, à Paris.
DELACHAPELLE, ancien professeur, à Cherbourg.
DUMONT, juge, à St-Mihiel.
MAGU, à Lizy-sur-Ourcq (Seine-et-Marne).
DE BANNEVILLE, diplomate, à Paris.
CHARPENTIER, direct^r de l'Éc. normale d'Alençon.
JAMES (Constantin), docteur en médecine, à Paris.
LE HÉRICHER, prof^r de rhétorique, à Avranches.
LE VERRIER, membre de l'Acad. des sciences, à Paris.
HUE DE CALIGNY, corresp. de l'Institut, à Versailles.
EGGER, membre de l'Institut, à Paris.
DELAVIGNE, doyen de la Fac. des Lettres, à Toulouse.
BOCHER, ancien préfet du Calvados, à Paris.
GASTAMBIDE, conseiller à la Cour de Cassation, id.
CAMARET, ancien recteur, à Douai.
ENDRÈS, ingénieur des ponts-et-chaussées, à Melun.
LE CHANTEUR DE PONTAUMONT, à Cherbourg.
Mlle Rosalie DU PUGET, à Paris.
MOREL, lauréat de l'Académie de Caen, id.
DE KERCKOVE, à Anvers.
MÉNANT, conseiller à la Cour, à Rouen.
HOCDÉ, officier d'Académie, à Paris.
COCHET (l'abbé), corresp. de l'Institut, à Rouen.
DELISLE (Léopold), membre de l'Institut, à Paris.
CHASSAY (l'abbé), à Paris.
CHÉRUEL, recteur de l'Académie de Poitiers.
DE BUSSCHER, secr. de la Société royale de Gand.
HALLIWELL (James-Orchar), antiquaire, à Londres.
ROACH-SMITH (Charles), id. id.
DUVAL-JOUVE, inspect^r universitaire, à Strasbourg.

GURNEY (Daniel), à North-Runcton (Norfolk).
LE BIDARD DE THUMAIDE, proc. du Roi, à Liége.
DE GIRARDOT, antiquaire, à Bourges.
CLOGENSON, ancien préfet de l'Orne, à Rouen.
DEVALROGER, professeur à l'École de droit de Paris.
MERGET, prof[r] à la Faculté des sciences de Lyon.
QUENAULT-DESRIVIÈRES, ancien provis[r], à Nîmes.
DE CHENNEVIÈRES, inspecteur des musées, à Paris.
CHOISY, ancien professeur de rhétorique, à Falaise.
DECORDE, curé de N.-D.-d'Aliermont (Seine-Inf.).
SIRAUDIN, à Bayeux.
TARDIF (Adolphe), de l'École des chartes, à Paris.
TARDIF (Jules), id. id.
LOUANDRE (Charles), homme de lettres, id.
DE SOULTRAIT, antiquaire, à Mâcon.
HAURÉAU, membre de l'Institut, à Paris.
MORISOT, ancien préfet du Calvados, id.
M[lle] Amélie BOSQUET, id.
LAMBERT, inspecteur des écoles, à Nogent-sur-Seine.
DE ROZIÈRE, inspect[r] général des archives, à Paris.
BORDEAUX (Raymond), avocat, à Évreux.
MICHAUX (Clovis), juge d'instruction hon[re], à Paris.
DAVID (Jules-A.), orientaliste, à Langrune.
LOTTIN DE LAVAL, homme de lettres, près Bernay.
AKERMANN, sec. de la Soc. roy. des ant. de Londres.
WRIGHT (Thomas), correspondant de l'Institut, id.
MAURY, directeur des archives nationales, à Paris.
M[me] PIGAULT, peintre, id.
ÉNAULT (Louis), homme de lettres, à Paris.
DESROZIERS, ancien recteur de l'Acad. de Caen.
LANDOIS, inspecteur en retraite de l'Acad. de Paris.
DE RAYNAL, premier avoc. général à la Cour de Cass.

LEPELLETIER, ex-substitut du proc. général, à Paris.
BOVET, bibliothécaire, à Neuchâtel (Suisse).
GARNIER, secr. de la Société des ant. de Picardie.
SAUVAGE, ex-juge de paix, à Le Louroux-Béconnais.
DE GENS, sec. de la Soc. d'archéol. de Belgique.
DE PONTGIBAULT (César), à Fontenay (Manche).
LIAIS (Emmanuel), astronome, à Paris.
LE JOLIS (Auguste), naturaliste, à Cherbourg.
LECADRE, docteur en médecine, au Havre.
DU BREUIL DE MARZAN, à Marzan.
PETIT (J.-L.), antiquaire, à Londres.
POGODINE (Michel), à Moscou.
ENGELSTOFT, évêque de Fionie.
DARU, ancien ministre des Aff. étr., à Chiffrevast.
LAFFETAY, chanoine, à Bayeux.
CUSSON, secrétaire de la mairie de Rouen.
ALLEAUME, de l'École des chartes, à Paris.
DIGARD DE LOUSTA, à Cherbourg.
REINVILLIER, docteur en médecine, à Paris.
LAURENT, curé de St-Martin, à Condé-sur-Noireau.
SCHWEIGHÆUSER, archiviste, à Colmar.
MARCHAND, pharmacien, à Fécamp.
TOSTAIN, insp^r gén. des ponts-et-chauss., à Paris.
LARTIGUE, ancien capitaine de vaisseau, à Versailles.
LE VAVASSEUR, homme de lettres, à Argentan.
BESNOU, ex-pharmacien de la Marine, à Avranches.
DE LA FERRIÈRE, à Ronfeugeray (Orne).
MAYER, de la Soc. des antiq. de Londres, à Liverpool.
FABRICIUS (Adam), prof^r d'histoire, à Copenhague.
NICOT, secrétaire de l'Académie du Gard, à Nîmes.
ROELANDT, prés. de la Soc. royale des beaux-arts de Gand.

JARDIN, aide-commissaire de la Marine, à Cherbourg.
FRANÇOIS, ancien conseiller d'État.
CANTU (César), historien, à Milan.
CANEL, littérateur, à Pont-Audemer.
LIVET (Charles), homme de lettres, à Paris.
DE BOUIS, membre de plusieurs Soc. savantes, id.
FLOQUET, correspondant de l'Institut, à Formentin.
FEUILLET (Oct.), de l'Académie française, à St-Lo.
Mme CAREY, poète anglais, à Brixham.
LE VÉEL, sculpteur, à Paris.
GUESSARD, membre de l'Institut, id.
LAIR (Jules), de l'École des chartes, id.
ESTAINTOT (Robert d'), avocat, à Rouen.
MÉLINGUE, sculpteur, à Paris.
DE CHARENCEY (H.), linguiste, id.
GAUCHER, prof^r de seconde au lycée Bonaparte, id.
LUCE, auxiliaire et lauréat de l'Institut, id.
GUISLAIN-LEMALE, historien, au Havre.
HUARD (Adolphe), homme de lettres, à Paris.
PERIN (Jules), avocat, id.
MORIN, ex-direct^r de l'École des sciences de Rouen.
Mme Esther SEZZI, à Paris.
TONNET, ancien préfet du Calvados.
DE BEAUREPAIRE (Ch.), archiviste de la Seine-Inf.
ASSELINEAU (Charles), homme de lettres, à Paris.
GROS, docteur en médecine, id.
BOITEAU (Paul), homme de lettres, id.
ANQUETIL, ex-inspect^r de l'Académie, à Versailles.
VATEL, avocat, à Paris.
LENOEL, avocat et publiciste, id.
BLANCHE, avocat général à la Cour de Cassation, id.
DE ROBERT DE LA TOUR, docteur en méd., id.

MAREY, docteur en médecine, à Paris.
JOAO DA CAMARA LEME, à Madère.
BURKE (Pierre), sergent-at-lawe, à Londres.
BURKE (Sir Bernard), roi d'armes d'Irlande, à Dublin.
POTIN (Alphonse), hommes de lettres, à Paris.
BATAILLARD (Ch.), avocat à la Cour de Paris.
DE SAINT-ALBIN (H.), conseiller à la Cour de Paris.
GOMART (Ch.), antiquaire, à St-Quentin.
CORNELIS DE WITT, historien, au Val-Richer.
RIBEYRE (Félix), homme de lettres, à Paris.
HERBERT, professeur de rhétorique, à Bastia.
BERTHIER (Johanny), homme de lettres, à Paris.
LE ROI, bibliothécaire, à Versailles.
COUGNY, professeur au lycée de Versailles.
DE CHÉNIER (Gabriel), avocat, à Paris.
OLIVIER, avocat, à Bône (Algérie).
BIGOT, homme de lettres, à Nîmes.
BAUDEMENT, de la bibliothèque nationale, à Paris.
PELLERIN, procureur de la République, à Mende.
CAILLEMER, professeur de Code civil, à Grenoble.
CHARPENTIER, ancien officier supérieur, à Alençon.
QUENAULT, ancien sous-préfet de Coutances.
CIALDI (Alexandre), à Rome.
BEAUNE (Henri), avocat général, à Dijon.
MILLIEN, homme de lettres, à Beaumont-la-Ferrière (Nièvre).
DE CUYPER, inspecteur de l'École des mines, à Liége.
BLIER (Paul), professeur au lycée de Coutances.
FIERVILLE (Ch.), censeur au lycée de Coutances.
VILADE (Léon de), juge au tribunal de Bayeux.
THEUREAU, homme de lettres, à Paris.
DAUSSE, ancien ingénieur en chef, id.

DE SAINT-VENANT, ancien ingén. en chef, à Paris.
GUÉRARD (A.), fabuliste, id.
DECORDE, secrétaire de l'Académie de Rouen.
LEBEURIER (l'abbé), ancien archiviste, à Évreux.
TISSOT (Amédée), bibliothécaire, à Lisieux.
FLAMMARION (Camille), astronome, à Paris.
LOYSEL, docteur en médecine, à Cherbourg.
ANQUETIN, id., à Valmont (Seine-Inférieure).
RABOU, ancien procureur général, à Paris.
REYNALD, professeur à la Faculté des lettres d'Aix.
OLIVIER, inspecteur général des ponts-et-chaussées, à Paris.
DE FORMEVILLE, ancien conseiller, à Trouville.
FRÈRE (Éd.), bibliothécaire, à Rouen.
ROBINOT-BERTRAND, avocat, à Nantes.
THÉRY, insp.-général hon. de l'Université, à Paris.
HIPPEAU, professeur honoraire de Faculté, id.
MARIE, profeseur à l'École de Droit de Rennes.
Mme DACHÉ, à Bayeux.
VAN BASTELAER, naturaliste, à Charleroy.
THIELENS, id., à Tirlemont.
PUISEUX, inspecteur d'Académie, à Versailles.
LEBRETHON, professeur au lycée de Laval.
ROSSIGNOL (Céphas), à Falaise.
DESDEVISES DU DEZERT, professeur d'histoire à la Faculté des lettres de Clermont-Ferrand.
WIESENER, ancien profr au lycée Louis-le-Grand.
MÉTIVIER, professeur d'histoire, à La Flèche.
DES DIGUÈRES, membre de plusieurs Soc. savantes.
FOUCHER DE CAREIL, éditeur de Leibnitz.
GARCIN DE TASSY, professeur au Collége de France.
DELORME (René), lauréat de l'Académie, à Paris.

LE CACHEUX (l'abbé), lauréat de l'Académie, à Valognes.

DELORME (Achille), ancien préfet du Calvados.

CLAYE (J.), imprim. et homme de lettres, à Paris.

DEMARSY, conservateur du musée de Compiègne.

LEROY-BEAULIEU, économiste, à Paris.

SOREL (Albert), id. id.

PIÉDAGNEL (Alexandre), littérateur, à Paris-Passy.

GUIZOT, membre de l'Académie française.

WEY (Francis), inspecteur des archives, à St-Germain-en-Laye.

GAUGAIN, physicien, à St-Martin-des-Entrées.

COPPÉE (François), poète dramatique, à Paris.

BOUTMY, directeur de l'École libre des sciences politiques, id.

PEZERIL, sous-intendant militaire, à Grenoble.



RÈGLEMENT

DE L'ACADÉMIE NATIONALE DES SCIENCES,

ARTS ET BELLES-LETTRES

DE CAEN.

ART. Ier.—L'Académie nationale des sciences, arts et belles-lettres de Caen se compose de membres honoraires, de membres titulaires de droit, de membres titulaires élus, et d'associés résidants ou correspondants.

ART. II. — Le nombre des membres honoraires n'est pas limité. Ils ont rang immédiatement après le bureau et jouissent des mêmes droits que les membres titulaires.

ART. III. — Les membres titulaires de droit sont : le premier président de la cour d'appel, le préfet du département et le recteur de l'académie.

Le nombre des membres titulaires élus est de trente-six.

ART. IV. — Celui des associés résidants ou correspondants est illimité. Ils prennent place parmi les membres titulaires, dans les séances publiques ou particulières, mais sans avoir voix délibérative.

Toutefois les associés résidants ont droit : 1° de constater leur présence par leur signature sur le registre ; 2° de prendre part au vote pour l'élection des membres associés correspondants.

Art. V. — Toute nomination de membre honoraire est précédée d'une présentation faite par écrit, signée par un membre honoraire ou titulaire et remise cachetée au président ou au secrétaire. Tout membre titulaire qui en fait la demande devient de droit membre honoraire.

Les membres titulaires élus ne peuvent être pris que parmi les associés résidants.

Toute nomination d'associé résidant ou correspondant est précédée d'une présentation dans les mêmes formes que lorsqu'il s'agit d'un membre honoraire ; elle doit être, en outre, accompagnée d'un ouvrage imprimé ou manuscrit, composé par le candidat.

La présentation et les pièces à l'appui sont renvoyées à l'examen de la Commission d'impression, qui fait, à la séance suivante, un rapport sur les titres du candidat. Dans le cas où la Commission conclut au rejet du candidat, elle doit en informer le membre qui l'a présenté. Celui-ci peut retirer sa présentation.

Les lettres de convocation annoncent s'il doit y avoir des élections ou des nominations.

Art. VI. — L'Académie, après avoir entendu le rapport de la Commission, procède immédiatement aux nominations ou les renvoie à une autre séance, qu'elle détermine.

Art. VII. — Lorsqu'il s'agit d'un membre titulaire, l'élection a lieu au scrutin et par bulletins nominatifs. — S'il s'agit de la nomination d'un membre honoraire, d'un associé résidant ou correspondant, il est voté par *oui* ou par *non* sur chaque candidat proposé.

Pour être élu ou nommé, il faut avoir obtenu la

majorité absolue des suffrages exprimés et le tiers au moins des voix des membres titulaires élus composant l'Académie.

Si des membres honoraires prennent part au scrutin, il faut, pour être élu ou nommé, obtenir, en sus du nombre de suffrages qui vient d'être exprimé, un nombre de voix égal à la moitié au moins de celui des membres honoraires ayant pris part au scrutin.

En cas d'élection d'un membre titulaire, si le premier tour de scrutin ne donne pas de résultat, immédiatement l'Académie procède à de nouveaux scrutins ou renvoie à une séance ultérieure, qu'elle détermine.

En cas de nomination d'un membre honoraire, d'un associé résidant ou correspondant, il faut, pour qu'il y ait lieu à un second tour de scrutin, que le candidat ait obtenu la majorité des suffrages exprimés.

Art. VIII. — Les officiers de l'Académie sont : un président, un vice-président, un secrétaire, un vice-secrétaire et un trésorier.

Ces dignitaires sont indéfiniment rééligibles, à l'exception du président, qui ne peut être réélu qu'après un an d'intervalle; il devient de droit vice-président.

Art. IX. — Il sera créé une Commission d'impression, composée de six membres titulaires nommés à cet effet, auxquels seront adjoints le président, le secrétaire et le vice-secrétaire de l'Académie.

La Commission ainsi composée choisit dans son sein un président et un secrétaire ; elle se réunit sur la convocation de son président. En cas de partage, son président a voix prépondérante.

Ses fonctions sont d'examiner et de faire connaître, par des rapports ou par des lectures, les titres des candidats, les travaux offerts à l'Académie, les manuscrits que renferment les archives; d'établir avec les Sociétés savantes de la France et de l'Étranger les relations qu'elle croira utiles aux sciences, aux arts et aux lettres; de prononcer sur les travaux qui pourront être lus en séance publique, ou imprimés dans les Mémoires de l'Académie.

Tous les membres sont invités à déposer dans la bibliothèque de la Compagnie un exemplaire de chaque ouvrage qu'ils ont publié ou qu'ils publieront. Aucun rapport ne sera fait, dans les séances, sur les travaux, imprimés ou manuscrits, offerts par les membres honoraires, titulaires de droit, titulaires élus et associés résidants.

Art. X. — De nouveaux membres pourront être temporairement adjoints à la Commission d'impression, et des Commissions spéciales être créées toutes les fois que l'Académie le jugera convenable.

Art. XI. — Les membres du Bureau sont renouvelés chaque année dans la séance de novembre, à la majorité absolue des suffrages des membres présents. Si la majorité n'est pas acquise aux deux premiers tours de scrutin, il est procédé à un scrutin de ballottage entre les deux membres qui ont obtenu le plus de voix au second tour. En cas de partage égal des voix, le plus âgé obtient la préférence.

Les six membres de la Commission d'impression sont nommés pour deux ans, au scrutin, par bulletins de liste, à la majorité absolue des suffrages des membres

présents ; et, dans le cas de non-élection au premier tour de scrutin, la pluralité des suffrages décide au second. Ils sont renouvelés par moitié tous les ans, à la première séance de novembre. Les membres sortants ne sont rééligibles qu'après un an d'intervalle.

Art. XII. — Toutes les nominations se font au scrutin ; les autres délibérations se prennent de la même manière, à moins que le président ne propose d'y procéder à haute voix, sans qu'il y ait réclamation.

Art. XIII. — L'Académie tient ses séances le quatrième vendredi de chaque mois, à sept heures et demie précises du soir ; le jour et l'heure des séances peuvent être changés. Elle prend vacances pendant les mois d'août, de septembre et d'octobre.

Art. XIV. — L'Académie tient, en outre, des séances publiques. Le jour, l'heure, le lieu et l'objet de ces séances sont fixés par une délibération.

Art. XV. — Les fonds dont dispose l'Académie proviennent des cotisations qu'elle s'impose, des subventions qui peuvent lui être accordées par le Gouvernement, le Conseil général ou tout autre corps administratif, et des dons et legs faits par des particuliers.

Ces fonds sont consacrés aux fonds de service de la Compagnie, à l'impression de ses Mémoires, aux prix qu'elle décerne et à toutes les dépenses imprévues.

Le trésorier est chargé des recettes et des dépenses. Il acquitte les mandats à payer, sur les signatures du président et du secrétaire. Chaque année, il rend un compte détaillé de sa gestion à une Commission

spéciale de trois membres, nommée dans la séance de rentrée et qui fait son rapport sur l'état de la caisse, dans la séance suivante.

Art. XVI. — Une cotisation annuelle est imposée aux membres titulaires et aux membres associés résidants. Elle est de dix francs pour les premiers, de cinq francs pour les seconds, et se paie dans le mois de janvier.

A quelque époque de l'année qu'un membre soit élu ou nommé, il doit immédiatement la cotisation imposée à son titre et la paie en recevant son diplôme.

Art. XVII.—Tous les membres titulaires élus sont tenus d'assister au moins à cinq séances dans l'année.

Il est distribué des jetons de présence, dont l'Académie détermine la forme et la valeur. Le prix en est perçu, indépendamment de la cotisation fixée par l'article XVI.

Art. XVIII. — Les membres titulaires élus qui auraient laissé passer une année sans paraître à aucune séance, ou deux années sans présenter aucun travail, et ceux qui auraient cessé de résider à Caen, deviennent de droit membres associés. Il sera pourvu sans retard à leur remplacement.

N. B. *L'Académie laisse aux auteurs des Mémoires qu'elle imprime la responsabilité des opinions qu'ils y soutiennent.*

ALBUM DE L'ACADÉMIE.

Extrait du procès-verbal de la séance du 22 février 1861.

M. Travers a la parole et lit la note suivante :

« MESSIEURS,

« L'iconographie a des lacunes dans tous les musées. On regrette de n'avoir pas les portraits d'une foule d'hommes et de femmes qui ont un nom dans les sciences, dans les lettres, dans les beaux-arts, et que l'on ne connaît que par leurs œuvres.

« Ces regrets, chez les bons cœurs, s'étendent aux parents, aux amis qui ne sont plus. On voudrait avoir leur image comme aliment du souvenir ; on s'imaginerait volontiers qu'ils sont absents, on se prêterait sans trop de peine à l'illusion d'un prochain retour.

« La rareté ou l'éloignement des peintres et le prix élevé des tableaux n'ont pas permis, jusqu'à nos jours, de satisfaire le désir que nous avions tous de posséder l'image de ceux qui nous étaient chers. Grâce à une découverte récente, grâce à la photographie, cette satisfaction est désormais facile, et de toutes parts se forment de précieux albums. Chaque famille va posséder son *Livre d'Or*, et la conservation de tant de portraits, la vénération de

ceux qui seront devenus des ancêtres, auront, nous le pensons, une salutaire influence sur les mœurs publiques.

« Nos académies sont des familles, d'honorables familles, dont les membres sont unis par les liens d'une estime réciproque. Ils reconnaissent entre eux une sorte de solidarité, et, quand la mort emporte un de leurs frères, ils lui consacrent une notice nécrologique et s'applaudissent quand elle est accompagnée d'un portrait fidèle.

« Un portrait fidèle est aujourd'hui chose aussi facile, aussi certaine que peu coûteuse : en quelques secondes, on le dérobe à la lumière du soleil.

« Si cette découverte datait du même siècle que celle de l'imprimerie, nos aïeux académiques nous auraient, sans doute, légué leurs portraits en même temps que leurs œuvres. Moisant de Brieux serait phothographié comme il est imprimé, et nous contemplerions l'image de notre fondateur, comme nous lisons les livres qu'il nous a laissés.

« Ce qu'eussent fait nos pères, ne le ferons-nous pas pour nos descendants? Une fausse modestie nous conseillerait-elle de nous abstenir, ou craindrions-nous leur indifférence? Leur indifférence n'est point supposable. Un tel sentiment est bien moins dans la nature qu'une louable curiosité, et cette curiosité, n'y a-t-il pas convenance à la satisfaire? Nous le croyons, et, si notre opinion est partagée, nous proposerons d'arrêter :

« 1° Qu'un Album, appartenant à l'Académie,

sera formé des portraits photographiés de tous ceux de ses membres qui lui en feront hommage

« 2° Que tout membre de la Compagnie sera invité à lui offrir sa photographie, à laquelle on le priera de joindre la date de sa naissance, ses prénoms et la liste complète de ses ouvrages.

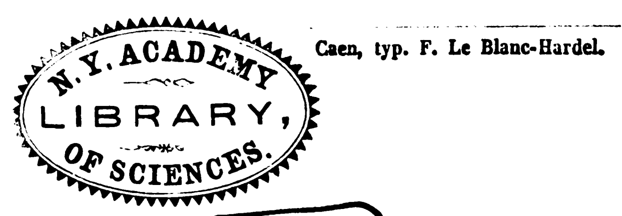
« Comme spécimen de ces portraits à bon marché, d'ailleurs très-ressemblants, je dépose sur le bureau, et j'offre à l'Académie, pour son Album, la photographie de son secrétaire, heureux si le projet qui a inspiré cette note obtient l'approbation de ses confrères. »

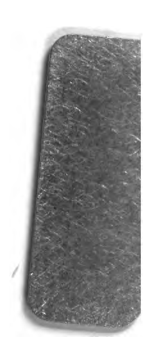
L'Académie accueille avec faveur cette proposition, et la création de l'*Album* projeté est admise par elle en principe (1).

(1) L'*Album* se compose aujourd'hui de plus de cent cinquante portraits.

TABLE DES MATIÈRES.

Caen, typ. F. Le Blanc-Hardel.






Digitized by Google

